

BILAN SOCIAL

DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

2. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION



2016-2017

Bilan social du ministère de l'Éducation nationale et du ministère
de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2016-2017

► 2. Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

Cet ouvrage est édité par le ministère de l'Éducation nationale
et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – DEPP
61-65, rue Dutot, 75735 Paris Cedex 15

Directeur de la publication : Édouard Geffray (DGRH)
Rédacteurs en chef : Bruno Reguigne (DGRH A), Charles Bourdeaud'huy (DGRH C)
Coordonnateurs rédactionnels : Muriel Guerreiro (DGRH A), Denis Renard (DGRH C), Anne-Sophie Beaurenaut (DGRH A)
Édition : Bernard Javet

Réalisation graphique : opixido
Impression : MENJ (Grenelle)

ISBN : 978-2-11-152406-4
ISBN numérique : 978-2-11-152407-1
Dépôt légal : novembre 2018

Avant-propos

Le *Bilan social* des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche présente des données sur les personnels, extraites principalement des différentes bases nationales de gestion ou de diverses enquêtes menées par la DGRH.

Ces données portent sur les personnels titulaires ou non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, grands établissements, instituts d'études politiques, etc.), au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires ou dans les directions de l'administration centrale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que depuis 2014, sur les personnels de la recherche en exercice au sein des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux effectifs et ceux liés à la « santé et sécurité au travail ».

Le bilan social 2016 comme ceux des années précédentes s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Depuis l'édition 2012, il a été augmenté progressivement d'indicateurs supplémentaires afin de se conformer aux termes de l'arrêté de la Fonction publique du 23 décembre 2013, de mesurer l'impact des mesures (telles que les dispositions relatives aux agents non titulaires), de mieux caractériser les populations, notamment par la mention systématique du rapport femme/homme et les répartitions par catégorie statutaire, de tenir compte des conclusions des travaux de l'Agenda social de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2016 et de fournir des présentations pluriannuelles.

L'édition 2016 est enrichie ou modifiée principalement des éléments suivants :

- Chapitre 1 « Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur » : certains indicateurs relatifs aux « travailleurs handicapés dans l'enseignement supérieur » ont été enrichis de graphiques et les données sur les recrutements dans les filières enseignantes et enseignantes-chercheurs intégrées aux indicateurs existants.
- Chapitre 3 « Rémunérations et régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur » : les indicateurs ont été générés dans la mesure du possible et celui relatif au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs a été enrichi.

Sommaire

Table des matières	6
1. Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur	29
2. Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans la recherche (établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST)	163
3. Rémunérations et régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur	197
4. Les métiers au sein de l'enseignement supérieur et la formation des personnels	217
5. Congés, santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur et la recherche	235
6. L'action sociale	249
7. Les relations professionnelles dans l'enseignement supérieur	253

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe.....	31
Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par type d'établissement	32

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline, position administrative, quotité de service

Par sexe

Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe.....	34
Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe	36
Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe	39
Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe	42
Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe.....	44
Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe.....	46
Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe.....	48

Par sexe et tranche d'âge

L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges	50
L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges	52

Par tranche d'âge

Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge	54
Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge.....	58
Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge.....	58
Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge	59

3. Présentation des effectifs des agents titulaires, gérés, mais étant dans une position administrative autre que celle d'activité dans l'enseignement supérieur

Effectifs des agents titulaires en position « d'activité » ou « gérés » (positions administratives autres que celle « d'activité »), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe	60
Effectifs des agents titulaires gérés, répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe.....	62

4. Focus sur les cadres supérieurs et dirigeants

Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MENESR, répartis par emplois et ventilés par sexe	65
Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe	65
Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe	66
Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur.....	68
Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois	69
Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur	70

5. Présentation des effectifs non titulaires

Les agents contractuels BIATSS

Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de contrat et sexe.....	71
Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par filière et fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par sexe.....	74
Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat	76
Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat	77
Effectifs des agents contractuels BIATSS nommés en qualité de fonctionnaire à l'issue des concours ou examens professionnels réservés au cours de l'année 2016 répartis par catégorie statutaire et corps, ventilés par origine et financement	79
Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels réservés : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2016.....	83

Les enseignants et enseignants-chercheurs non permanents

Effectifs physiques et ETP des enseignants non permanents (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe	85
Effectifs physiques et ETP des personnels non titulaires hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe	86
Effectifs des enseignants non permanents hors hospitalo-universitaires (Doctorants contractuels, ATER, Associés) répartis par groupe CNU et par sexe	86

Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Effectifs physiques et ETP des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires	90
---	----

Les effectifs d'apprentis BIATSS dans l'enseignement supérieur

Effectifs des apprentis occupant des fonctions de BIATSS répartis par âge et ventilés par sexe	91
Effectifs des apprentis occupant des fonctions de BIATSS répartis par famille professionnelle et ventilés par niveau de diplôme.....	92

6. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Effectifs

Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe.....	94
Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par filière et ventilés par sexe	95
Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par tranche d'âge.....	96
Nombre d'agents déclarés «travailleurs handicapés» rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio).....	97

Recrutement de travailleurs handicapés en 2016

Recrutement de «travailleurs handicapés» répartis par filière ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe....	98
Recrutement de «travailleurs handicapés» répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et par sexe	100
Recrutement de «travailleurs handicapés» dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge	102
Recrutement de «travailleurs handicapés» dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap	102
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutements dans les filières BIATSS (ratio)	103

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2016

Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade	104
Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps/grade et ventilés par modalité de recrutement	105
Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP)	108
Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	110
Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio)	112
Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio).....	113
Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	114
Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)	118
Flux annuels des nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe.....	119
Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe.....	119

2. La mobilité des agents titulaires en 2016

Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ayant effectué une mobilité géographique, répartis par filière, corps et sexe.....	120
Effectifs des agents titulaires BIATSS (hors emplois fonctionnels) ayant effectué une mobilité géographique, répartis par catégorie statutaire et sexe.....	122
La mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion.....	124

3. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2016

Nombre de promouvables enseignants-chercheurs (hors HU), de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe	126
Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe	132
Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe	134
Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe.....	136

4. Les autres flux entrants en 2016

Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe.....	138
--	-----

5. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2016

Les départs à la retraite

Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio).....	140
Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe	143
Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge	145
Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge.....	147

Les autres départs définitifs

Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe	150
---	-----

6. Les autres départs en 2016 - Départs temporaires

Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe	152
--	-----

C. Parité dans les recrutements en 2016

Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade	154
La composition des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade	158
La composition des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur.....	159
La présidence des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade	161
La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur.....	162

2. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS LA RECHERCHE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - EPST)

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans la recherche

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe.....	164
Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par EPST	164

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline

Par sexe

Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par filière et ventilés par sexe	166
Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière, corps et sexe	167
Effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe	169
Effectifs des personnels de soutien à la recherche répartis par branche d'activité professionnelle (BAP) et par sexe	171

Par sexe et par âge

L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges	172
--	-----

3. Présentation des effectifs des agents non titulaires

ANT - chercheurs et ITA

Effectifs rémunérés des agents non titulaires des EPST répartis par fonction correspondant à un corps et ventilés par type de contrat et sexe	174
Effectifs des agents non titulaires des EPST titularisés à l'issue des recrutements réservés de 2013 à 2016 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012	178

Les effectifs d'apprentis ITA

Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis selon l'âge et le sexe.....	180
Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis par niveau de diplôme.....	181

4. Les travailleurs handicapés au sein de la recherche

Recrutement de travailleurs handicapés dans les EPST, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par sexe.....	181
---	-----

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2016

Nombre de chercheurs recrutés sur concours répartis par corps et ventilés par origine de recrutement et sexe	182
Nombre de personnels ITA recrutés par concours, répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité et origine de recrutement et sexe	184
Recrutements externes de chercheurs et d'ingénieurs de recherche titulaires, répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe.....	186

2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2016

Nombre de chercheurs promus dans un grade supérieur répartis par corps et ventilés par sexe.....	188
Nombre de personnels ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe	188
Nombre de personnels ITA ayant bénéficié d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par catégorie statutaire, corps, grade et sexe	190

3. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2016

Les départs à la retraite

Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio).....	192
Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe - Âge moyen de départ à la retraite	194

Les autres départs définitifs

Répartition des départs définitifs de titulaires autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et corps et ventilés par sexe	196
--	-----

3. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Effectifs rémunérés en 2016

Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire.....	198
--	-----

B. Masse salariale et rémunérations en 2016

Répartition des dépenses de masse salariale dans les établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération.....	200
Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière et corps/grade et ventilés par sexe.....	202
Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires répartie par catégorie statutaire et ventilés par sexe.....	208
Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire et par sexe	208

C. Régimes indemnitaires des agents titulaires

Primes et indemnités versées aux agents titulaires	209
La part moyenne mensuelle des primes et indemnités dans la rémunération globale des agents titulaires (ratio)	215

4. LES MÉTIERS AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

A. Les répertoires des métiers

Les répertoires des métiers	218
1. REME	218
2. RéFérens	219
3. RéFérens 3	220

B. Les formations

Formations statutaire et professionnelle des BIATSS - Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe	220
Domaines de formation continue - Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe	224
Consommation au titre du droit individuel à la formation (DIF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe	227

C. Les agents formés

Effectifs formés chez les BIATSS - Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation répartis par catégorie statutaire et par sexe	230
--	-----

D. Les dépenses de formation

Dépenses pour les BIATSS par type de formation	230
--	-----

E. La formation chez les enseignants

Effectifs formés chez les enseignants	232
Évolution du nombre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés aux enseignants-chercheurs depuis l'année universitaire 2009-2010	232
Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines	233
Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années universitaires (de 2012-2013 à 2016-2017) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement	233

5. CONGÉS, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

A. Les congés pour raison de santé

Répartition des congés pour raison de santé par catégorie de personnel et selon le sexe	236
---	-----

B. La médecine de prévention

Nombre de médecins de prévention en 2016	238
--	-----

C. Hygiène, sécurité et conditions de travail

Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements	239
La formation des membres du CHSCT et des acteurs de prévention	239
Évolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention	240
Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)	241
Taux de réalisation des documents réglementaires	242
Évolution du nombre de recours au droit de retrait	243
Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident	244
Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent	245
Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature	245
Répartition des accidents de service et du travail par nature des lésions	246
Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles	247
Les formations en santé et sécurité au travail	248

6. L'ACTION SOCIALE

Les dépenses selon le type d'actions sociales	250
Les dépenses au titre des secours aux agents	251

7. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les moyens humains accordés aux syndicats	254
Les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2014	255

ANNEXES

Annexe 1 : Pour en savoir plus	258
Annexe 2 : Établissements de l'enseignement supérieur par typologie servant à la réalisation du <i>Bilan social</i> 2016	259

Introduction générale

Données pluriannuelles sur les effectifs (de 2012 à 2016)

L'objet de cette introduction générale est de montrer au travers des tableaux et graphiques présentés ci-dessous l'évolution des effectifs des personnels dans l'enseignement supérieur depuis 2012.

Entre 2012 et 2016, les effectifs des personnels enseignants et des personnels BIATSS (agents titulaires et non titulaires) ont augmenté de 1,7 % passant de 197 749 à 201 044, les personnels « ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires n'étant pas inclus dans ces totaux. Toutefois, cette augmentation relève essentiellement de celle des personnels BIATSS qui ont augmenté de 3,6 %. En effet, la population enseignante est restée relativement stable sur les 5 années (-0,2 %) (**Tableau 1 et Figure 1**).

Les personnels titulaires ont augmenté progressivement, depuis 2012, de 1,9 % (0,2 % pour les enseignants et 3,9 % pour les BIATSS) (**Figure 2**). Chez les enseignants, la filière hospitalo-universitaire a connu une augmentation de ses effectifs (3,4 %) alors que la filière universitaire, dont les effectifs sont les plus importants dans l'enseignement supérieur, connaît une légère baisse (-0,4 %). Chez les BIATSS, la filière dont les effectifs sont les plus élevés, celle des ITRF a vu son poids croître de 12,3 % alors que celui de la filière administrative a diminué de 13,6 % (**Tableau 2**).

En ce qui concerne les effectifs des personnels non titulaires, ceux-ci ont augmenté depuis 2012, de façon irrégulière, de 1,3 %. Ainsi, les agents contractuels BIATSS ont progressé de 3,1 % (+ 5,8 % dans la filière ITRF mais - 13,8 % dans la filière administrative) avec un pic de leurs effectifs en 2013 et 2014, alors que les enseignants non permanents ont baissé de 1 % malgré une remontée de leurs effectifs en 2016 (**Tableau 3**).

Ainsi, le rapport titulaire/non titulaire est demeuré quasiment stable entre 2012 et 2016, passant de 64,6%/35,4 % en 2012 à 64,8%/35,2 % en 2016 (**Tableau 1**). Pour la population enseignante, ce rapport est passé de 68,9%/31,1 % à 69,1 %/30,9 % de 2012 à 2016 et pour celle des BIATSS de 60,2%/39,8 % à 60,4%/39,6 % (**Figures 3 et 4**). Toutefois, le poids des effectifs titulaires et non titulaires BIATSS est très variable selon la filière (**Figure 5**).

La part des femmes a progressé d'année en année pour atteindre 52,3 % de l'ensemble des personnels en 2016. Elle est passée de 2013 à 2016 de 39 % à 40,5 % chez les enseignants et de 2012 à 2016 de 63,7 % à 64,2 % chez les BIATSS (**Tableau 1**). Chez les enseignants titulaires, les effectifs féminins ont évolué d'environ + 5,6 %, leur part passant de 36,7 % des effectifs en 2012 à 38,6 % en 2016 (soit + 1,9 point), alors que chez les titulaires BIATSS, l'évolution est de + 4,6 % (leur part passant de 62,7 % à 63,1 % des effectifs) (**Tableau 2**). Chez les non titulaires, l'évolution de la part des femmes chez les enseignants est de + 1,7 point (soit une hausse des effectifs de près de 6,6 %) depuis 2013, tandis que la part des femmes non titulaires BIATSS a augmenté de 0,4 point (soit une hausse des effectifs de 3,8 %) entre 2012 et 2016 (**Tableau 3**).

Les personnels titulaires de catégorie A, qui représentent 67,9 % des personnels titulaires, ont progressé de 2,5 % entre 2012 et 2016 (+ 2 128), ceux de catégorie B, qui représentent 12,4 % des personnels titulaires, ont augmenté de 8,4 % (+ 1 244) et ceux de catégorie C, qui représentent 19,7 % des personnels titulaires, ont diminué de 3,7 % (- 975) (**Tableau 4**).

Chez les non titulaires, les personnels de catégorie A ont, sur la même période, augmenté de 2,4 % (+ 1 058) comme ceux de catégorie B (+ 897, + 15,2 %) alors que ceux de catégorie C ont diminué de 5,5 % (- 1 057) (**Tableau 5**).

Figure 1 - Évolution des effectifs des personnels de l'enseignement supérieur depuis 2012

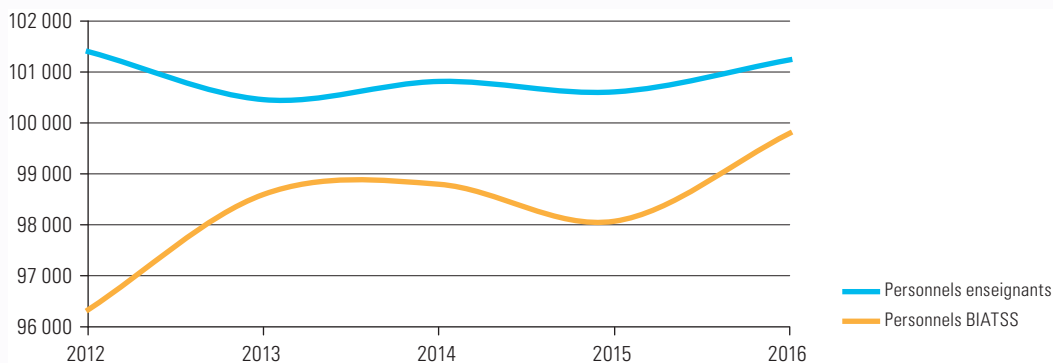
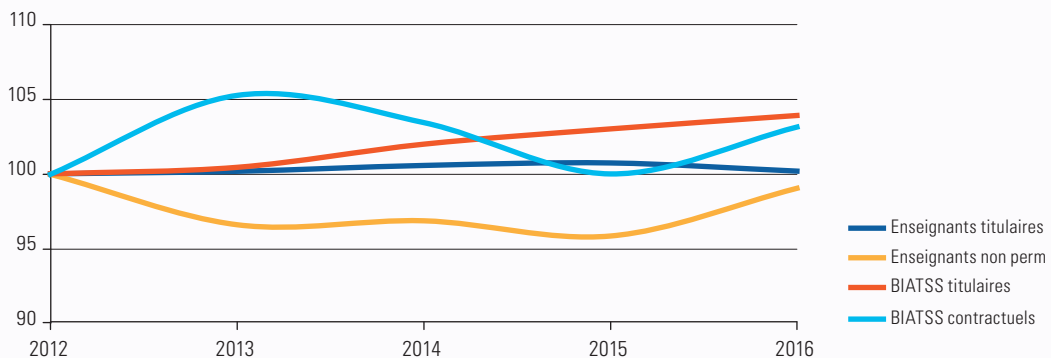


Figure 2 - Évolution des effectifs des personnels selon la catégorie de personnel depuis 2012



► N.B. L'année de référence est fixée à la rentrée universitaire 2012 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.

Tableau 1 - Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	2012			2013		
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels enseignants	Agent titulaire	69 827	36,7	68,9	69 948	37,2	69,6
	Agent non titulaire	31 590	ND	31,1	30 513	43,1	30,4
	Total des Personnels enseignants	101 417	ND	-	100 461	39,0	-
Personnels BIATSS	Agent titulaire	57 977	62,7	60,2	58 232	63,2	59,1
	Agent non titulaire	38 355	65,4	39,8	40 372	64,8	40,9
	Total des Personnels BIATSS	96 332	63,7	-	98 604	63,8	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		127 804	48,5	64,6	128 180	49,0	64,4
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		69 945	ND	35,4	70 885	55,5	35,6
Ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur		197 749	ND	-	199 065	51,3	-

► Source : bases et annuaires des personnels - Enquêtes DGRH-A1-1 et DGRH-C1-1 sur les agents non titulaires - Sont exclus de ce tableau, les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires ainsi que les élèves des Écoles normales supérieures.

► Les données relatives aux personnels enseignants tiennent compte des effectifs hospitalo-universitaires (titulaires et non titulaires).

► Les chargés d'enseignement vacataires (CEV) et les agents temporaires vacataires (ATV) délivrant des heures d'enseignement ne sont pas intégrés dans les effectifs des enseignants non titulaires, ainsi que les contractuels étudiants. Pour l'année 2012, la part des femmes chez les personnels enseignants non titulaires ne peut être déterminée, les informations étant manquantes pour certains types de non-titulaires.

► Pour plus d'information, veuillez vous reporter aux éditions annuelles du bilan social, volet « enseignement supérieur et recherche ».

► ND : Données non disponibles.

2014			2015			2016			Evolution des effectifs entre 2012 et 2016 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	
70 221	37,6	69,7	70 338	38,1	69,9	69 956	38,6	69,1	0,2
30 597	43,7	30,3	30 275	44,4	30,1	31 285	44,8	30,9	-1,0
100 818	39,5	-	100 613	40,0	-	101 241	40,5	-	-0,2
59 131	63,2	59,8	59 724	63,2	60,9	60 245	63,1	60,4	3,9
39 672	64,4	40,2	38 354	65,9	39,1	39 558	65,8	39,6	3,1
98 803	63,7	-	98 078	64,2	-	99 803	64,2	-	3,6
129 352	49,3	64,8	130 062	49,6	65,5	130 201	50,0	64,8	1,9
70 269	55,4	35,2	68 629	56,4	34,5	70 843	56,5	35,2	1,3
199 621	51,4	-	198 691	52,0	-	201 044	52,3	-	1,7

Tableau 2 - Effectifs des agents titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière

Catégorie de personnel	Filière	2012		2013	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants	Filière universitaire	49 015	36,6	48 970	37,1
	Filière hospitalo-universitaire	6 274	24,5	6 526	25,6
	Corps spécifiques	1 095	29,2	1 089	29,8
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	285	48,4	285	50,2
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	13 089	43,0	13 008	43,8
	Filière éducation-orientation	50	60,0	47	59,6
	Filière d'inspection	19	26,3	23	30,4
	Total des Personnels enseignants	69 827	36,7	69 948	37,2
	Part des effectifs/Total effectifs (en %)	54,6	-	54,6	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	15 917	83,4	15 398	83,5
	Filière des bibliothèques	4 515	69,3	4 541	69,5
	Filière ITRF	36 765	52,5	37 538	53,6
	Filière sociale et de santé	565	96,3	560	96,4
	Filière technique	215	48,4	195	47,7
	Total des Personnels BIATSS	57 977	62,7	58 232	63,2
	Part des effectifs/Total effectifs (en %)	45,4	-	45,4	-
Ensemble des effectifs titulaires	127 804	48,5	128 180	49,0	

► Source : bases et annuaires des personnels.

Tableau 3 - Effectifs des agents non titulaires de l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière

Catégorie de personnel	Filière	2012		2013	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants	Enseignants non permanents (hors HU)	27 031	n.d.	25 977	41,4
	Enseignants non permanents HU	4 559	n.d.	4 536	53,3
	Total des Personnels enseignants	31 590	n.d.	30 513	43,1
	Part des effectifs/Total effectifs (en %)	45,2	-	43,0	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	4 113	83,7	4 005	83,2
	Filière des bibliothèques	1 020	71,7	1 057	71,8
	Filière ITRF	32 575	62,6	34 600	62,2
	Filière sociale et de santé	580	78,1	606	81,4
	Filière technique	67	58,2	104	37,5
	Total des Personnels BIATSS	38 355	65,4	40 372	64,8
	Part des effectifs/Total effectifs (en %)	54,8	-	57,0	-
Ensemble des effectifs non titulaires	69 945	n.d.	70 885	55,5	

► Source : enquêtes DGRH-A1-1 et DGRH-C1-1 sur les agents non titulaires.

2014		2015		2016		Évolution des effectifs entre 2012 et 2016 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	
49 208	37,5	49 240	37,9	48 835	38,3	-0,4
6 543	26,2	6 572	26,9	6 490	27,4	3,4
1 084	30,6	1 072	31,7	1 072	31,4	-2,1
314	51,6	306	52,0	322	53,1	13,0
13 005	44,0	13 083	44,7	13 169	45,6	0,6
45	62,2	46	60,9	52	57,7	4,0
22	27,3	19	31,6	16	31,3	-15,8
70 221	37,6	70 338	38,1	69 956	38,6	0,2
54,3	-	54,1	-	53,7	-	-
14 925	83,6	14 250	83,4	13 751	83,1	-13,6
4 598	69,2	4 539	69,3	4 551	69,5	0,8
38 880	54,3	40 256	54,9	41 272	55,3	12,3
568	96,7	567	97,0	562	96,8	-0,5
160	46,9	112	45,5	109	45,9	-49,3
59 131	63,2	59 724	63,2	60 245	63,1	3,9
45,7	-	45,9	-	46,3	-	-
129 352	49,3	130 062	49,6	130 201	50,0	1,9

2014		2015		2016		Évolution des effectifs entre 2012 et 2016 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	
25 966	41,9	25 689	42,2	26 717	43,1	-1,2
4 631	53,7	4 586	56,5	4 568	55,0	0,2
30 597	43,7	30 275	44,4	31 285	44,8	-1,0
43,5	-	44,1	-	44,2	-	-
3 927	82,5	3 310	83,9	3 544	82,3	-13,8
899	69,0	870	70,9	936	68,6	-8,2
34 199	61,9	33 537	63,7	34 449	63,8	5,8
609	80,8	602	79,7	598	80,8	3,1
38	42,1	35	48,6	31	45,2	-53,7
39 672	64,4	38 354	65,9	39 558	65,8	3,1
56,5	-	55,9	-	55,8	-	-
70 269	55,4	68 629	56,4	70 843	56,5	1,3

Figure 3 - Évolution du poids des effectifs titulaires et non permanents enseignants depuis 2012

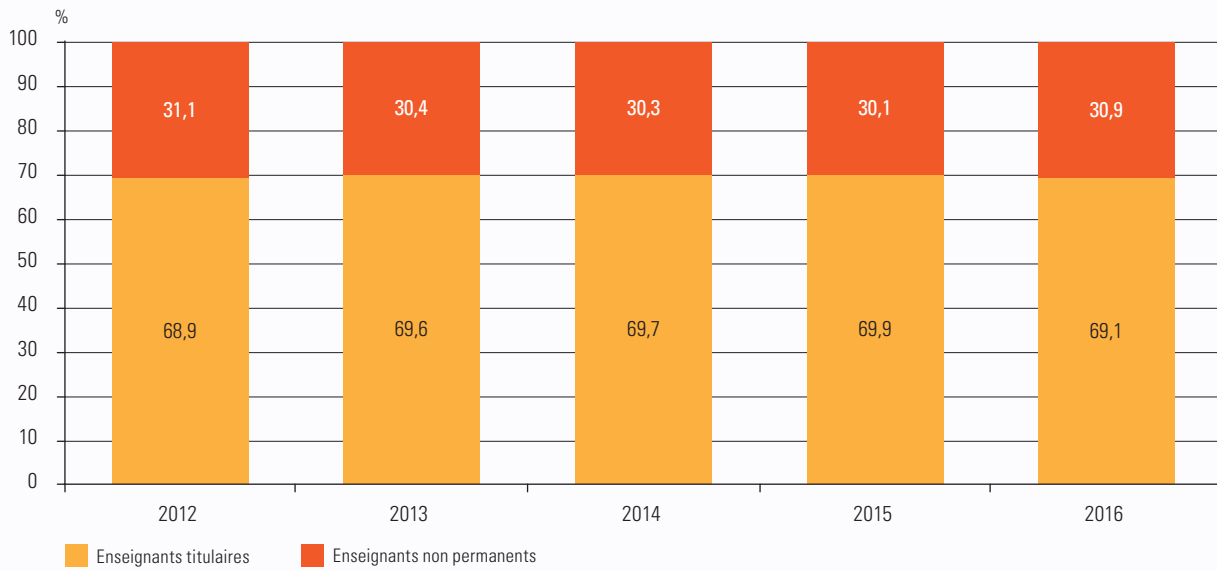


Figure 4 - Évolution du poids des effectifs titulaires et contractuels BIATSS depuis 2012

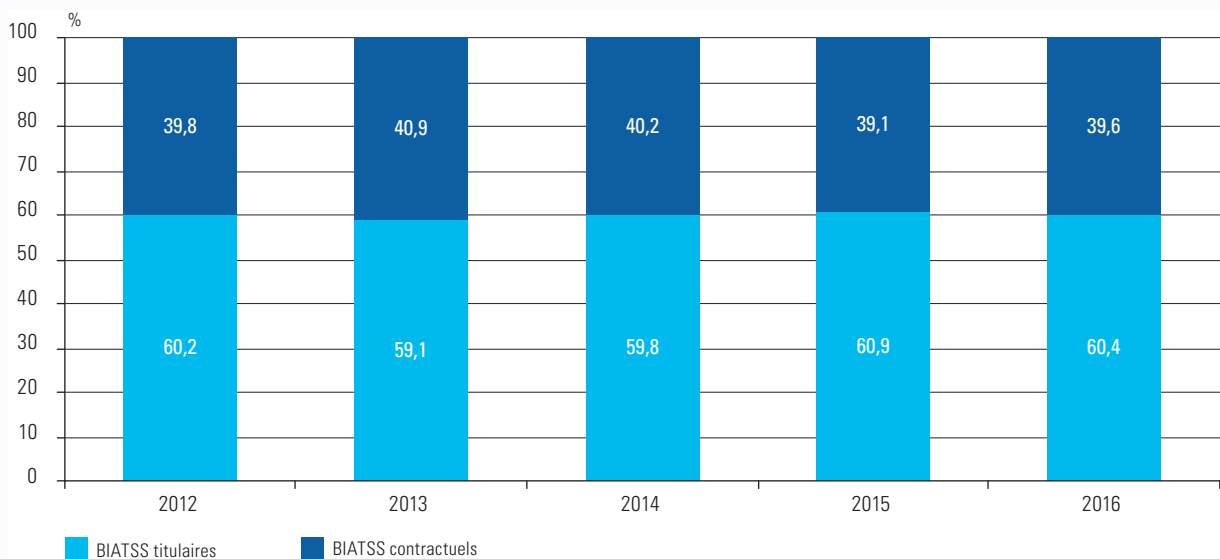


Figure 5 - Évolution du poids des effectifs titulaires et contractuels BIATSS selon la filière depuis 2012

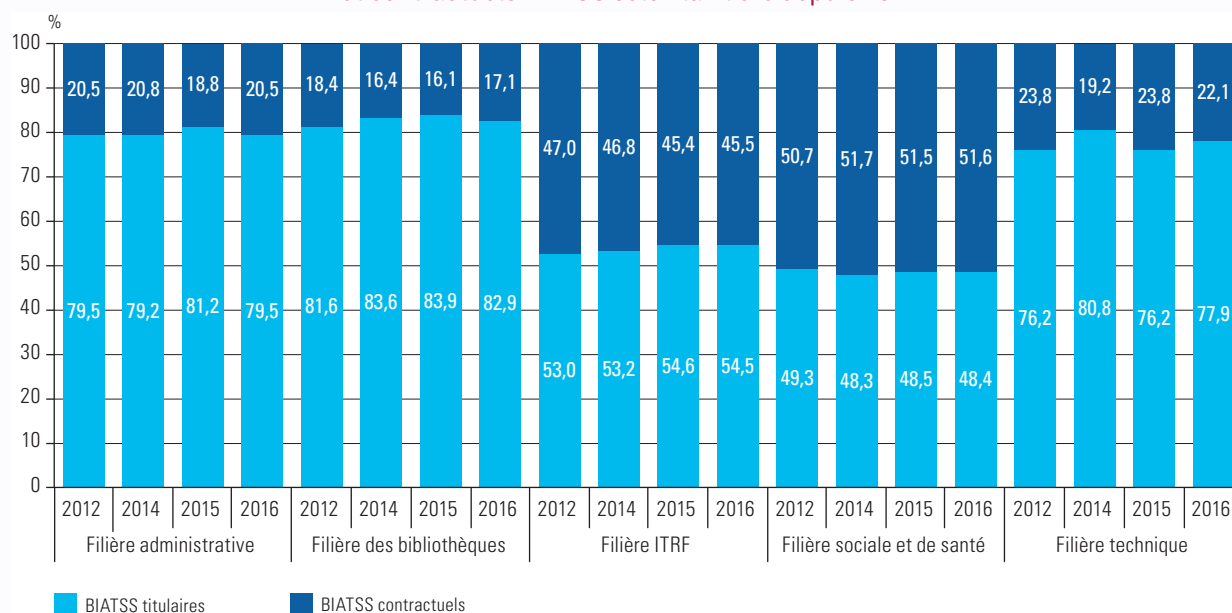


Tableau 4 - Effectifs des agents titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2014		2015		2016	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Catégorie A	Professeur des universités	15 171	23,4	15 217	24,3	15 237	25,0	15 158	25,8
	Maître de conférences des universités	33 807	42,5	33 961	43,4	33 979	43,7	33 654	43,9
	Maître-assistant	2	50,0	1	0,0				
	Assistant de l'enseignement supérieur	33	36,4	26	38,5	21	38,1	23	39,1
	Assistant non agrégé et assimilé	2	100,0	3	66,7	3	100,0		
	Total de la filière universitaire	49 015	36,6	49 208	37,5	49 240	37,9	48 835	38,3
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	56,8	-	56,6	-	55,9	-	55,2	-
	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 164	13,8	4 194	15,3	4 190	16,1	4 177	16,9
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	130	32,3	131	39,7	124	41,9	127	41,7
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques			175	29,7	182	30,2	176	30,1
	Professeur des universités de médecine générale					32	9,4	36	8,3
	Professeur du 1 ^{er} grade de chirurgie dentaire odonto.	5	20,0	1	0,0				
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 583	50,3	1 500	50,1	1 499	50,5	1 434	50,8
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	392	31,9	398	33,4	388	35,3	373	37,0
	Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.			144	56,9	149	58,4	152	58,6
	Maître de conférences des univ. de médecine générale					8	37,5	15	33,3
	Total de la filière hospitalo-universitaire	6 274	24,5	6 543	26,2	6 572	26,9	6 490	27,4
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	7,3	-	7,5	-	7,5	-	7,3	-
	Astronome	104	19,2	105	19,0	103	19,4	103	19,4
	Physicien	39	17,9	36	19,4	36	19,4	39	20,5
	Astronome adjoint	115	25,2	115	26,1	114	27,2	115	28,7
	Physicien adjoint	66	39,4	64	39,1	68	39,7	68	39,7
	Directeur d'études de l'EHESS	118	24,6	116	26,7	114	30,7	118	28,0
	Maître de conférences de l'EHESS	74	39,2	71	40,8	72	41,7	68	42,6
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	136	25,7	138	26,8	137	27,7	136	26,5
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	100	54,0	94	56,4	94	54,3	96	54,2
	Professeur du Cnam	70	8,6	63	6,3	55	5,5	52	5,8
	Sous-directeur du Cnam	1	0,0						
	Professeur du Collège de France	41	9,8	45	11,1	40	12,5	39	10,3
	Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	2	100,0	1	100,0	1	100,0		
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	60	26,7	76	34,2	77	32,5	75	33,3
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	134	43,3	141	44,7	146	44,5	149	43,6
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{er} cat.	16	6,3	11	0,0	9	0,0	8	0,0
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	17	23,5	7	14,3	5	40,0	4	50,0
	Sous-directeur de laboratoire des ENS	2	0,0	1	0,0	1	0,0	2	0,0
	Total des corps spécifiques	1 095	29,2	1 084	30,6	1 072	31,7	1 072	31,4
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	1,3	-	1,2	-	1,2	-	1,2	-
	Professeur des écoles	285	48,4	314	51,6	306	52,0	322	53,1
	Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré	285	48,4	314	51,6	306	52,0	322	53,1
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,3	-	0,4	-	0,3	-	0,4	-
Professeur agrégé	7 188	41,6	6 972	42,5	7 225	43,0	7 166	43,8	
Professeur de l'Ensam	210	11,4	173	13,3	158	13,9	146	15,1	
Professeur certifié	4 506	50,3	4 629	51,5	4 502	52,3	4 651	53,0	
Professeur d'EPS	898	25,1	909	25,4	881	25,8	846	24,9	
Professeur de lycée professionnel	269	42,4	307	41,4	304	44,4	349	46,4	
Chargé d'enseignement d'EPS	7	0,0	6	0,0	6	0,0	6	0,0	
Professeur de chaire supérieure	3	0,0	2	0,0	2	0,0	1	0,0	
Professeur d'enseignement général des collèges	7	42,9	6	33,3	5	40,0	4	25,0	

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2014		2015		2016	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Catégorie A	Chef de travaux pratiques de l'Ensam	1	0,0	1	0,0				
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré	13 089	43,0	13 005	44,0	13 083	44,7	13 169	45,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	15,2	-	14,9	-	14,9	-	14,9	-
	Conseiller d'orientation psychologue	15	66,7	14	71,4	13	61,5	2	100,0
	Conseiller principal d'éducation	35	57,1	31	58,1	33	60,6	50	56,0
	Total de la filière éducation-orientation	50	60,0	45	62,2	46	60,9	52	57,7
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,1	-	0,1	-	0,1	-	0,1	-
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	3	33,3	8	12,5	7	28,6	7	28,6
	Inspecteur de l'Éducation nationale	16	25,0	14	35,7	12	33,3	9	33,3
	Total de la filière d'inspection	19	26,3	22	27,3	19	31,6	16	31,3
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-
	Administrateur civil	7	42,9	6	66,7	7	57,1	7	57,1
	Directeur général des services (SGEPES)	102	36,3	92	41,3	95	43,2	94	45,7
	Directeur de Crous	28	21,4	28	25,0	28	25,0	27	22,2
	Agent comptable d'EPCSCP	106	50,9	105	43,8	104	38,5	104	35,6
	Agent comptable de Crous	27	44,4	27	48,1	27	44,4	27	48,1
	Administrateur ENESR	192	53,1	181	53,0	182	51,1	182	50,0
	Conseiller d'administration scolaire et universitaire	53	50,9						
	Attaché d'administration de l'État	2 285	65,2	2 256	66,9	2 238	66,9	2 186	66,1
	Total de la filière administrative	2 800	61,8	2 695	63,6	2 681	63,2	2 627	62,4
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	3,2	-	3,1	-	3,0	-	3,0	-
	Conservateur général des bibliothèques	94	55,3	99	51,5	87	57,5	96	55,2
	Conservateur des bibliothèques	837	70,3	810	68,9	792	68,8	768	69,1
	Bibliothécaire	500	77,4	511	76,5	519	77,5	523	76,1
	Total de la filière des bibliothèques	1 431	71,8	1 420	70,4	1 398	71,3	1 387	70,8
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	1,7	-	1,6	-	1,6	-	1,6	-
	Ingénieur de recherche	2 218	36,0	2 262	36,2	2 421	36,8	2 458	36,7
	Ingénieur d'études	6 604	50,1	6 868	50,8	7 343	51,2	7 911	52,0
	Assistant-ingénieur	3 074	47,4	3 175	47,7	3 501	49,1	3 756	49,8
	Total de la filière ITRF	11 896	46,8	12 305	47,3	13 265	48,0	14 125	48,8
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	13,8	-	14,1	-	15,1	-	16,0	-
	Conseiller technique de service social AE	52	96,2	52	96,2	52	96,2	50	96,0
	Infirmier (Infenes)	297	96,3	297	96,3	290	96,9	286	96,9
Total de la filière sociale et de santé	349	96,3	349	96,3	342	96,8	336	96,7	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,4	-	0,4	-	0,4	-	0,4	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie A	86 303	39,7	86 990	40,6	88 024	41,1	88 431	41,7	
Catégorie B	Secrétaire administratif (Saenes)	4 083	83,8	3 913	84,2	3 747	84,6	3 654	84,6
	Total de la filière administrative	4 083	83,8	3 913	84,2	3 747	84,6	3 654	84,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	27,5	-	25,0	-	23,8	-	22,7	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 321	77,1	1 394	76,8	1 392	76,7	1 434	77,3
	Total de la filière des bibliothèques	1 321	77,1	1 394	76,8	1 392	76,7	1 434	77,3
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	8,9	-	8,9	-	8,8	-	8,9	-
	Technicien de recherche et formation	9 228	52,0	10 149	54,0	10 406	55,2	10 778	56,0
	Total de la filière ITRF	9 228	52,0	10 149	54,0	10 406	55,2	10 778	56,0
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	62,1	-	64,7	-	66,0	-	67,0	-	

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2014		2015		2016		
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	
Catégorie B	Assistant de service social AE	213	96,2	219	97,3	223	97,3	223	97,3	
	Infirmier (cat. B)	3	100,0			2	100,0	3	66,7	
	Total de la filière sociale et de santé	216	96,3	219	97,3	225	97,3	226	96,9	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	1,5	-	1,4	-	1,4	-	1,4	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie B		14 848	63,6	15 675	64,2	15 770	64,7	16 092	64,9	
Catégorie C	Adjoint administratif (Adjenes)	9 034	89,9	8 317	89,8	7 822	89,7	7 470	89,7	
	Total de la filière administrative	9 034	89,9	8 317	89,8	7 822	89,7	7 470	89,7	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	33,9	-	31,2	-	29,8	-	29,1	-	
	Magasinier des bibliothèques	1 763	61,4	1 784	62,3	1 749	61,9	1 730	62,0	
	Total de la filière des bibliothèques	1 763	61,4	1 784	62,3	1 749	61,9	1 730	62,0	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	6,6	-	6,7	-	6,7	-	6,7	-	
	Adjoint technique de recherche et formation	15 641	57,1	16 426	59,6	16 585	60,2	16 369	60,6	
	Total de la filière ITRF	15 641	57,1	16 426	59,6	16 585	60,2	16 369	60,6	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	58,7	-	61,6	-	63,1	-	63,7	-	
	Adjoint technique des établissements	215	48,4	160	46,9	112	45,5	109	45,9	
	Total de la filière technique	215	48,4	160	46,9	112	45,5	109	45,9	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	0,8	-	0,6	-	0,4	-	0,4	-	
	Ensemble des effectifs de la catégorie C		26 653	68,4	26 687	69,1	26 268	69,0	25 678	69,1
	Ensemble des effectifs		127 804	48,5	129 352	49,3	130 062	49,6	130 201	50,0

► Source : bases et annuaires des personnels.

Tableau 5 - Effectifs des agents non titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie statutaire et ventilés par fonction correspondant à un corps (ou type de contrat)

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	2012		2014		2015		2016	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Catégorie A	Doctorant contractuel	13 364	n.d.	14 195	43,6	14 423	43,3	14 971	44,0
	ATER	5 664	n.d.	4 872	49,3	4 722	50,1	4 616	50,4
	Contractuel sur emplois du 2 nd degré	701	n.d.	599	44,1	711	44,7	808	45,7
	Lecteur	843	n.d.	852	60,7	858	60,8	855	61,2
	Maître de langues	190	n.d.	154	60,4	118	61,0	154	61,0
	Enseignant invité	3 404	n.d.	2 561	26,7	2 109	27,0	1 744	27,2
	Enseignant associé	2 865	n.d.	2 733	26,7	2 748	27,2	2 564	27,2
	Contractuels L. 954-3	2 865	n.d.	2 733	26,7	2 748	27,2	1 005	43,1
	Total des filières hors hospito-universitaires	27 031	n.d.	25 966	41,9	25 689	42,2	26 717	43,1
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	60,3	-	57,1	-	57,8	-	58,2	-
	Praticien hospitalier universitaire (PHU)	196	n.d.	180	36,1	134	32,8	138	41,3
	Chef de clinique-assistant des hôpitaux (ASM)	3 659	n.d.	3 624	55,4	3 642	56,4	3 601	57,0
	Assistant hospitalier universitaire des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUO)	415	n.d.	488	58,4	490	57,1	492	55,9
	Chef de clinique des universités de médecine générale	80	n.d.	85	63,5	85	63,5	116	57,8
	Personnel associé	209	n.d.	254	28,7	235	68,5	221	26,7
	Total de la filière hospito-universitaire	4 559	n.d.	4 631	53,7	4 586	56,5	4 568	55,0
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	10,2	-	10,2	-	10,3	-	9,9	-
	Attaché d'administration de l'État	256	71,1	343	70,0	472	71,4	471	71,8
	Total de la filière administrative	256	71,1	343	70,0	472	71,4	471	71,8
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,6	-	0,8	-	1,1	-	1,0	-

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	2012		2014		2015		2016	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Catégorie A	Conservateur général des bibliothèques	0	0,0	0	0,0	1	0,0	2	50,0
	Conservateur des bibliothèques	31	77,4	17	58,8	15	73,3	23	87,0
	Bibliothécaire	82	65,9	95	69,5	96	71,9	82	72,0
	Total de la filière des bibliothèques	113	69,0	112	67,9	112	72,6	107	74,8
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,3	-	0,2	-	0,3	-	0,2	-
	Ingénieur de recherche	3 119	42,9	3 440	40,6	3 016	41,9	2 992	42,3
	Ingénieur d'études	6 598	54,1	7 184	55,3	6 660	59,4	7 227	58,2
	Assistant-ingénieur	2 678	63,4	3 252	61,8	3 348	63,9	3 322	63,4
	Total de la filière ITRF	12 395	53,3	13 876	53,2	13 024	56,5	13 541	55,9
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	27,6	-	30,5	-	29,3	-	29,5	-
	Médecin de l'Éducation nationale	201	70,6	224	77,2	236	73,3	271	73,1
	Médecin de prévention	217	72,8	209	74,2	197	76,6	146	80,1
	Conseiller technique de service social AE	4	75,0	10	80,0	6	66,7	92	92,4
	Infirmier (Infenes)	85	96,5	89	93,3	95	91,6	6	83,3
	Total de la filière sociale et de santé	507	75,9	532	78,8	534	77,7	515	78,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	1,1	-	1,2	-	1,2	-	1,1	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie A	44 861	n.d.	45 460	47,3	44 417	47,6	45 919	48,8
	Catégorie B	Secrétaire administratif (Saenes)	722	88,4	698	89,0	706	88,7	677
Total de la filière administrative		722	88,4	698	89,0	706	88,7	677	87,4
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		12,2	-	11,0	-	10,5	-	9,9	-
Bibliothécaire assistant spécialisé		278	77,0	280	76,4	249	79,1	234	78,6
Total de la filière des bibliothèques		278	77,0	280	76,4	249	79,1	234	78,6
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		4,7	-	4,4	-	3,7	-	3,4	-
Technicien de recherche et formation		4 837	67,1	5 311	68,0	5 687	69,1	5 813	69,6
Total de la filière ITRF		4 837	67,1	5 311	68,0	5 687	69,1	5 813	69,6
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		81,8	-	83,4	-	84,8	-	85,4	-
Assistant de service social AE		73	93,2	77	94,8	68	95,6	83	94,0
Total de la filière sociale et de santé	73	93,2	77	94,8	68	95,6	83	94,0	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	1,2	-	1,2	-	1,0	-	1,2	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie B	5 910	70,5	6 366	71,0	6 710	71,8	6 807	72,0	
Catégorie C	Adjoint administratif (Adjenes)	3 135	83,6	2 886	82,4	2 132	85,1	2 396	82,8
	Total de la filière administrative	3 135	83,6	2 886	82,4	2 132	85,1	2 396	82,8
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	16,4	-	15,6	-	12,2	-	13,2	-
	Magasinier des bibliothèques	629	69,8	507	65,1	509	66,8	595	63,5
	Total de la filière des bibliothèques	629	69,8	507	65,1	509	66,8	595	63,5
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	3,3	-	2,7	-	2,9	-	3,3	-
	Adjoint technique de recherche et formation	15 352	68,8	15 012	67,8	14 826	68,0	15 095	68,5
	Total de la filière ITRF	15 352	68,8	15 012	67,8	14 826	68,0	15 095	68,5
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	80,1	-	81,4	-	84,7	-	83,3	-
	Adjoint technique des établissements	58	53,4	38	42,1	35	48,6	31	45,2
Total de la filière technique	58	53,4	38	42,1	35	48,6	31	45,2	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	0,3	-	0,2	-	0,2	-	0,2	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie C	19 174	71,2	18 443	70,0	17 502	70,0	18 117	70,2	
Ensemble des effectifs	69 945	n.d.	70 269	55,4	68 629	56,4	70 843	56,5	

► Source : enquêtes DGRH-A1-1 et DGRH-C1-1 sur les agents non titulaires.

► n.d. : données non disponibles.

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur	31
B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires	104
C. Parité dans les recrutements en 2016	154

Ce chapitre présente les effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité parmi les personnels de l'enseignement supérieur (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre, par tranche d'âge, par type d'établissement...), ainsi que les recrutements, la mobilité, l'avancement, les fins de fonction comme les départs à la retraite au cours de l'année 2016. Des données pluriannuelles sont également présentes dans l'introduction générale à ce bilan social.

- L'effectif total dans l'enseignement supérieur (agents titulaires et non titulaires) en 2016 est de 220 176 agents (dont 19 132 personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires), contre 217 894 en 2015.

La comparaison des effectifs, hors personnels « ouvriers » (2016 : 201 044, 2015 : 198 691), montre une augmentation des effectifs de près de 1,2 % par rapport à l'année 2015 ; en 2012, les effectifs étaient de 197 749 agents titulaires et non titulaires.

Le taux de féminisation (hors personnels « ouvriers ») est de 52,3 % contre 52,0 % en 2015.
- Les agents titulaires dans l'enseignement supérieur représentent 64,8 % des effectifs (hors personnels « ouvriers » des CROUS), et leur nombre a augmenté de 0,1 % par rapport à 2015 (130 201 agents en 2016, 130 062 agents en 2015) ; en 2012, les effectifs de titulaires étaient de 127 804 agents.

Au sein des agents titulaires, les femmes représentent 50 % des effectifs (+0,4 point par rapport à 2015), soit +3 110 agents depuis 2012. Entre 2015 et 2016, la part des femmes a augmenté chez les personnels enseignants (de 38,1 % à 38,6 %) alors qu'elle est restée stable à 63,1 % chez les personnels BIATSS.

Parmi ces personnels, 67,9 % relèvent de la catégorie A (53,7 % d'enseignants ou d'enseignants chercheurs) contre 67,7 % en 2015. La part des femmes de catégorie A a progressé de 39,7 % en 2012 à 41,7 % en 2016.

Les âges moyens pour les personnels enseignants et BIATSS ont augmenté en 2016 pour atteindre respectivement 48 ans et 8 mois (48 ans et 5 mois en 2015, 48 ans en 2012) et 46 ans et 9 mois (46 ans et 8 mois en 2015, 45 ans et 11 mois en 2012).
- Les agents non titulaires (hormis les 19 132 personnels « ouvriers ») représentent 35,2 % des effectifs, et leur nombre a augmenté de 3,2 % par rapport à 2015 (70 843 agents en 2016, 68 629 agents en 2015) ; en 2012, les effectifs de non-titulaires étaient de 69 945 agents.

Chez les personnels contractuels BIATSS, la part des CDI est passée de 16,9 % en 2012 à 17,6 % en 2016, leurs effectifs passant de 6 464 à 6 961 sur cette période.

La part des femmes est de 56,5 % contre 56,4 % en 2015 ; pour les personnels enseignants, elle passe de 44,4 % à 44,8 % en 2016 et chez les personnels BIATSS de 65,9 % en 2015 à 65,8 %.

- ▶ Au sein des personnels en situation de handicap : les agents de catégorie C restent prépondérants (44,6 %) mais leurs effectifs ont diminué par rapport à 2012 (53,3 %) ; sur la même période, la part des femmes a augmenté de 4,9 points (60,5 %). 46,6 % des travailleurs handicapés appartiennent à la filière ITRF (45,2 % en 2012).
- ▶ Le recrutement des agents titulaires (hors recrutements réservés) : 5 338 postes ont été offerts au sein de l'enseignement supérieur en 2016, 2 677 postes d'enseignants-chercheurs (3 589 en 2012, 3 148 en 2013, 2 883 en 2014 et 2 654 en 2015) et 2 661 postes de BIATSS dont 82,7 % d'ITRF (2 559 en 2012, 2 329 en 2013, 2 291 en 2014 et 2 493 en 2015).
- ▶ Aux recrutements classiques précités, s'ajoutent les recrutements réservés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012. La session 2016 s'est traduite par la nomination en qualité de fonctionnaire de 408 agents contractuels (934 postes offerts) contre 797 en 2015, 1 251 en 2014 et 1 573 en 2013.
Sur les 4 029 agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur depuis 2013, 60,9 % l'ont été dans des corps relevant de la catégorie C, 89,4 % dans des corps de la filière ITRF.
- ▶ Parmi les personnels BIATSS, le taux de féminisation des agents promus dans un grade supérieur en 2016 est de 65,8 % contre 68,1 % en 2015 (63,8 % en 2012, 70,2 % en 2014), soit néanmoins 2,7 points de plus que la part des femmes titulaires dans cette population. Pour les enseignants-chercheurs, la part des femmes promues progresse également depuis 2012 (35,4 % en 2016, 34,5 % en 2015, 33,6 % en 2014, 33 % en 2013, 32 % en 2012) ; cependant cette proportion est plus faible dans les grades les plus élevés.
- ▶ Le nombre de départs à la retraite en 2016, toutes filières confondues, est de 2 457 (2 794 en 2015, 2 716 en 2014, 2 957 en 2013, 3 014 en 2012), soit 2,1 % des effectifs titulaires de l'enseignement supérieur.

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Tableau 1.1 - Effectifs dans l'enseignement supérieur hors personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP*	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels enseignants	Agent titulaire	42 930	27 026	69 956	69 609,7	38,6	69,1
	Agent non titulaire	17 264	14 021	31 285	27 772,0	44,8	30,9
	Total des Personnels enseignants	60 194	41 047	101 241	97 381,7	40,5	-
Personnels BIATSS	Agent titulaire	22 217	38 028	60 245	59 370,1	63,1	60,4
	Agent non titulaire	13 542	26 016	39 558	24 406,4	65,8	39,6
	Total des Personnels BIATSS	35 759	64 044	99 803	83 776,5	64,2	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		65 147	65 054	130 201	128 979,8	50,0	64,8
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		30 806	40 037	70 843	52 178,4	56,5	35,2
Ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur		95 953	105 091	201 044	181 158,2	52,3	-

► Source : bases et annuaires des personnels (BIATSS : décembre 2016, enseignants : mai 2016) - Enquêtes DGRH-A1-1 et DGRH-C1-1 sur les agents non titulaires - Les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires (8 146 CDI et 10 986 CDD, soit 19 132 agents) sont exclus du champ de ce tableau comme de celui du bilan social (hormis l'indicateur suivant et celui spécifique aux personnels « ouvriers »). Les élèves des Écoles normales supérieures (2 746 agents en décembre 2016) sont quant à eux exclus de l'intégralité du bilan social tout comme les contractuels étudiants.

► En outre, au-delà des 31 285 enseignants non titulaires mentionnés dans le tableau, environ 110 000 chargés d'enseignement vacataires (CEV) et agents temporaires vacataires (ATV) délivrent des heures d'enseignement (données sur les vacataires remontées par trois quarts des établissements).

► Les données relatives aux personnels enseignants tiennent compte des effectifs hospitalo-universitaires (titulaires et non titulaires).

► * Les données relatives aux personnels non titulaires sont formulées en ETP pour les enseignants (l'ETP est similaire à l'ETPT, les contrats étant conclus sur une base annuelle) et en ETP travaillé (ETPT) pour les BIATSS (la notion d'ETP n'étant pas présente dans l'enquête sur les agents non titulaires BIATSS). L'ETPT peut être défini comme la proratisation de la quotité de service d'un agent en fonction de la durée effective de son activité (ex : 1 agent ayant une quotité de service de 80 %, mais n'est rémunéré que sur 15 jours dans le mois, son ETPT sera de $0,8/2 = 0,4$); l'ETPT peut être calculé mensuellement ou annuellement.

► Pour information, l'ETP correspond à la quotité de service des agents (ex : pour 2 agents ayant un temps de travail de 80 % correspond un ETP de 1,6).

Tableau 1.2 - Effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Type de contrat	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP
CDI	3 613	4 533	8 146	7 887,4
CDD	5 771	5 215	10 986	1 628,8
Ensemble des effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires	9 384	9 748	19 132	9 516,2

► Source : données extraites du bilan social du CNOUS 2016.

Dans l'enseignement supérieur, si l'on inclut les effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires, l'ensemble des effectifs représente 220 176 agents et 190 674,4 ETP. La part des agents titulaires représente 59,1 % des effectifs.

Si l'on exclut ces personnels « ouvriers » (effectifs non titulaires), la part des agents titulaires représente alors

près des deux tiers des effectifs (64,8 %). Elle est de 69,1 % chez les personnels enseignants et de 60,4 % chez les personnels BIATSS.

Les femmes, qui représentent 52,3 % de l'ensemble des effectifs, sont bien moins représentées chez les personnels enseignants (40,5 %) que chez les personnels BIATSS (64,2 %).

► Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par type d'établissement

Ce sont dans les universités pluridisciplinaires et de santé que l'on compte le plus d'agents (titulaires et non titulaires), environ un quart des effectifs. Viennent ensuite les établissements fusionnés avec 18,1 % des agents puis les universités scientifiques (13,2%).

Près d'un agent sur 4 exerce dans une école d'ingénieurs, dans un grand établissement ou dans les universités tertiaires « droit et économie » et « lettres et sciences humaines ». Si 10 % des agents sont en fonction dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires, il faut signaler que 88,8 % d'entre eux sont des agents non titulaires.

Alors que les agents titulaires représentent 59 % des effectifs (lorsqu'on inclut les personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires) et près de 65 % des effectifs (sans ces personnels « ouvriers »), leur part est supérieure à ces moyennes dans les universités pluridisciplinaires hors santé (71,8 %) et les universités scientifiques (66,4 %). À l'inverse, les agents titulaires au sein des instituts d'études politiques sont sous représentés (51,7 %) ainsi que dans les COMUE (21,9 %) en raison du contexte particulier de leur récente création. C'est le cas également dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires, les effectifs « ouvriers » représentant à eux seuls 86,5 % des effectifs.

Tableau 1.3

Dans l'enseignement supérieur	Personnels enseignants			Personnels BIATSS		
	Titulaires	Non-titulaires	Sous total	Titulaires	Non-titulaires	Sous total
Univ. pluridisciplinaires et de santé	20 977	10 293	31 270	14 581	7 967	22 548
Univ. pluridisciplinaires hors santé	9 523	2 659	12 182	6 438	3 602	10 040
Univ. scientifiques	10 659	4 373	15 032	8 602	5 358	13 960
Univ. droit et économie	2 312	1 773	4 085	2 140	1 620	3 760
Univ. lettres et sciences humaines	6 871	3 074	9 945	5 172	3 665	8 837
Établissements fusionnés	13 194	5 504	18 698	11 725	9 441	21 166
Écoles d'ingénieurs	4 085	1 789	5 874	3 800	3 327	7 127
Grands établissements	1 824	1 438	3 262	3 555	2 495	6 050
Instituts d'études politiques	339	313	652	214	204	418
Autres typologies d'établissement	141	69	210	498	335	833
COMUE			0	231	824	1 055
Œuvres universitaires et scolaires			0	2 487	19 637	22 124
Hors typologie d'établissement	31		31	802	215	1 017
Ensemble des agents en activité	69 956	31 285	101 241	60 245	58 690	118 935

► Source : bases et annuaires des personnels - Enquêtes DGRH-A1-1 et DGRH-C1-1 sur les agents non titulaires.

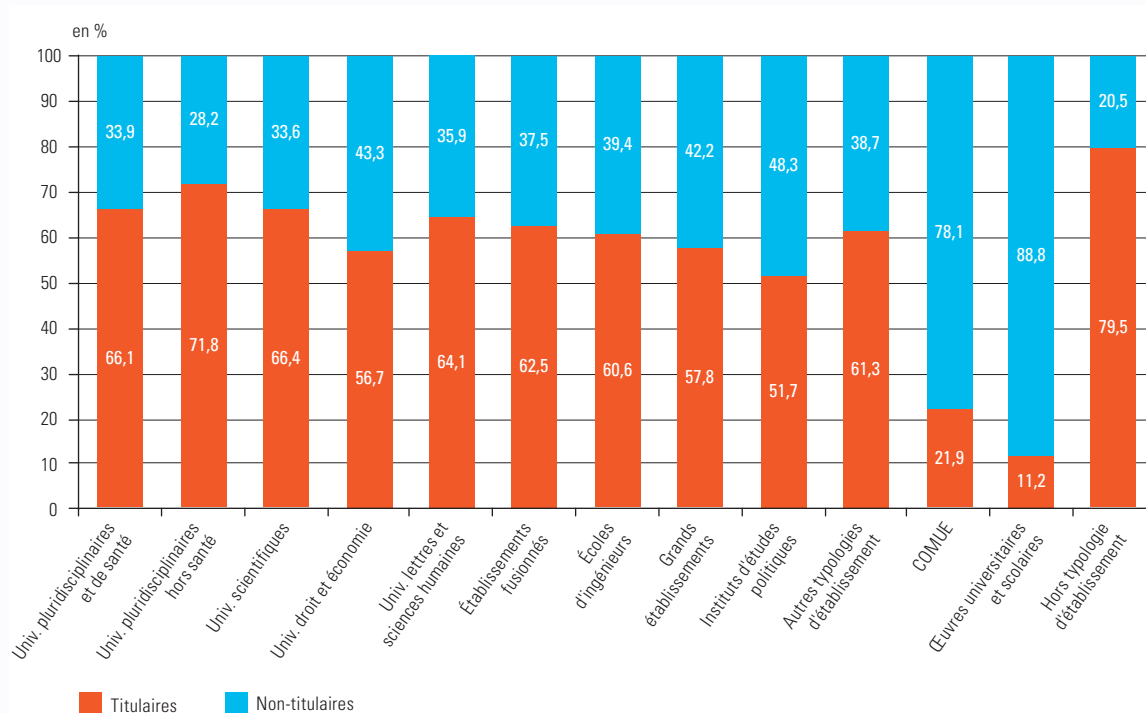
► *Les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires (8 146 CDI et 10 986 CDD, soit 19 132 agents) sont inclus dans le champ de cet indicateur, mais exclus du périmètre des autres indicateurs du bilan social (hormis l'indicateur spécifique aux personnels « ouvriers »), ceux-ci étant directement gérés et rémunérés par le réseau (absence des données dans les SIRH ministériels).

Les élèves des Écoles normales supérieures (2 746 agents en décembre 2016) sont quant à eux exclus de l'intégralité du bilan social tout comme les contractuels étudiants.

► Les enseignants hospitalo-universitaires non titulaires (4 568 recensés en 2016, y compris les chefs de clinique de médecine générale (CCMG) recrutés sous contrat) ont été rattachés par convention à la typologie « pluridisciplinaires et de santé ».

► Dans la typologie « hors typologie d'établissement », outre l'administration centrale du ministère en charge de l'enseignement supérieur, sont regroupés notamment les effectifs rattachés à des chancelleries d'université.

Figure 1.1 - Les effectifs des agents en activité dans l'enseignement supérieur ventilés par typologie d'établissement selon leur statut fonction publique



Ensemble			Part de la typologie d'établissement/ensemble (en %)			Part par statut au sein de chacune des typologies d'établissement (en %)	
Titulaires	Non-titulaires	Ensemble	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires
35 558	18 260	53 818	27,3	20,3	24,4	66,1	33,9
15 961	6 261	22 222	12,3	7,0	10,1	71,8	28,2
19 261	9 731	28 992	14,8	10,8	13,2	66,4	33,6
4 452	3 393	7 845	3,4	3,8	3,6	56,7	43,3
12 043	6 739	18 782	9,2	7,5	8,5	64,1	35,9
24 919	14 945	39 864	19,1	16,6	18,1	62,5	37,5
7 885	5 116	13 001	6,1	5,7	5,9	60,6	39,4
5 379	3 933	9 312	4,1	4,4	4,2	57,8	42,2
553	517	1 070	0,4	0,6	0,5	51,7	48,3
639	404	1 043	0,5	0,4	0,5	61,3	38,7
231	824	1 055	0,2	0,9	0,5	21,9	78,1
2 487	19 637	22 124	1,9	21,8	10,0	11,2	88,8
833	215	1 048	0,6	0,2	0,5	79,5	20,5
130 201	89 975	220 176	100,0	100,0	100,0	59,1	40,9

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline, position administrative, quotité de service

Par sexe

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe

Tableau 1.4

Catégorie de personnel	Filière	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Personnels enseignants	Filière universitaire	30 130	18 705	48 835	48 656,2	38,3	
	Filière hospitalo-universitaire	4 714	1 776	6 490	6 488,3	27,4	
	Corps spécifiques	735	337	1 072	1 068,5	31,4	
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	151	171	322	314,2	53,1	
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	7 167	6 002	13 169	13 016,5	45,6	
	Filière éducation-orientation	22	30	52	50,0	57,7	
	Filière d'inspection	11	5	16	16,0	31,3	
	Total des personnels enseignants		42 930	27 026	69 956	69 609,7	38,6
	Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)		65,9	41,5	53,7	-	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	2 324	11 427	13 751	13 251,0	83,1	
	Filière des bibliothèques	1 388	3 163	4 551	4 481,0	69,5	
	Filière ITRF	18 428	22 844	41 272	41 007,9	55,3	
	Filière sociale et de santé	18	544	562	522,4	96,8	
	Filière technique	59	50	109	107,8	45,9	
	Total des personnels BIATSS		22 217	38 028	60 245	59 370,1	63,1
	Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)		34,1	58,5	46,3	-	-
Ensemble des effectifs		65 147	65 054	130 201	128 979,8	50,0	

► Source : bases et annuaires des personnels.

Dans l'enseignement supérieur, 53,7 % des personnels titulaires sont des personnels enseignants et 46,3 % des personnels BIATSS. Chez les enseignants, la filière universitaire est la plus représentée avec 69,8 % des effectifs, suivie de la filière enseignante des corps du 2nd degré avec 18,8 %. Chez les personnels BIATSS, la filière ITRF rassemble 68,5 % des agents et la filière administrative 22,8 %. Si la moitié des effectifs totaux sont des femmes, elles ne représentent que 38,6 % des enseignants alors qu'elles atteignent un taux de plus de 63 % chez les BIATSS.

Figure 1.2 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie de personnel

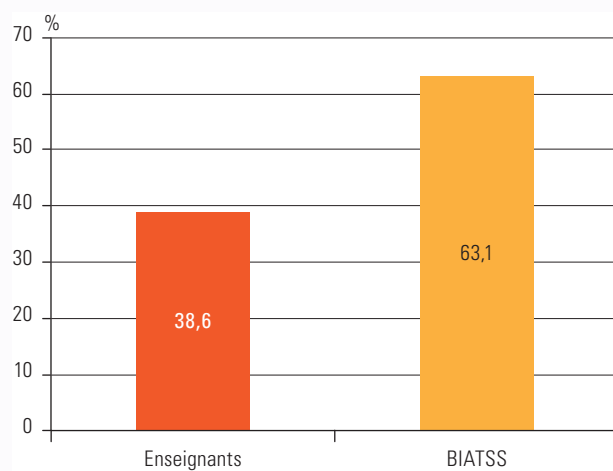
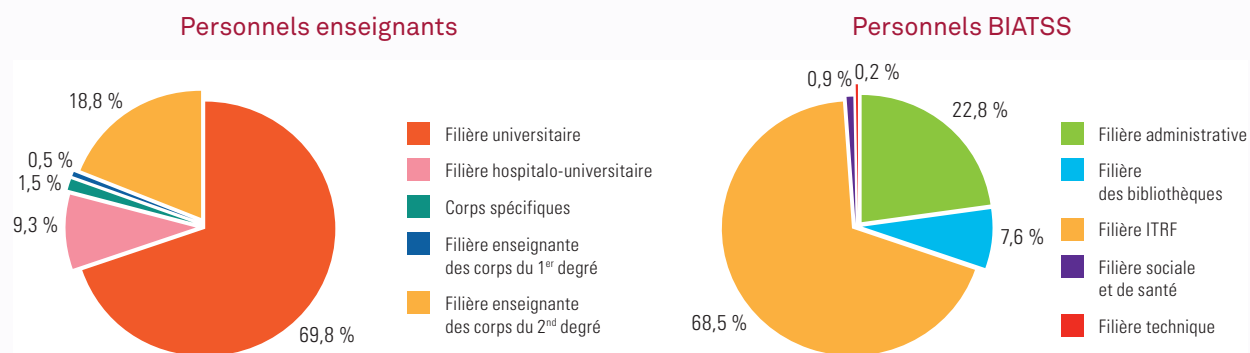


Figure 1.3 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories de personnel



► *La filière éducation-orientation (0,07 %) et la filière d'inspection (0,02 %) n'apparaissent pas dans le graphique.

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe

Tableau 1.5

Filière	Catégorie statutaire	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids de la filière/catégorie statutaire (en %)
Filière universitaire	Catégorie A	30 130	18 705	48 835	48 656,2	38,3	69,8
Filière hospitalo-universitaire		4 714	1 776	6 490	6 488,3	27,4	9,3
Corps spécifiques		735	337	1 072	1 068,5	31,4	1,5
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré		151	171	322	314,2	53,1	0,5
Filière enseignante des corps du 2 nd degré		7 167	6 002	13 169	13 016,5	45,6	18,8
Filière éducation-orientation		22	30	52	50,0	57,7	0,1
Filière d'inspection		11	5	16	16,0	31,3	0,0
Total des effectifs de personnels enseignants		42 930	27 026	69 956	69 609,7	38,6	-
Filière administrative	Catégorie A	988	1 639	2 627	2 594,2	62,4	14,2
	Catégorie B	564	3 090	3 654	3 528,4	84,6	22,7
	Catégorie C	772	6 698	7 470	7 128,4	89,7	29,1
Total de la filière administrative		2 324	11 427	13 751	13 251,0	83,1	-
Filière des bibliothèques	Catégorie A	405	982	1 387	1 370,1	70,8	7,5
	Catégorie B	325	1 109	1 434	1 407,5	77,3	8,9
	Catégorie C	658	1 072	1 730	1 703,4	62,0	6,7
Total de la filière des bibliothèques		1 388	3 163	4 551	4 481,0	69,5	-
Filière ITRF	Catégorie A	7 235	6 890	14 125	14 090,5	48,8	76,5
	Catégorie B	4 747	6 031	10 778	10 731,8	56,0	67,0
	Catégorie C	6 446	9 923	16 369	16 185,6	60,6	63,7
Total de la filière ITRF		18 428	22 844	41 272	41 007,9	55,3	-
Filière sociale et de santé	Catégorie A	11	325	336	310,8	96,7	1,8
	Catégorie B	7	219	226	211,6	96,9	1,4
Total de la filière sociale et de santé		18	544	562	522,4	96,8	-
Filière technique	Catégorie C	59	50	109	107,8	45,9	0,4
Total de la filière technique		59	50	109	107,8	45,9	-
Total des effectifs en catégorie A (BIATSS)		8 639	9 836	18 475	18 365,6	53,2	-
Total des effectifs en catégorie B		5 643	10 449	16 092	15 879,3	64,9	-
Total des effectifs en catégorie C		7 935	17 743	25 678	25 125,2	69,1	-
Total des effectifs de personnels BIATSS		22 217	38 028	60 245	59 370,1	63,1	-
Ensemble des effectifs enseignants et BIATSS		65 147	65 054	130 201	128 979,8	50,0	-

► Source : bases et annuaires des personnels.

► Le poids de la filière rapporté à la catégorie statutaire est calculé d'une part pour les différentes filières enseignantes par rapport à l'effectif total des personnels enseignants, et d'autre part, pour les différentes filières BIATSS par rapport à l'effectif total BIATSS de chaque catégorie statutaire.

Dans l'enseignement supérieur, 67,9% des personnels titulaires sont de catégorie A, 12,4% de catégorie B et 19,7% de catégorie C. Au sein de la catégorie A, les personnels enseignants représentent 79% des agents.

Chez les personnels BIATSS, 30,7% relèvent de la catégorie A, 26,7% de la catégorie B et 42,6% de la catégorie C, les ITRF représentant 76% de la catégorie A, 67% de la catégorie B et 64% de la catégorie C.

Figure 1.4 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire (en %)

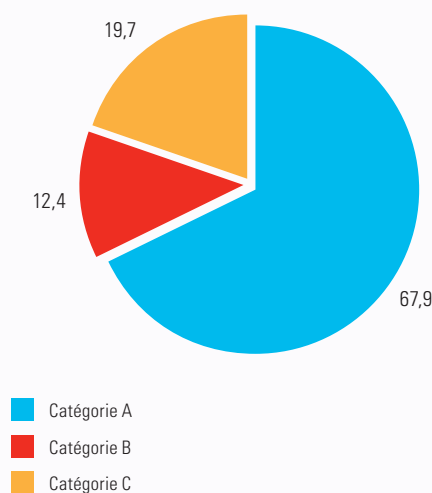


Figure 1.5 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la filière

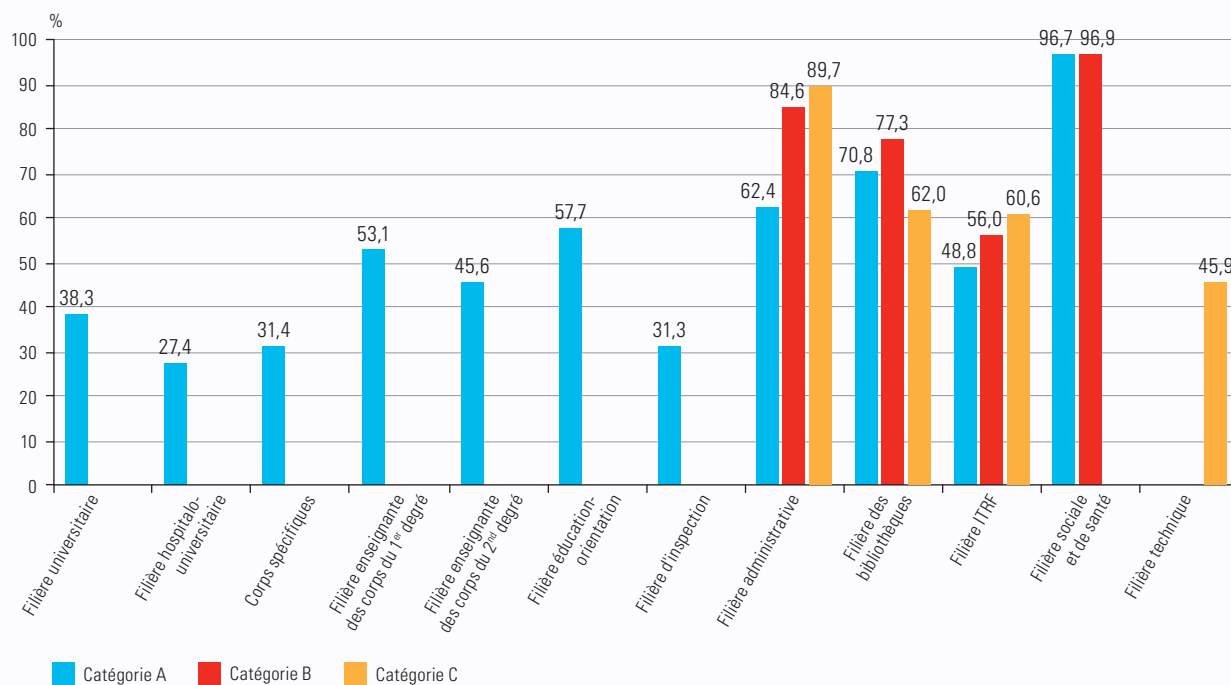
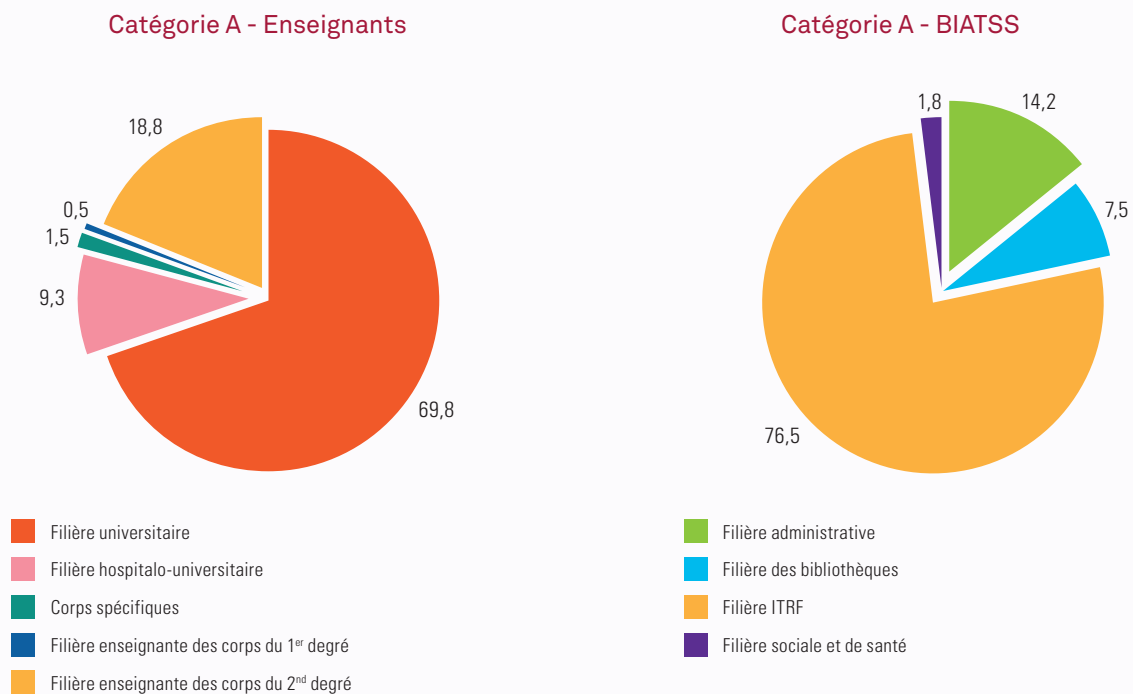
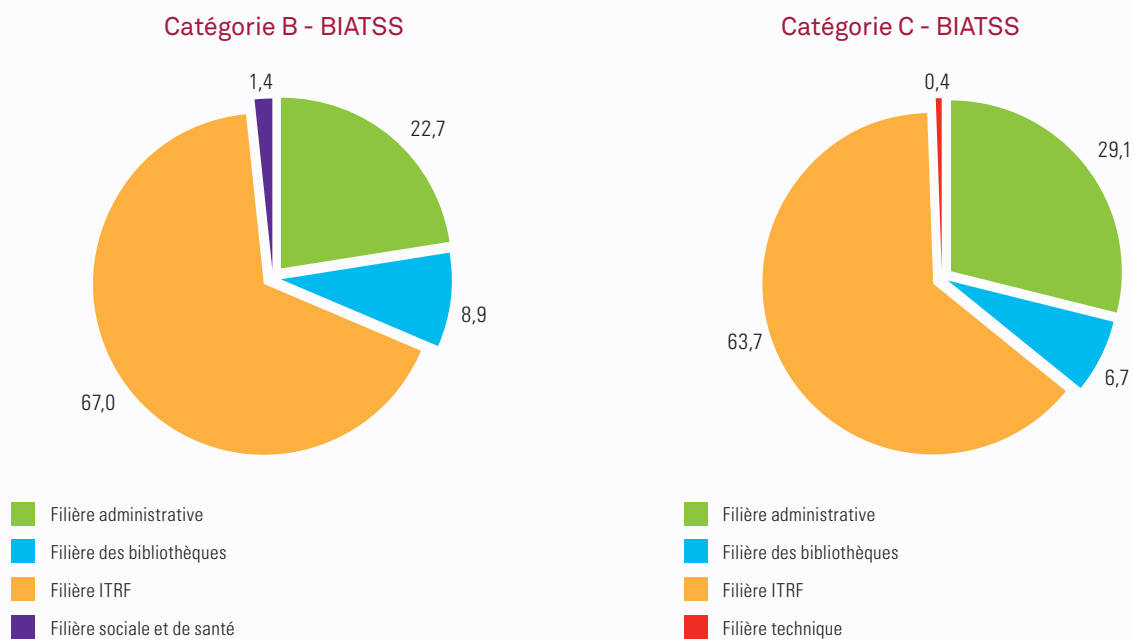


Figure 1.6 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories statutaires (en %)



► *La filière éducation-orientation (0,07 %) et la filière d'inspection (0,02 %) n'apparaissent pas dans le graphique.



► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe

Tableau 1.6

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	11 240	3 918	15 158	15 136,9	25,8	
		Maître de conférences des universités	18 876	14 778	33 654	33 496,4	43,9	
		Assistant de l'enseignement supérieur	14	9	23	22,9	39,1	
	Total de la filière universitaire			30 130	18 705	48 835	48 656,2	38,3
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			58,4	50,7	55,2	-	-
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	3 470	707	4 177	4 175,8	16,9	
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	74	53	127	127,0	41,7	
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	123	53	176	176,0	30,1	
		Professeurs des universités de médecine générale	33	3	36	36,0	8,3	
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	706	728	1 434	1 434,0	50,8	
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	235	138	373	372,5		
		Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.	63	89	152	152,0	58,6	
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	10	5	15	15,0	33,3		
	Total de la filière hospitalo-universitaire			4 714	1 776	6 490	6 488,3	27,4
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			9,1	4,8	7,3	-	-
	Corps spécifiques	Astronome	83	20	103	103,0	19,4	
		Physicien	31	8	39	38,8	20,5	
		Astronome adjoint	82	33	115	114,5	28,7	
		Physicien adjoint	41	27	68	67,1	39,7	
		Directeur d'études de l'EHESS	85	33	118	118,0	28,0	
		Maître de conférences de l'EHESS	39	29	68	67,5	42,6	
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	100	36	136	136,0	26,5	
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	44	52	96	95,5	54,2	
		Professeur du Cnam	49	3	52	52,0	5,8	
		Professeur du Collège de France	35	4	39	39,0	10,3	
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	50	25	75	75,0	33,3	
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	84	65	149	148,6	43,6	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	8		8	7,5	0,0	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	2	2	4	4,0	50,0	
	Sous-directeur de laboratoire des ENS	2		2	2,0	0,0		
Total des corps spécifiques			735	337	1 072	1 068,5	31,4	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			1,4	0,9	1,2	-	-	
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	151	171	322	314,2	53,1		
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			151	171	322	314,2	53,1	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,3	0,5	0,4	-	-	
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	4 027	3 139	7 166	7 084,9	43,8		
	Professeur de l'Ensam	124	22	146	145,5	15,1		
	Professeur certifié	2 184	2 467	4 651	4 591,7	53,0		
	Professeur d'EPS	635	211	846	839,8	24,9		
	Professeur de lycée professionnel	187	162	349	344,0	46,4		
	Chargé d'enseignement d'EPS	6		6	5,6	0,0		
	Professeur de chaire supérieure	1		1	1,0	0,0		
Professeur d'enseignement général des collèges	3	1	4	4,0	25,0			
Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			7 167	6 002	13 169	13 016,5	45,6	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			13,9	16,3	14,9	-	-	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Catégorie A	Filière éducation-orientation	Conseiller d'orientation psychologue		2	2	2,0	100,0	
		Conseiller principal d'éducation	22	28	50	48,0	56,0	
	Total de la filière éducation-orientation			22	30	52	50,0	57,7
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,1	0,1	-	-
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	5	2	7	7,0	28,6	
		Inspecteur de l'Éducation nationale	6	3	9	9,0	33,3	
	Total de la filière d'inspection			11	5	16	16,0	31,3
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	-	-
	Filière administrative	Administrateur civil	3	4	7	7,0	57,1	
		Directeur général des services (SGEPES)	51	43	94	94,0	45,7	
		Directeur général de CROUS	21	6	27	27,0	22,2	
		Agent comptable d'EPCSCP	67	37	104	104,0	35,6	
		Agent comptable de Crous	14	13	27	27,0	48,1	
		Administrateur ENESR	91	91	182	182,0	50,0	
		Attaché d'administration de l'État	741	1 445	2 186	2 153,2	66,1	
	Total de la filière administrative			988	1 639	2 627	2 594,2	62,4
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			1,9	4,4	3,0	-	-
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	43	53	96	95,5	55,2	
		Conservateur des bibliothèques	237	531	768	758,9	69,1	
		Bibliothécaire	125	398	523	515,7	76,1	
	Total de la filière des bibliothèques			405	982	1 387	1 370,1	70,8
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,8	2,7	1,6	-	-
Filière ITRF	Ingénieur de recherche	1 557	901	2 458	2 453,3	36,7		
	Ingénieur d'études	3 794	4 117	7 911	7 886,4	52,0		
	Assistant-ingénieur	1 884	1 872	3 756	3 750,8	49,8		
Total de la filière ITRF			7 235	6 890	14 125	14 090,5	48,8	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			14,0	18,7	16,0	-	-	
Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	2	48	50	49,4	96,0		
	Infirmier (Infenes)	9	277	286	261,4	96,9		
Total de la filière sociale et de santé			11	325	336	310,8	96,7	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,9	0,4	-	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie A		Total général	51 569	36 862	88 431	87 975,2	41,7	
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	564	3 090	3 654	3 528,4	84,6	
	Total de la filière administrative			564	3 090	3 654	3 528,4	84,6
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			10,0	29,6	22,7	-	-
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	325	1 109	1 434	1 407,5	77,3	
	Total de la filière des bibliothèques			325	1 109	1 434	1 407,5	77,3
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			5,8	10,6	8,9	-	-
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	4 747	6 031	10 778	10 731,8	56,0	
	Total de la filière ITRF			4 747	6 031	10 778	10 731,8	56,0
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			84,1	57,7	67,0	-	-
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	6	217	223	208,6	97,3	
		Infirmier (cat. B)	1	2	3	3,0	66,7	
Total de la filière sociale et de santé			7	219	226	211,6	96,9	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			0,1	2,1	1,4	-	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie B		Total général	5 643	10 449	16 092	15 879,3	64,9	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjenes)	772	6 698	7 470	7 128,4	89,7	
	Total de la filière administrative		772	6 698	7 470	7 128,4	89,7	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		9,7	37,8	29,1	-	-	
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	658	1 072	1 730	1 703,4	62,0	
	Total de la filière des bibliothèques		658	1 072	1 730	1 703,4	62,0	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		8,3	6,0	6,7	-	-	
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	6 446	9 923	16 369	16 185,6	60,6	
	Total de la filière ITRF		6 446	9 923	16 369	16 185,6	60,6	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		81,2	55,9	63,7	-	-	
	Filière technique	Adjoint technique des établissements	59	50	109	107,8	45,9	
	Total de la filière technique		59	50	109	107,8	45,9	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		0,7	0,3	0,4	-	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie C		Total général		7 935	17 743	25 678	25 125,2	69,1
Ensemble des effectifs		Total général		65 147	65 054	130 201	128 979,8	50,0

► Source : bases et annuaires des personnels.

Plus des 2/3 des agents titulaires de l'enseignement supérieur relèvent de la catégorie A : 79 % sont des personnels enseignants et 21 % des personnels BIATSS ; les catégories B et C (uniquement des BIATSS) représentent le 1/3 restant.

Plus la catégorie statutaire est élevée et plus le taux de féminisation décroît (69 % en catégorie C, 65 % en catégorie B et 42 % en catégorie A).

► Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe

Tableau 1.7

Libellé long du corps	Sexe	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	BAP non spécifiée	Total
Ingénieur de recherche	Hommes	147	141	267	49	602	55	113	163	20	1 557
	Femmes	152	83	52	47	146	53	48	312	8	901
	Total des effectifs du corps	299	224	319	96	748	108	161	475	28	2 458
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	12,2	9,1	13,0	3,9	30,4	4,4	6,6	19,3	1,1	100,0
Ingénieur d'études	Hommes	184	193	526	99	1 457	375	352	564	44	3 794
	Femmes	382	168	82	136	429	723	127	2 022	48	4 117
	Total des effectifs du corps	566	361	608	235	1 886	1 098	479	2 586	92	7 911
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	7,2	4,6	7,7	3,0	23,8	13,9	6,1	32,7	1,2	100,0
Assistant-ingénieur	Hommes	91	96	384	14	637	192	280	172	18	1 884
	Femmes	250	91	44	12	101	251	43	1 061	19	1 872
	Total des effectifs du corps	341	187	428	26	738	443	323	1 233	37	3 756
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	9,1	5,0	11,4	0,7	19,6	11,8	8,6	32,8	1,0	100,0
Technicien de recherche et formation	Hommes	289	205	837	19	1 072	566	1 121	512	126	4 747
	Femmes	727	265	73	17	135	445	141	4 120	108	6 031
	Total des effectifs du corps	1 016	470	910	36	1 207	1 011	1 262	4 632	234	10 778
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	9,4	4,4	8,4	0,3	11,2	9,4	11,7	43,0	2,2	100,0
Adjoint technique de recherche et formation	Hommes	327	141	266		91	372	4 167	510	572	6 446
	Femmes	618	221	28		15	330	2 786	5 496	429	9 923
	Total des effectifs du corps	945	362	294	0	106	702	6 953	6 006	1 001	16 369
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	5,8	2,2	1,8	0,0	0,6	4,3	42,5	36,7	6,1	100,0
Ensemble des effectifs		3 167	1 604	2 559	393	4 685	3 362	9 178	14 932	1 392	41 272
Part des effectifs de la BAP/Ensemble de la filière (en %)		7,7	3,9	6,2	1,0	11,4	8,1	22,2	36,2	3,4	100,0
Part des femmes de la BAP/Effectifs de la BAP (en %)		67,2	51,6	10,9	53,9	17,6	53,6	34,3	87,1	44,0	55,3

► Source : bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées).

► Libellés des branches d'activités professionnelles : BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ; BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ; BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; BAP J - Gestion et pilotage

La branche d'activité professionnelle « Gestion et pilotage » (BAP J) concentre à elle seule plus du tiers des effectifs de la filière ITRF (36,2 %) ; vient ensuite la branche d'activité professionnelle « Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention » (BAP G) avec plus de 22 %. Un peu plus de 3 % des agents ITRF ne peuvent être rattachés à une BAP en raison de l'absence de la spécification de celle-ci dans les systèmes d'information ministériels. Et parmi ces agents, 72 % sont des adjoints techniques de recherche et de formation.

La part des femmes d'une branche d'activité professionnelle à l'autre est très variable ; c'est encore dans la BAP J que le taux de féminisation est le plus important (87,1 %). Celui de la branche d'activité professionnelle « Science du vivant, de la terre et de l'environnement » (BAP A) est aussi supérieur (67,2 %) à la part moyenne des femmes au sein de la filière ITRF (55,3 %). Le taux de féminisation le plus bas concerne la BAP C « Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique », avec seulement 10,9 % des effectifs.

Figure 1.7 - Le poids des effectifs de chaque BAP au sein de la filière ITRF (en %)

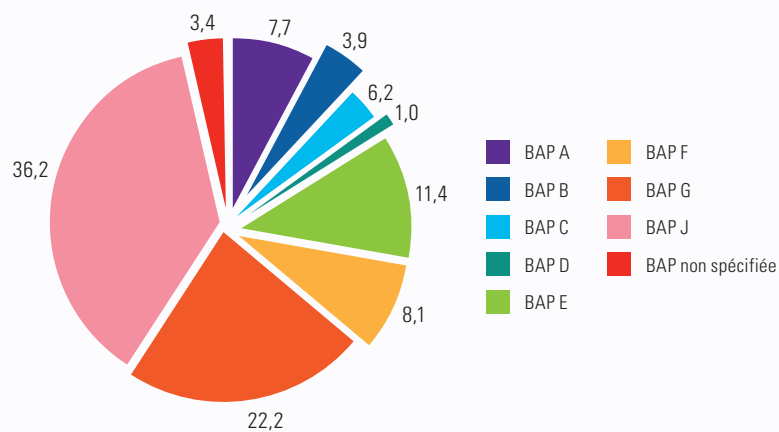
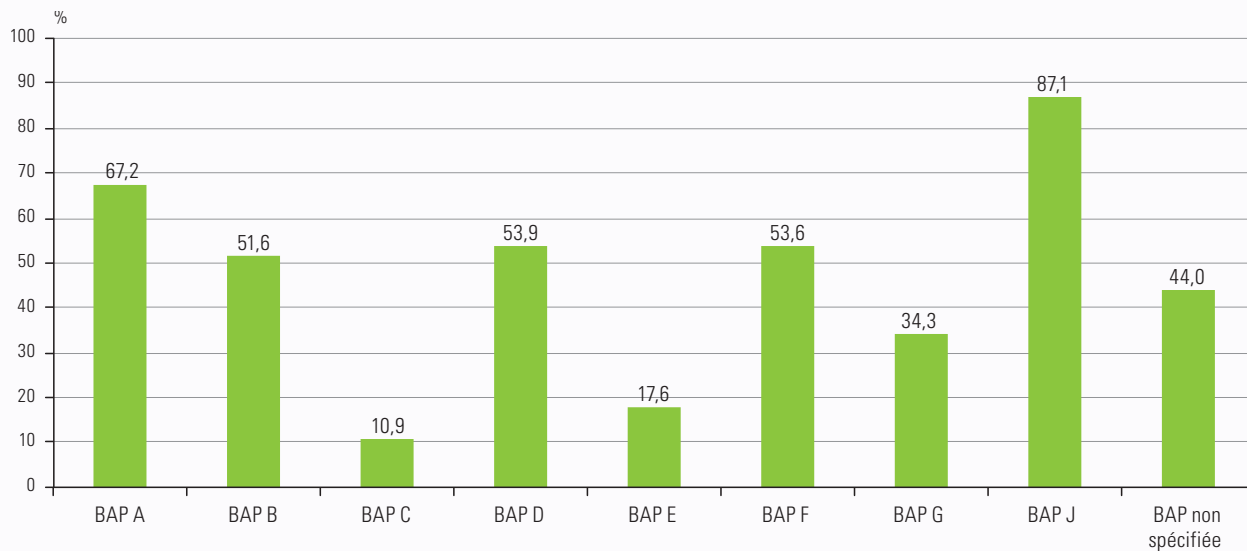


Figure 1.8 - Le taux de féminisation des BAP (en %)



► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe

Tableau 1.8

Filière	Sexe	Droit et Science politique	Sciences économiques et de gestion	Langues et Littératures	Sciences humaines	Mathématiques et Informatique	Physique
Filière universitaire	Hommes	2 126	2 195	2 326	3 551	5 080	1 880
	Femmes	1 643	1 646	3 632	2 934	1 493	534
	Total des effectifs de la filière	3 769	3 841	5 958	6 485	6 573	2 414
	Part des effectifs de la discipline/Effectifs de la filière (en %)	7,7	7,9	12,2	13,3	13,5	4,9
Filière hospitalo-universitaire	Hommes						
	Femmes						
	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part des effectifs de la discipline/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Corps spécifiques	Hommes						
	Femmes						
	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part des effectifs de la discipline/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble des effectifs		3 769	3 841	5 958	6 485	6 573	2 414
Part des effectifs de la discipline/Ensemble des effectifs (en %)		6,7	6,8	10,6	11,5	11,7	4,3
Part des femmes de la discipline/Effectifs de la discipline (en %)		43,6	42,9	61,0	45,2	22,7	22,1

► Source : bases et annuaires des personnels. Les 6 agents cités en médecine dans la filière universitaire sont des assistants de l'enseignement supérieur de discipline médicale. Les enseignants de médecine générale mono-appartenant sont classés dans la filière hospitalo-universitaire.

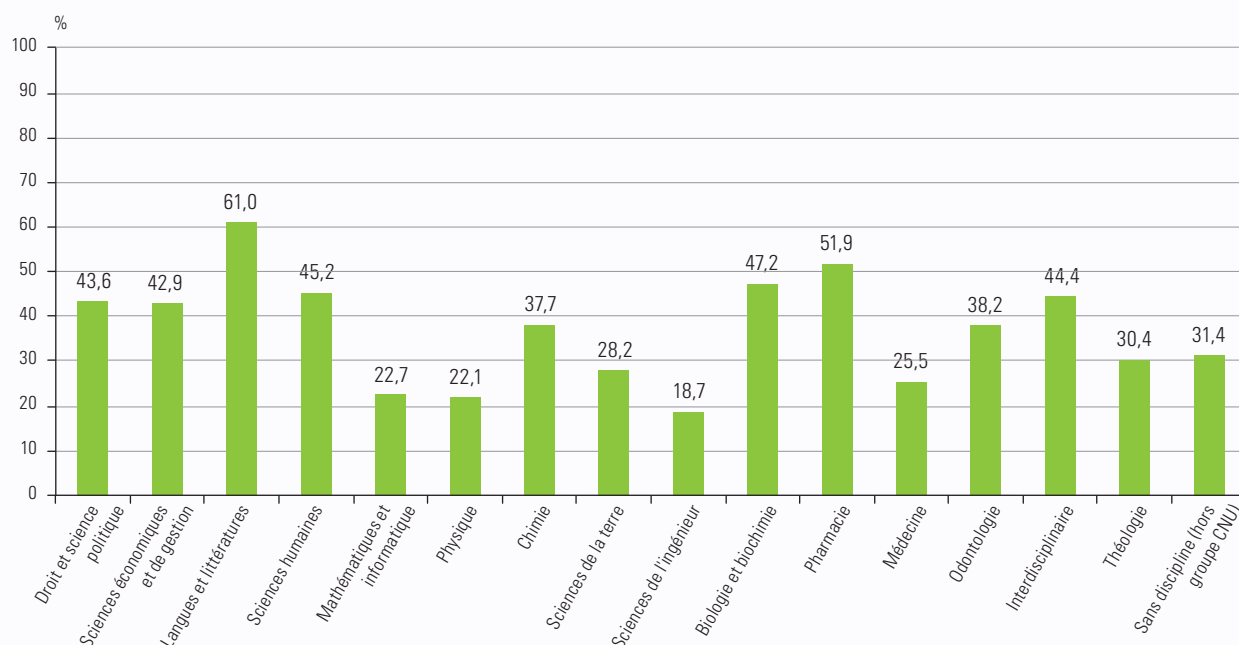
La filière universitaire est largement majoritaire avec 86,6 % d'enseignants chercheurs, suivie de la filière hospitalo-universitaire avec 11,5 % et des corps spécifiques avec un peu moins de 2 %.

Les effectifs sont très variables d'une discipline à l'autre, les « Sciences de l'ingénieur » (14,3 %) et les « Mathématiques et Informatique » (13,5 %) étant les 2 groupes de la filière universitaire les plus importants et la « Théologie » (0,1 %) le plus petit. Dans la filière hospitalo-universitaire, la médecine regroupe 87,2 % des effectifs.

Les femmes sont bien représentées en « Langues et Littératures » avec un taux de 61 % ou encore en « Pharmacie » avec près de 52 % ; elles le sont beaucoup moins en « Physique », en « Mathématiques et Informatique » ou en « Sciences de l'ingénieur » avec des taux avoisinant les 20 %. Elles représentent un quart des effectifs en médecine.

Chimie	Sciences de la terre	Sciences de l'ingénieur	Biologie et Biochimie	Pharmacie	Médecine	Odontologie	Interdisciplinaire	Théologie	Sans discipline (hors groupe CNU)	Ensemble
1 965	934	5 686	2 349	663	3		1 337	32	3	30 130
1 191	367	1 312	2 096	772	3		1 067	14	1	18 705
3 156	1 301	6 998	4 445	1 435	6	0	2 404	46	4	48 835
6,5	2,7	14,3	9,1	2,9	0,0	0,0	4,9	0,1	0,0	100,0
				186	4 219	309				4 714
				143	1 442	191				1 776
0	0	0	0	329	5 661	500	0	0	0	6 490
0,0	0,0	0,0	0,0	5,1	87,2	7,7	0,0	0,0	0,0	100,0
									735	735
									337	337
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 072	1 072
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
3 156	1 301	6 998	4 445	1 764	5 667	500	2 404	46	1 076	56 397
5,6	2,3	12,4	7,9	3,1	10,0	0,9	4,3	0,1	1,9	100,0
37,7	28,2	18,7	47,2	51,9	25,5	38,2	44,4	30,4	31,4	36,9

Figure 1.9 - Le taux de féminisation des disciplines CNU (en %)



► Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe

Tableau 1.9

Quotité de service	Sexe	Filière universitaire	Filière hospitalo-universitaire	Corps spécifiques	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Filière enseignante des corps du 2 nd degré
50 %	Hommes	44	2	2	6	77
	Femmes	77		1	9	113
	Total des effectifs	121	2	3	15	190
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,2	0,0	0,3	4,7	1,4
60 %	Hommes	15				7
	Femmes	26				14
	Total des effectifs	41	0	0	0	21
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2
70 %	Hommes	8	1			4
	Femmes	23				25
	Total des effectifs	31	1	0	0	29
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2
80 %	Hommes	65	2	3		37
	Femmes	356		6	1	161
	Total des effectifs	421	2	9	1	198
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,9	0,0	0,8	0,3	1,5
90 %	Hommes	13		1		1
	Femmes	71		1	1	7
	Total des effectifs	84	0	2	1	8
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,2	0,0	0,2	0,3	0,1
100 %	Hommes	29 985	4 709	729	145	7 041
	Femmes	18 152	1 776	329	160	5 682
	Total des effectifs	48 137	6 485	1 058	305	12 723
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	98,6	99,9	98,7	94,7	96,6
Ensemble des effectifs		48 835	6 490	1 072	322	13 169

► Source : bases et annuaires des personnels.

95,9 % des personnels titulaires, toutes filières confondues, exercent leurs fonctions à temps plein, 2,9 % les exercent à 80 %. Ce sont en très grande majorité les agents BIATSS qui exercent des fonctions à temps partiel.

Si les femmes ne représentent que 48,3 % des effectifs exerçant leurs fonctions à temps plein, leur part dans les effectifs exerçant à temps partiel avoisine les 90 %.

Filière éducation-orientation	Filière d'inspection	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Filière technique	Ensemble	Part par sexe (en %)
1		12	3	23			170	29,7
3		125	10	49	16		403	70,3
4	0	137	13	72	16	0	573	100,0
7,7	0,0	1,0	0,3	0,2	2,8	0,0	0,4	-
		3	1	5			31	18,5
		60	10	19	7	1	137	81,5
0	0	63	11	24	7	1	168	100,0
0,0	0,0	0,5	0,2	0,1	1,2	0,9	0,1	-
		1	2	5			21	12,8
		51	17	21	6		143	87,2
0	0	52	19	26	6	0	164	100,0
0,0	0,0	0,4	0,4	0,1	1,1	0,0	0,1	-
		72	31	109	1	1	321	8,5
		1 728	207	873	119	3	3 454	91,5
0	0	1 800	238	982	120	4	3 775	100,0
0,0	0,0	13,1	5,2	2,4	21,4	3,7	2,9	-
		10	6	13			44	7,0
		297	52	130	30		589	93,0
0	0	307	58	143	30	0	633	100,0
0,0	0,0	2,2	1,3	0,3	5,3	0,0	0,5	-
21	11	2 226	1 345	18 273	17	58	64 560	51,7
27	5	9 166	2 867	21 752	366	46	60 328	48,3
48	16	11 392	4 212	40 025	383	104	124 888	100,0
92,3	100,0	82,8	92,6	97,0	68,1	95,4	95,9	-
52	16	13 751	4 551	41 272	562	109	130 201	-

Figure 1.10 - La répartition des effectifs par quotité de service selon le sexe



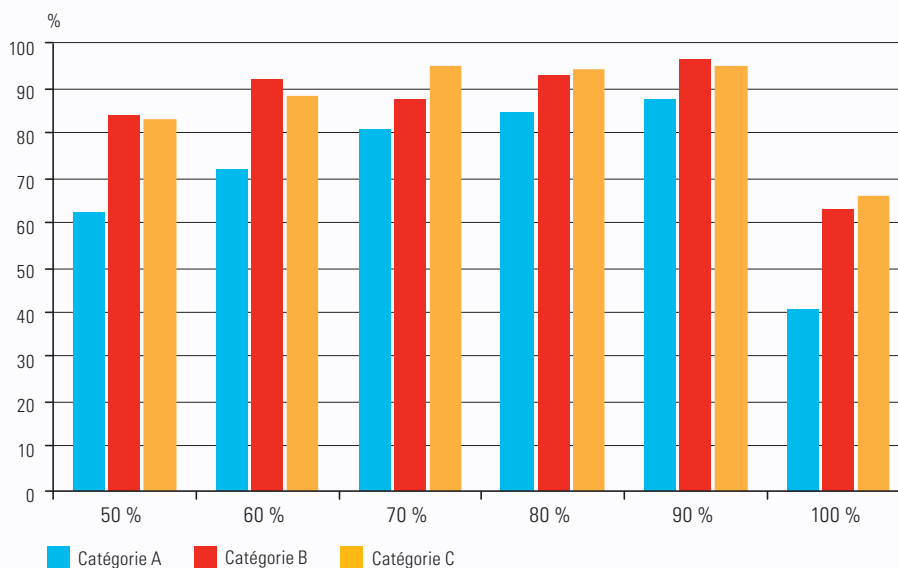
► Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 1.10

Quotité de service	Catégorie A				Catégorie B			
	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)
50 % – Part des effectifs/	134	224	358	62,6	8	41	49	83,7
Ensemble des effectifs (en %)	0,3	0,6	0,4	-	0,1	0,4	0,3	-
60 % – Part des effectifs/	22	57	79	72,2	3	34	37	91,9
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,2	0,1	-	0,1	0,3	0,2	-
70 % – Part des effectifs/	15	64	79	81,0	3	21	24	87,5
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,2	0,1	-	0,1	0,2	0,1	-
80 % – Part des effectifs/	155	855	1010	84,7	51	695	746	93,2
Ensemble des effectifs (en %)	0,3	2,3	1,1	-	0,9	6,7	4,6	-
90 % – Part des effectifs/	24	170	194	87,6	6	164	170	96,5
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,5	0,2	-	0,1	1,6	1,1	-
100 % – Part des effectifs/	51 219	35 492	86 711	40,9	5 572	9 494	15 066	63,0
Ensemble des effectifs (en %)	99,3	96,3	98,1	-	98,7	90,9	93,6	-
Ensemble des effectifs	51 569	36 862	88 431	41,7	5 643	10 449	16 092	64,9
Part des temps partiel/Effectifs de la cat. stat. (en %)	0,4	1,5	1,9	-	0,4	5,9	6,4	-

► Source : bases et annuaires des personnels.

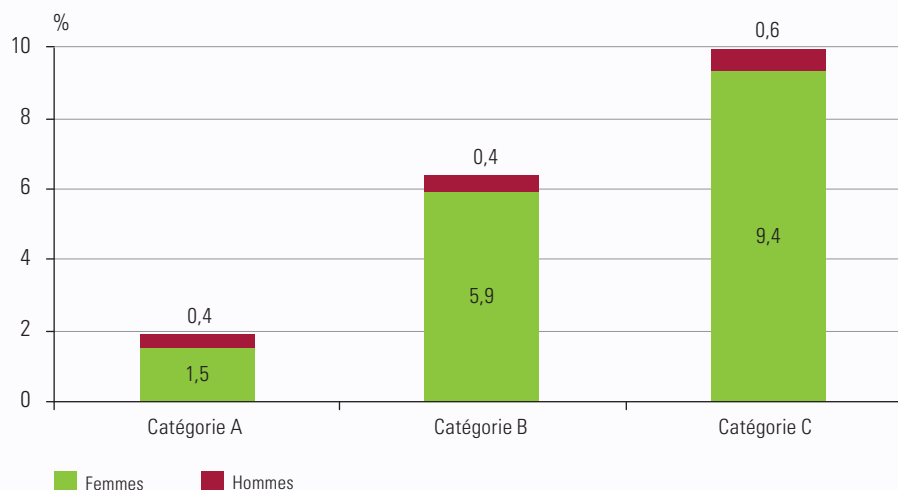
Figure 1.11 - Le taux de féminisation par quotité de service selon la catégorie statutaire



Catégorie C				Ensemble
Hommes	Femmes	S/ Total	Part des femmes (en %)	
28	138	166	83,1	573
0,4	0,8	0,6	-	0,4
6	46	52	88,5	168
0,1	0,3	0,2	-	0,1
3	58	61	95,1	164
0,0	0,3	0,2	-	0,1
115	1 904	2 019	94,3	3 775
1,4	10,7	7,9	-	2,9
14	255	269	94,8	633
0,2	1,4	1,0	-	0,5
7 769	15 342	23 111	66,4	124 888
97,9	86,5	90,0	-	95,9
7 935	17 743	25 678	69,1	130 201
0,6	9,4	10,0	-	4,1

Plus la catégorie statutaire est élevée, plus la part des effectifs à temps partiel diminue (10 % des effectifs de la catégorie C exercent à temps partiel alors qu'ils ne sont que 2 % à peine en catégorie A). La part des femmes exerçant à temps partiel est largement majoritaire quelle que soit la catégorie.

Figure 1.12 - La part des agents à temps partiel par sexe selon la catégorie statutaire



Par sexe et tranche d'âge

- L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio)
- Présentation en pyramide des âges

Tableau 1.11

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels enseignants	49 ans ; 5 mois	47 ans ; 6 mois	48 ans ; 8 mois
Personnels BIATSS	46 ans ; 7 mois	46 ans ; 10 mois	46 ans ; 9 mois
Ensemble des effectifs	48 ans ; 6 mois	47 ans ; 2 mois	47 ans ; 10 mois

► Source : bases et annuaires des personnels.

Tableau 1.12

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels enseignants	48 ans ; 11 mois	46 ans ; 8 mois	48 ans
Personnels BIATSS	46 ans ; 2 mois	46 ans ; 9 mois	46 ans ; 3 mois
Ensemble des effectifs	47 ans ; 11 mois	46 ans ; 8 mois	47 ans ; 4 mois

► Source : bases et annuaires des personnels.

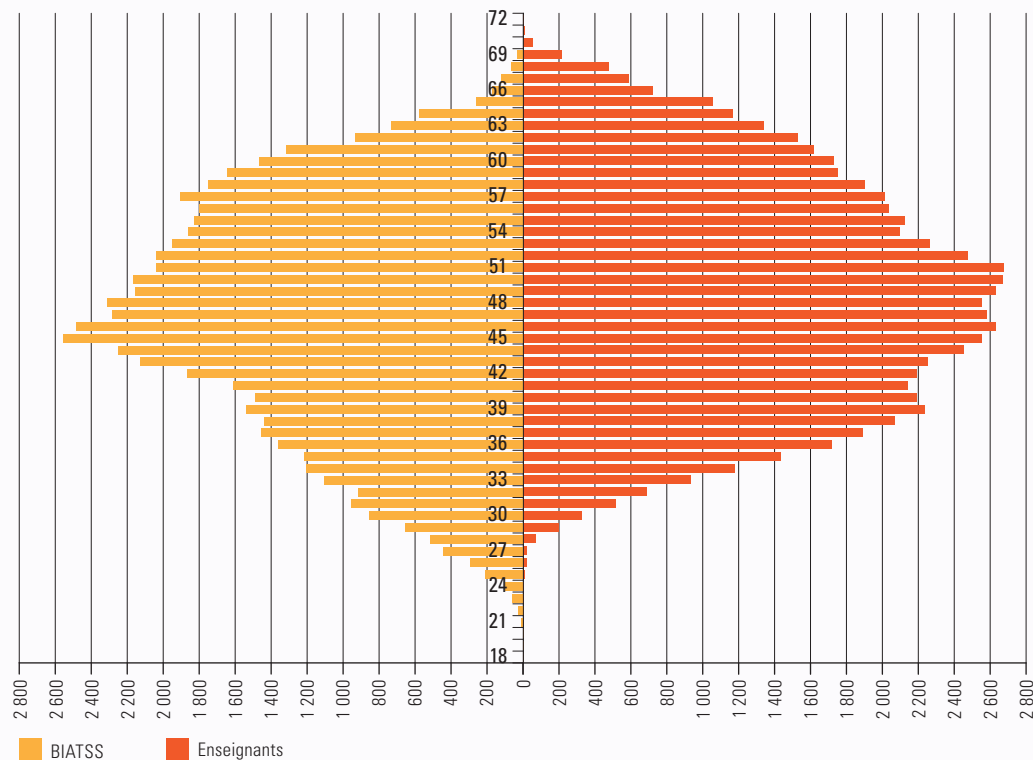
L'âge moyen chez les personnels enseignants (48 ans 8 mois) est supérieur à celui des personnels BIATSS (46 ans 9 mois).

Toutefois, l'âge moyen des femmes, comparé à celui des hommes, est relativement proche chez les enseignants et les BIATSS (autour de 47 ans).

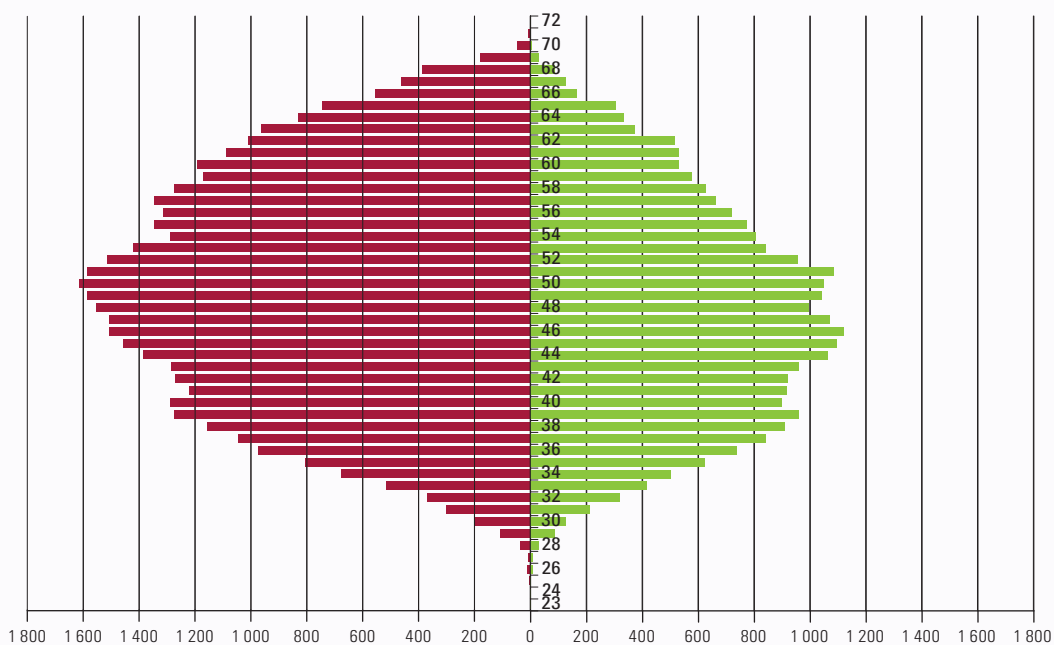
Le constat est sensiblement le même pour l'âge médian.

Figure 1.13

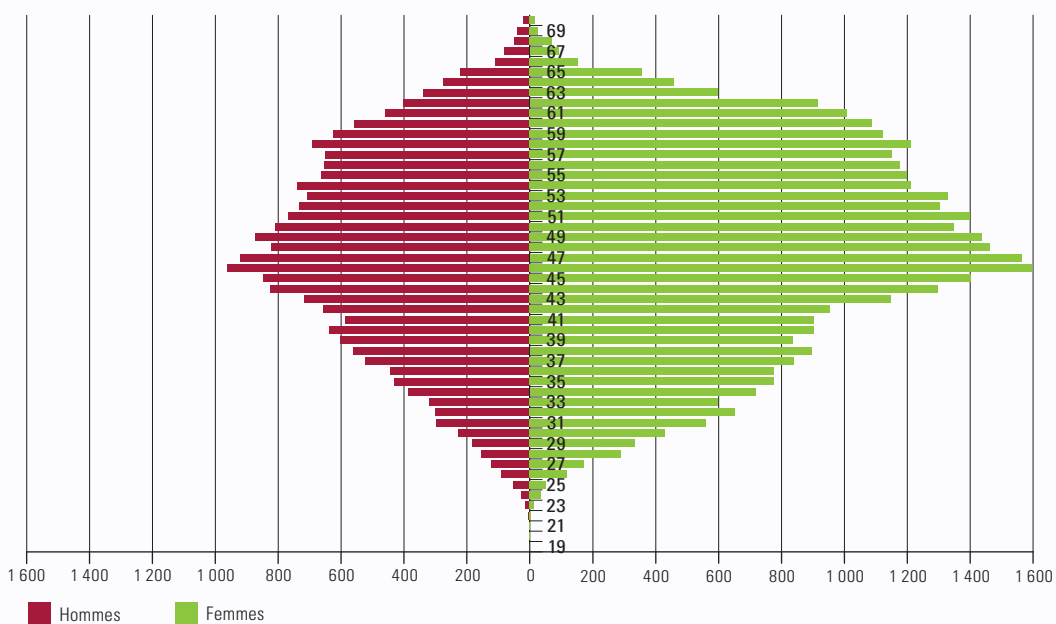
a. Pyramide des âges des personnels enseignants et BIATSS



b. Pyramide des âges des personnels enseignant selon le sexe



c. Pyramide des âges des personnels BIATSS selon le sexe



► L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges

Tableau 1.13

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	48 ans ; 11 mois	47 ans ; 2 mois	48 ans ; 2 mois
Catégorie B	45 ans ; 2 mois	45 ans ; 2 mois	45 ans ; 2 mois
Catégorie C	47 ans ; 4 mois	47 ans ; 8 mois	47 ans ; 7 mois
Ensemble des effectifs	48 ans ; 6 mois	47 ans ; 2 mois	47 ans ; 10 mois

► Source : bases et annuaires des personnels.

Tableau 1.14

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	48 ans ; 3 mois	46 ans ; 3 mois	47 ans ; 5 mois
Catégorie B	44 ans ; 8 mois	44 ans ; 10 mois	44 ans ; 9 mois
Catégorie C	47 ans ; 11 mois	47 ans ; 11 mois	47 ans ; 11 mois
Ensemble des effectifs	47 ans ; 11 mois	46 ans ; 8 mois	47 ans ; 4 mois

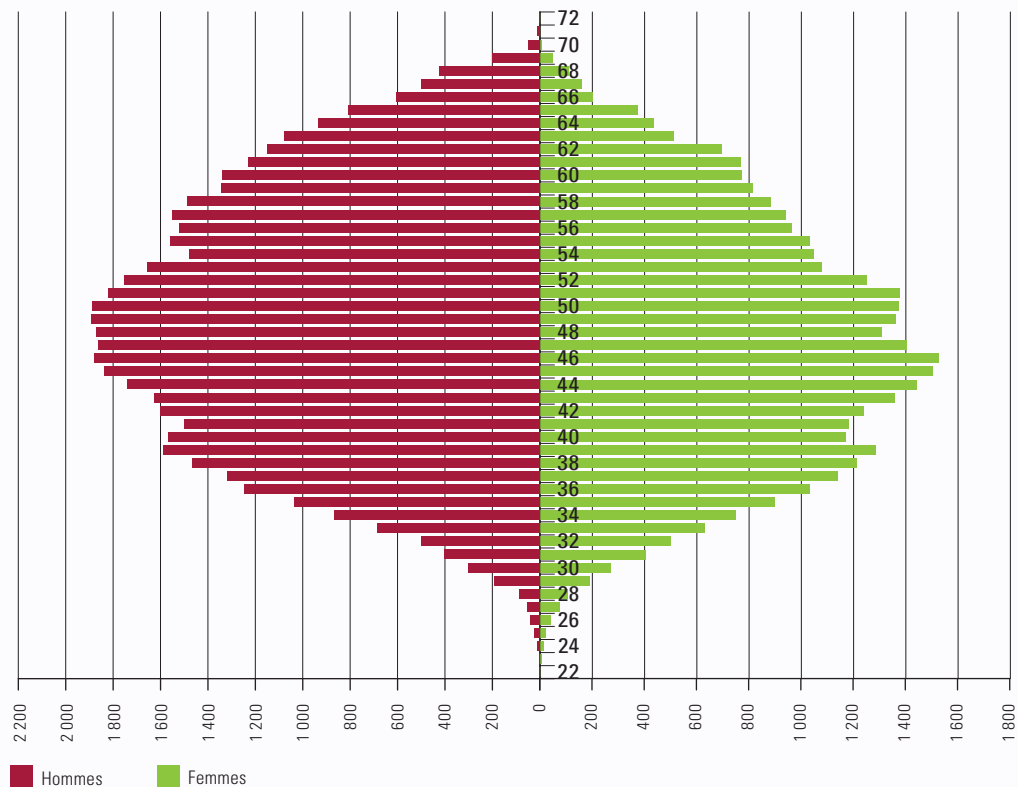
► Source : bases et annuaires des personnels.

C'est en catégorie A que l'âge moyen est le plus élevé (48 ans 2 mois), sachant que 79 % des agents de cette catégorie sont des personnels enseignants. Et c'est en catégorie B qu'il est le plus bas (45 ans 2 mois).

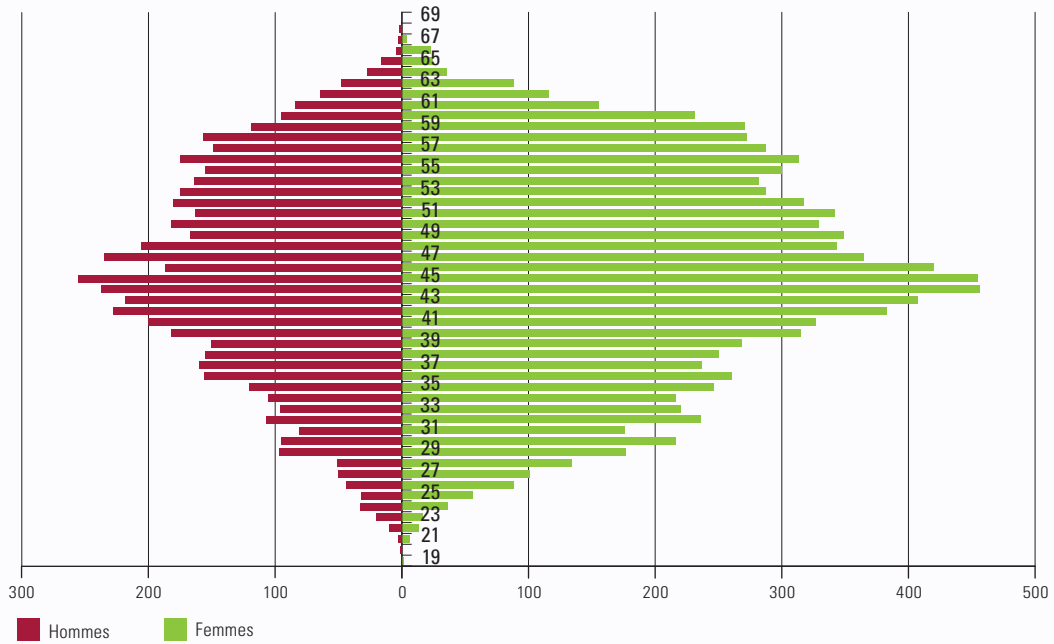
Le constat est un peu différent pour l'âge médian, qui est le plus élevé en catégorie C.

Figure 1.14

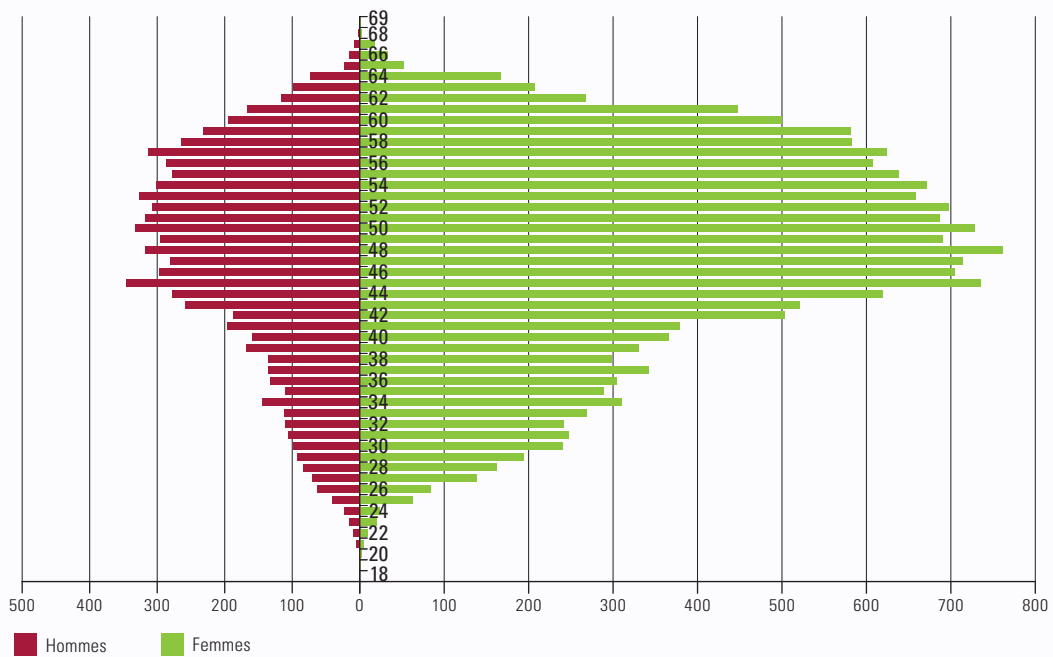
a. Pyramide des âges des personnels de catégorie A



b. Pyramide des âges des personnels de catégorie B



c. Pyramide des âges des personnels de catégorie C



Par tranche d'âge

► Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge

Figure 1.15 - La répartition par tranche d'âge des agents titulaires

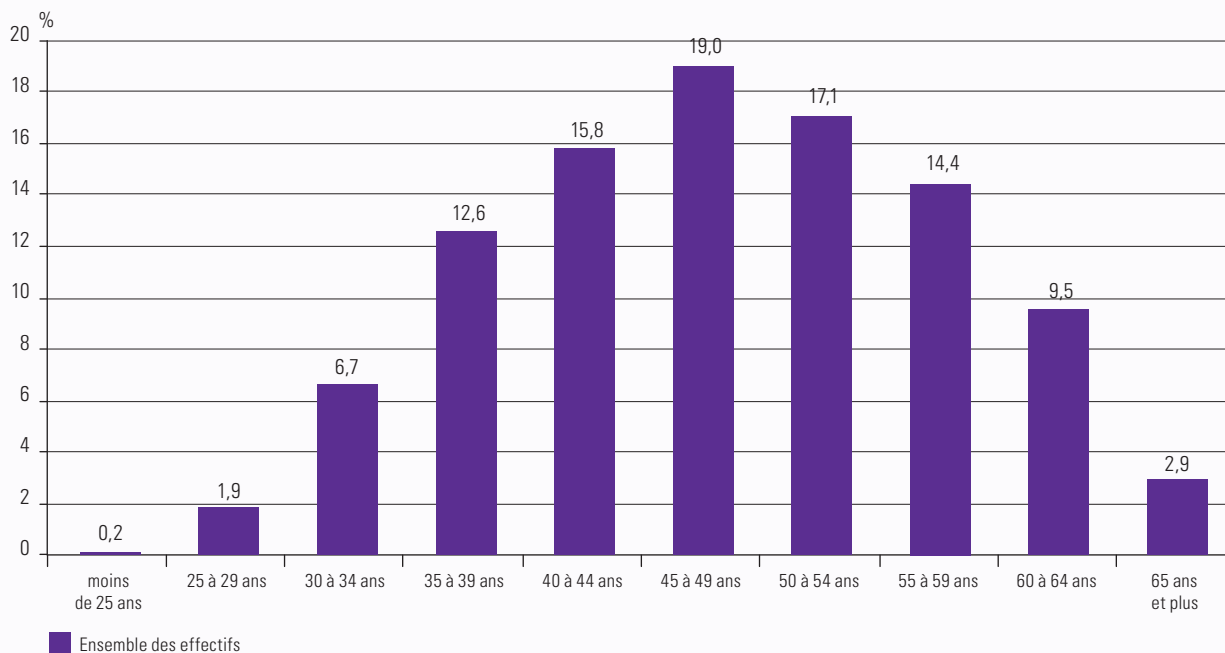


Figure 1.16 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la tranche d'âge

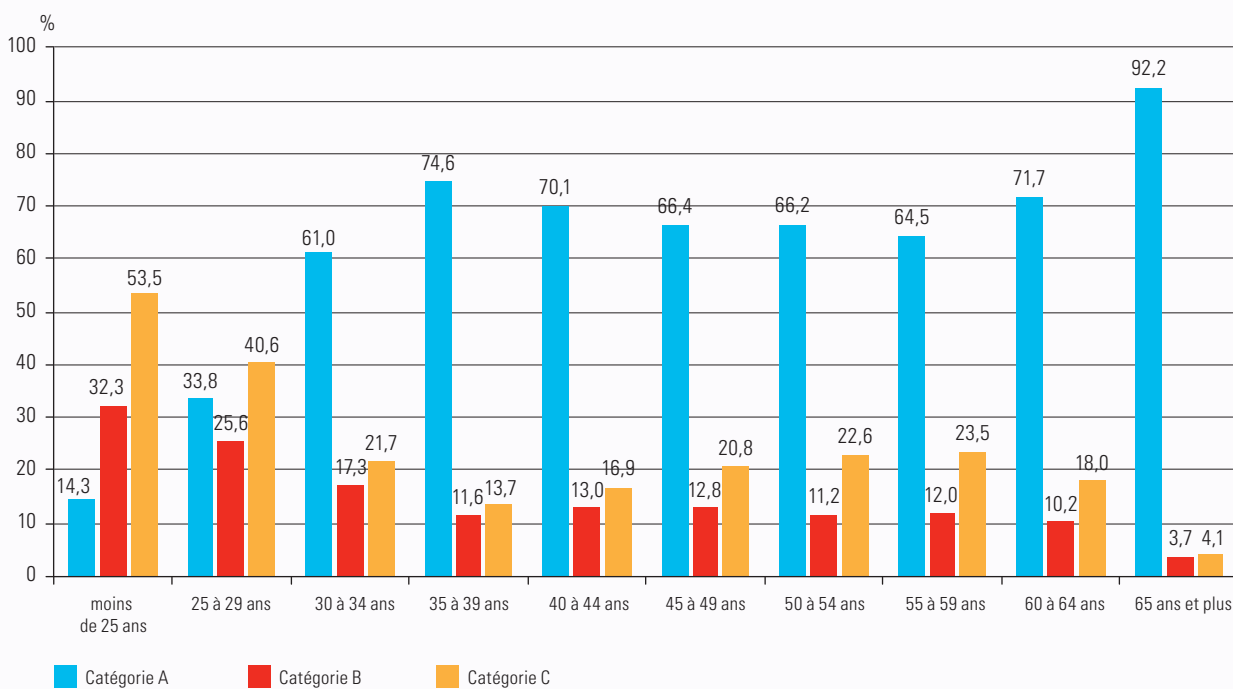


Tableau 1.15

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble	
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités		1	48	421	1 501	3 071	3 621	2 915	2 375	1 205	15 158	
		Maître de conférences des universités		156	2 862	6 879	6 899	6 201	4 919	3 046	2 046	646	33 654	
		Assistant de l'enseignement supérieur								4	16	3	23	
	Total de la filière universitaire			0	157	2 910	7 300	8 400	9 272	8 540	5 965	4 437	1 854	48 835
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	19,1	54,9	59,8	58,2	56,4	58,0	49,3	49,8	53,2	55,2
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier				45	283	611	844	1 007	730	657		4 177
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD				4	4	15	21	36	35	12		127
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques				1	7	28	42	39	33	26		
		Professeurs des universités de médecine générale							4	4	12	16		36
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier			18	311	337	230	163	124	143	108		1 434
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD			15	61	53	46	47	74	52	25		373
		Maître de conf. des univ.-PH des disciplines pharma.			4	43	30	31	25	10	6	3		152
		Maître de conférences des univ. de médecine générale			2	7	2		1		1	2		15
	Total de la filière hospitalo-universitaire			0	0	39	472	716	961	1 147	1 294	1 012	849	6 490
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,7	3,9	5,0	5,8	7,8	10,7	11,4	24,3	7,3
	Corps spécifiques	Astronome					7	22	19	27	16	12		103
		Physicien				1	3	5	8	9	8	5		39
		Astronome adjoint			10	34	30	16	14	8	2	1		115
		Physicien adjoint			5	24	20	8	5	5		1		68
		Directeur d'études de l'EHESS					4	7	23	23	29	32		118
		Maître de conférences de l'EHESS				6	19	16	6	10	3	8		68
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO				1	5	22	21	26	29	32		136
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			3	17	24	14	21	5	7	5		96
Professeur du Cnam							2	11	10	16	13		52	
Professeur du Collège de France								3	4	13	19		39	
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle						2	13	15	16	20	9		75	
Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle				17	33	37	19	16	17	8	2		149	
Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.						1	2		1	2	2		8	
Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.							2	1			1		4	
Sous-directeur de laboratoire des ENS									2			2		
Total des corps spécifiques			0	0	35	116	154	147	162	163	154	141	1 072	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,7	0,9	1,1	0,9	1,1	1,3	1,7	4,0	1,2	
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles			3	19	40	46	65	117	29	3		322	
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			0	0	3	19	40	46	65	117	29	3	322	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,4	1,0	0,3	0,1	0,4	

Tableau 1.15 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble	
Catégorie A	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	2	128	487	846	1 092	1 340	1 168	1 129	868	106	7 166	
		Professeur de l'Ensam						14	29	38	54	11	146	
		Professeur certifié	1	18	136	467	610	934	850	861	643	131	4 651	
		Professeur d'EPS	1	8	20	84	130	143	141	178	123	18	846	
		Professeur de lycée professionnel			12	30	64	78	62	56	44	3	349	
		Chargé d'enseignement d'EPS								5	1		6	
		Professeur de chaire supérieure								1			1	
		Professeur d'enseignement général des collèges								2	1	1		
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			4	154	655	1 427	1 896	2 509	2 250	2 270	1 734	270	13 169
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			12,9	18,7	12,4	11,7	13,1	15,3	15,3	18,8	19,5	7,7	14,9
	Filière éducation-orientation	Conseiller d'orientation psychologue						1		1				2
		Conseiller principal d'éducation				9	13	8	10	7	3			50
	Total de la filière éducation-orientation			0	0	0	9	13	9	10	8	3	0	52
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie- Insp. pédagogique régional								3	1	3		7
		Inspecteur de l'Éducation nationale						1	1	3	4			9
	Total de la filière d'inspection			0	0	0	0	0	1	4	4	7	0	16
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
	Filière administrative	Administrateur civil				2	2			2		1		7
		Directeur général des services (SGEPES)				3	14	28	15	23	10	1		94
		Directeur général de Crous				1		6	3	5	12			27
		Agent comptable d'EPCSCP				2	8	31	26	24	12	1		104
		Agent comptable de CROUS				3	7	5	2	7	3			27
		Administrateur ENESR				7	36	53	32	35	18	1		182
	Attaché d'administration de l'État	4	33	118	254	378	427	317	373	270	12		2 186	
	Total de la filière administrative			4	33	118	272	445	550	397	467	326	15	2 627
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			12,9	4,0	2,2	2,2	3,1	3,3	2,7	3,9	3,7	0,4	3,0
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques					5	14	20	29	26	2		96
		Conservateur des bibliothèques		39	67	140	126	122	115	87	64	8		768
		Bibliothécaire	1	24	43	71	94	105	63	63	56	3		523
Total de la filière des bibliothèques			1	63	110	211	225	241	198	179	146	13	1 387	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			3,2	7,7	2,1	1,7	1,6	1,5	1,3	1,5	1,6	0,4	1,6	
Filière ITRF	Ingénieur de recherche		7	131	310	419	477	423	354	240	97		2 458	
	Ingénieur d'études	8	226	879	1 376	1 434	1 471	993	788	515	221		7 911	
	Assistant-ingénieur	13	180	407	677	648	715	465	380	251	20		3 756	
Total de la filière ITRF			21	413	1 417	2 363	2 501	2 663	1 881	1 522	1 006	338	14 125	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			67,7	50,2	26,7	19,3	17,3	16,2	12,8	12,6	11,3	9,7	16,0	
Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE			1	2	6	4	11	17	9			50	
	Infirmier (Infenes)	1	3	15	22	25	36	51	88	41	4		286	
Total de la filière sociale et de santé			1	3	16	24	31	40	62	105	50	4	336	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			3,2	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4	0,9	0,6	0,1	0,4	
Ensemble des effectifs de la catégorie A			31	823	5 303	12 213	14 421	16 439	14 716	12 094	8 904	3 487	88 431	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	8	121	307	379	598	738	587	588	320	8	3 654
	Total de la filière administrative		8	121	307	379	598	738	587	588	320	8	3 654
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		11,4	19,4	20,5	19,9	22,3	23,4	23,6	26,1	25,2	5,8	22,7
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	2	59	124	193	306	326	175	150	94	5	1 434
	Total de la filière des bibliothèques		2	59	124	193	306	326	175	150	94	5	1 434
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		2,9	9,4	8,3	10,1	11,4	10,3	7,0	6,7	7,4	3,6	8,9
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	59	433	1 046	1 308	1 744	2 067	1 701	1 464	833	123	10 778
	Total de la filière ITRF		59	433	1 046	1 308	1 744	2 067	1 701	1 464	833	123	10 778
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		84,3	69,3	69,7	68,7	65,1	65,4	68,3	65,0	65,5	89,1	67,0
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	1	12	24	25	30	27	27	51	24	2	223
		Infirmier (cat. B)						1	1	1			3
	Total de la filière sociale et de santé		1	12	24	25	30	28	28	52	24	2	226
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		1,4	1,9	1,6	1,3	1,1	0,9	1,1	2,3	1,9	1,4	1,4
Ensemble des effectifs de la catégorie B			70	625	1 501	1 905	2 678	3 159	2 491	2 254	1 271	138	16 092
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjenes)	19	230	516	659	994	1 553	1 422	1 345	694	38	7 470
	Total de la filière administrative		19	230	516	659	994	1 553	1 422	1 345	694	38	7 470
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		16,4	23,2	27,4	29,3	28,7	30,2	28,3	30,5	31,0	24,5	29,1
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	7	58	119	153	335	413	309	216	109	11	1 730
	Total de la filière des bibliothèques		7	58	119	153	335	413	309	216	109	11	1 730
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		6,0	5,9	6,3	6,8	9,7	8,0	6,1	4,9	4,9	7,1	6,7
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	90	702	1 248	1 433	2 131	3 156	3 263	2 815	1 427	104	16 369
	Total de la filière ITRF		90	702	1 248	1 433	2 131	3 156	3 263	2 815	1 427	104	16 369
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		77,6	70,9	66,3	63,8	61,4	61,4	64,9	63,9	63,7	67,1	63,7
	Filière technique	Adjoint technique des établissements				1	8	22	34	32	10	2	109
	Total de la filière technique		0	0	0	1	8	22	34	32	10	2	109
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,4	0,7	0,7	0,4	1,3	0,4
	Ensemble des effectifs de la catégorie C			116	990	1 883	2 246	3 468	5 144	5 028	4 408	2 240	155
Total général des effectifs			217	2 438	8 687	16 364	20 567	24 742	22 235	18 756	12 415	3 780	130 201

► Source : bases et annuaires des personnels.

Toutes catégories statutaires confondues, les 2 tranches d'âge qui comptent le plus d'effectifs sont celles des 45 à 49 ans (19%) et 50 à 54 ans (17,1%). Ce constat est le même pour la catégorie A comme pour la catégorie C. En revanche, en catégorie B, les 2 tranches d'âge comptant le plus d'effectifs sont les 45 à 49 ans (19,6%) et 40 à 44 ans (16,6%).

Si les agents de moins de 25 ans sont essentiellement des agents de catégorie B et C, au-delà de 60 ans, ils sont pour 77% des agents de catégorie A et même dépassent 92% au-delà de 65 ans.

► Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge

Tableau 1.16

BAP	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
BAP A	30	198	382	496	486	531	425	375	202	42	3 167
BAP B	11	86	204	252	272	286	200	162	98	33	1 604
BAP C	19	97	257	379	407	515	357	317	178	33	2 559
BAP D		9	47	65	55	63	62	36	32	24	393
BAP E	13	128	390	777	938	906	656	528	290	59	4 685
BAP F	7	88	340	482	562	684	501	402	237	59	3 362
BAP G	44	285	467	594	1 075	1 773	2 039	1 873	951	77	9 178
BAP J	33	584	1 547	1 943	2 411	2 865	2 390	1 892	1 104	163	14 932
BAP non spécifiée	13	73	77	116	170	263	215	216	174	75	1 392
Ensemble des effectifs	170	1 548	3 711	5 104	6 376	7 886	6 845	5 801	3 266	565	41 272
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,4	3,8	9,0	12,4	15,4	19,1	16,6	14,1	7,9	1,4	100,0

► Source : bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées).

► Libellés des branches d'activités professionnelles : BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ; BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ; BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; BAP J - Gestion et pilotage

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des agents titulaires de la filière ITRF sont celles des 45/49 ans et 50/54 ans, qui concentrent près de 36% des effectifs de la filière ; les 55 ans et plus constituent 23% des effectifs.

► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge

Tableau 1.17

Discipline (groupe CNU)	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Droit et Science politique	9	297	584	696	780	534	347	321	201	3 769
Sciences économiques et de gestion	18	283	621	626	786	629	391	316	171	3 841
Langues et Littératures	4	182	656	834	1 033	1 056	951	864	378	5 958
Sciences humaines	6	282	829	1 016	1 151	1 183	899	783	336	6 485
Mathématiques et Informatique	47	577	1 127	1 083	1 166	1 078	780	530	185	6 573
Physique	4	125	359	478	513	433	275	156	71	2 414
Chimie	9	191	544	663	698	592	264	136	59	3 156
Sciences de la terre	2	84	220	259	248	234	126	97	31	1 301
Sciences de l'ingénieur	37	534	1 113	1 213	1 288	1 310	848	512	143	6 998
Biologie et Biochimie	7	148	653	893	958	847	534	309	96	4 445
Pharmacie	7	73	295	309	297	280	222	176	105	1 764
Médecine		20	363	621	841	1 012	1 135	892	783	5 667
Odontologie		15	65	57	61	68	110	87	37	500
Interdisciplinaire	7	137	340	362	408	418	368	260	104	2 404
Théologie		1	3	6	5	13	9	7	2	46
Sans discipline (hors groupe CNU)		35	116	154	147	162	163	157	142	1 076
Ensemble des effectifs	157	2 984	7 888	9 270	10 380	9 849	7 422	5 603	2 844	56 397
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,3	5,3	14,0	16,4	18,4	17,5	13,2	9,9	5,0	100,0

► Source : bases et annuaires des personnels.

► Les corps des enseignants-chercheurs répertoriés « Sans discipline (hors groupe CNU) » sont : les astronomes et physiciens, les astronomes adjoints et les physiciens adjoints, les directeurs d'études et les maîtres de conférences de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France.

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des enseignants-chercheurs titulaires sont celles des 45/49 ans et 50/54 ans (36% des effectifs) ; on note cependant quelques exceptions comme en « Médecine » où les 2 tranches d'âge comptant le plus d'effectifs sont celles des 50/54 et 55/59 ans. Les 65 ans et plus concernent encore 5% des effectifs.

► Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge

Tableau 1.18

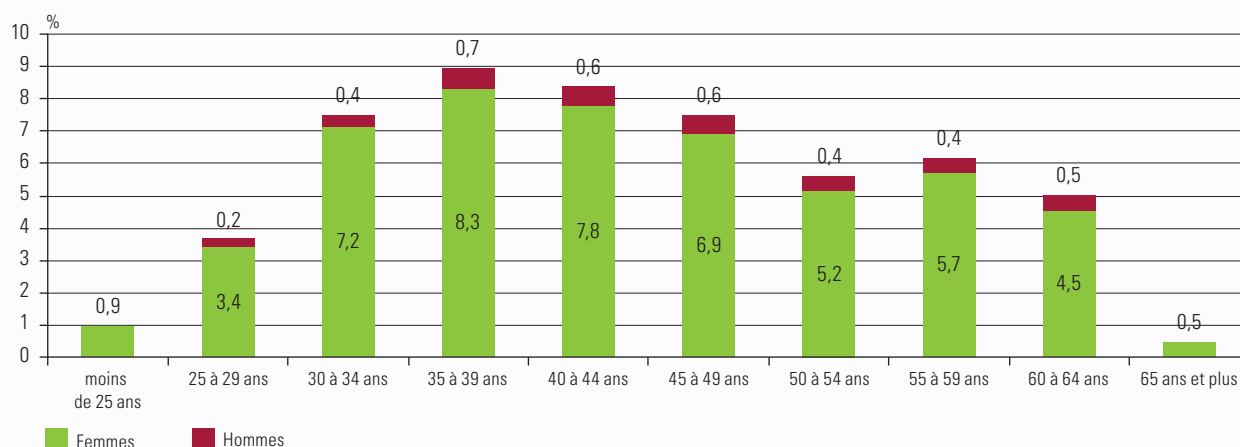
Tranche d'âge	Sexe/Quotité de service	50%	60%	70%	80%	90%	100%	Total	Part des agents à temps partiel (en %)
Moins de 25 ans	Hommes						102	102	0,0
	Femmes				2		109	111	0,9
	Total des effectifs	0	0	0	2	0	211	213	0,9
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	-	-	-	100,0	-	51,7	52,1	-
25 à 29 ans	Hommes	2			3		775	780	0,2
	Femmes	2		1	68	2	1 274	1 347	3,4
	Total des effectifs	4	0	1	71	2	2 049	2 127	3,7
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	50,0	-	100,0	95,8	100,0	62,2	63,3	-
30 à 34 ans	Hommes	1		2	14	1	1 721	1 739	0,4
	Femmes	11	5	7	316	22	2 945	3 306	7,2
	Total des effectifs	12	5	9	330	23	4 666	5 045	7,5
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	91,7	100,0	77,8	95,8	95,7	63,1	65,5	-
35 à 39 ans	Hommes	4	1	1	38	3	2 721	2 768	0,7
	Femmes	18	9	8	493	56	3 669	4 253	8,3
	Total des effectifs	22	10	9	531	59	6 390	7 021	9,0
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	81,8	90,0	88,9	92,8	94,9	57,4	60,6	-
40 à 44 ans	Hommes	7	1	1	43	4	3 582	3 638	0,6
	Femmes	29	10	18	549	125	4 979	5 710	7,8
	Total des effectifs	36	11	19	592	129	8 561	9 348	8,4
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	80,6	90,9	94,7	92,7	96,9	58,2	61,1	-
45 à 49 ans	Hommes	9	3	2	48	6	4 322	4 390	0,6
	Femmes	49	24	17	596	132	6 589	7 407	6,9
	Total des effectifs	58	27	19	644	138	10 911	11 797	7,5
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	84,5	88,9	89,5	92,5	95,7	60,4	62,8	-
50 à 54 ans	Hommes	5	2	2	27	8	3 569	3 613	0,4
	Femmes	39	14	15	385	66	5 925	6 444	5,2
	Total des effectifs	44	16	17	412	74	9 494	10 057	5,6
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	88,6	87,5	88,2	93,4	89,2	62,4	64,1	-
55 à 59 ans	Hommes	8	1		23	5	3 146	3 183	0,4
	Femmes	41	24	19	351	76	5 241	5 752	5,7
	Total des effectifs	49	25	19	374	81	8 387	8 935	6,1
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	83,7	96,0	100,0	93,9	93,8	62,5	64,4	-
60 à 64 ans	Hommes	2	1		18	2	1 678	1 701	0,5
	Femmes	11	10	10	168	30	3 109	3 338	4,5
	Total des effectifs	13	11	10	186	32	4 787	5 039	5,0
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	84,6	90,9	100,0	90,3	93,8	64,9	66,2	-
65 ans et plus	Hommes						303	303	0,0
	Femmes		1		2		357	360	0,5
	Total des effectifs	0	1	0	2	0	660	663	0,5
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	-	100,0	-	100,0	-	54,1	54,3	-
Ensemble des effectifs		238	106	103	3 144	538	56 116	60 245	6,9

► Source : bases et annuaires des personnels.

Les effectifs à temps partiel (principalement à 80 %), majoritairement des femmes, sont les plus nombreux entre 35 et 44 ans (17,4 %), alors que ceux à temps complet le sont entre 45 et 54 ans.

Les moins de 25 ans et les plus de 65 ans sont très peu concernés par le temps partiel.

Figure 1.17 - La part des personnels BIATSS à temps partiel par sexe selon la tranche d'âge



3. Présentation des effectifs des agents titulaires, gérés, mais étant dans une position administrative autre que celle d'activité dans l'enseignement supérieur

► Effectifs des agents titulaires en position «d'activité» ou «gérés» (positions administratives autres que celle «d'activité»), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 1.19

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en activité			Agents gérés			Ensemble			Effectifs «gérés»/Total des effectifs (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
Catégorie A	Administrateur civil	3	4	7	5	1	6	8	5	13	46,2
	Administrateur ENESR	91	91	182				91	91	182	0,0
	Agent comptable de Crous	14	13	27				14	13	27	0,0
	Agent comptable d'EPCSCP	67	37	104				67	37	104	0,0
	Assistant de l'enseignement supérieur	14	9	23		4	4	14	13	27	14,8
	Assistant-ingénieur	1 884	1 872	3 756	30	49	79	1 914	1 921	3 835	2,1
	Assistant non agrégé et assimilé			0	1	1	2	1	1	2	100,0
	Astronome	83	20	103	4	2	6	87	22	109	5,5
	Astronome adjoint	82	33	115	2		2	84	33	117	1,7
	Attaché d'administration de l'État	741	1 445	2 186	52	73	125	793	1 518	2 311	5,4
	Bibliothécaire	125	398	523	5	11	16	130	409	539	3,0
	Chargé d'enseignement d'EPS	6		6				6	0	6	0,0
	Conseiller d'orientation psychologue		2	2				0	2	2	0,0
	Conseiller principal d'éducation	22	28	50				22	28	50	0,0
	Conseiller technique de service social AE	2	48	50		5	5	2	53	55	9,1
	Conservateur des bibliothèques	237	531	768	12	26	38	249	557	806	4,7
	Conservateur général des bibliothèques	43	53	96	1	2	3	44	55	99	3,0
	Directeur d'études de l'EHESS	85	33	118	2	1	3	87	34	121	2,5
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	100	36	136			0	100	36	136	0,0
	Directeur général de Crous	21	6	27				21	6	27	0,0
	Directeur général des services (SGEPES)	51	43	94				51	43	94	0,0
Infirmier (Infenes)	9	277	286	3	17	20	12	294	306	6,5	

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en activité			Agents gérés			Ensemble			Effectifs «gérés»/ Total des effectifs (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
Catégorie A	Ingénieur de recherche	1 557	901	2 458	43	39	82	1 600	940	2 540	3,2
	Ingénieur d'études	3 794	4 117	7 911	80	111	191	3 874	4 228	8 102	2,4
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	5	2	7	1		1	6	2	8	12,5
	Inspecteur de l'Éducation nationale	7	3	10		2	2	7	5	12	16,7
	Maître de conf. des univ.-PH des disciplines pharma.	63	89	152		1	1	63	90	153	0,7
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	235	138	373	10	3	13	245	141	386	3,4
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	84	65	149	1	1	2	85	66	151	1,3
	Maître de conférences de l'EHESS	39	29	68	1	2	3	40	31	71	4,2
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	44	52	96	3	5	8	47	57	104	7,7
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	10	5	15			0	10	5	15	0,0
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	706	728	1 434	19	19	38	725	747	1 472	2,6
	Maître de conférences des universités	18 876	14 778	33 654	714	540	1 254	19 590	15 318	34 908	3,6
	Physicien	31	8	39	4	1	5	35	9	44	11,4
	Physicien adjoint	41	27	68	5	2	7	46	29	75	9,3
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	123	53	176			0	123	53	176	0,0
	Professeur agrégé	4 027	3 139	7 166				4 027	3 139	7 166	0,0
	Professeur certifié	2 184	2 467	4 651				2 184	2 467	4 651	0,0
	Professeur de chaire supérieure	1		1				1	0	1	0,0
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	8		8			0	8	0	8	0,0
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	2	2	4			0	2	2	4	0,0
	Professeur de l'Ensam	124	22	146			0	124	22	146	0,0
	Professeur de lycée professionnel	187	162	349				187	162	349	0,0
	Professeur d'enseignement général des collèges	3	1	4				3	1	4	0,0
	Professeur d'EPS	635	211	846				635	211	846	0,0
	Professeur des écoles	150	171	321				150	171	321	0,0
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	74	53	127	1		1	75	53	128	0,8
	Professeur des universités	11 240	3 918	15 158	362	85	447	11 602	4 003	15 605	2,9
	Professeur des universités-praticien hospitalier	3 470	707	4 177	62	5	67	3 532	712	4 244	1,6
Professeur du Cnam	49	3	52	1		1	50	3	53	1,9	
Professeur du Collège de France	35	4	39			0	35	4	39	0,0	
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	50	25	75	4		4	54	25	79	5,1	
Professeur des universités de médecine générale	33	3	36			0	33	3	36	0,0	
Sous-directeur de laboratoire des ENS	2		2			0	2	0	2	0,0	
Catégorie B	Assistant de service social AE	6	217	223		13	13	6	230	236	5,5
	Bibliothécaire assistant spécialisé	325	1 109	1 434	5	31	36	330	1 140	1 470	2,4
	Infirmier (cat. B)	1	2	3			0	1	2	3	0,0
	Secrétaire administratif (Saenes)	564	3 090	3 654	26	177	203	590	3 267	3 857	5,3
	Technicien de recherche et formation	4 747	6 031	10 778	78	110	188	4 825	6 141	10 966	1,7
Catégorie C	Adjoint administratif (Adjenes)	772	6 698	7 470	43	355	398	815	7 053	7 868	5,1
	Adjoint technique de recherche et formation	6 446	9 923	16 369	175	313	488	6 621	10 236	16 857	2,9
	Adjoint technique des établissements	59	50	109	2	7	9	61	57	118	7,6
	Magasinier des bibliothèques	658	1 072	1 730	13	20	33	671	1 092	1 763	1,9
Total général	65 147	65 054	130 201	1 770	2 034	3 804	66 917	67 088	134 005	2,8	
Effectifs par sexe/Effectifs par position (en %)	50,0	50,0	-	46,5	53,5	-	49,9	50,1	-	-	

► Source : bases et annuaires des personnels.

► Les agents en CLD apparaissent « en activité » dans les bases de gestion (recensement parcellaire du fait de la déconcentration) mais sont assimilés aux effectifs gérés en raison de leur absence d'activité. Par ailleurs, les agents détachés dans un emploi fonctionnel figurent parmi les agents « en activité », mais ne sont pas comptabilisés dans les agents « gérés » en ce qui concerne leurs corps d'origine.

Les données relatives aux agents « gérés » ne comprennent pas les corps des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi que ceux des filières d'inspection et d'éducation-orientation, ces derniers réintégrant l'enseignement scolaire dès lors qu'ils cessent leur activité dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les effectifs des agents gérés, c'est-à-dire placés principalement en position de détachement, de disponibilité ou de congé parental, etc., ne représentent que 2,8 % de l'ensemble des agents titulaires. Leur taux de féminisation est de 53,5 %.

► Effectifs des agents titulaires gérés, répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 1.20

Catégorie statutaire	Position administrative Libellé long corps	Congé longue durée			Congé parental			Détachement		
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total
Catégorie A	Administrateur civil			0			0	5	1	6
	Assistant de l'enseignement supérieur			0			0			0
	Assistant-ingénieur	1	1	2	2	4	6	10	17	27
	Assistant non agrégé et assimilé			0			0			0
	Astronome			0			0	2	1	3
	Astronome adjoint			0			0	2		2
	Attaché d'administration de l'État	1	9	10		4	4	40	40	80
	Bibliothécaire		1	1		3	3	4	4	8
	Conseiller technique de service social AE			0		1	1			0
	Conservateur des bibliothèques		1	1		4	4	8	12	20
	Conservateur général des bibliothèques			0			0	1	2	3
	Directeur d'études de l'EHESS			0			0	1	1	2
	Infirmier (Infenes)		3	3			0		1	1
	Ingénieur de recherche			0		4	4	30	24	54
	Ingénieur d'études	1	1	2	4	4	8	45	67	112
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional			0			0	1		1
	Inspecteur de l'Éducation nationale			0			0		2	2
	Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.			0			0			0
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD			0			0			0
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle			0			0			0
	Maître de conférences de l'EHESS			0			0	1		1
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			0			0	2	1	3
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier			0		1	1	7	4	11
	Maître de conférences des universités			0	5	31	36	356	198	554
	Physicien			0			0	3	1	4
	Physicien adjoint			0			0	2		2
Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD			0			0	1		1	
Professeur des universités			0			0	238	61	299	
Professeur des universités-praticien hospitalier			0			0	16	2	18	
Professeur du Cnam			0			0	1		1	
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle			0			0	4		4	
Catégorie B	Assistant de service social AE		2	2		1	1		2	2
	Bibliothécaire assistant spécialisé		1	1		2	2	4	10	14
	Secrétaire administratif (Saenes)	4	19	23		9	9	14	68	82
	Technicien de recherche et formation	4	10	14	5	16	21	24	43	67
Catégorie C	Adjoint administratif (Adjenes)	6	57	63	1	33	34	9	69	78
	Adjoint technique de recherche et formation	20	28	48		39	39	27	49	76
	Adjoint technique des établissements			0		1	1	1		1
	Magasinier des bibliothèques	4	5	9	3	4	7	1	2	3
Total général		41	138	179	20	161	181	860	682	1 542
Effectifs par sexe/Effectifs par position (en %)		22,9	77,1	-	11,0	89,0	-	55,8	44,2	-

► Source : bases et annuaires des personnels. Ne sont mentionnés dans ce tableau que les corps où il y a des agents « gérés ».

► Les agents en CLD apparaissent « en activité » dans les bases de gestion (recensement parcellaire du fait de la déconcentration), mais sont assimilés aux effectifs gérés en raison de leur absence d'activité.

► Les agents « gérés » appartenant aux filières des enseignants des corps des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi qu'aux filières d'inspection et d'éducation-orientation relèvent de l'enseignement scolaire.

Disponibilité			Hors cadre			Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
		0			0			0	5	1	6	16,7
	4	4			0			0	0	4	4	100,0
16	27	43			0	1		1	30	49	79	62,0
1	1	2			0			0	1	1	2	50,0
2	1	3			0			0	4	2	6	33,3
		0			0			0	2	0	2	0,0
10	20	30			0	1		1	52	73	125	58,4
1	3	4			0			0	5	11	16	68,8
	4	4			0			0	0	5	5	100,0
4	8	12			0		1	1	12	26	38	68,4
		0			0			0	1	2	3	66,7
1		1			0			0	2	1	3	33,3
3	13	16			0			0	3	17	20	85,0
13	11	24			0			0	43	39	82	47,6
28	37	65			0	2	2	4	80	111	191	58,1
		0			0			0	1	0	1	0,0
		0			0			0	0	2	2	100,0
	1	1			0			0	0	1	1	100,0
10	3	13			0			0	10	3	13	23,1
1	1	2			0			0	1	1	2	50,0
	2	2			0			0	1	2	3	66,7
1	4	5			0			0	3	5	8	62,5
12	14	26			0			0	19	19	38	50,0
350	309	659	3	2	5			0	714	540	1 254	43,1
1		1			0			0	4	1	5	20,0
3	2	5			0			0	5	2	7	28,6
		0			0			0	1	0	1	0,0
122	24	146	2		2			0	362	85	447	19,0
46	3	49			0			0	62	5	67	7,5
		0			0			0	1	0	1	0,0
		0			0			0	4	0	4	0,0
	8	8			0			0	0	13	13	100,0
1	18	19			0			0	5	31	36	86,1
8	81	89			0			0	26	177	203	87,2
44	38	82			0	1	3	4	78	110	188	58,5
26	194	220			0	1	2	3	43	355	398	89,2
125	192	317			0	3	5	8	175	313	488	64,1
1	6	7			0			0	2	7	9	77,8
5	9	14			0			0	13	20	33	60,6
835	1 038	1 873	5	2	7	9	13	22	1 770	2 034	3 804	53,5
44,6	55,4	-	71,4	28,6	-	40,9	59,1	-	46,5	53,5	-	-

La disponibilité et le détachement sont les 2 positions hormis « l'activité », les plus fréquentes chez les agents titulaires. Les hommes ont davantage recours au détachement (55,8 %) et les femmes à la disponibilité (55,4 %). Le congé de longue durée et le congé parental concernent majoritairement les femmes.

Figure 1.18 - Les effectifs des agents titulaires gérés selon la position administrative (en %)

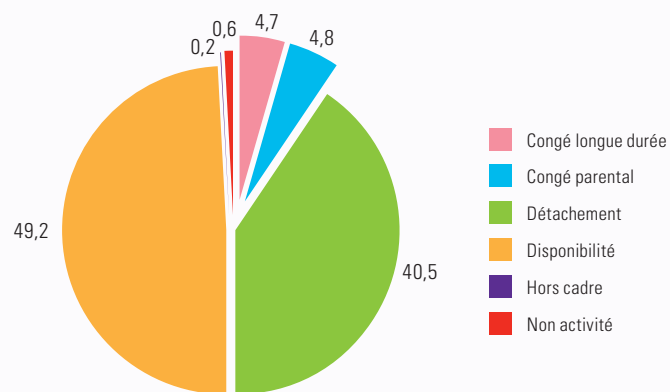
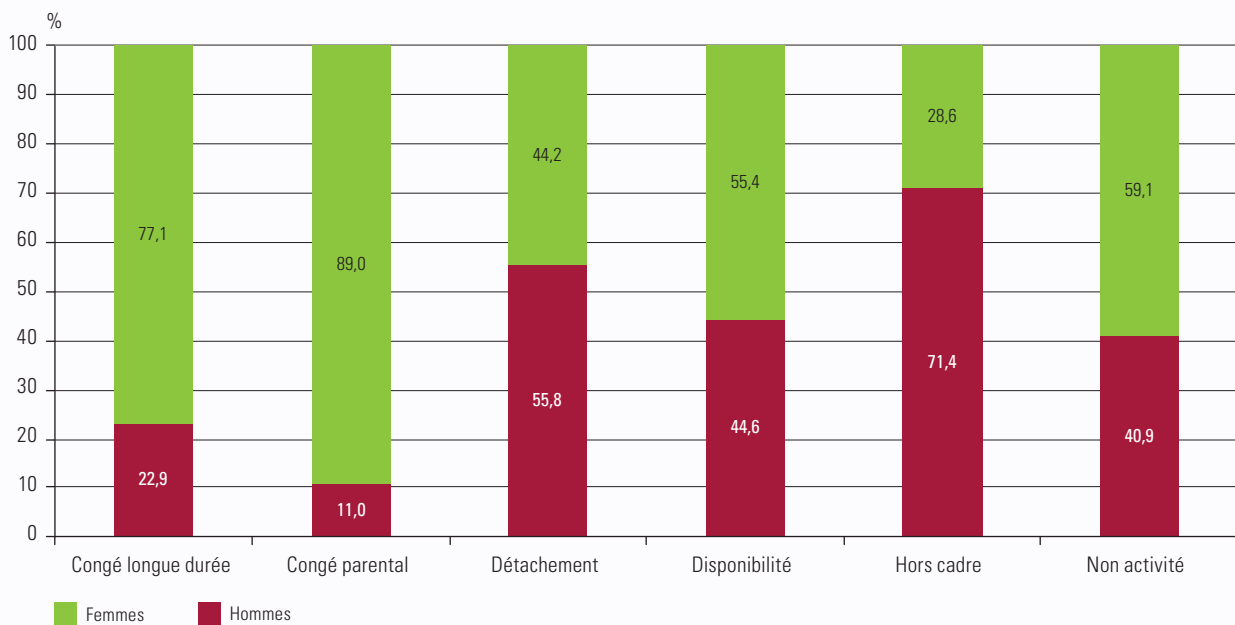


Figure 1.19 - La répartition des effectifs gérés par position administrative selon le sexe



4. Focus sur les cadres supérieurs et dirigeants

► Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MENESR, répartis par emplois et ventilés par sexe

Tableau 1.21

Fonction exercée correspondant à un emploi de...	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Recteur	15	15	30	50,0
Directeur ou SG	4	5	9	55,6
Chef de service	19	6	25	24,0
Sous-directeur	24	8	32	25,0
Directeur de projet	2	1	3	33,3
Expert de haut niveau	6	3	9	33,3
Total	70	38	108	35,2

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement au 31/12/2016.

► Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe

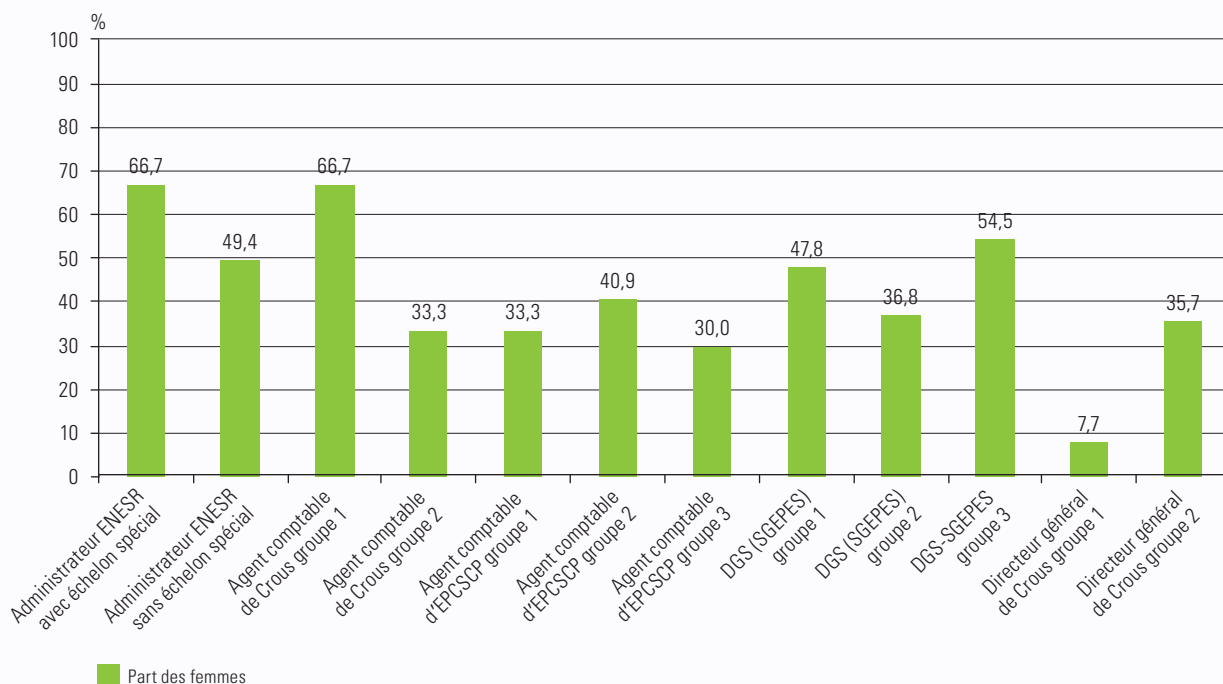
Tableau 1.22

Libellé du grade	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR avec échelon spécial	2	4	6	66,7
Administrateur ENESR sans échelon spécial	89	87	176	49,4
Agent comptable de Crous groupe 1	4	8	12	66,7
Agent comptable de Crous groupe 2	10	5	15	33,3
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1	20	10	30	33,3
Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	26	18	44	40,9
Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	21	9	30	30,0
DGS (SGEPES) groupe 1	12	11	23	47,8
DGS (SGEPES) groupe 2	24	14	38	36,8
DGS (SGEPES) groupe 3	15	18	33	54,5
Directeur général de Crous groupe 1	12	1	13	7,7
Directeur général de Crous groupe 2	9	5	14	35,7
Ensemble	244	190	434	43,8

► Source : Bases et annuaires des personnels.

Les administrateurs ENESR représentent près de 42% des agents sur emplois fonctionnels et la moitié sont des femmes. Celles-ci sont les moins bien représentées dans les emplois fonctionnels de directeur général de Crous (22,2%).

Figure 1.20 - Le taux de féminisation des agents de l'encadrement administratif supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon l'emploi fonctionnel



► Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe

Les 2 tranches d'âge les plus représentées parmi les personnels de l'encadrement administratif sur emplois fonctionnels sont celles des 45 à 49 ans (28,3 %) et des 55 à 59 ans (21,7 %). Les effectifs sont majoritairement masculins quelle que soit la tranche d'âge, à l'exception de celle des 55 à 59 ans (51,1 % de femmes).

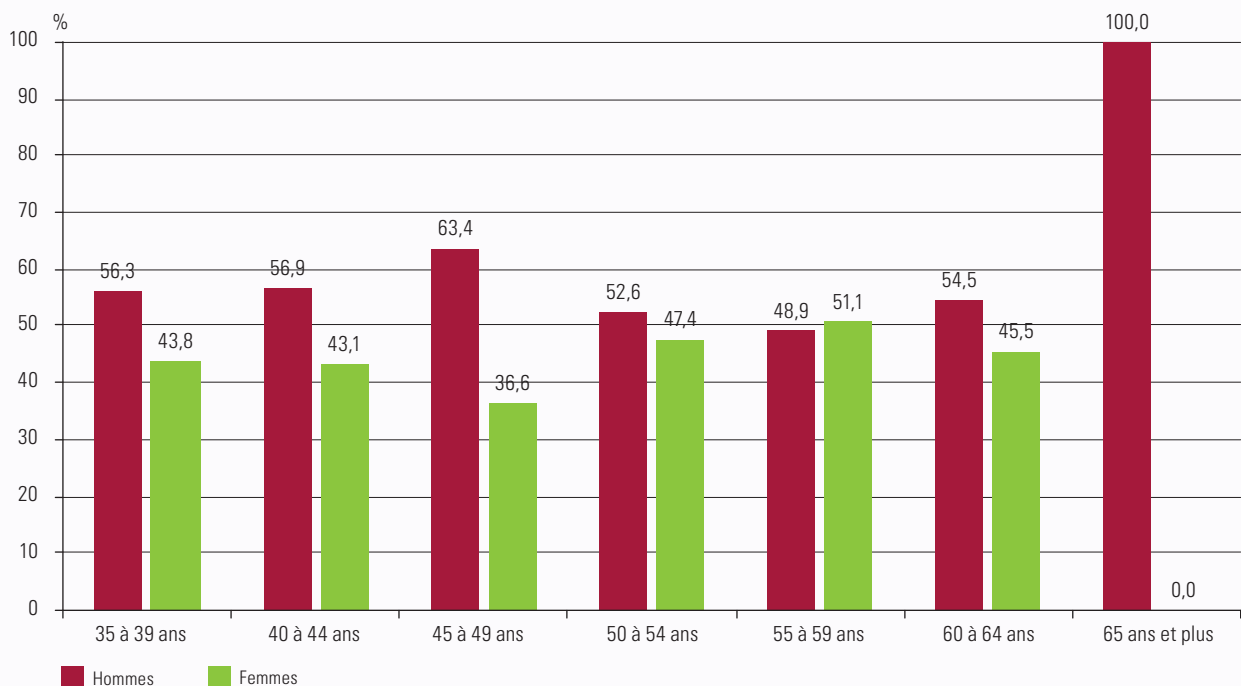
Tableau 1.23

Libellé du grade	35 à 39 ans			40 à 44 ans		
	H	F	S/Total	H	F	S/Total
Administrateur ENESR avec échelon spécial			0			0
Administrateur ENESR sans échelon spécial	3	4	7	20	16	36
Agent comptable de Crous groupe 1		1	1			0
Agent comptable de Crous groupe 2	1	1	2	4	3	7
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1			0			0
Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	1		1	1	1	2
Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	1		1	4	2	6
DGS (SGEPES) groupe 1			0	1		1
DGS (SGEPES) groupe 2	2		2	6	3	9
DGS (SGEPES) groupe 3		1	1	1	3	4
Directeur général de Crous groupe 1	1		1			0
Directeur général de Crous groupe 2			0			0
Total général	9	7	16	37	28	65
Part des effectifs par sexe/Effectifs de la tranche d'âge (en %)	56,3	43,8	-	56,9	43,1	-
Part des effectifs de la tranche d'âge/Ensemble des effectifs (en %)	-	-	3,7	-	-	15,0

► Source : bases et annuaires des personnels.

45 à 49 ans			50 à 54 ans			55 à 59 ans			60 à 64 ans			65 ans et plus			Total
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	
		0		1	1	1	1	2		2	2	1		1	6
30	23	53	12	19	31	14	19	33	10	6	16			0	176
	1	1	1		1	2	4	6	1	2	3			0	12
3	1	4	1		1	1		1			0			0	15
5	1	6	8	3	11	4	4	8	3	2	5			0	30
11	4	15	6	4	10	6	6	12	1	3	4			0	44
8	2	10	4	1	5	2	2	4	1	2	3	1		1	30
6	3	9	1	3	4	3	3	6	1	2	3			0	23
6	5	11	3	1	4	5	3	8	1	2	3	1		1	38
5	3	8	3	4	7	3	6	9	3	1	4			0	33
3		3			0	2		2	6	1	7			0	13
1	2	3	2	1	3	3		3	3	2	5			0	14
78	45	123	41	37	78	46	48	94	30	25	55	3	0	3	434
63,4	36,6	-	52,6	47,4	-	48,9	51,1	-	54,5	45,5	-	100,0	0,0	-	-
-	-	28,3	-	-	18,0	-	-	21,7	-	-	12,7	-	-	0,7	-

Figure 1.21 - Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon le sexe et la tranche d'âge



► Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur

Tableau 1.24

Origine (corps, filière, administration...) des agents nommés sur emplois fonctionnels	Effectifs	Part par origine/ensemble des agents (en %)
Administrateur civil	5	1,2
Directeur de service	15	3,5
Attaché d'administration hors classe - Attaché principal d'administration	208	47,9
Corps de la filière ITRF	39	9,0
Maître de conférences	0	0,0
Personnel de direction	0	0,0
Ministère des finances	106	24,4
Fonction publique territoriale	34	7,8
Directeur d'hôpital	1	0,2
Autres	26	6,0
Ensemble des agents	434	100,0

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement. Sont concernés l'ensemble des emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (AENESR, DGS, agent comptable d'EPSCP, agent comptable de CROUS, directeur général de CROUS).

Le corps des attachés d'administration de l'État (AAE) reste le principal vivier des personnels nommés sur emploi fonctionnel (51,4%). Toutefois, le nombre de nominations sur emploi fonctionnel d'agents issus du corps des AAE en 2016 est en baisse (- 11,9% par rapport à l'année 2015), au profit des nominations des personnels issus du corps de la filière ITRF (+ 14,7%), du ministère des Finances (+ 8,2%) et de la fonction publique territoriale (+ 30,8%).

► Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois

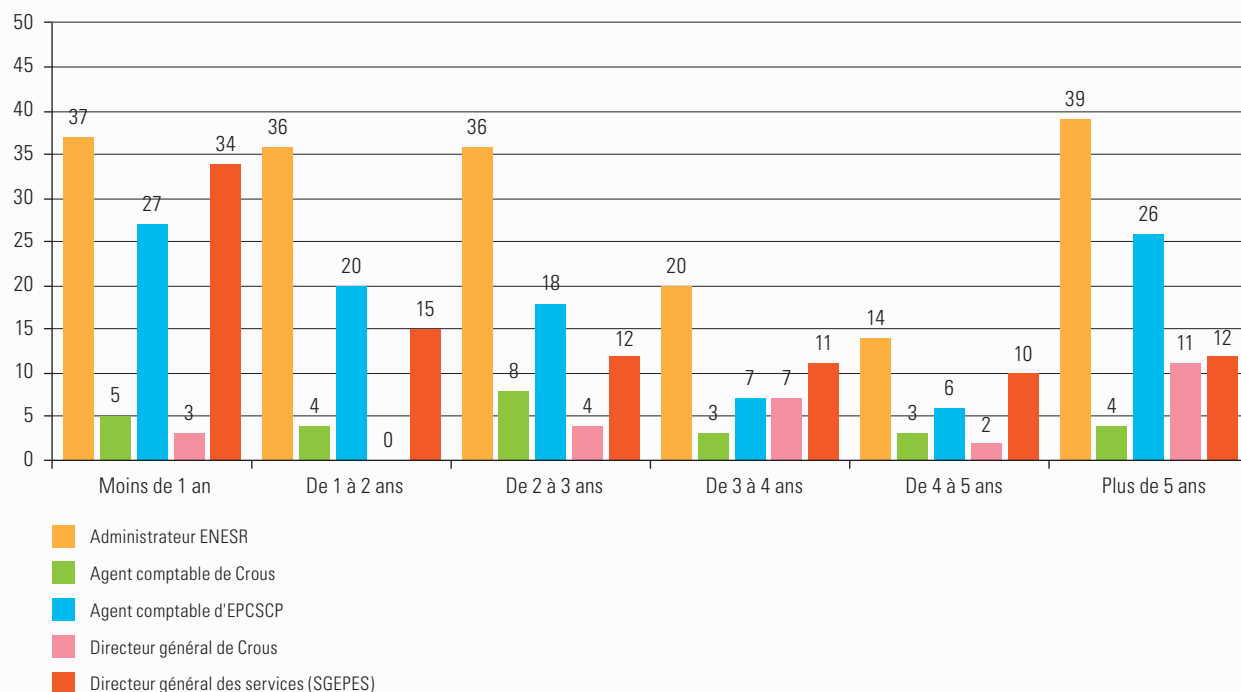
Tableau 1.25

Type d'emplois	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Administrateur ENESR	37	36	36	20	14	39	182
Agent comptable de Crous	5	4	8	3	3	4	27
Agent comptable d'EPCSCP	27	20	18	7	6	26	104
Directeur général de Crous	3	0	4	7	2	11	27
Directeur général des services (SGEPES)	34	15	12	11	10	12	94
Ensemble des agents	106	75	78	48	35	92	434
Part par ancienneté des agents (en %)	24,4	17,3	18,0	11,1	8,1	21,2	100,0

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement.

En 2016, près de 60 % des agents occupant un emploi fonctionnel ont une ancienneté sur cet emploi inférieure à trois ans.

Figure 1.22 - Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels, répartis par type d'emplois



► Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur

Tableau 1.26

Type de fonction	Effectifs	Part par type de fonction (en %)
Adjoint au directeur général des services	27	14,8
Adjoint au directeur général des services, directeur des ressources humaines	26	14,3
Adjoint au directeur général de Crous	19	10,4
Adjoint - autres fonctions*	31	17,0
Directeur des ressources humaines	23	12,6
Directeur des affaires financières	6	3,3
Directeur de Clous	11	6,0
Contrôle de gestion	2	1,1
Chargé de mission à l'administration centrale	0	0,0
Autres**	37	20,3
Ensemble	182	100,0

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement.

► * « Adjoints - autres fonctions » : ces fonctions correspondent par exemple à celles de directeur de la recherche, du pilotage, du patrimoine, d'adjoint au directeur des affaires financières, etc.

► ** « Autres » : cette rubrique regroupe les AENESR exerçant, par exemple, des fonctions de chargé de mission auprès du directeur général des services des établissements d'enseignement supérieur, de pilotage, de chef de division, etc.

En 2016, la fonction ressources humaines représente environ 27 % des fonctions des emplois d'AENESR.

5. Présentation des effectifs non titulaires

Les agents contractuels BIATSS

► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de contrat et sexe

Tableau 1.27 - Effectifs physiques en 2016

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires			CDD sur missions permanentes			CDI			Ensemble des agents contractuels BIATSS			
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	Part des femmes (en %)
A	Assistant-ingénieur	390	573	963	563	985	1 548	264	547	811	1 217	2 105	3 322	63,4
	Attaché d'administration de l'État	23	56	79	75	172	247	35	110	145	133	338	471	71,8
	Bibliothécaire	11	34	45	5	16	21	7	9	16	23	59	82	72,0
	Conseiller technique de service social AE	0	1	1	0	3	3	1	1	2	1	5	6	83,3
	Conservateur des bibliothèques	2	15	17	1	4	5	0	1	1	3	20	23	87,0
	Conservateur général des bibliothèques	1	1	2	0	0	0	0	0	0	1	1	2	50,0
	Infirmier (Infenes)	3	26	29	3	32	35	1	27	28	7	85	92	92,4
	Ingénieur d'études	1 097	1 287	2 384	1 454	2 046	3 500	473	870	1 343	3 024	4 203	7 227	58,2
	Ingénieur de recherche	653	393	1 046	723	554	1 277	349	320	669	1 725	1 267	2 992	42,3
	Médecin de l'éducation nationale	20	34	54	26	59	85	27	105	132	73	198	271	73,1
	Médecin de prévention	4	15	19	11	29	40	14	73	87	29	117	146	80,1
Total et part en % de la catégorie A	2 204	2 435	4 639	2 861	3 900	6 761	1 171	2 063	3 234	6 236	8 398	14 634	57,4	
	31,0	18,6	23,0	65,0	48,8	54,5	57,7	41,8	46,5	46,0	32,3	37,0	-	
B	Assistant de service social AE	4	39	43	1	27	28	0	12	12	5	78	83	94,0
	Bibliothécaire assistant spécialisé	29	116	145	12	35	47	9	33	42	50	184	234	78,6
	Secrétaire administratif (Saenes)	47	248	295	29	140	169	9	204	213	85	592	677	87,4
	Technicien de recherche et formation	992	2 047	3 039	506	1 179	1 685	267	822	1 089	1 765	4 048	5 813	69,6
	Total et part en % de la catégorie B	1 072	2 450	3 522	548	1 381	1 929	285	1 071	1 356	1 905	4 902	6 807	72,0
	15,1	18,7	17,4	12,4	17,3	15,6	14,0	21,7	19,5	14,1	18,8	17,2	-	
C	Adjoint administratif (Adjenes)	338	1 179	1 517	55	507	562	18	299	317	411	1 985	2 396	82,8
	Adjoint technique des établissements	5	8	13	7	4	11	5	2	7	17	14	31	45,2
	Adjoint technique de recherche et formation	3 319	6 736	10 055	898	2 144	3 042	539	1 459	1 998	4 756	10 339	15 095	68,5
	Magasinier des bibliothèques	173	276	449	33	64	97	11	38	49	217	378	595	63,5
	Total et part en % de la catégorie C	3 835	8 199	12 034	993	2 719	3 712	573	1 798	2 371	5 401	12 716	18 117	70,2
	53,9	62,7	59,6	22,6	34,0	29,9	28,2	36,5	34,1	39,9	48,9	45,8	-	
Ensemble des agents contractuels BIATSS		7 111	13 084	20 195	4 402	8 000	12 402	2 029	4 932	6 961	13 542	26 016	39 558	65,8
Part par sexe (en %)		35,2	64,8	-	35,5	64,5	-	29,1	70,9	-	34,2	65,8	-	-
Part par type de contrat (en %)		-	-	51,1	-	-	31,4	-	-	17,6	-	-	-	-

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2016 réalisée en mars/mai 2017.

► Les contrats répondant à un besoin permanent (missions permanentes) correspondent à des emplois relevant des catégories A, B et C lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires, à des emplois du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ainsi qu'à des emplois de tous niveaux lorsque les caractéristiques du poste imposent une quotité de temps de travail inférieure ou égale à 70 % (articles 4 à 8 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État).

► Parmi les agents contractuels répondant à un besoin permanent, on distingue notamment les agents en CDI relevant des articles 4 et 6 bis de la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984, de l'article 13 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction publique, de l'article 8 de la loi n° 2012-347 modifiée (« Sauvadet ») du 12 mars 2012, de l'article L. 954-3 1° du code de l'éducation applicable dans les établissements passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE), et ceux relevant des articles L. 123-5 et L. 711-1 du code de l'éducation et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 applicables aux agents contractuels recrutés dans les services d'activités industrielles et commerciales (SAIC) des établissements d'enseignement supérieur.

► Les contrats répondant à un besoin temporaire (missions temporaires) sont liés au remplacement d'un fonctionnaire pour des absences limitativement énumérées par la loi (temps partiel, congés maladies, maternité, parentale...), à une vacance temporaire d'emploi lorsque celui-ci ne peut être pourvu immédiatement par un titulaire, à un besoin occasionnel (accroissement temporaire d'activité) ou bien un besoin saisonnier.

Tableau 1.28 - Effectifs en ETPT en 2016

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes	CDI	Total des ETPT
A	Assistant ingénieur	578,0	1 134,1	736,5	2 448,6
	Attaché d'administration de l'Etat	50,5	201,5	130,2	382,2
	Bibliothécaire	26,0	18,1	14,2	58,3
	Conseiller technique de service social AE	1,0	1,9	1,1	4,0
	Conservateur des bibliothèques	10,5	3,9	0,8	15,2
	Conservateur général des bibliothèques	1,5	0,0	0,0	1,5
	Infirmier (Infenes)	12,5	20,4	16,8	49,7
	Ingénieur d'études	1 291,7	2 506,0	1 219,2	5 016,8
	Ingénieur de recherche	637,8	841,4	613,7	2 092,9
	Médecin de l'éducation nationale	16,6	39,9	83,3	139,7
	Médecin de prévention	4,2	20,9	57,4	82,4
	Total et part en % de la catégorie A	2 630,1	4 788,1	2 873,1	10 291,3
		28,2	53,4	47,1	42,2
B	Assistant de service social AE	18,4	15,9	7,4	41,8
	Bibliothécaire assistant spécialisé	100,8	33,7	33,4	167,8
	Secrétaire administratif (Saenes)	189,0	142,5	190,1	521,7
	Technicien de recherche et formation	1 845,7	1 273,7	962,0	4 081,3
	Total et part en % de la catégorie B	2 153,8	1 465,8	1 192,9	4 812,5
	23,1	16,3	19,5	19,7	
C	Adjoint administratif (Adjenes)	668,1	420,7	265,9	1 354,7
	Adjoint technique des établissements	5,2	9,7	7,0	21,9
	Adjoint technique de recherche et formation	3 681,2	2 216,1	1 726,4	7 623,7
	Magasinier des bibliothèques	195,0	70,7	36,6	302,4
	Total et part en % de la catégorie C	4 549,5	2 717,2	2 035,9	9 302,6
	48,7	30,3	33,4	38,1	
Total des ETPT des agents contractuels BIATSS		9 333,5	8 971,0	6 102,0	24 406,4
Part par type de contrat (en %)		38,2	36,8	25,0	100,0

45,8 % des agents contractuels BIATSS dans l'enseignement supérieur ont été recrutés pour exercer des fonctions correspondant à des agents titulaires de catégorie C, 17,2 % de catégorie B et 37 % de catégorie A, alors que parmi les agents titulaires, 42,6 % relèvent de la catégorie C, 26,7 % de la catégorie B et 30,7 % de la catégorie A.

En 2016, les agents contractuels BIATSS sont majoritairement des femmes : 65,8 %. Ce taux de féminisation est légèrement supérieur à celui observé pour les agents titulaires (63,1 %). Les femmes contractuelles sont particulièrement représentées pour les catégories B et C (72 % et 70,2 %) contre respectivement 64,9 % et 69,1 % chez les titulaires ; en catégorie A, leur part (57,4 % contre 53,2 % chez les titulaires) est plus proche de celle des hommes.

Sur les 39 558 personnes physiques (24 406 ETPT) exerçant en qualité d'agent contractuel BIATSS dans les établissements d'enseignement supérieur, 32 597 sont des agents en CDD (18 305 ETPT), soit 82,5 % de l'ensemble des agents contractuels BIATSS (51,1 % CDD sur missions temporaires et 31,4 % sur missions permanentes). Les CDI représentent 17,6 % des agents contractuels.

Par ailleurs, 19 363 agents contractuels (15 073 ETPT) répondent à des besoins permanents (contre 20 195 effectuant des missions temporaires de remplacement, soit 9 334 ETPT), dont 6 961 en CDI (6 102 ETPT). Leur poids correspond à 32,1 % des effectifs des personnels BIATSS titulaires et 24,3 % de l'ensemble des effectifs BIATSS titulaires et contractuels sur emplois répondant à des besoins permanents.

Figure 1.23 - Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le sexe

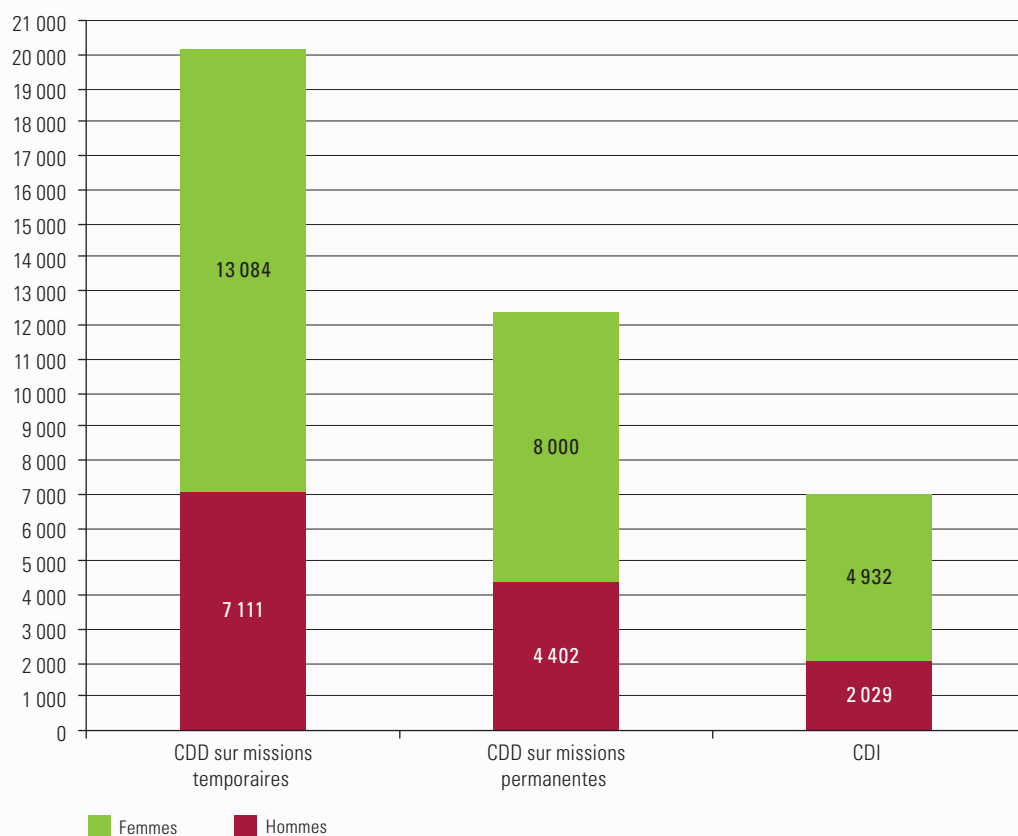


Figure 1.24 - Les agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire (en %)

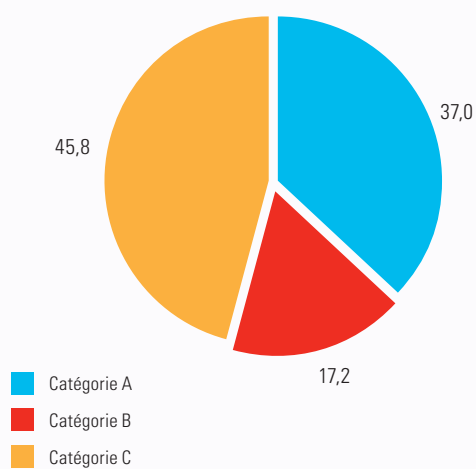
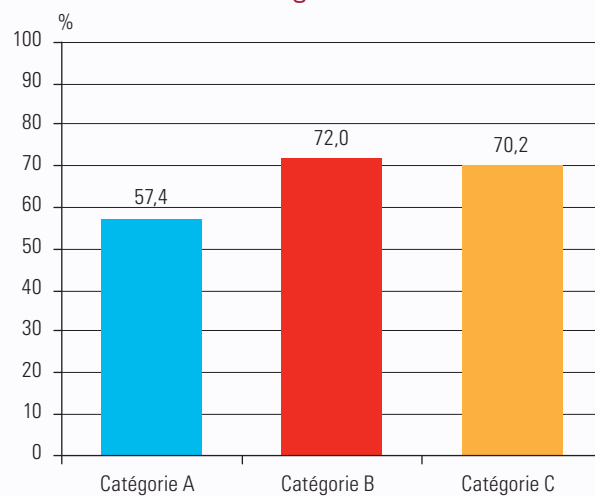


Figure 1.25 - Le taux de féminisation des agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire



► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par filière et fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par sexe

Tableau 1.29

Filière	Fonction exercée correspondant à un corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	133	338	471	71,8
	Secrétaire administratif (Saenes)	85	592	677	87,4
	Adjoint administratif (Adjenes)	411	1 985	2 396	82,8
	Total et part en % de la filière administrative	629	2 915	3 544	82,3
		4,6	11,2	9,0	
Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	1	1	2	50,0
	Conservateur des bibliothèques	3	20	23	87,0
	Bibliothécaire	23	59	82	72,0
	Bibliothécaire assistant spécialisé	50	184	234	78,6
	Magasinier des bibliothèques	217	378	595	63,5
	Total et part en % de la filière des bibliothèques	294	642	936	68,6
		2,2	2,5	2,4	
Filière ITRF	Ingénieur de recherche	1 725	1 267	2 992	42,3
	Ingénieur d'études	3 024	4 203	7 227	58,2
	Assistant-ingénieur	1 217	2 105	3 322	63,4
	Technicien de recherche et formation	1 765	4 048	5 813	69,6
	Adjoint technique de recherche et formation	4 756	10 339	15 095	68,5
	Total et part en % de la filière ITRF	12 487	21 962	34 449	63,8
		92,2	84,4	87,1	
Filière sociale et de santé	Médecin de l'Éducation nationale	73	198	271	73,1
	Médecin de prévention	29	117	146	80,1
	Infirmier (Infenes)	7	85	92	92,4
	Conseiller technique de service social AE	1	5	6	83,3
	Assistant de service social AE	5	78	83	94,0
	Total et part en % de la filière sociale et de santé	115	483	598	80,8
		0,8	1,9	1,5	
Filière technique	Technicien de l'Éducation nationale	0	0	0	-
	Adjoint technique des établissements	17	14	31	45,2
	Total et part en % de la filière technique	17	14	31	45,2
		0,1	0,1	0,1	
Ensemble des agents contractuels BIATSS		13 542	26 016	39 558	65,8

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2016 réalisée en mars/mai 2017.

Sur les 39 558 agents contractuels BIATSS, 34 449 exercent des fonctions correspondant à la filière des personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF) soit 87,1 % des agents contractuels BIATSS relevant de l'enseignement supérieur (les agents titulaires ITRF représentant 68,5 % des BIATSS), tandis que la filière administrative représente 9 % des agents contractuels (22,8 % chez les titulaires) et celle des personnels de bibliothèques 2,4 % (contre 7,6 % parmi les agents titulaires).

Figure 1.26 - Les agents contractuels BIATSS par corps selon le sexe

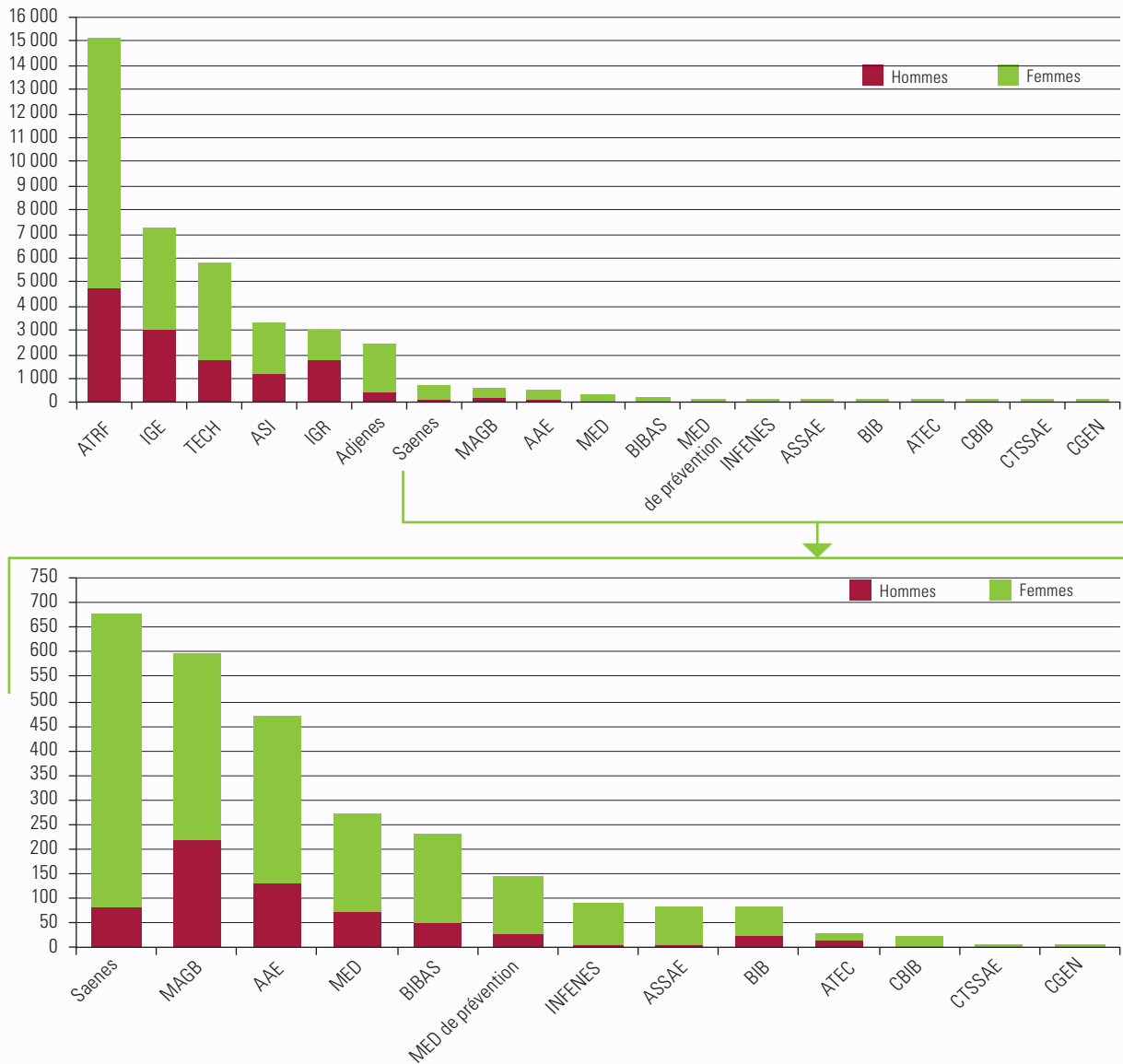
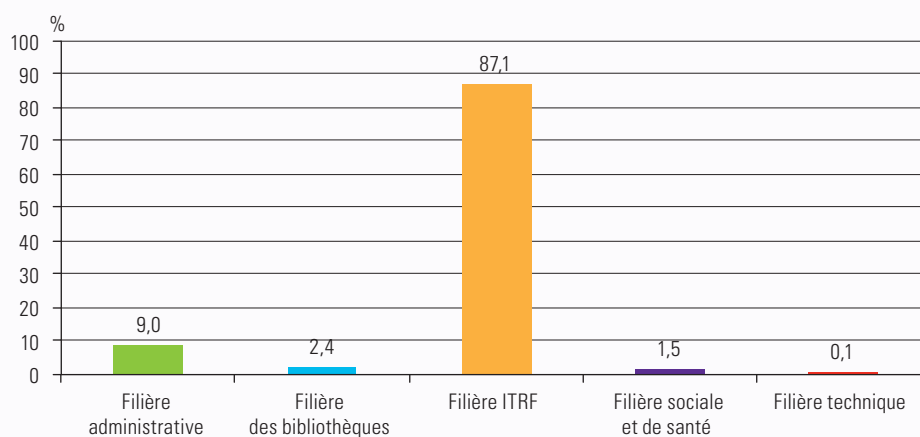


Figure 1.27 - La part des agents contractuels BIATSS selon la filière



► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat

Tableau 1.30

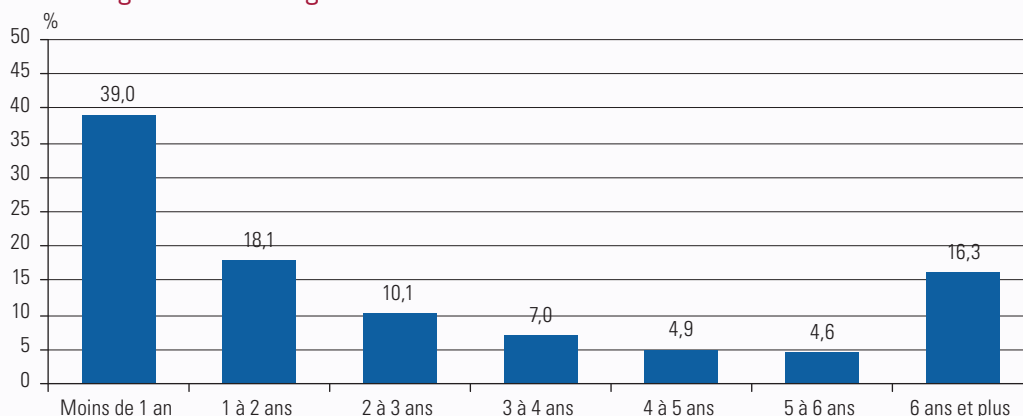
Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	Total
A	Assistant-ingénieur	977	588	363	297	197	195	705	3 322
	Attaché d'administration de l'État	111	104	61	35	24	25	111	471
	Bibliothécaire	23	17	9	7	7	2	17	82
	Conseiller technique de service social AE	1	1	0	0	1	0	3	6
	Conservateur des bibliothèques	10	8	1	2	1	0	1	23
	Conservateur général des bibliothèques	0	1	1	0	0	0	0	2
	Infirmier (Infenes)	32	15	8	6	8	3	20	92
	Ingénieur d'études	2 480	1 420	846	666	388	299	1 128	7 227
	Ingénieur de recherche	1 001	602	340	259	163	134	493	2 992
	Médecin de l'Éducation nationale	46	34	22	18	21	11	119	271
	Médecin de prévention	25	14	5	7	10	15	70	146
	Total et part en % de la catégorie A		4 706	2 804	1 656	1 297	820	684	2 667
		30,5	39,2	41,3	47,0	41,9	37,9	41,3	37,0
B	Assistant de service social AE	41	6	8	6	2	12	8	83
	Bibliothécaire assistant spécialisé	70	66	25	11	15	4	43	234
	Secrétaire administratif (Saenes)	161	106	76	48	30	32	224	677
	Technicien de recherche et formation	1 991	1 096	617	419	335	345	1 010	5 813
	Total et part en % de la catégorie B		2 263	1 274	726	484	382	393	1 285
		14,7	17,8	18,1	17,5	19,5	21,7	19,9	17,2
C	Adjoint administratif (Adjenes)	1 056	394	278	133	105	89	341	2 396
	Adjoint technique des établissements	4	8	5	7	2	0	5	31
	Adjoint technique de recherche et formation	7 081	2 566	1 296	799	627	618	2 108	15 095
	Magasinier des bibliothèques	303	103	50	41	19	23	56	595
	Total et part en % de la catégorie C		8 444	3 071	1 629	980	753	730	2 510
		54,8	43,0	40,6	35,5	38,5	40,4	38,8	45,8
Ensemble des agents contractuels BIATSS		15 413	7 149	4 011	2 761	1 955	1 807	6 462	39 558
Part par ancienneté de contrat (en %)		39,0	18,1	10,1	7,0	4,9	4,6	16,3	100,0

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2016 réalisée en mars/mai 2017.

► Au-delà de six ans d'ancienneté, les contractuels sont majoritairement en CDI.

57 % des agents contractuels (CDD et CDI) totalisent au maximum deux ans d'ancienneté dans leur établissement d'enseignement supérieur, dont 39 % moins d'une année d'exercice.

Figure 1.28 - Les agents contractuels BIATSS selon l'ancienneté de contrat



► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat

Figure 1.29 - Les agents contractuels BIATSS selon le type de financement (en %)

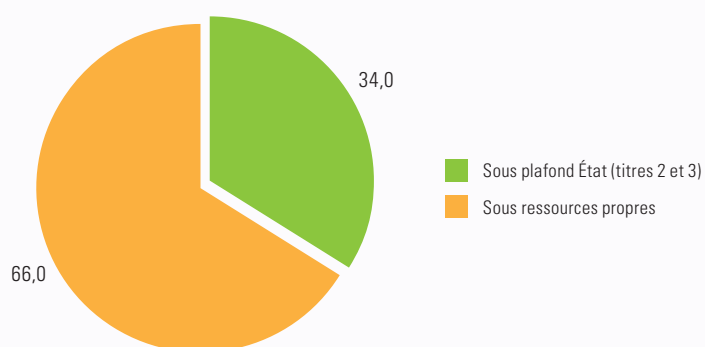


Figure 1.30 - Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le type de financement

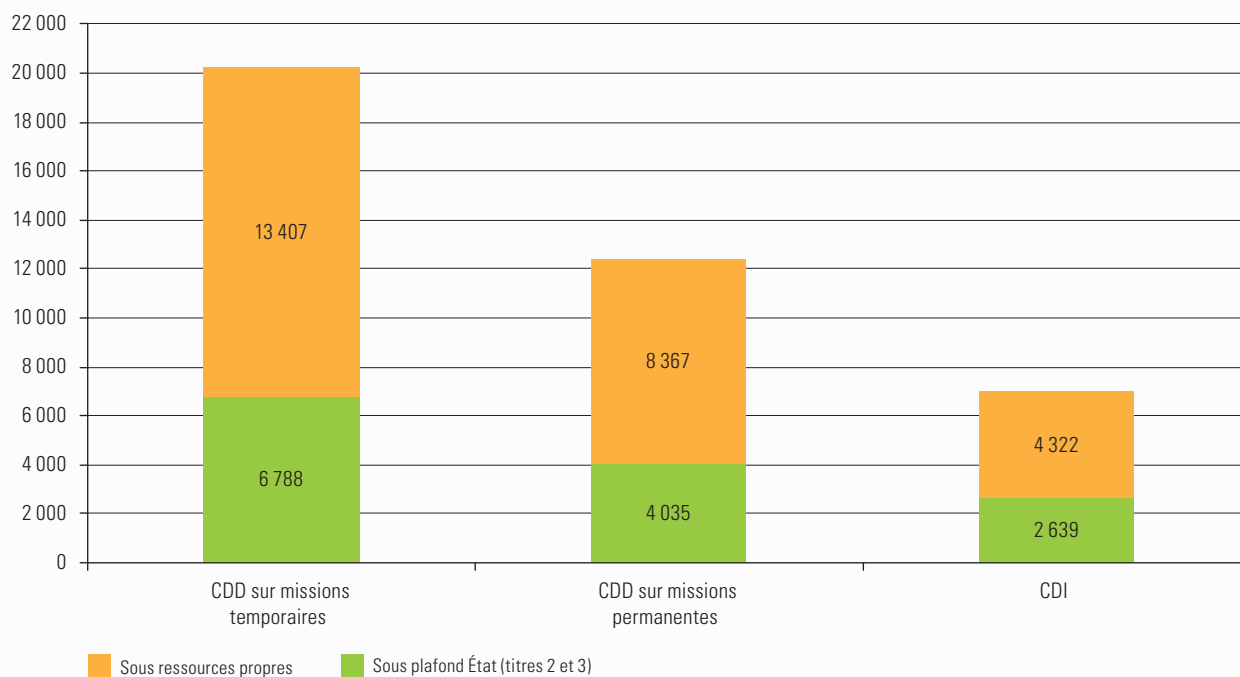


Tableau 1.31

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires			CDD sur missions permanentes			CDI			Ensemble des agents non titulaires BIATSS		
		Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total général	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres
A	Assistant-ingénieur	963	278	685	1 548	394	1 154	811	256	555	3 322	928	2 394
	Attaché d'administration de l'État	79	39	40	247	147	100	145	110	35	471	296	175
	Bibliothécaire	45	30	15	21	15	6	16	10	6	82	55	27
	Conseiller technique de service social AE	1	1	0	3	1	2	2	2	0	6	4	2
	Conservateur des bibliothèques	17	16	1	5	3	2	1	0	1	23	19	4
	Conservateur général des bibliothèques	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0
	Infirmier (Infenes)	29	13	16	35	11	24	28	13	15	92	37	55
	Ingénieur d'études	2 384	524	1 860	3 500	879	2 621	1 343	443	900	7 227	1 846	5 381
	Ingénieur de recherche	1 046	97	949	1 277	199	1 078	669	268	401	2 992	564	2 428
	Médecin de l'éducation nationale	54	5	49	85	27	58	132	45	87	271	77	194
	Médecin de prévention	19	6	13	40	16	24	87	29	58	146	51	95
	Total et part en % de la catégorie A	4 639	1 011	3 628	6 761	1 692	5 069	3 234	1 176	2 058	14 634	3 879	10 755
	23,0	14,9	27,1	54,5	41,9	60,6	46,5	44,6	47,6	37,0	28,8	41,2	
B	Assistant de service social AE	43	28	15	28	15	13	12	4	8	83	47	36
	Bibliothécaire assistant spécialisé	145	81	64	47	24	23	42	23	19	234	128	106
	Secrétaire administratif (Saenes)	295	201	94	169	109	60	213	135	78	677	445	232
	Technicien de recherche et formation	3 039	1 419	1 620	1 685	624	1 061	1 089	372	717	5 813	2 415	3 398
	Total et part en % de la catégorie B	3 522	1 729	1 793	1 929	772	1 157	1 356	534	822	6 807	3 035	3 772
	17,4	25,5	13,4	15,6	19,1	13,8	19,5	20,2	19,0	17,2	22,5	14,5	
C	Adjoint administratif (Adjenes)	1 517	788	729	562	290	272	317	160	157	2 396	1 238	1 158
	Adjoint technique des établissements	13	12	1	11	10	1	7	6	1	31	28	3
	Adjoint technique de recherche et formation	10 055	3 060	6 995	3 042	1 217	1 825	1 998	739	1 259	15 095	5 016	10 079
	Magasinier des bibliothèques	449	188	261	97	54	43	49	24	25	595	266	329
	Total et part en % de la catégorie C	12 034	4 048	7 986	3 712	1 571	2 141	2 371	929	1 442	18 117	6 548	11 569
	59,6	59,6	59,6	29,9	38,9	25,6	34,1	35,2	33,4	45,8	48,6	44,3	
Ensemble des agents non titulaires BIATSS	20 195	6 788	13 407	12 402	4 035	8 367	6 961	2 639	4 322	39 558	13 462	26 096	
Part par type de financement (en %)	-	33,6	66,4	-	32,5	67,5	-	37,9	62,1	-	34,0	66,0	

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2016 réalisée en mars/mai 2017.

66 % des agents contractuels (26 096) sont rémunérés sur les ressources propres des établissements d'enseignement supérieur.

► Effectifs des agents contractuels BIATSS nommés en qualité de fonctionnaire à l'issue des concours ou examens professionnels réservés au cours de l'année 2016 répartis par catégorie statutaire et corps, ventilés par origine et financement

Tableau 1.32

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESR	Financement des agents non titulaires (« plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur en 2016							Total	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MEN et MESR			
A	Assistant ingénieur	95	Plafond État	24						24	56,8	
			Ressources propres	30						30		
			Total	54	0	0	0	0	0	54		
	Attaché d'administration de l'État	3	Plafond État	1						1	33,3	
			Ressources propres							0		
			Total	1	0	0	0	0	0	1		
	Bibliothécaire	6	Plafond État							0	-	
			Ressources propres							0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0		
	Conservateur des bibliothèques	0	Plafond État							0	-	
			Ressources propres							0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0		
	Infirmier (INFENES)	0	Plafond État							0	-	
Ressources propres									0			
Total			0	0	0	0	0	0	0			
Ingénieur d'études	153	Plafond État	41	2					43	58,8		
		Ressources propres	47						47			
		Total	88	2	0	0	0	0	90			
Ingénieur de recherche	9	Plafond État	1						1	22,2		
		Ressources propres	1						1			
		Total	2	0	0	0	0	0	2			
S/Total de la catégorie	266		145	2	0	0	0	0	147	55,3		
Poids de la catégorie/ Total général (%)		28,5		36,5	33,3	-	-	-	-	36,0		
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	Plafond État							0	-	
			Ressources propres							0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0		
	Bibliothécaire assistant spécialisé	5	Plafond État	2						2	40,0	
			Ressources propres							0		
			Total	2	0	0	0	0	0	2		
	Secrétaire administratif (SAENES)	15	Plafond État	1				2		3	20,0	
			Ressources propres							0		
			Total	1	0	0	2	0	0	3		
	Technicien de recherche et formation	194	Plafond État	39	1					40	42,3	
Ressources propres			42						42			
Total			81	1	0	0	0	0	82			
S/Total de la catégorie	214		84	1	0	2	0	0	87	40,7		
Poids de la catégorie/ Total général (%)		22,9		21,2	16,7	-	-	-	-	21,3		

Tableau 1.32 (suite)

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESR	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur en 2016							Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MEN et MESR	Total	
C	Adjoint administratif (ADJENES)	39	Plafond État	5	1		3			9	25,6
			Ressources propres	1					1		
			Total	6	1	0	3	0	0	10	
	Adjoint technique de recherche et formation	406	Plafond État	88	2					90	39,4
			Ressources propres	70					70		
			Total	158	2	0	0	0	0	160	
	Magasinier des bibliothèques	9	Plafond État	3						3	44,4
			Ressources propres	1					1		
			Total	4	0	0	0	0	0	4	
	S/Total de la catégorie	454		168	3	0	3	0	0	174	38,3
Poids de la catégorie/ Total général (%)		48,6		42,3	50,0	-	-	-	-	42,6	
Ensemble		934	Plafond État	205	6	0	5	0	0	216	43,7
			Ressources propres	192	0	0	0	0	0	192	
			Total	397	6	0	5	0	0	408	
Part de l'origine des agents/l'ensemble des titularisations (en %)				97,3	1,5	0,0	1,2	0,0	0,0	100,0	

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels en 2016 réalisée en mars/mai 2017.

► Les deux tableaux ne prennent pas en compte les agents contractuels qui deviennent titulaires dans le cadre des concours classiques (internes ou externes).

Tableau 1.33

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume cumulé de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESR	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur depuis 2013, année de mise en œuvre du dispositif de titularisation des agents contractuels via les recrutements réservés							Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	dans un ministère autre que les MEN et MESR	Total	
A	Assistant-ingénieur	527	Plafond État	178	2	0	0	0	0	180	63,9
			Ressources propres	157	0	0	0	0	0	157	
			Total	335	2	0	0	0	0	337	
	Attaché d'administration de l'État	10	Plafond État	4	2	0	1	0	0	7	80,0
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1	
			Total	5	2	0	1	0	0	8	
	Bibliothécaire	13	Plafond État	3	0	0	0	0	0	3	30,8
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1	
			Total	4	0	0	0	0	0	4	
	Conservateur des bibliothèques	2	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	-
			Ressources propres	0	0	0	0	0	0	0	
			Total	0	0	0	0	0	0	0	
	Infirmier (Infenes)	3	Plafond État	1	0	0	0	0	0	1	66,7
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1	
			Total	2	0	0	0	0	0	2	
	Ingénieur d'études	696	Plafond État	256	2	2	0	0	0	260	66,2
			Ressources propres	201	0	0	0	0	0	201	
Total			457	2	2	0	0	0	461		

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume cumulé de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESR	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents contractuels nommés en qualité de titulaire dans l'enseignement supérieur depuis 2013, année de mise en œuvre du dispositif de titularisation des agents contractuels via les recrutements réservés								
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	dans un ministère autre que les MEN et MESR	Total	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)	
	Ingénieur de recherche	24	Plafond État	1	0	0	0	0	0	1	37,5	
			Ressources propres	8	0	0	0	0	0	8		
			Total	9	0	0	0	0	0	9		
	S/Total de la catégorie	1 275		812	6	2	1	0	0	821	64,4	
Poids de la catégorie / Total général (%)		22,4		20,5	16,7	66,7	3,8	0,0	0,0	20,4		
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	-	
			Ressources propres	0	0	0	0	0	0	0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0		
	Bibliothécaire assistant spécialisé	31	Plafond État	12	0	0	0	0	0	12	61,3	
			Ressources propres	7	0	0	0	0	0	7		
			Total	19	0	0	0	0	0	19		
	Secrétaire administratif (Saenes)	88	Plafond État	35	2	0	4	0	0	41	60,2	
			Ressources propres	12	0	0	0	0	0	12		
			Total	47	2	0	4	0	0	53		
	Technicien de recherche et formation	1 036	Plafond État	380	11	0	0	1	2	394	65,9	
			Ressources propres	289	0	0	0	0	0	289		
			Total	669	11	0	0	1	2	683		
		S/Total de la catégorie	1 155		735	13	0	4	1	2	755	65,4
	Poids de la catégorie / Total général (%)		20,2		18,6	36,1	0,0	15,4	33,3	50,0	18,7	
	C	Adjoint administratif (Adjenes)	352	Plafond État	181	7	1	19	0	0	208	81,5
Ressources propres				79	0	0	0	0	0	79		
Total				260	7	1	19	0	0	287		
Adjoint technique de recherche et formation		2 850	Plafond État	1 246	10	0	2	2	2	1 262	74,1	
			Ressources propres	849	0	0	0	0	0	849		
			Total	2 095	10	0	2	2	2	2 111		
Magasinier des bibliothèques		72	Plafond État	38	0	0	0	0	0	38	76,4	
			Ressources propres	17	0	0	0	0	0	17		
			Total	55	0	0	0	0	0	55		
		S/Total de la catégorie	3 274		2 410	17	1	21	2	2	2 453	74,9
Poids de la catégorie / Total général (%)		57,4		60,9	47,2	33,3	80,8	66,7	50,0	60,9		
Ensemble	5 704	Plafond État	2 335	36	3	26	3	4	2 407	70,6		
		Ressources propres	1 622	0	0	0	0	0	1 622			
		Total	3 957	36	3	26	3	4	4 029			
Part de l'origine des agents/l'ensemble des titularisations (en %)				98,2	0,9	0,1	0,6	0,1	0,1	100,0		

Dans le cadre des dispositions de résorption de la précarité prévues par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la Fonction publique, 408 agents contractuels ont été nommés en qualité de fonctionnaire en 2016, lors de la quatrième session de recrutements réservés (934 postes offerts), soit un taux de rendement de 43,7%.

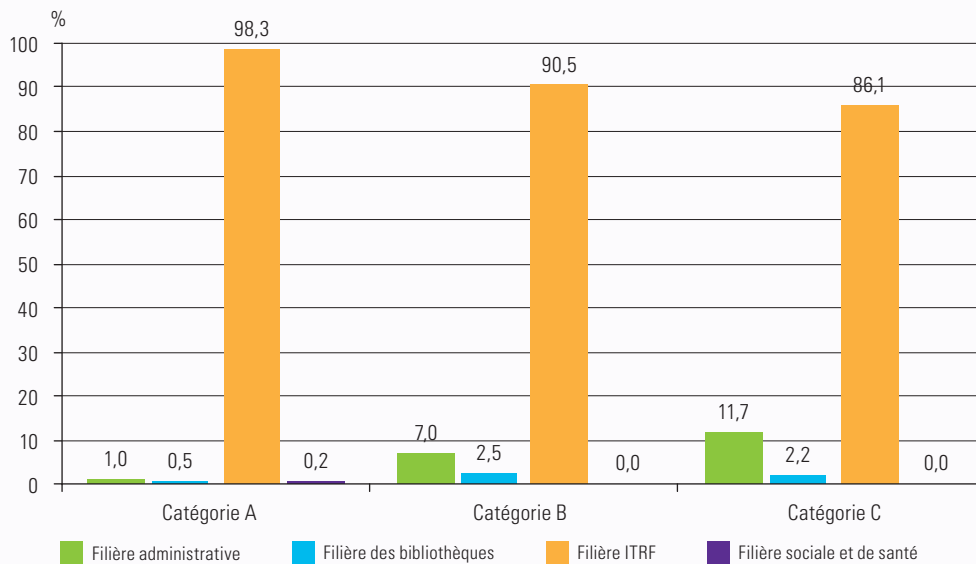
Depuis la mise en œuvre du dispositif précité en 2013, 4 029 agents contractuels ont accédé à l'emploi public de titulaire dans l'enseignement supérieur, le taux de rendement étant de 70,6% pour 5 704 postes de BIATSS offerts aux recrutements réservés.

3 601 agents contractuels (89,4%) ont été nommés en qualité de fonctionnaire dans des corps relevant de la filière ITRF.

60,9% des nommés relèvent de la catégorie C, 18,7% de la catégorie B et 20,4% de la catégorie A.

Par ailleurs, selon le principe de la nomination prioritaire dans l'établissement d'origine, 98,2% des lauréats ont été nommés sur place.

Figure 1.31 - La répartition des recrutements réservés BIATSS selon la catégorie statutaire et la filière depuis 2013



► Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels réservés : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2016

Figure 1.32 - La part des femmes dans les concours et examens professionnels réservés BIATSS selon la catégorie statutaire

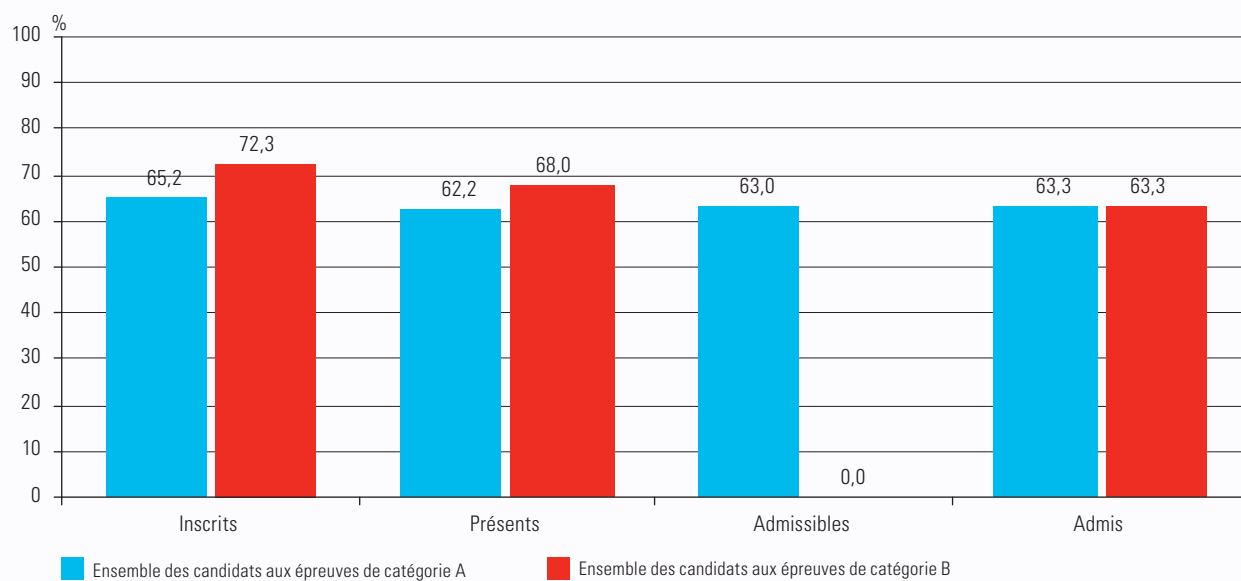


Figure 1.33 - Ratio des admis aux recrutements réservés par catégorie statutaire et par sexe

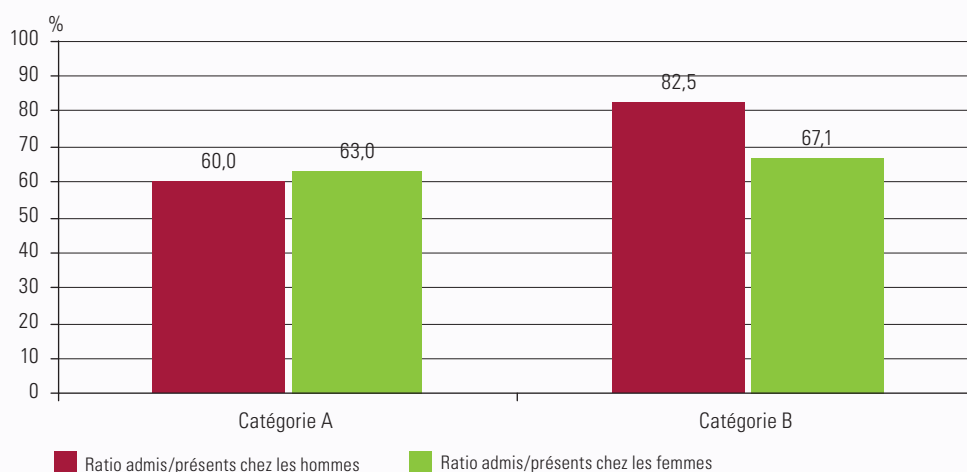


Tableau 1.34 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 - Année 2016

Cat. statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Inscrits				Présents			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
A	Assistant-ingénieur	exam. pro. réservé	33	60	93	64,5	33	59	92	64,1
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	15	60	75	80,0	6	17	23	73,9
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	4	1	5	20,0	1	1	2	50,0
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	1	3	4	75,0	1	1	2	50,0
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	71	108	179	60,3	71	108	179	60,3
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro. réservé	3	3	6	50,0	3	3	6	50,0
	Médecin de l'Éducation nationale	concours réservé	0	3	3	100,0	0	0	0	
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie A			127	238	365	65,2	115	189	304	62,2
B	Bibas classe normale	exam. pro. réservé	1	12	13	92,3	1	2	3	66,7
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	40	95	135	70,4	39	83	122	68,0
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie B			41	107	148	72,3	40	85	125	68,0

► Source : DGRH-D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères (éducation nationale, enseignement supérieur, culture, jeunesse et sports, etc.) pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les informations concernant les concours et examens professionnels réservés de la catégorie C ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 relative notamment à l'accès à l'emploi de titulaire des agents contractuels, 64,8 % des candidats présents aux épreuves des concours et examens professionnels réservés des corps des filières BIATSS relevant des catégories statutaires A et B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C) ont été admis lors de cette quatrième session en 2016 (dont 63,3 % de femmes).

Admissibles				Admis				Ratio admis/présents (en %)	Ratio admis/présents chez les femmes (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)		
25	45	70	64,3	20	39	59	66,1	64,1	66,1
2	10	12	83,3	2	9	11	81,8	47,8	52,9
0	0	0	-	0	0	0	-	0,0	0,0
0	0	0	-	0	0	0	-	0,0	0,0
60	95	155	61,3	46	69	115	60,0	64,2	63,9
3	3	6	50,0	1	2	3	66,7	50,0	66,7
				0	0	0	-	-	-
90	153	243	63,0	69	119	188	63,3	61,8	63,0
				0	2	2	100,0	66,7	100,0
				33	55	88	62,5	72,1	66,3
0	0	0	-	33	57	90	63,3	72,0	67,1

Les enseignants et enseignants-chercheurs non permanents

► Effectifs physiques et ETP des enseignants non permanents (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe

Parmi les enseignants non permanents, il convient de distinguer notamment les agents qui relèvent d'une politique de vivier (doctorants contractuels, attachés temporaires d'enseignement et de recherche [ATER], lecteurs, maîtres de langues ou les contractuels de santé) ou d'expertise (enseignants associés et professeurs invités) des agents

non titulaires recrutés en qualité de chargé d'enseignement ou d'agent temporaire vacataire, qui ne figurent pas dans ces tableaux (dans le cadre de l'enquête annuelle sur les enseignants non permanents, trois quarts des établissements ont communiqué des données sur les vacataires et cela représente environ 110 000 agents).

Tableau 1.35

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Effectifs ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
A	Doctorant contractuel	8 379	6 592	14 971	14 971,0	56,0	44,0
	ATER	2 289	2 327	4 616	3 938,5	17,3	50,4
	Contractuel sur emploi du 2 nd degré	439	369	808	808,0	3,0	45,7
	Lecteurs	332	523	855	855,0	3,2	61,2
	Maîtres de langues	60	94	154	154,0	0,6	61,0
	Enseignants invités	1 270	474	1 744	218,0	6,5	27,2
	Enseignants associés	1 867	697	2 564	1 355,5	9,6	27,2
	Contractuels L.954-3	572	433	1 005	1 005,0	3,8	43,1
Ensemble des enseignants non permanents		15 208	11 509	26 717	23 305,0	100,0	43,1

► Source : enquête non permanents et GESUP-2, DGRH-A1-1, mai-juin 2016.

► À noter : sur les 14 971 doctorants contractuels, 7 794 n'assurent aucun service d'enseignement. Les 1 005 contractuels relevant de l'article L. 954-3 du code de l'éducation appelés contractuels LRU exercent uniquement des fonctions d'enseignement (772) ou des fonctions d'enseignement et de recherche (233).

► Concernant la ventilation par sexe, l'enquête prévoit bien la remontée des informations par sexe pour les populations d'ATER, de doctorants contractuels et d'enseignants associés, ce qui représente 83 % de la population des non permanents. Pour les autres populations, en l'absence d'informations précises, il a été estimé : pour les contractuels sur emplois du 2nd degré, il a été appliqué le taux de féminisation observé parmi les professeurs titulaires du 2nd degré (même population); pour les lecteurs et maîtres de langues, il a été appliqué le taux de féminisation observé parmi les enseignants chercheurs titulaires du sous-groupe disciplinaire « Langues et littératures étrangères » qui correspond à celui des lecteurs et maîtres de langues; pour les enseignants invités, il est appliqué la même répartition par sexe que pour les enseignants associés, ces 2 populations étant régies par le même décret; pour les contractuels L. 954-3, il est appliqué le taux de féminisation observé sur la totalité des enseignants non permanents.

► Pour le calcul en ETP, les doctorants contractuels (14 971) sont décomptés par convention de la manière suivante : 1 agent = 1 ETP; il en est de même pour les 1 005 contractuels L.954-3; les invités sont comptés pour 1/8 compte tenu de leur durée moyenne égale à un mois et demi; les ATER à temps plein (3 261) pour 1 et les ATER à mi-temps (1 355) pour 1/2; les associés à temps plein (147) pour 1 et les associés à mi-temps (2 417) pour 1/2.

Près de trois quarts des enseignants non permanents sont doctorants contractuels ou ATER.

Le taux de féminisation varie selon la population. La parité femmes/hommes est observée parmi les ATER.

Au sein de la population doctorale, les femmes sont légèrement sous-représentées (44 %). Le taux de féminisation le plus bas (27 %) concerne la population des associés et des invités.

► Effectifs physiques et ETP des personnels non titulaires hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe

Tableau 1.36

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Effectifs/ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
A	Praticien hospitalier universitaire (PHU)	81	57	138	138	3,0	41,3
	Chef de clinique - assistant des hôpitaux (ASM)	1 547	2 054	3 601	3 601	78,8	57,0
	Assistant hospitalier universitaire des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUO)	217	275	492	492	10,8	55,9
	Chef de clinique des universités de médecine générale	49	67	116	116	2,5	57,8
	Personnel associé	162	59	221	120	4,8	26,7
Ensemble des personnels non titulaires hospitalo-universitaires		2 056	2 512	4 568	4 467	100,0	55,0

► Source : enquête non permanents DGRH-A2-3 de 2016.

► Pour le calcul en ETP, les associés à temps plein (19) sont comptés pour 1 et les associés à mi-temps (202) pour 1/2.

Les chefs de clinique-assistants des hôpitaux et les assistants hospitaliers universitaires représentent près de 90 % des personnels non titulaires de la filière hospitalo-universitaire.

Le taux de féminisation varie selon le type de fonctions, mais est au-dessus de la moyenne (55 %) notamment chez les 2 populations les plus importantes précitées. Le taux de féminisation le plus bas concerne les personnels associés (26,7 %).

► Effectifs des enseignants non permanents hors hospitalo-universitaires (Doctorants contractuels, ATER, Associés) répartis par groupe CNU et par sexe

Tableau 1.37

Libellé groupe CNU	Doctorants contractuels*			ATER								
	H	F	Ensemble	Mi-temps			Temps-plein			Total ATER		
				H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble
Droit et Science politique	398	453	851	164	164	328	214	224	438	378	388	766
Sciences économiques et de gestion	361	323	684	93	90	183	164	170	334	257	260	517
Langues et Littératures	245	504	749	13	39	52	149	370	519	162	409	571
Sciences humaines	826	1 087	1 913	95	120	215	260	338	598	355	458	813
Mathématiques et Informatique	1 347	407	1 754	116	51	167	248	124	372	364	175	539
Physique	667	270	937	16	5	21	22	13	35	38	18	56
Chimie	769	539	1 308	18	17	35	60	42	102	78	59	137
Sciences de la terre	412	298	710	24	29	53	29	23	52	53	52	105
Sciences de l'ingénieur	1 390	497	1 887	82	45	127	228	83	311	310	128	438
Biologie et Biochimie	930	1 305	2 235	42	55	97	63	104	167	105	159	264
Pharmacie	101	149	250	4	3	7	33	34	67	37	37	74
Interdisciplinaire	131	162	293	23	17	40	89	125	214	112	142	254
Théologie	10	7	17				2	1	3	2	1	3
Sans discipline et non renseigné	792	591	1 383	20	10	30	18	31	49	38	41	79
Total	8 379	6 592	14 971	710	645	1 355	1 579	1 682	3 261	2 289	2 327	4 616
Part des femmes (en %)	-	-	44,0	-	-	47,6	-	-	51,6	-	-	50,4

► Source : DGRH-A1-1/Enquête non-permanents 2016 (en personnes physiques).

► * Y compris les doctorants contractuels n'assurant aucun service d'enseignement.

Associés									Total par groupe CNU
Mi-temps			Temps-plein			Total Associés			
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble	
255	72	327	13	2	15	268	74	342	1 959
502	152	654	23	6	29	525	158	683	1 884
26	36	62	6	11	17	32	47	79	1 399
271	166	437	12	10	22	283	176	459	3 185
136	14	150	8		8	144	14	158	2 451
10	12	22	2		2	12	12	24	1 017
14	9	23	8		8	22	9	31	1 476
16	1	17	2	1	3	18	2	20	835
215	31	246	9	3	12	224	34	258	2 583
36	18	54	4		4	40	18	58	2 557
45	27	72	1		1	46	27	73	397
220	104	324	7	10	17	227	114	341	888
									20
21	8	29	5	4	9	26	12	38	1 500
1 767	650	2 417	100	47	147	1 867	697	2 564	22 151
-	-	26,9	-	-	32,0	-	-	27,2	43,4

La répartition des agents non permanents par groupe CNU et par sexe n'a été réalisée que sur les 3 plus importantes populations d'agents enseignants non permanents, dont les données sont bien remontées et non estimées.

Les enseignants associés sont à mi-temps dans leur très grande majorité (94 %) alors que les ATER sont à 70 % à temps plein.

Le taux de féminisation chez les enseignants non permanents est très variable d'une population à l'autre (entre 27 et près de 52 %); le plus fort taux concerne les ATER à temps plein.

Figure 1.34 - Effectifs des enseignants non permanents (hors HU) par groupe de discipline selon les fonctions (en personnes physiques)

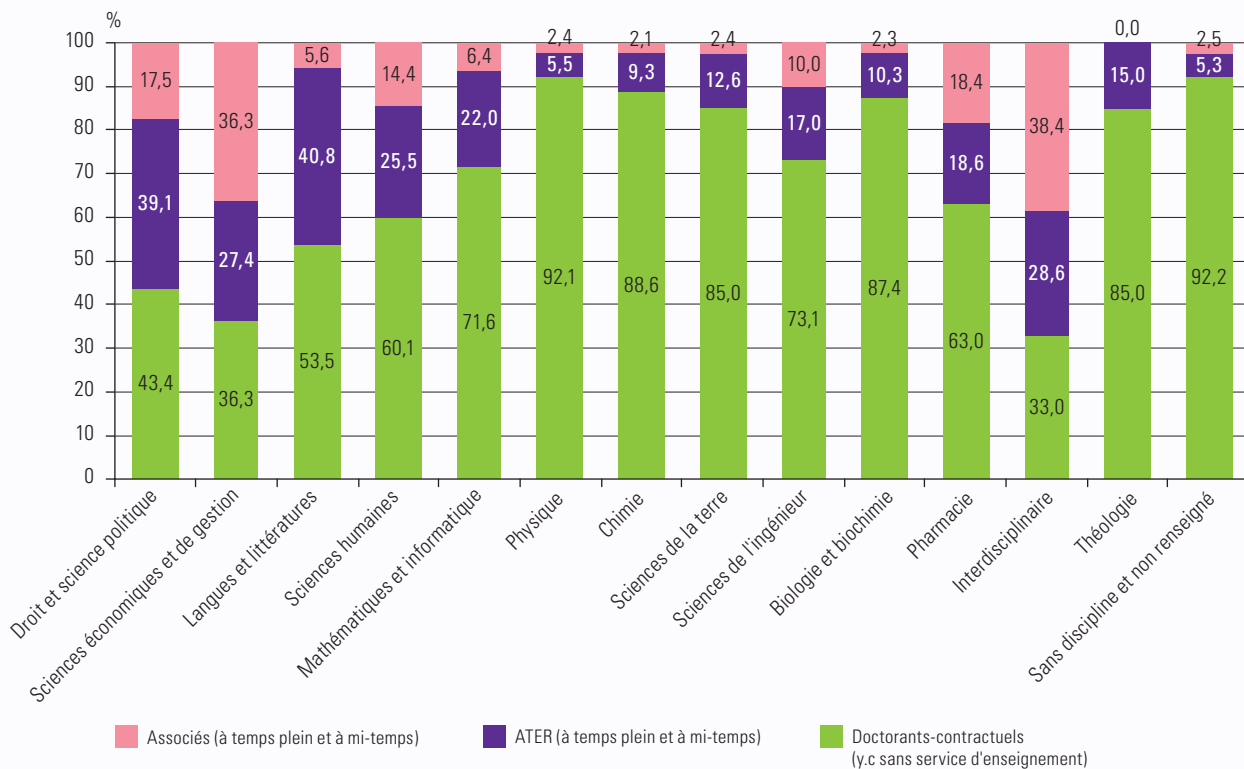


Figure 1.35 - Part des femmes parmi les enseignants non permanents (hors HU) selon leur fonction

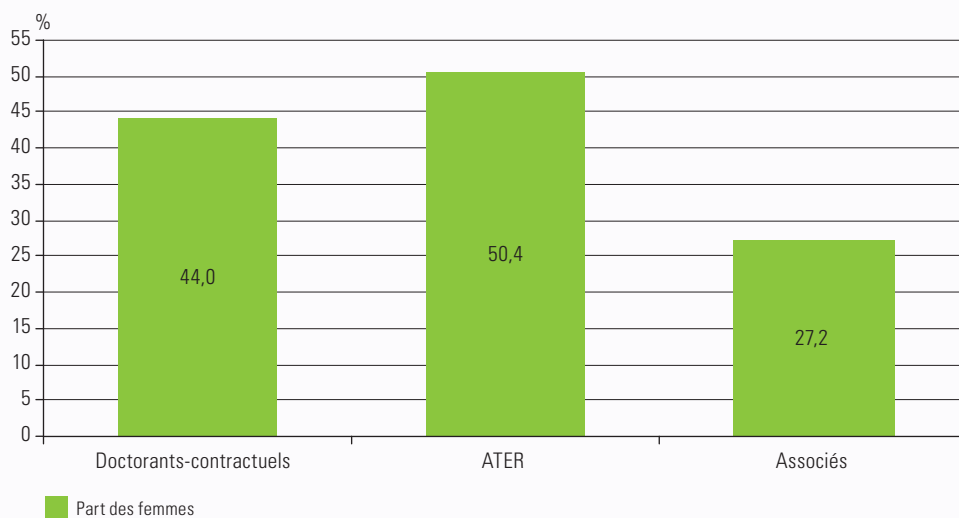
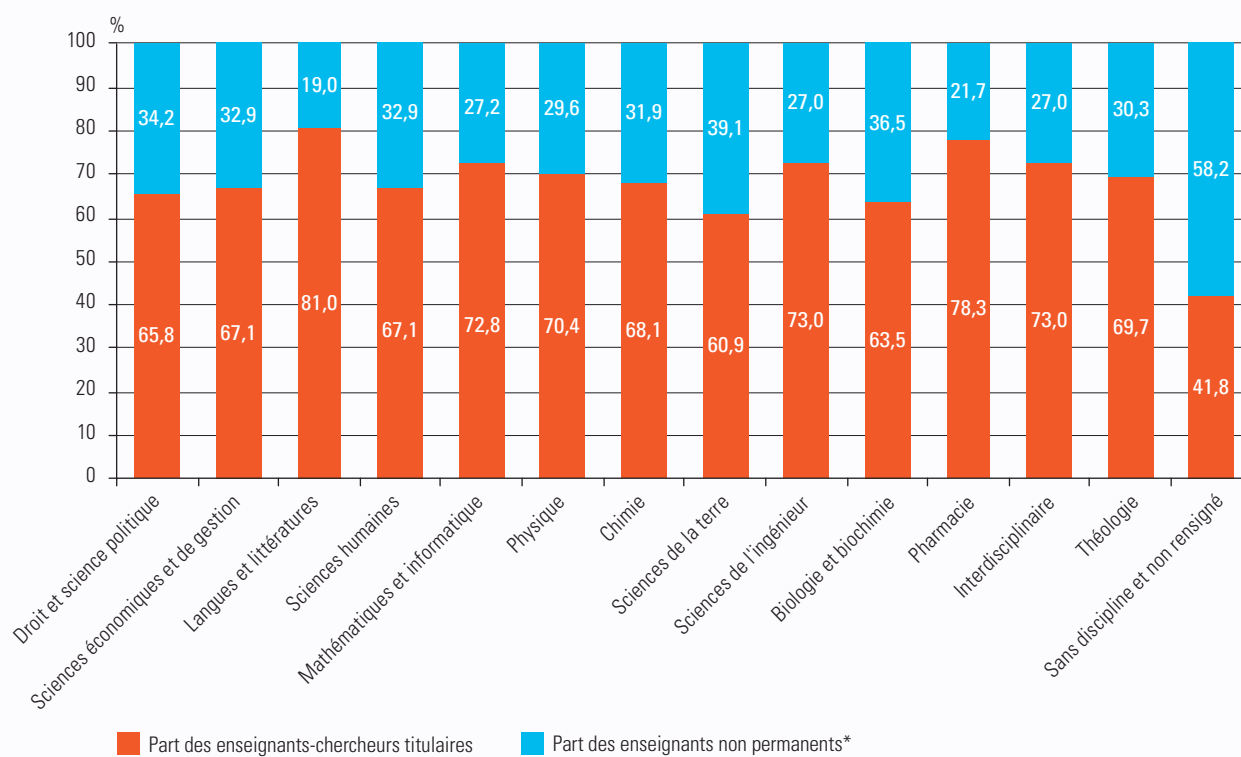


Figure 1.36 - Répartition par statut Fonction publique des enseignants-chercheurs (hors HU) ventilés par groupe de discipline



► * Seules les données concernant les doctorants-contractuels, les ATER et les enseignants associés (83 % des enseignants non permanents) sont représentées (sont donc exclus du périmètre les contractuels sur emplois du 2nd degré, les lecteurs/maîtres de langues et les enseignants invités).

Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires

► Effectifs physiques et ETP des personnels «ouvriers» du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Tableau 1.38 - Les personnels ouvriers en CDI

Échelle	Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids du secteur d'activité/ Ensemble des effectifs (en %)
8	Restauration	29	3	32	32,0	9,4 %	0,4 %
	Hébergement	0	0	0	0,0	-	0,0 %
	Services généraux	0	0	0	0,0	-	0,0 %
Total de l'échelle		29	3	32	32,0	9,4 %	-
7	Restauration	184	24	208	207,3	11,5 %	2,6 %
	Hébergement	22	8	30	28,0	26,7 %	0,4 %
	Services généraux	14	2	16	16,4	12,5 %	0,2 %
Total de l'échelle		220	34	254	251,7	13,4 %	-
6	Restauration	329	84	413	411,0	20,3 %	5,1 %
	Hébergement	113	71	184	179,7	38,6 %	2,3 %
	Services généraux	72	63	135	132,6	46,7 %	1,7 %
Total de l'échelle		514	218	732	723,3	29,8 %	-
5	Restauration	1 060	506	1 566	1 541,9	32,3 %	19,2 %
	Hébergement	538	339	877	857,4	38,7 %	10,8 %
	Services généraux	65	54	119	116,2	45,4 %	1,5 %
Total de l'échelle		1 663	899	2 562	2 515,5	35,1 %	-
4	Restauration	338	1 303	1 641	1 580,2	79,4 %	20,1 %
	Hébergement	550	267	817	796,7	32,7 %	10,0 %
	Services généraux	15	16	31	29,5	51,6 %	0,4 %
Total de l'échelle		903	1 586	2 489	2 406,4	63,7 %	-
3	Restauration	234	784	1 018	968,8	77,0 %	12,5 %
	Hébergement	47	998	1 045	976,4	95,5 %	12,8 %
	Services généraux	3	11	14	13,3	78,6 %	0,2 %
Total de l'échelle		284	1 793	2 077	1 958,5	86,3 %	-
Total par secteur	Restauration	2 174	2 704	4 878	4 741,2	55,4 %	59,9 %
	Hébergement	1 270	1 683	2 953	2 838,2	57,0 %	36,3 %
	Services généraux	169	146	315	308,0	46,3 %	3,9 %
Ensemble des effectifs		3 613	4 533	8 146	7 887,4	55,6 %	-

► Source : données extraites du bilan social du CNOUS 2016.

Tableau 1.39 - Les personnels ouvriers en CDD

Origine des CDD	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
Étudiants	3 666	2 885	6 551	850,9	44 %
Autres	2 105	2 330	4 435	777,9	53 %
Ensemble des effectifs	5 771	5 215	10 986	1 628,8	47 %

► Source : données extraites du bilan social du CNOUS 2016.

La répartition des effectifs personnels ouvriers (PO) en CDI tient compte de la classification des métiers dans les échelles de rémunération fixée par les dispositions applicables aux personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires (DAPOOUS). Elle ne reflète pas le niveau de rémunération supérieure dont bénéficient ces personnels lorsqu'ils sont promus par tableau d'avancement. En 2016, 21,4 % des 8 146 agents étaient rémunérés à l'échelle immédiatement supérieure à celle de leur recrutement initial.

La hausse des effectifs en CDI par rapport à l'année 2015 (8 043 agents) est due à l'augmentation de l'ensemble

des activités (restauration, hébergement et secteur non marchand) en lien direct avec l'ouverture de nouvelles structures. Les femmes représentent 55,6 % des effectifs de PO en CDI ; ceux-ci sont près de 60 % à exercer dans le secteur de la restauration.

Par ailleurs, 10 986 personnels ouvriers ont été employés en qualité de CDD représentant 1 628,8 ETPT, soit une baisse par rapport à 2015 (1 771,4 ETPT) au profit des emplois CDI. Cependant, la part «étudiant» des CDD a très légèrement progressé, passant de 51,9 % à 52,2 % (en ETPT).

Les effectifs d'apprentis BIATSS dans l'enseignement supérieur

► Effectifs des apprentis occupant des fonctions de BIATSS répartis par âge et ventilés par sexe

Tableau 1.40

Âge	Hommes	Femmes	Ensemble	Part (en %)
Moins de 18 ans	5	2	7	2,3
18 ans	6	8	14	4,5
19 ans	19	10	29	9,3
20 ans	30	8	38	12,2
21 ans	29	7	36	11,6
22 ans	36	21	57	18,3
23 ans	24	19	43	13,8
24 ans	15	17	32	10,3
25 ans	12	13	25	8,0
26 ans et plus	16	14	30	9,6
Ensemble des effectifs	192	119	311	100,0
Part par sexe (en %)	61,7	38,3	100,0	-

► Source : enquête DGRH-C1-1 relative au déploiement de l'apprentissage au sein du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation depuis la rentrée 2016 (mai 2017).

► Périmètre : 61 établissements de l'enseignement supérieur et 22 CROUS, qui représentent 60,7 % des effectifs BIATSS de l'enseignement supérieur, ont remonté à la DGRH des informations qualitatives concernant les 311 apprentis BIATSS en fonction dans leurs services au 31/12/2016.

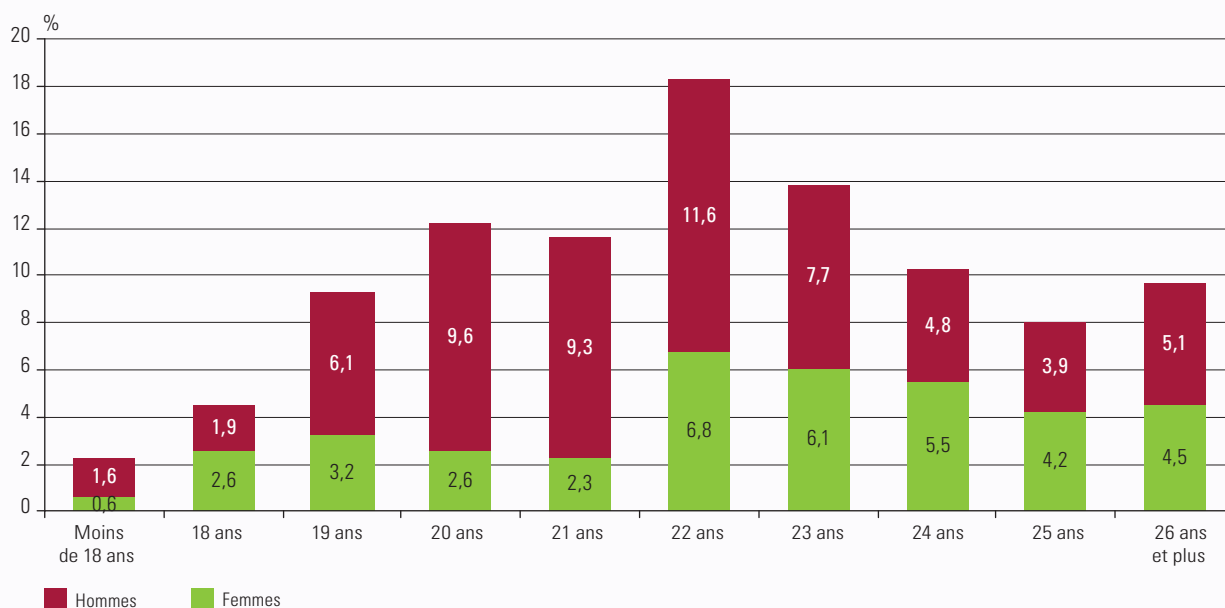
Au sein des établissements de l'enseignement supérieur et du réseau des œuvres universitaires et scolaires, les apprentis hommes sont plus représentés que les apprenties femmes.

Les apprentis âgés de 22 ans sont les plus nombreux (18,3%).

Les apprentis âgés de 26 ans et plus bénéficient d'une dérogation en matière de limite d'âge lors de leur recrutement soit parce qu'ils sont en situation de handicap, soit parce qu'ils ont un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie.

Par ailleurs, il est précisé que les apprentis ne sont pas pris en compte dans le plafond d'emplois.

Figure 1.37 - Les apprentis BIATSS dans l'enseignement supérieur répartis par âge et selon le sexe



► Effectifs des apprentis occupant des fonctions de BIATSS répartis par famille professionnelle et ventilés par niveau de diplôme

Tableau 1.41

Famille professionnelle	Niveau de diplôme						Part (en %)
	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Ensemble	
Accueil		1				1	0,3
Affaires juridiques					1	1	0,3
Audit/évaluation					1	1	0,3
Bibliothèque/documentation	1	1	2	3	3	10	3,2
Chimie/biologie/laboratoire		1	2	6	5	14	4,5
Commerce	1		4	3	1	9	2,9
Communication/édition		5	14	7	18	44	14,1
Environnement/énergies				12	8	20	6,4
Espaces verts			1	1		2	0,6
Gestion administrative		9	18	1		28	9,0
Gestion budgétaire, financière et comptable			5	4	4	13	4,2
Gestion RH			1	8	9	18	5,8
Hygiène/sécurité			3	8	1	12	3,9
Logistique/maintenance	2	2		1		5	1,6
Maintenance des bâtiments	7	1	3	1	3	15	4,8
Prévention/protection		6				6	1,9
Restauration	21	1	4	2		28	9,0
Santé/social				1	1	2	0,6
Systèmes et réseaux d'information		2	28	27	23	80	25,7
Autre				2		2	0,6
Ensemble des effectifs	32	29	85	87	78	311	100,0
Part par niveau de diplôme (en %)	10,3	9,3	27,3	28,0	25,1	100,0	-

► Source : enquête DGRH-C1-1 relative au déploiement de l'apprentissage au sein du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation depuis la rentrée 2016 (mai 2017).

► Périmètre : 61 établissements de l'enseignement supérieur et 22 CROUS, qui représentent 60,7 % des effectifs BIATSS de l'enseignement supérieur, ont remonté à la DGRH des informations qualitatives concernant les 311 apprentis BIATSS en fonction dans leurs services au 31/12/2016.

► Niveau V : CAP (certificat d'aptitude professionnelle), BEP (brevet d'études professionnelles), MC5 (mention complémentaire niveau 5).

► Niveau IV : baccalauréat général, technologique ou professionnel, BP (brevet professionnel), BT (brevet de technicien), MC4 (mention complémentaire niveau 4).

► Niveau III : diplômes de niveau baccalauréat +2 : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), BM (brevet de maîtrise)...

► Niveau II : diplômes de niveau baccalauréat +3 : licence générale et professionnelle, DCG (diplôme de comptabilité et gestion)...

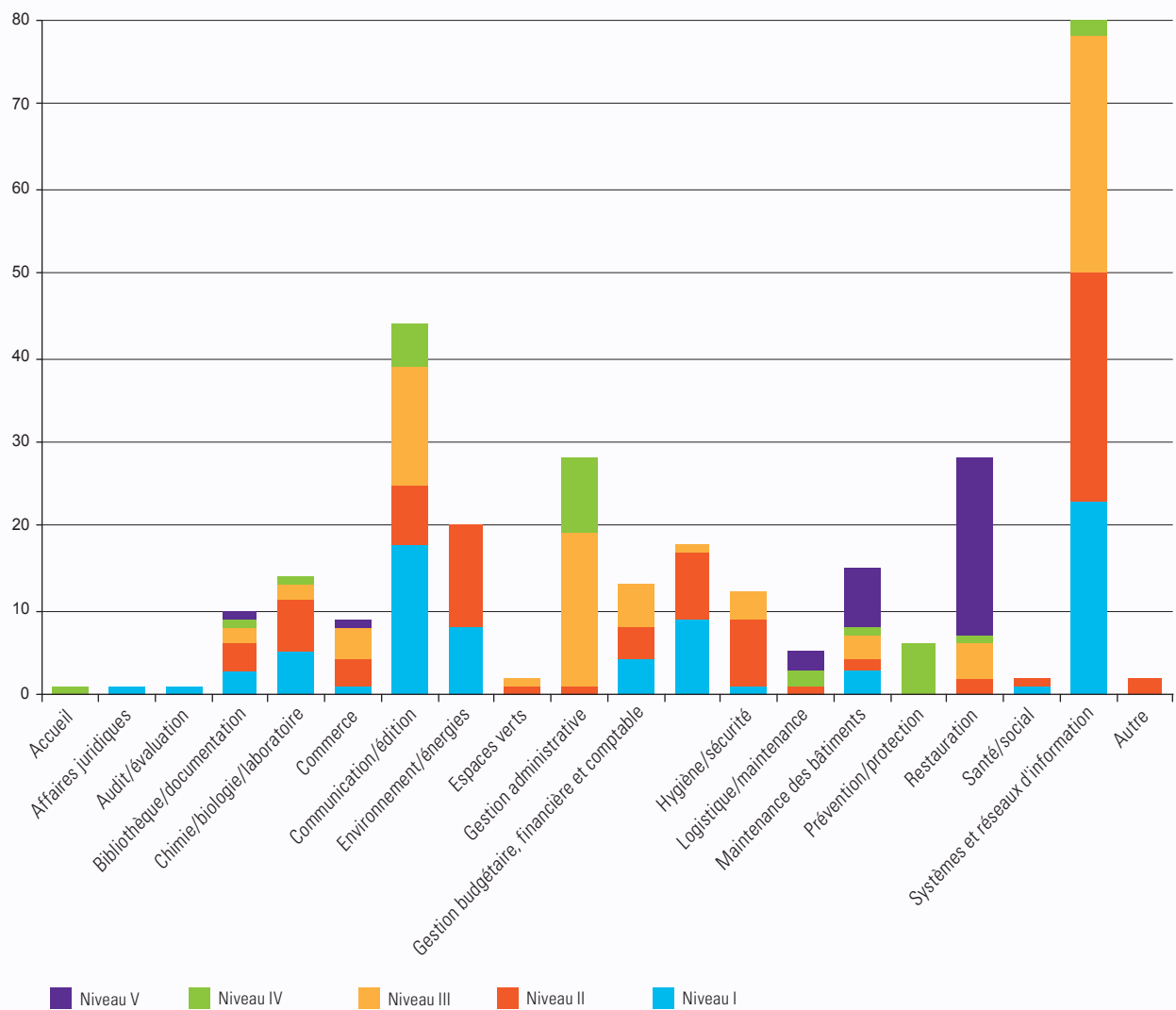
► Niveau I : diplômes de niveau baccalauréat +5 et supérieur : master, doctorat, DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion), DEC (diplôme d'expertise comptable), diplômes des grandes écoles...

La plupart des apprentis préparent des diplômes de niveau III (27,3%) et de niveau II (28%).

Toutefois, au sein des établissements de l'enseignement supérieur, ils préparent majoritairement des diplômes des niveaux II et I. Ce sont les familles professionnelles «Systèmes et réseaux d'information» et «Communication/édition» qui sont les plus représentées.

Au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires en revanche, les apprentis préparent majoritairement des diplômes des niveaux V et III et relèvent principalement de la famille professionnelle «Restauration».

Figure 1.38 - Les apprentis BIATSS répartis par famille professionnelle et selon le niveau de diplôme



6. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Effectifs

► Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe

Tableau 1.42

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Effectif par sexe		Ensemble	%		Poids des effectifs par corps sur l'ensemble des effectifs « TH » en %
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
A	Assistant-ingénieur	59	51	110	53,6	46,4	2,2
	Attaché d'administration de l'État	23	43	66	34,8	65,2	1,3
	Bibliothécaire	5	10	15	33,3	66,7	0,3
	Conseiller technique de service social AE	0	1	1	0,0	100,0	0,0
	Conservateur des bibliothèques	6	11	17	35,3	64,7	0,3
	Enseignant du primaire	5	4	9	55,6	44,4	0,2
	Enseignant du secondaire	121	102	223	54,3	45,7	4,4
	Enseignant du supérieur	279	225	504	55,4	44,6	10,0
	Infirmier (Infenes)	1	21	22	4,5	95,5	0,4
	Ingénieur d'études	69	99	168	41,1	58,9	3,3
	Ingénieur de recherche	20	16	36	55,6	44,4	0,7
	Médecin de l'EN	0	0	0	-	-	0,0
	S/Total de la catégorie A	588	583	1 171	50,2	49,8	23,2
Poids de la catégorie A/Total général (%)		29,4	19,1	23,2	-	-	-
B	Assistant de service social des adm. de l'État	1	7	8	12,5	87,5	0,2
	Bibliothécaire assistant spécialisé	13	38	51	25,5	74,5	1,0
	Secrétaire administratif (Saenes)	35	142	177	19,8	80,2	3,5
	Technicien de recherche et formation	221	238	459	48,1	51,9	9,1
	S/Total de la catégorie B	270	425	695	38,8	61,2	13,8
Poids de la catégorie B/Total général (%)		13,5	13,9	13,8	-	-	-
C	Adjoint administratif (Adjenes)	84	442	526	16,0	84,0	10,4
	Adjoint technique de recherche et formation	636	945	1581	40,2	59,8	31,3
	Magasinier des bibliothèques	58	86	144	40,3	59,7	2,9
	S/Total de la catégorie C	778	1 473	2 251	34,6	65,4	44,6
Poids de la catégorie C/Total général (%)		39,0	48,2	44,6	-	-	-
Agents contractuels	Agents contractuels BIATSS	266	491	757	35,1	64,9	15,0
	Agents contractuels enseignants	95	82	177	53,7	46,3	3,5
	S/Total des agents contractuels	361	573	934	38,7	61,3	18,5
Poids des ANT/Total général (%)		18,1	18,8	18,5	-	-	-
Ensemble des effectifs		1 997	3 054	5 051	39,5	60,5	100,0

► Source : enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur.

► Le taux de retour de l'enquête « recensement » est de 93 % des établissements. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) effectué en 2017 (situation observée au 1^{er} janvier 2016) pour l'ensemble des établissements RCE et non RCE*.

► Ces données intègrent les nouvelles modalités de déclaration pour les établissements RCE (au nombre de 103 au 1^{er} janvier 2016), qui effectuent depuis 2015 leur déclaration auprès du FIPHP, et sur l'ensemble de leurs effectifs. Pour ces établissements, l'assiette englobe donc les personnels rémunérés sur plafond État ainsi que les personnels rémunérés sur ressources propres. S'agissant des établissements non RCE (au nombre de 51 au 1^{er} janvier 2016), le recensement s'effectue sur la base des seuls agents rémunérés sur plafond État. 4 862 BOE ont été recensés dans les établissements RCE et 189 BOE l'ont été pour les établissements non RCE.

► * Hors réseau des œuvres universitaires et scolaires.

60,5 % des 5 051 agents déclarés « travailleurs handicapés » dans l'enseignement supérieur sont des femmes.

Parmi les travailleurs handicapés, les agents titulaires de la catégorie C sont de loin les plus nombreux puisque 44,6 % relèvent de cette catégorie, alors que les

agents de catégorie C représentent seulement 19,7 % de l'ensemble des effectifs titulaires de l'enseignement supérieur (ou bien 42,6 % si l'on prend comme référence uniquement la population BIATSS). Les agents non titulaires handicapés représentent 18,5 % de l'ensemble de la population des travailleurs handicapés.

► Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par filière et ventilés par sexe

Tableau 1.43

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	142	627	769	18,5	81,5
poids de la filière/total (%)	7,1	20,5	15,2	-	-
Filière des bibliothèques	82	145	227	36,1	63,9
poids de la filière/total (%)	4,1	4,7	4,5	-	-
Filière enseignante des 1 ^{er} et 2 nd degrés	126	106	232	54,3	45,7
poids de la filière/total (%)	6,3	3,5	4,6	-	-
Filière enseignante du supérieur	279	225	504	55,4	44,6
poids de la filière/total (%)	14,0	7,4	10,0	-	-
Filière ITRF	1 005	1 349	2 354	42,7	57,3
poids de la filière/total (%)	50,3	44,2	46,6	-	-
Filière sociale et de santé	2	29	31	6,5	93,5
poids de la filière/total (%)	0,1	0,9	0,6	-	-
Agents contractuels	361	573	934	38,7	61,3
poids des contractuels/total (%)	18,1	18,8	18,5	-	-
Ensemble des effectifs	1 997	3 054	5 051	39,5	60,5
dont % de titulaires	81,9	81,2	81,5	-	-

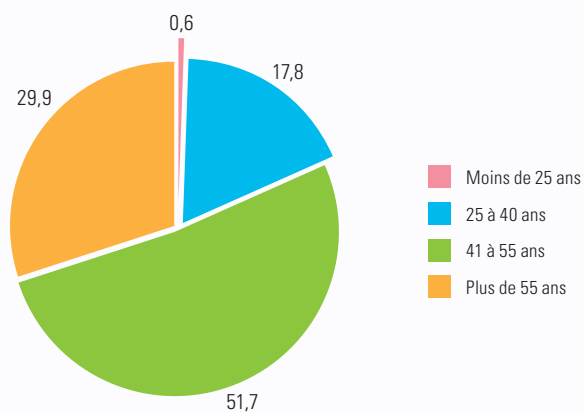
► Source : enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur.

► Le taux de retour de l'enquête « recensement » est de 93 % des établissements. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectué en 2017 pour l'ensemble des établissements RCE et non RCE (situation observée au 1^{er} janvier 2016).

46,6% des agents titulaires déclarés « travailleurs handicapés » appartiennent à la filière ITRF (le poids des titulaires de cette filière est de 20,5% de l'ensemble des effectifs titulaires et non titulaires de l'enseignement supérieur hors personnels « ouvriers »), les filières « sociale et de santé » et « des bibliothèques » étant les moins représentées (avec 0,6% et 4,5% des effectifs).

► Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par tranche d'âge

Figure 1.39 - Répartition des agents déclarés « travailleurs handicapés » par tranche d'âge



► (% des effectifs cumulés de « travailleurs handicapés » titulaires et non titulaires)

► Source : enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur.

La tranche d'âge la plus représentée chez les « travailleurs handicapés » est celle des 41-55 ans avec près de 52 % des effectifs déclarés.

► Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés » rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio)

Tableau 1.44 - Établissements RCE

	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*	2015*	2016*
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »	1 405	2 021	2 495	2 975	3 265	4 334	4 862
Ensemble des effectifs rémunérés au sein de l'enseignement supérieur	150 012	153 076	153 781	157 307	140 807	162 053	168 969
Calcul du ratio (en %)	0,94	1,32	1,62	1,89	2,32	2,67	2,88

► Effectifs cumulés des agents titulaires et non titulaires.

►* Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année indiquée. La déclaration correspond à l'année N+1. À partir de 2015, le taux tient compte des nouvelles modalités de déclaration pour les établissements RCE ; l'assiette est élargie à l'ensemble des effectifs de chaque établissement (personnels rémunérés sur plafond État + personnels rémunérés sur ressources propres). Le périmètre des établissements RCE comptabilisés dans l'enquête est de 103 établissements au 1^{er} janvier 2016.

Tableau 1.45 - Établissements non RCE

	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*	2015*	2016*
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »					140	186	189
Ensemble des effectifs rémunérés au sein de l'enseignement supérieur					7 941	7 121	7 206
Calcul du ratio (en %)					1,76	2,61	2,62

► Source : Enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de l'enquête « recensement » est de 93 % des établissements. Les données sont celles de la déclaration annuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectuée en 2017 pour l'ensemble des établissements (situation observée au 1^{er} janvier 2016).

► Effectifs cumulés des agents titulaires et non titulaires.

►* Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année indiquée. La déclaration correspond à l'année N+1. Pour les établissements non RCE, l'assiette demeure inchangée (agents rémunérés sur plafond État). Le périmètre des établissements non RCE comptabilisés dans l'enquête est de 51 établissements au 1^{er} janvier 2016.

Ces tableaux montrent une évolution régulière du taux d'emploi direct des « travailleurs handicapés » qui a triplé depuis 2010 (passage de 0,94 % à 2,87 % des effectifs des établissements RCE et non RCE), à rapporter, néanmoins, à l'obligation légale de 6 %. Le taux direct 2016 est de 2,88 % pour les établissements RCE et de 2,62 % pour les établissements non RCE. Le taux légal des établissements (= taux direct majoré par les dépenses consacrées au handicap) est obligatoirement supérieur. Chaque établissement fait sa propre déclaration auprès du FIPHFP, sur l'ensemble des effectifs, pour les établissements RCE, et sur les personnels rémunérés sur budget propre pour les établissements non RCE.

Recrutement de travailleurs handicapés en 2016

► Recrutement de «travailleurs handicapés» répartis par filière ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe

Tableau 1.46 - Recrutements au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	7	22	29	24,1	75,9
pois de la filière/total (%)	13,5	21,2	18,6	-	-
Filière des bibliothèques	4	4	8	50,0	50,0
pois de la filière/total (%)	7,7	3,8	5,1	-	-
Filière enseignante des 1 ^{er} et 2 nd degrés	1	2	3	33,3	66,7
pois de la filière/total (%)	1,9	1,9	1,9	-	-
Filière enseignante du supérieur	0	1	1	0,0	100,0
pois de la filière/total (%)	0,0	1,0	0,6	-	-
Filière ITRF	40	75	115	34,8	65,2
pois de la filière/total (%)	76,9	72,1	73,7	-	-
Filière sociale et de santé	0	0	0	0,0	0,0
pois de la filière/total (%)	0,0	0,0	0,0	-	-
Ensemble	52	104	156	33,3	66,7

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016.

► Le taux de retour de l'enquête «recrutements» est de 94 % des établissements. En 2016, l'enquête réalisée a été volontairement décalée dans le temps afin de couvrir, désormais, une année civile complète. Le résultat affiché ci-dessus couvre une période supérieure à une année; hors le dernier trimestre 2015, non comptabilisé l'année précédente, le nombre de recrutements s'est élevé à 124 agents (contre 136 en 2015).

► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 9^o, 10^o et 11^o de l'article L 5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions demandées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont fait la preuve de leurs aptitudes professionnelles. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné ou du conseil académique pour les enseignants-chercheurs.

Tableau 1.47 - Recrutements par concours

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	2	4	6	33,3	66,7
pois de la filière/total (%)	16,7	17,4	17,1	-	-
Filière des bibliothèques	1	2	3	33,3	66,7
pois de la filière/total (%)	8,3	8,7	8,6	-	-
Filière enseignante des 1 ^{er} et 2 nd degrés	0	0	0	0,0	0,0
pois de la filière/total (%)	0,0	0,0	0,0	-	-
Filière enseignante du supérieur	1	0	1	100,0	0,0
pois de la filière/total (%)	8,3	0,0	2,9	-	-
Filière ITRF	8	17	25	32,0	68,0
pois de la filière/total (%)	66,7	73,9	71,4	-	-
Filière sociale et de santé	0	0	0	0,0	0,0
pois de la filière/total (%)	0,0	0,0	0,0	-	-
Ensemble	12	23	35	34,3	65,7

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016.

► Le taux de retour de l'enquête «recrutements» est de 94 % des établissements. En 2016, l'enquête réalisée a été volontairement décalée dans le temps afin de couvrir, désormais, une année civile complète. Le résultat affiché ci-dessus couvre une période supérieure à une année; hors le dernier trimestre 2015, le nombre de recrutements s'est élevé à 30 agents (contre 29 l'année précédente).

► Ce tableau prend en compte les recrutements d'agents titulaires, par le biais des recrutements classiques (concours externes, internes...), qui déclarent leur handicap pour pouvoir bénéficier d'un aménagement des épreuves et/ou d'une affectation particulière.

Les modes de recrutement de «travailleurs handicapés» de ces deux tableaux mettent en évidence une prédominance des recrutements dans la filière ITRF avec des taux de l'ordre de 74 % pour les recrutements au titre du

décret du 25 août 1995 et de 71 % pour ceux par concours. 66,7 % des personnes recrutées par la voie contractuelle sont des femmes contre 65,7 % pour les recrutements par concours.

Tableau 1.48 - Recrutements au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

Catégorie statutaire	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	12	8	20	60,0	40,0
B	9	11	20	45,0	55,0
C	19	47	66	28,8	71,2
Ensemble	40	66	106	37,7	62,3

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016.

► Le taux de retour de l'enquête « recrutements » est de 94 % des établissements. En 2016, l'enquête réalisée a été volontairement décalée dans le temps afin de couvrir, désormais, une année civile complète. Le résultat affiché ci-dessus couvre une période supérieure à une année; hors le dernier trimestre 2015, non comptabilisé l'année précédente, le nombre de recrutements s'est élevé à 79 agents (contre 52 l'année en 2015).

► Les données concernent les recrutements de contractuels au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984. Elles ne sont pas disponibles par filière.

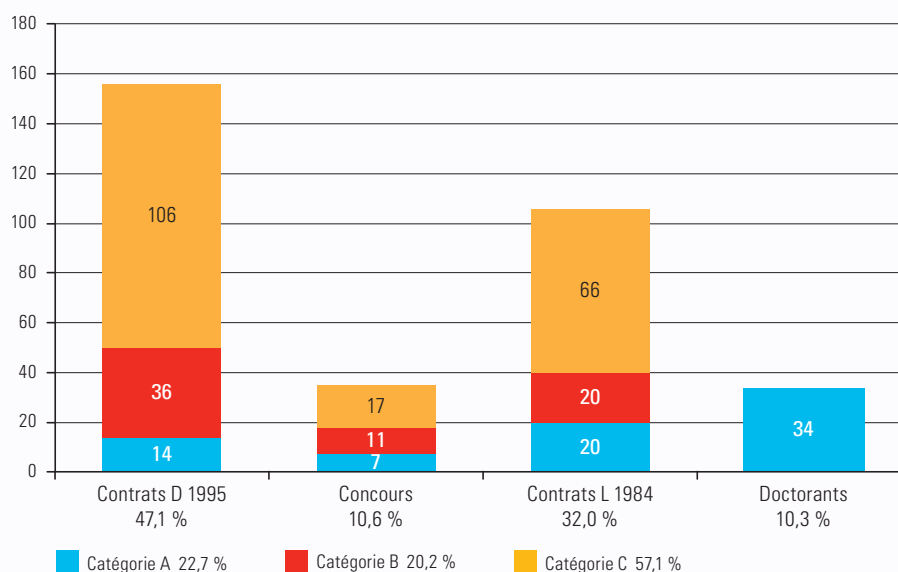
Tableau 1.48 - Recrutements de doctorants contractuels

Catégorie statutaire	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	20	14	34	58,8	41,2

Sur les 106 agents contractuels BIATSS recrutés en 2016, 66 l'ont été en catégorie C, ce qui représente 62 % des recrutements (et 61 % hors dernier trimestre 2015, non comptabilisé l'année précédente, contre 73 % en 2015 et 81 % en 2014); on peut noter une progression des recrutements des catégories A et B.

À ces contractuels, s'ajoutent également les 34 doctorants contractuels, recrutés en 2016, ne relevant pas des dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.

Figure 1.40 - Effectifs de « travailleurs handicapés » recrutés par type de contrat et ventilés par catégorie statutaire



► Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et par sexe

Tableau 1.50

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Recrutement au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995				
		Effectif par sexe		Ensemble	%	
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	Assistant-ingénieur	3	1	4	75,0	25,0
	Attaché d'administration de l'État	0	0	0	-	-
	Bibliothécaire	0	0	0	-	-
	Conseiller technique de service social AE	0	0	0	-	-
	Conservateur des bibliothèques	0	0	0	-	-
	Enseignant du primaire	0	0	0	-	-
	Enseignant du secondaire	1	2	3	33,3	66,7
	Enseignant du supérieur	0	1	1	0,0	100,0
	Infirmier (Infenes)	0	0	0	-	-
	Ingénieur d'études	0	1	1	0,0	100,0
	Ingénieur de recherche	2	3	5	40,0	60,0
	Médecin de l'EN	0	0	0	0,0	0,0
	S/Total de la catégorie	6	8	14	42,9	57,1
Poids de la catégorie/Total général (%)		11,5	7,7	9,0	-	-
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	0	0	-	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	1	2	3	33,3	66,7
	Secrétaire administratif (Saenes)	0	1	1	0,0	100,0
	Technicien de recherche et formation	15	17	32	46,9	53,1
	S/Total de la catégorie	16	20	36	44,4	55,6
Poids de la catégorie/Total général (%)		30,8	19,2	23,1	-	-
C	Adjoint administratif (Adjenes)	7	21	28	25,0	75,0
	Adjoint technique de recherche et formation	20	53	73	27,4	72,6
	Magasinier des bibliothèques	3	2	5	60,0	40,0
	S/Total de la catégorie	30	76	106	28,3	71,7
Poids de la catégorie/Total général (%)		57,7	73,1	67,9	-	-
Ensemble des recrutements		52	104	156	33,3	66,7

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016.

► Le taux de retour de l'enquête « recrutements » est de 94 % des établissements pour un périmètre correspondant à l'ensemble des établissements RCE et non RCE. En 2016, l'enquête réalisée a été volontairement décalée dans le temps afin de couvrir, désormais, une année civile complète. Le résultat affiché ci-dessus couvre une période supérieure à une année ; hors le dernier trimestre 2015, non comptabilisé l'année précédente, le nombre de recrutements « décret 1995 » s'est élevé à 124 agents (contre 136 en 2015) et le nombre de recrutements « concours » à 30 agents (contre 29 en 2015).

► 1. Les recrutements TH considérés ne prennent pas en compte les 106 recrutements (40 hommes et 66 femmes) effectués au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, dont les données recensées ne permettent pas la ventilation par corps. À ces chiffres, il convient d'ajouter 34 doctorants contractuels (20 hommes et 14 femmes) ; hors le dernier trimestre 2015, non comptabilisé l'année précédente, 29 doctorants ont été recrutés (contre 32 en 2015).

► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 9^o, 10^o et 11^o de l'article L 5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions demandées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont apporté la preuve de leurs compétences. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné.

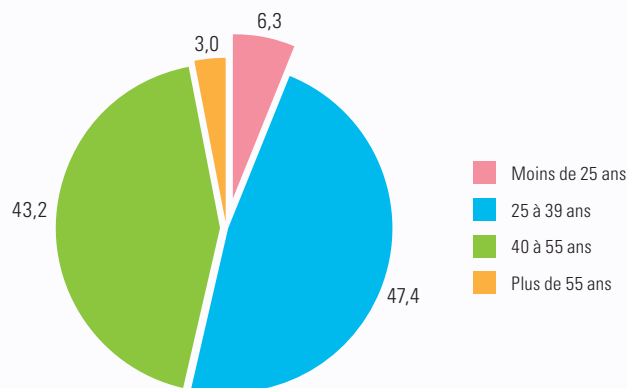
► Ce tableau intègre également les recrutements d'agents titulaires, par le biais des recrutements classiques (concours externes, internes...), qui déclarent leur handicap pour pouvoir bénéficier d'un aménagement des épreuves et/ou d'une affectation particulière.

Recrutement par concours					Poids des effectifs ventilés par sexe sur l'ensemble des recrutements « TH » en % ¹		Poids des effectifs par corps sur l'ensemble des recrutements « TH » en % ¹
Effectif par sexe		Ensemble	%		Hommes	Femmes	
Hommes	Femmes		Hommes	Femmes			
1	2	3	33,3	66,7	57,1	42,9	3,7
0	0	0	-	-	-	-	-
0	0	0	-	-	-	-	-
0	0	0	-	-	-	-	-
0	0	0	-	-	-	-	-
0	0	0	-	-	-	-	-
0	0	0	-	-	33,3	66,7	1,6
1	0	1	100,0	0,0	50,0	50,0	1,0
0	0	0	-	-	-	-	-
1	2	3	33,3	66,7	25,0	75,0	2,1
0	0	0	-	-	40,0	60,0	2,6
0	0	0	-	-	-	-	-
3	4	7	42,9	57,1	42,9	57,1	11,0
25,0	17,4	20,0	-	-	14,1	9,4	-
0	0	0	-	-	-	-	-
0	2	2	0,0	100,0	20,0	80,0	2,6
0	2	2	0,0	100,0	0,0	100,0	1,6
3	4	7	42,9	57,1	46,2	53,8	20,4
3	8	11	27,3	72,7	40,4	59,6	24,6
25,0	34,8	31,4	-	-	29,7	22,0	-
2	2	4	50,0	50,0	28,1	71,9	16,8
3	9	12	25,0	75,0	27,1	72,9	44,5
1	0	1	100,0	0,0	66,7	33,3	3,1
6	11	17	35,3	64,7	29,3	70,7	64,4
50,0	47,8	48,6	-	-	56,3	68,5	-
12	23	35	34,3	65,7	33,5	66,5	100,0

Sur les 191 recrutements recensés d'agents handicapés ayant vocation à être titularisés, 123 personnes sont en catégorie C, ce qui représente un ratio de 64%. Hors le dernier trimestre 2015, non comptabilisé l'année précédente, le même ratio est constaté (64% contre 68,5% en 2015); une progression des recrutements en catégories A et B est à souligner. Les femmes représentent 66,5% alors qu'elles représentaient 67,9% en 2015 (mais pour la seule période 2016, hors dernier trimestre 2015, non comptabilisé l'année précédente, elles représentent 69,5%).

► Recrutement de « travailleurs handicapés » dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge

Figure 1.41

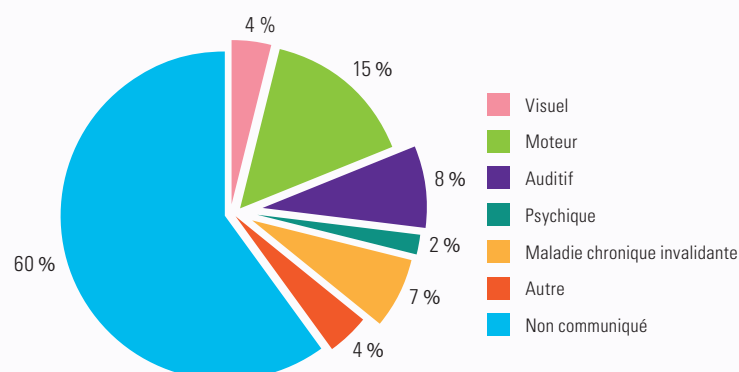


- Cet indicateur porte sur les recrutements de BIATSS et d'enseignants au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995, des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, par concours ainsi que sur les recrutements de doctorants contractuels.
- Le taux de retour de l'enquête « recrutements » est de 94 % des établissements.
- Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016.

Les tranches d'âge les plus représentées dans le recrutement de « travailleurs handicapés » en 2016 (y compris dernier trimestre 2015 non comptabilisé l'année précédente) sont respectivement celle des 25-39 ans avec 47,4 % des effectifs déclarés puis celle des 40-55 ans avec 43,2 %. Il convient de noter un rajeunissement des recrutements puisqu'en 2015, les moins de 25 ans à 39 ans représentaient 51 % contre 53,8 % en 2016.

► Recrutement de « travailleurs handicapés » dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap

Figure 1.42



- Cet indicateur porte sur les recrutements de BIATSS et d'enseignants au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995, des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, par concours ainsi que sur les recrutements de doctorants contractuels. Il faut signaler que certaines personnes peuvent être porteuses de handicap multiples mais ne sont comptabilisées qu'une seule fois.
- Le taux de retour de l'enquête « recrutements » est de 94 % des établissements.
- Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016.

► Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutements dans les filières BIATSS (ratio)

Tableau 1.51

En 2013	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	25	1	63	1	90
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	343	150	1 671	10	2 174
Calcul du ratio	6,79	0,66	3,63	9,09	3,98

Tableau 1.52

En 2014	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	22	4	73	0	99
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	374	126	1 618	18	2 136
Calcul du ratio	5,56	3,08	4,32	0,00	4,43

Tableau 1.53

En 2015	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	40	5	90	1	136
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	361	129	1 882	24	2 396
Calcul du ratio	9,98	3,73	4,56	4,00	5,37

Tableau 1.54

En 2016	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 : période 1 ^{er} oct. 2015 au 31 déc. 2016*	29	8	115	0	152
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 : seule année 2016*	20	7	93	0	120
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	433	140	1 901	15	2 489
Calcul du ratio pour la seule année 2016*	4,42	4,76	4,66	0,00	4,60

► Source : MIPH et bureau DGRH-C1-1 (annuaires des personnels dont extraction de juin 2017 de l'occupation des emplois). Dans les recrutements classiques sont intégrés les recrutements par concours externe, interne, unique, sur titre, direct et les PACTE.

► Le ratio se calcule de la façon suivante : nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 rapporté au total des recrutements BIATSS (recrutements au titre des BOE et recrutements par concours).

► * En 2016, l'enquête réalisée par la MIPH a été volontairement décalée dans le temps afin de couvrir, désormais, une année civile complète. Pour cette année intermédiaire, le tableau présente l'année 2016 seule et l'année 2016 y compris dernier trimestre 2015, non comptabilisé l'année précédente. En revanche, le calcul du ratio est présenté uniquement sur les recrutements de l'année 2016.

La part des agents BIATSS recrutés au titre du décret de 1995 est passée entre 2013 et 2016 de 3,98 % à 4,60 % en tenant compte de la période complète observée, de l'ensemble des recrutements BIATSS (hors procédure de détachements ou intégrations) dans l'enseignement supérieur.

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2016

► Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade

Tableau 1.55

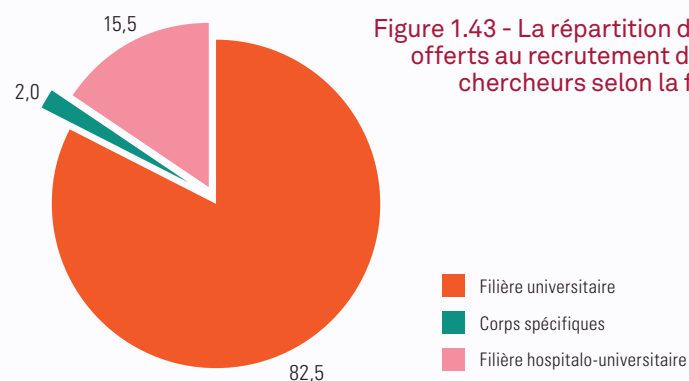
Filière	Libellé corps, grade/Modalité de recrutement	Concours unique
Filière universitaire	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	0
	PR de 1 ^{re} classe	6
	PR de 2 ^e classe	875
	Maître de conférences de classe normale	1 328
	Total des postes offerts de la filière	2 209
	Part de la filière/Ensemble des postes (en %)	82,5
Corps spécifiques	Astronome de 2 ^e classe	6
	Physicien de 2 ^e classe	2
	Astronome adjoint de classe normale	7
	Physicien adjoint de classe normale	2
	DIRH de 2 ^e classe	9
	MCFH de classe normale	4
	DIRP de 2 ^e classe	7
	MCFP de classe normale	4
	PRCM de classe normale	4
	Professeur du Collège de France	2
	PRMU de 2 ^e classe	2
	MCMU de classe normale	4
	Total des postes offerts de la filière	53
Part de la filière/Ensemble des postes (en %)	2,0	
Filière hospitalo-universitaire	PUPH de 2 ^e classe	218
	PUPHO de 2 ^e classe	6
	PUPH de 2 ^e classe	12
	PRMG de 2 ^e classe	1
	MCPH de 2 ^e classe	147
	MCPHO de 2 ^e classe	9
	MCPHP de 2 ^e classe	14
	MCMG de 2 ^e classe	8
	Total des postes offerts de la filière	415
	Part de la filière/Ensemble des postes (en %)	15,5
Ensemble des postes Enseignants-Chercheurs offerts		2 677

Les postes d'enseignants-chercheurs de la filière universitaire, proposés au recrutement en 2016, représentent plus de quatre postes sur cinq ; ceux offerts au recrutement des corps spécifiques atteignent juste les 2 %.

► Source : base ATRIA 2016.

► Applications Antée pour « la session synchronisée » et Fidis pour « le fil de l'eau » (GALAXIE) dans le cadre des recrutements des enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► Données du département DGRH-A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.



► Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps/grade et ventilés par modalité de recrutement

Figure 1.44 - La répartition du volume de postes offerts au recrutement selon la filière (en %)

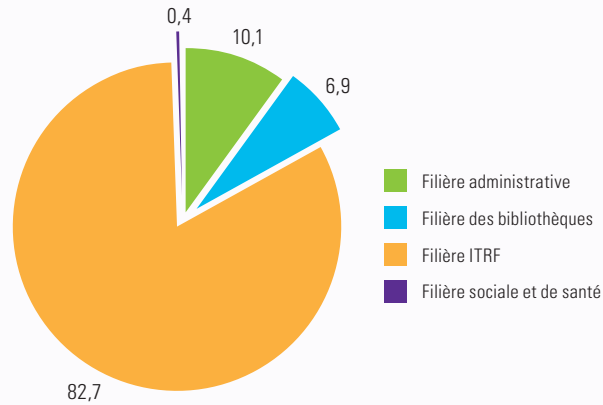


Figure 1.45 - La répartition du volume de postes BIATSS offerts au recrutement par filière selon la modalité de recrutement

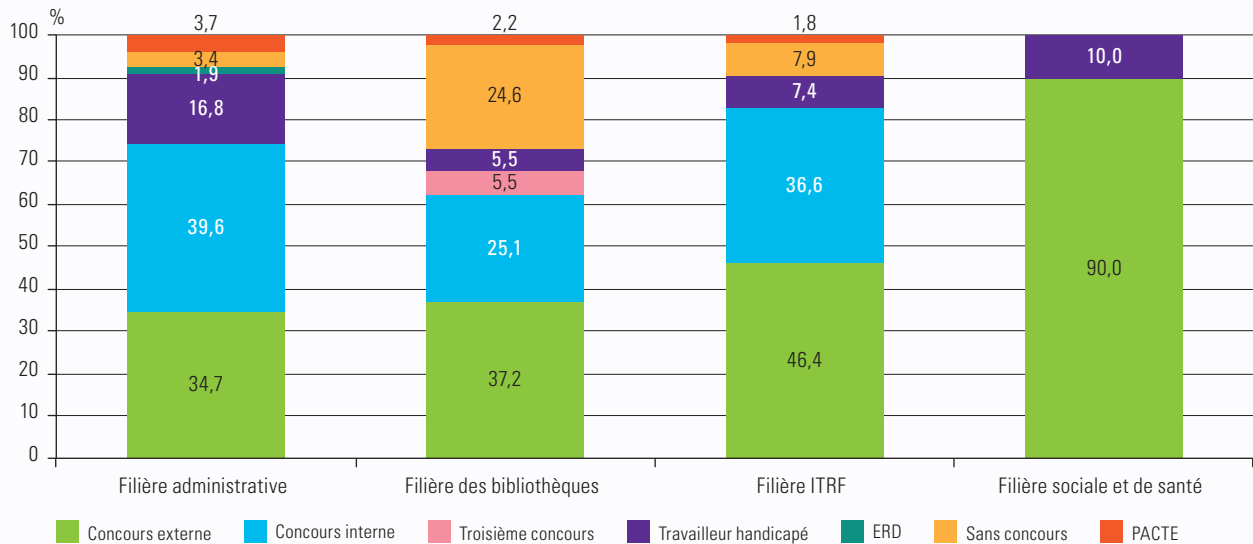


Tableau 1.56

Filière	Catégorie statutaire	Libellé corps, grade/Modalité de recrutement	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	6	3		
	B	Saenes classe supérieure	3	2		
		Saenes classe normale	31	30		
	C	Adjenes 1 ^{re} classe	53	71		
		Adjenes 2 ^e classe				
	Total des postes offerts de la filière			93	106	0
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			34,7	39,6	0,0	
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	12	6	10	
		Bibliothécaire	10	8		
	B	Bibas classe supérieure	5	3		
		Bibas classe normale	18	17		
	C	MAG des bibliothèques principal de 2 ^e classe	23	12		
		MAG des bibliothèques 2 ^e classe				
	Total des postes offerts de la filière			68	46	10
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			37,2	25,1	5,5	
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche hors classe				
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	4			
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	90	46		
		Ingénieur d'études 2 ^e classe	325	134		
		Assistant-ingénieur	163	160		
	B	TECHRF classe supérieure		4		
		TECHRF classe normale	333	292		
	C	ATRF principal de 2 ^e classe	105	170		
		ATRF 2 ^e classe				
	Total des postes offerts de la filière			1 020	806	0
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			46,4	36,6	0,0	
Filière sociale et de santé	A	Infirmier (Infenes) classe normale	4			
	B	Assistant de service social AE	5			
	Total des postes offerts de la filière			9	0	0
	Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			90,0	0,0	0,0
Ensemble des postes BIATSS offerts			1 190	958	10	
Postes par nature de recrutement/Ensemble des postes BIATSS (en %)			44,7	36,0	0,4	

► Source : base ATRIA 2016.

► * ERD : emploi réservé défense ; PACTE : parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État.

► Pour les attachés d'administration de l'État, le volume de postes au concours externe correspond à celui des postes offerts au titre des IRA, pour les infirmiers à celui du concours unique ; pour les conservateurs des bibliothèques, le volume au titre du 3^e concours correspond à celui des Chartistes. Les postes de travailleur handicapé sont offerts au recrutement dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (4^e session en 2016) ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT-BIATSS » du bilan social.

Travailleur handicapé	ERD*	Sans concours	PACTE*	Total	Part/Total des postes (en %)
				9	0,3
				5	0,2
9	2			72	2,7
	3			127	4,8
36		9	10	55	2,1
45	5	9	10	268	10,1
16,8	1,9	3,4	3,7	100,0	-
				28	1,1
				18	0,7
				8	0,3
3				38	1,4
1				36	1,4
6		45	4	55	2,1
10	0	45	4	183	6,9
5,5	0,0	24,6	2,2	100,0	-
				0	0,0
				4	0,2
4				140	5,3
11				470	17,7
6				329	12,4
				4	0,2
51				676	25,4
28				303	11,4
62		173	39	274	10,3
162	0	173	39	2 200	82,7
7,4	0,0	7,9	1,8	100,0	-
				4	0,2
1				6	0,2
1	0	0	0	10	0,4
10,0	0,0	0,0	0,0	100,0	-
218	5	227	53	2 661	100,0
8,2	0,2	8,5	2,0	100,0	-

Plus de 4 postes BIATSS sur 5 offerts au recrutement en 2016 sont des postes de la filière ITRF .

La part du concours externe dans le recrutement reste majeure (44,7% des postes offerts), à l'exception de la filière administrative; elle est suivie du concours interne (36,0%)

Les postes de travailleur handicapé concernent essentiellement les filières administrative et ITRF et représentent 8,2% des postes BIATSS offerts.

► Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP)

Figure 1.46 - Le poids des postes de la filière ITRF proposés au recrutement selon la BAP (en %)

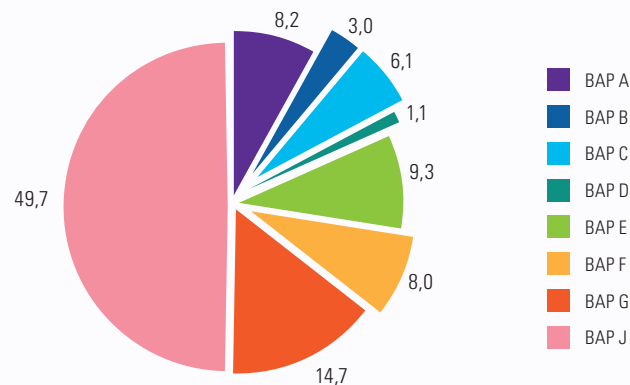


Figure 1.47 - La répartition par BAP des postes proposés au recrutement selon le corps



Tableau 1.57

Catégorie statutaire	Libellé corps, grade/ Branche d'activité professionnelle	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	Total de postes
A	Ingénieur de recherche hors classe									0
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe					1	1	1	1	4
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	20	6	17	5	35	6	9	38	136
	Postes par BAP/ Total postes par corps (en %)	14,3	4,3	12,1	3,6	25,7	5,0	7,1	27,9	100,0
	Ingénieur d'études 2 ^e classe	32	19	15	10	76	67	37	203	459
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	7,0	4,1	3,3	2,2	16,6	14,6	8,1	44,2	100,0
	Assistant-ingénieur	22	11	30	3	41	28	30	158	323
	Postes par BAP/ Total postes par corps (en %)	6,8	3,4	9,3	0,9	12,7	8,7	9,3	48,9	100,0
B	TECHRF classe supérieure						1		3	4
	TECHRF classe normale	61	19	51	4	36	51	69	334	625
	Postes par BAP/ Total postes par corps (en %)	9,7	3,0	8,1	0,6	5,7	8,3	11,0	53,6	100,0
C	ATRF principal de 2 ^e classe	25	6	8			4	66	166	275
	ATRF 2 ^e classe	7	1	3			5	87	109	212
	Postes par BAP/ Total postes par corps (en %)	6,6	1,4	2,3	0,0	0,0	1,8	31,4	56,5	100,0
Ensemble des postes ITRF offerts		167	62	124	22	189	163	299	1 012	2 038
Postes par BAP/Ensemble des postes (en %)		8,2	3,0	6,1	1,1	9,3	8,0	14,7	49,7	100,0

► Source : base COLORITARF 2016.

► Le volume de la ventilation par BAP des postes offerts d'ITRF diffère de l'indicateur des postes BIATSS proposés au recrutement, car l'ensemble des postes « travailleur handicapé » ne sont plus colorés en BAP et en emplois-types.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (4^e session en 2016), ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT-BIATSS » du bilan social.

► Dénomination des BAP : BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ; BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ; BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; BAP J - Gestion et pilotage

49,7 % des postes offerts aux recrutements en 2016 dans les différents corps de la filière ITRF, concernent la BAP J « Gestion et pilotage » alors que cette BAP ne concentre que 36,2 % des effectifs au sein de la filière ITRF. Cependant le poids de cette BAP est beaucoup plus prégnant pour les corps de catégorie B et C (53,6 % et 56,5 % des postes) que pour les corps de catégorie A, IGR et IGE (27,9 % et 44,2 % des postes) pour lesquels des recrutements se font également fortement dans la BAP E « Informatique, statistiques et calcul scientifique » (25,7 % et 16,6 %), mais aussi tout particulièrement pour les IGR dans les BAP à vocation scientifique (A et C principalement).

La BAP G « Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention » représente la seconde BAP en volume de postes proposés aux recrutements en 2016. Néanmoins pour cette BAP, le volume de postes précité est inférieur de 7,5 points par rapport à son poids dans les effectifs de titulaires. Pour les autres BAP, le volume de postes offerts aux recrutements est globalement en corrélation avec leurs effectifs de titulaires.

Par ailleurs, 45,2 % des postes offerts aux recrutements en 2016 au sein de la filière ITRF relèvent des corps de la catégorie A alors que le poids de celle-ci au sein de la population des titulaires est de 34,2 % ; à l'inverse pour la catégorie C, on dénombre 23,9 % de postes proposés aux recrutements pour un poids de 39,7 % parmi les titulaires.

► Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe

Figure 1.48 - Le taux de recrutement des enseignants-chercheurs par corps selon la modalité de recrutement

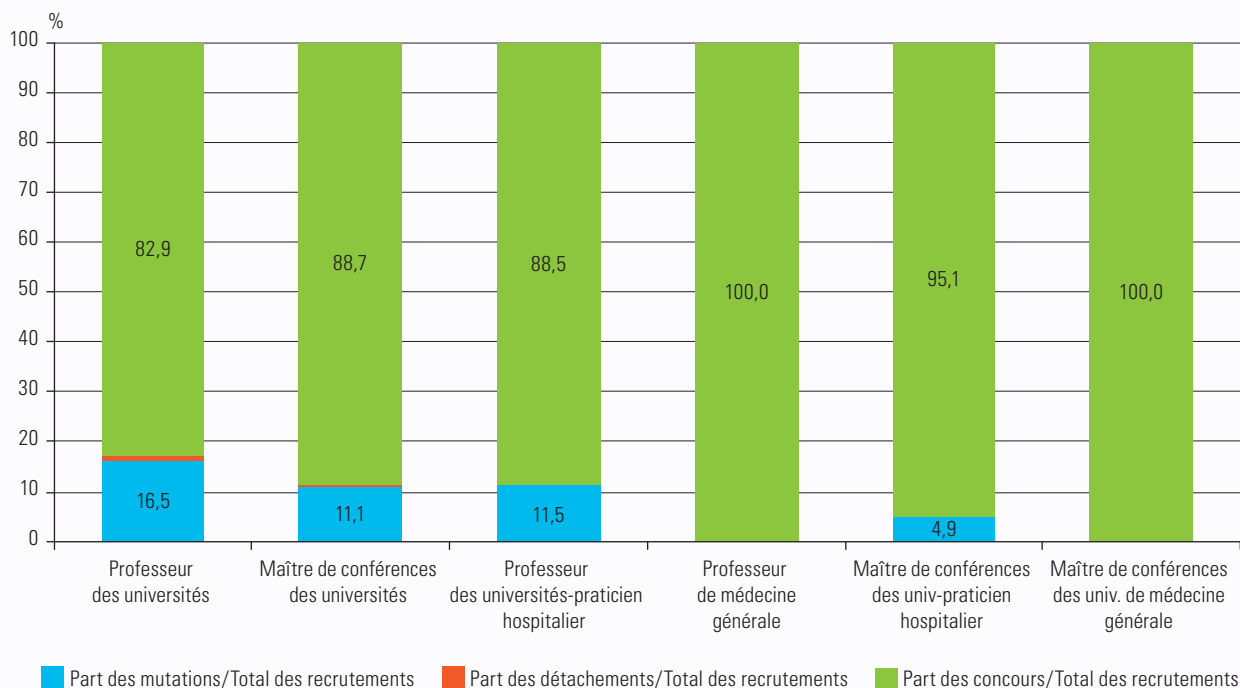


Tableau 1.58

Filière	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Mutation				Part mut/ Total recrut (en %)
		Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	
Filière universitaire	Professeur des universités	87	41	128	32,0	16,5
	Maître de conférences des universités	58	85	143	59,4	11,1
	Total des recrutements de la filière	145	126	271	46,5	13,1
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)	53,5	46,5	-	-	-
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	23	3	26	11,5	11,5
	Professeur de médecine générale					
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	4	4	8	50,0	4,9
	Maître de conférences des univ. de médecine générale					
	Total des recrutements de la filière	27	7	34	20,6	8,6
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)	79,4	20,6	-	-	-
Ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs		172	133	305	43,6	12,4
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		56,4	43,6	-	-	-

► Source : application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

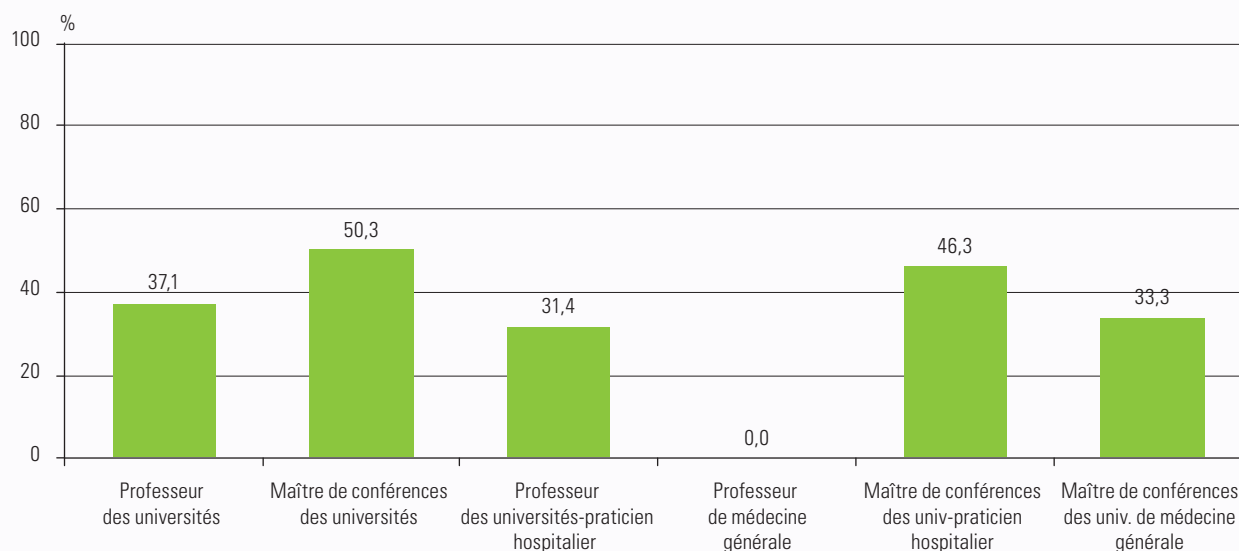
► Données du département DGRH-A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire

► Pour les corps spécifiques, la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre et les données ne peuvent figurer dans le tableau.

Le concours est la modalité principale de recrutement qui permet de pourvoir, selon la filière, environ 87 à 91 % des postes alors que la mutation ne représente qu'entre 9 et 13 % du recrutement. La part des détachements reste mineure, avec 0,3 % des emplois pourvus par ce moyen (dans la filière universitaire).

Si la place des femmes dans l'ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs est de 44 %, elle se situe globalement entre 31 et 37 % dans le corps des professeurs et entre 46 et 50 % dans le corps des maîtres de conférences.

Figure 1.49 - Le taux de féminisation des recrutements d'enseignants-chercheurs selon la filière et le corps



Détachement				Part dét/ Total recrut (en %)	Concours				Part Conc/ Total recrut (en %)	Total recrute- ment	Part des femmes (en %)
Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)		Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)			
4	1	5	20,0	0,6	397	246	643	38,3	82,9	776	37,1
1	2	3	66,7	0,2	580	561	1 141	49,2	88,7	1 287	50,3
5	3	8	37,5	0,4	977	807	1 784	45,2	86,5	2 063	45,4
62,5	37,5	-	-	-	54,8	45,2	-	-	-	-	-
					132	68	200	34,0	88,5	226	31,4
					1	0	1	0,0	100,0	1	0,0
					84	72	156	46,2	95,1	164	46,3
					4	2	6	33,3	100,0	6	33,3
					221	142	363	39,1	91,4	397	37,5
-	-	-	-	-	60,9	39,1	-	-	-	-	-
5	3	8	37,5	0,3	1 198	949	2 147	44,2	87,3	2 460	44,1
62,5	37,5	-	-	-	55,8	44,2	-	-	-	-	-

► Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio)

Tableau 1.59

Filière	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par mutation, détachement et concours	Ratio : postes pourvus/postes offerts (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	881	776	88,1
	Maître de conférences des universités	1 328	1 287	96,9
	Total des postes de la filière	2 209	2 063	93,4
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	236	226	95,8
	Professeur de médecine générale	1	1	100,0
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	170	164	96,5
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	8	6	75,0
	Total des postes de la filière	415	397	95,7
Corps spécifiques	Corps assimilés aux professeurs des universités*	32	28	87,5
	Corps assimilés aux maîtres de conférences des universités*	21	18	85,7
	Total des postes de la filière	53	46	86,8
Ensemble des recrutements enseignants-chercheurs		2 677	2 506	93,6

► Source : bases Gesup et application Antée-Fidis pour les enseignants-chercheurs (hors HU).

► Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

► * Les corps assimilés aux professeurs des universités sont les corps d'astronome et de physicien, les directeurs d'études de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France.

► * Les corps assimilés aux maîtres de conférences des universités sont les corps d'astronome adjoint et de physicien adjoint, les maîtres de conférences de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle.

93,6 % des postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement en 2016 sont pourvus et c'est dans la filière hospitalo-universitaire que le taux est le plus élevé (95,7 %).

► Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio)

Tableau 1.60 - Dans le corps des MCF

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats/ Nombre de postes		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Droit et science politique	132	374	377	751	2,8	2,9	5,7
Sciences économiques et de gestion	150	330	305	635	2,2	2,0	4,2
Langues et littératures	201	584	1 108	1 692	2,9	5,5	8,4
Sciences humaines	234	1 359	1 553	2 912	5,8	6,6	12,4
Mathématiques et informatique	153	876	318	1 194	5,7	2,1	7,8
Physique	22	248	77	325	11,3	3,5	14,8
Chimie	52	387	228	615	7,4	4,4	11,8
Sciences de la terre	24	162	102	264	6,8	4,3	11,0
Sciences de l'ingénieur	110	738	244	982	6,7	2,2	8,9
Biologie et biochimie	94	423	489	912	4,5	5,2	9,7
Interdisciplinaire	112	470	566	1 036	4,2	5,1	9,3
Théologie	2	11	4	15	5,5	2,0	7,5
Pharmacie	42	177	162	339	4,2	3,9	8,1
Total	1 328	4 996*	4 511*	9 507*	3,8	3,4	7,2

► Source : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2016.

► * Les nombres 4996, 4511 et 9507 ne sont pas les sommes des colonnes, mais le nombre total de candidats au concours de MCF ; en effet un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Par ailleurs, ces 9507 candidats ont déposé 52 158 candidatures soit près de 40 candidatures par poste.

En 2016, sur les 1 328 emplois publiés au recrutement de MCF, 9 507 candidats ont déposé 52 158 dossiers de candidature ; le taux de pression, égal au ratio nombre de candidats/nombre de postes, est de 7,2. Ce taux varie d'une discipline à l'autre et donc d'un groupe de discipline

à l'autre ; cependant il faut rappeler qu'un candidat peut l'être dans plusieurs sections différentes. Néanmoins, on constate que le taux de pression est le plus bas dans les disciplines juridiques et le plus haut en physique, en chimie et en sciences humaines.

Tableau 1.61 - Dans le corps des PR

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats/ Nombre de postes		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Droit et science politique	71	57	41	98	0,8	0,6	1,4
Sciences économiques et de gestion	124	123	87	210	1,0	0,7	1,7
Langues et littératures	109	133	141	274	1,2	1,3	2,5
Sciences humaines	161	281	196	477	1,7	1,2	3,0
Mathématiques et informatique	70	325	74	399	4,6	1,1	5,7
Physique	20	105	10	115	5,3	0,5	5,8
Chimie	31	76	29	105	2,5	0,9	3,4
Sciences de la terre	16	32	13	45	2,0	0,8	2,8
Sciences de l'ingénieur	76	262	26	288	3,4	0,3	3,8
Biologie et biochimie	42	60	39	99	1,4	0,9	2,4
Interdisciplinaire	55	63	64	127	1,1	1,2	2,3
Théologie	3	1	3	4	0,3	1,0	1,3
Pharmacie	16	22	12	34	1,4	0,8	2,1
Total	794	1 421*	693*	2 114*	1,8	0,9	2,7

► Source : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2016.

► * Les nombres 1421, 693 et 2 114 ne sont pas les sommes des colonnes, mais le nombre total de candidats au concours de PR ; en effet un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Par ailleurs, ces 2 114 candidats ont déposé 4 914 candidatures soit plus de 6 candidatures par poste.

Sur les 794 emplois publiés au recrutement de PR, 2 114 candidats ont déposé 4 914 dossiers de candidature ; le taux de pression est de 2,7 pour les postes de PR. Comme pour les MCF, ce taux, qui varie d'un groupe

de discipline à l'autre, est le plus bas dans les disciplines juridiques (et en théologie, mais il y a très peu de postes). C'est en physique puis en mathématiques et informatique qu'il est le plus haut.

► Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe

Figure 1.50 - La répartition par sexe des recrutements BIATSS selon la modalité de recrutement et la catégorie statutaire

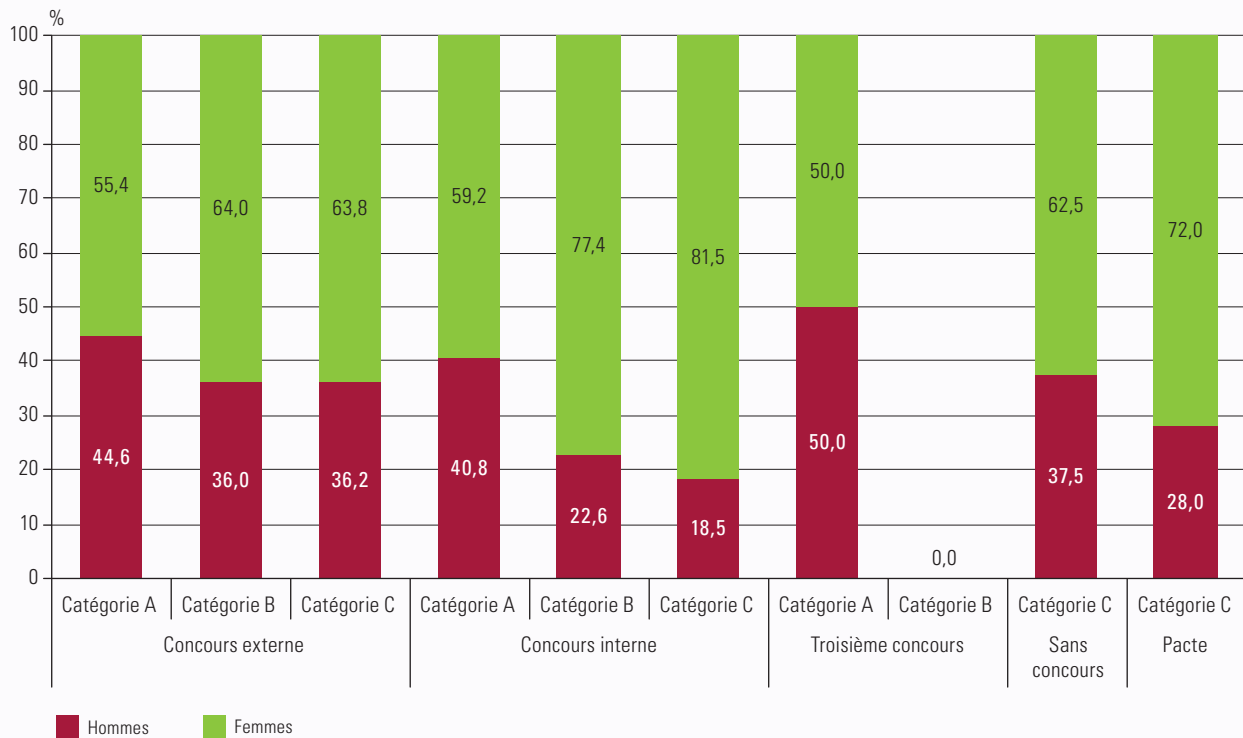


Figure 1.51 - Le taux de féminisation des recrutements BIATSS selon la filière et le corps

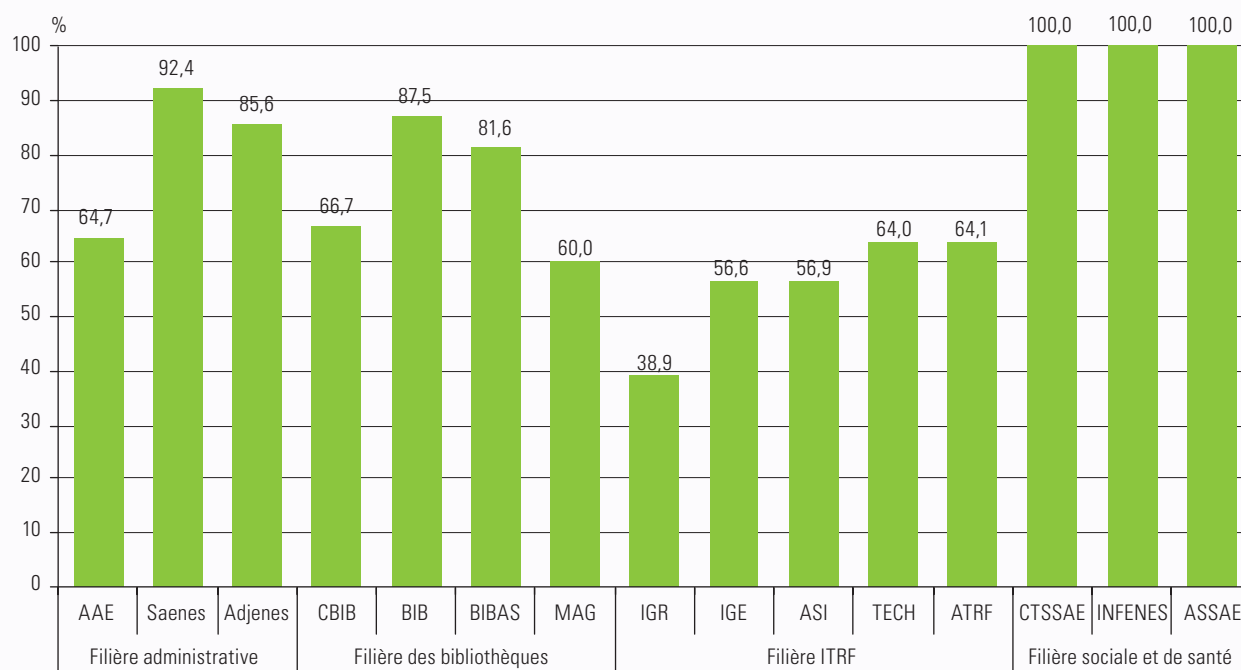


Tableau 1.62

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Concours externe			Concours interne		
			H	F	S/Total	H	F	S/Total
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État		1	1	6	10	16
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	7	56	63	4	78	82
	C	Adjoint administratif (Adjenes)	26	65	91	9	145	154
	Total des postes pourvus de la filière		33	122	155	19	233	252
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		21,3	78,7	-	7,5	92,5	-
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	2	5	7	1	3	4
		Bibliothécaire	2	9	11	0	5	5
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	6	21	27	3	19	22
	C	Magasinier des bibliothèques	2	2	4	2	3	5
	Total des postes pourvus de la filière		12	37	49	6	30	36
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		24,5	75,5	-	16,7	83,3	-
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	43	25	68	23	17	40
		Ingénieur d'études	120	163	283	41	68	109
		Assistant-ingénieur	52	64	116	60	84	144
	B	Technicien de recherche et formation	135	180	315	82	206	288
	C	Adjoint technique de recherche et formation	44	60	104	52	130	182
	Total des postes pourvus de la filière		394	492	886	258	505	763
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		44,5	55,5	-	33,8	66,2	-
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE			0		3	3
		Infirmier (Infenes)		5	5			0
	B	Assistant de service social AE		6	6		1	1
	Total des postes pourvus de la filière		0	11	11	0	4	4
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		0,0	100,0	-	0,0	100,0	-
Ensemble des recrutements BIATSS par concours			439	662	1 101	283	772	1 055
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			39,9	60,1	-	26,8	73,2	-

► Source : bases et annuaires des personnels (février et juin 2017) et bureaux de gestion. Des nominations dans un corps intervenues sur l'année N suite à un concours peuvent relever de concours s'étant déroulés en année N-1. Les recrutements par concours unique des infirmiers sont assimilés au concours externe. Pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires, on prend en compte les effectifs sortants de l'ENSSIB et affectés à l'issue de la formation dans leur établissement. Pour les attachés d'administration, les entrées par la voie des IRA après l'année de formation, se répartissent entre l'externe et l'interne.

► Les agents handicapés recrutés en 2016 dans le cadre du décret n°95-979 du 25 août 1995 sont mentionnés dans la partie « travailleurs handicapés » du bilan social. Les recrutements au titre des emplois réservés défense ont été neutralisés en raison de leur procédure particulière.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 (4^e session en 2016) ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « Les agents contractuels BIATSS » du bilan social. Par ailleurs, un certain nombre d'établissements ont imputé à tort pour le corps des adjoints techniques RF des « recrutements sans concours réservés » sur le mode d'accès des recrutements « sans concours », ce qui a pour conséquence de faire gonfler les effectifs recrutés sur cette dernière modalité d'accès à un corps/grade.

Sur les 2 489 agents BIATSS nommés en 2016 suite à un concours, 66,1 % sont des femmes ; cette part est légèrement supérieure au poids des femmes dans la population BIATSS titulaire (63,1 %). Si dans la filière « administrative », les femmes représentent 87,1 % des recrutements par concours, elles ne sont que 60,6 % dans la filière ITRF, en raison du taux de féminisation compris entre 38 et 57 % pour les corps de catégorie A (ASI, IGE et IGR) ; ce taux est néanmoins supérieur de 5,3 points à la part des femmes dans la population « ITRF » titulaire (55,3 %).

L'analyse par modalité de concours fait apparaître que les concours externes représentent 44,2 % de l'ensemble des recrutements par concours en 2016.

Troisième concours			Sans concours			PACTE			Total	Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total		
		0			0			0	17	64,7
		0			0			0	145	92,4
		0	2	17	19	2	5	7	271	85,6
0	0	0	2	17	19	2	5	7	433	87,1
-	-	-	10,5	89,5	-	28,6	71,4	-	-	-
2	2	4			0			0	15	66,7
		0			0			0	16	87,5
		0			0			0	49	81,6
		0	20	30	50		1	1	60	60,0
2	2	4	20	30	50	0	1	1	140	71,4
50,0	50,0	-	40,0	60,0	-	0,0	100,0	-	-	-
		0			0			0	108	38,9
		0			0			0	392	56,6
		0			0			0	260	56,9
		0			0			0	603	64,0
		0	92	143	235	5	12	17	538	64,1
0	0	0	92	143	235	5	12	17	1901	60,6
-	-	-	39,1	60,9	-	29,4	70,6	-	-	-
		0			0			0	3	100,0
		0			0			0	5	100,0
		0			0			0	7	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	100,0
-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	100,0	100,0
2	2	4	114	190	304	7	18	25	2 489	66,1
50,0	50,0	-	37,5	62,5	-	28,0	72,0	-	-	-

► Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)

Tableau 1.63

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par concours	Ratio : postes pourvus/postes offerts (en %)
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	9	17	188,9
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	66	145	219,7
	C	Adjoint administratif (Adjenes)	143	271	189,5
	Total des postes de la filière			218	433
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	28	15	53,6
		Bibliothécaire	18	16	88,9
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	43	49	114,0
	C	Magasinier des bibliothèques	84	60	71,4
Total des postes de la filière			173	140	80,9
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	140	108	77,1
		Ingénieur d'études	459	392	85,4
		Assistant-ingénieur	323	260	80,5
	B	Technicien de recherche et formation	629	603	95,9
	C	Adjoint technique de recherche et formation	487	538	110,5
Total des postes de la filière			2 038	1 901	93,3
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE		3	-
		Infirmier (Infenes)	4	5	125,0
	B	Assistant de service social AE	5	7	140,0
Total des postes de la filière			9	15	166,7
Ensemble des recrutements BIATSS par concours			2 438	2 489	102,1

► Source : base ATRIA 2016 - Bases et annuaires des personnels (février et juin 2017) et bureaux de gestion.

► Les volumes au titre des recrutements de travailleur handicapé dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 sont neutralisés tout comme ceux des emplois réservés défense en raison de leurs procédures particulières.

Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (4^e session en 2016) ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social. Par ailleurs, un certain nombre d'établissements ont imputé à tort comme pour le corps des adjoints techniques RF des « recrutements sans concours réservés » sur le mode d'accès des recrutements « sans concours », ce qui a pour conséquence de faire gonfler les effectifs recrutés sur cette dernière modalité d'accès à un corps/grade.

Le volume de postes pourvus pour un corps peut être supérieur au volume initialement offert en raison des postes non publiés mais déclarés vacants en cours d'année et pourvus via la liste complémentaire. Des nominations dans un corps intervenues sur l'année N suite à un concours peuvent également relever de concours s'étant déroulés en année N-1, celles-ci ne pouvant être distinguées dans les bases RH.

En outre, un poste offert au titre d'une modalité de recrutement peut également être pourvu via la liste complémentaire d'une autre modalité de concours en cas de procédure infructueuse.

Certaines académies ouvrent également les recrutements dans certains corps (filières « administrative » et « sociale et de santé ») une année sur deux en raison du faible nombre de postes qu'elles proposent annuellement.

Par ailleurs, pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires, il s'agit des effectifs reçus aux concours N-1 et affectés à l'issue de leur scolarité à l'ENSSIB.

En conséquence, l'analyse de ce ratio des postes offerts/pourvus montre que globalement, dans la filière ITRF, la plus importante chez les personnels BIATSS, plus de 9 postes sur 10 mis aux concours sont pourvus dans l'enseignement supérieur.

► Flux annuels des nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe

Tableau 1.64 - Nominations en 2016 incluant les renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	27	21	48	43,8
Agent comptable de Crous	2	4	6	66,7
Agent comptable d'EPCSCP	20	15	35	42,9
Directeur général de Crous	5	2	7	28,6
Directeur général des services (SGEPES)	19	18	37	48,6
Ensemble	73	60	133	45,1

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement.

► Ce tableau comprend l'ensemble des nominations sur les emplois fonctionnels, y compris les changements d'emplois fonctionnels (ex : de AENESR à directeur général des services).

Tableau 1.65 - Part des renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels en 2016

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	4	7	11	63,6
Agent comptable de Crous	1	0	1	0,0
Agent comptable d'EPCSCP	4	5	9	55,6
Directeur général de Crous	3	1	4	25,0
Directeur général des services (SGEPES)	2	1	3	33,3
Ensemble	14	14	28	50,0

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement.

En 2016, la part des femmes nommées sur emploi fonctionnel est en baisse concernant les emplois d'AENESR (- 16 points) et en hausse concernant les emplois d'agent comptable de CROUS (+7 points), d'agent comptable d'EPCSCP (+ 17 points) et de directeur général des services (+9 points), par rapport à l'année précédente.

► Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe

Tableau 1.66

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	17	9	26	34,6
Agent comptable de Crous	1	4	5	80,0
Agent comptable d'EPCSCP	13	6	19	31,6
Directeur général de Crous	2	1	3	33,3
Directeur général des services (SGEPES)	10	10	20	50,0
Ensemble	43	30	73	41,1

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement - Année 2016.

En 2016, la part des femmes nommées pour la première fois dans un emploi de directeur général des services représente 50 % des primo-nominations sur cet emploi.

2. La mobilité des agents titulaires en 2016

► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ayant effectué une mobilité géographique, répartis par filière, corps et sexe

Tableau 1.67 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation

Filière	Libellé du corps/sexe	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Part mut/ Total recrut (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	87	41	128	32,0	16,5
	Maître de conférences des universités	58	85	143	59,4	11,1
	Total des mobilités de la filière	145	126	271	46,5	13,1
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	23	3	26	11,5	11,5
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	4	4	8	50,0	4,9
	Total des mobilités de la filière	27	7	34	20,6	8,6
Total des mobilités		172	133	305	43,6	12,4

► Source : application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► Données du département DGRH-A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

► Pour les corps spécifiques, la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre et les données ne peuvent figurer dans le tableau.

Dans la filière universitaire, le taux de mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation est de 13 % alors qu'il n'atteint pas 9 % dans la filière hospitalo-universitaire.

La part des femmes ayant obtenu leur mobilité est nettement plus importante dans le corps des maîtres de conférences (de 50 à près de 60 %) que dans celui des professeurs (de 11,5 à 32 %).

Tableau 1.68 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à un recrutement (hors HU et corps spécifiques)

Le tableau ne concerne que les maîtres de conférences recrutés en qualité de professeur des universités.

Corps	Type de mobilité																			
	Recrutement dans le même établissement*				Mobilité extra-académique*				Mobilité dans l'académie (hors région parisienne)*				Mobilité dans la région parisienne*				Total des recrutements			
	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Professeur des universités	192	129	321	40,2	77	47	124	37,9	7	4	11	36,4	16	17	33	51,5	292	197	489	40,3
Part des recrutés/ Total recrutés	39,3	26,4	65,6	-	15,7	9,6	25,4	-	1,4	0,8	2,2	-	3,3	3,5	6,7	-	59,7	40,3	100	-

► Source : application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► Note de lecture :

► * Recrutement dans le même établissement : MCF recruté PR dans son établissement (pas de mobilité)

► * Mobilité extra-académique : MCF recruté PR dans une autre académie : MCF Lille → PR Toulouse

► * Mobilité dans l'académie (hors région parisienne) : MCF d'une académie recruté PR dans la même académie mais dans un établissement différent : MCF Lyon 1 → PR Lyon 2

► * Mobilité dans la région parisienne : MCF Paris 1 → PR Paris 8

► A noter : Le mode de calcul de l'endorecrutement (65,6 % dans ce tableau) est différent de celui utilisé dans d'autres documents comme les études et notes de la DGRH (campagne de recrutement des enseignants-chercheurs) qui prend en compte la totalité des modalités de recrutement de PR (mutation, détachement, concours).

Lors du recrutement des professeurs des universités, près de 35 % des maîtres de conférences nommés professeurs, ont effectué une mobilité extra-académique ou intra-académique. 6,7 % d'entre eux l'ont effectué au sein d'établissements de la région parisienne.

La part des femmes MCF recrutées PR, qu'elles le soient au sein du même établissement, dans un autre établissement de la même académie ou d'une autre académie est en moyenne de 40 %.

Tableau 1.69 - Le taux de mobilité des enseignants-chercheurs dans la filière universitaire

Corps	Taux de mobilité (en %)		
	H	F	Total
PR	1,7 %	2,8 %	2,0 %
MCF	0,3 %	0,6 %	0,4 %
Ensemble	0,8 %	1,0 %	0,9 %

► Le taux de mobilité est calculé en rapportant l'ensemble des enseignants-chercheurs de la filière universitaire ayant effectué une mobilité géographique (mutations + recrutement avec mobilité géographique) à l'effectif des enseignants-chercheurs titulaires de la filière universitaire.

► Effectifs des agents titulaires BIATSS (hors emplois fonctionnels) ayant effectué une mobilité géographique, répartis par catégorie statutaire et sexe

La mobilité des BIATSS par mutation

Tableau 1.70 - Au sein de l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Mouvement au sein de l'enseignement supérieur	Part des femmes (en %)	Mobilité interne aux étab.			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)			H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A	68	111	179	62,0	77	129	206	62,6	385	62,3	22	32	54	59,3
Catégorie B	43	109	152	71,7	23	86	109	78,9	261	74,7	17	47	64	73,4
Catégorie C	42	108	150	72,0	20	47	67	70,1	217	71,4	45	108	153	70,6
Ensemble	153	328	481	68,2	120	262	382	68,6	863	68,4	84	187	271	69,0

► Source : annuaires AGORA, POPPEE ITARF, POPPEE BIB au 1^{er} février 2016 et au 1^{er} février 2017.

► Les données relatives à la mobilité interne au sein des établissements (ex : des services centraux vers un IUT) ne sont que partielles, car les mobilités au sein d'une même composante (services centraux, IUT, services communs par exemple) ne peuvent pas être identifiées dans les annuaires.
Définition : la mobilité choisie n'intègre pas la mobilité consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion.

Tableau 1.71 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX ENTRANTS du scolaire vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	15	36	51	70,6	17	22	39	56,4	90	64,4
Catégorie B	15	67	82	81,7	12	19	31	61,3	113	76,1
Catégorie C	7	39	46	84,8	7	25	32	78,1	78	82,1
Ensemble	37	142	179	79,3	36	66	102	64,7	281	74,0

Tableau 1.72 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement supérieur vers l'enseignement scolaire

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX SORTANTS du supérieur vers le scolaire	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	20	59	79	74,7	39	64	103	62,1	182	67,6
Catégorie B	18	97	115	84,3	14	30	44	68,2	159	79,9
Catégorie C	29	124	153	81,0	10	79	89	88,8	242	83,9
Ensemble	67	280	347	80,7	63	173	236	73,3	583	77,7

Tableau 1.73 - Mobilité des BIATSS provenant d'un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX ENTRANTS d'un autre ministère vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A		2	2	100,0	7	9	16	56,3	18	61,1
Catégorie B		2	2	100,0	2	9	11	81,8	13	84,6
Catégorie C		2	2	100,0	1	3	4	75,0	6	83,3
Ensemble	0	6	6	100,0	10	21	31	67,7	37	73,0

Tableau 1.74 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement supérieur vers un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX SORTANTS du supérieur vers un autre ministère	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A		1	1	100,0	8	20	28	71,4	29	72,4
Catégorie B			0		1	1	2	50,0	2	50,0
Catégorie C	1	1	2	50,0			0		2	50,0
Ensemble	1	2	3	66,7	9	21	30	70,0	33	69,7

Catégorie statutaire	Flux en provenance ou vers un établissement pour lequel un des programmes budgétaires et/ou l'établissement n'est pas renseigné			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A	44	58	102	56,9
Catégorie B	17	45	62	72,6
Catégorie C	55	82	137	59,9
Ensemble	116	185	301	61,5

Tableau 1.75 - Part de la mobilité intra-académique (en %)

Catégorie statutaire	H	F	Total
Catégorie A	14,6	29,7	44,3
Catégorie B	13,9	50,2	64,1
Catégorie C	14,5	50,3	64,8
Ensemble	14,4	42,2	56,5

La mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion

Tableau 1.76 - Au sein de l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Mouvement au sein de l'enseignement supérieur	Part des femmes (en %)	Mobilité interne aux étab.			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)			H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A	14	23	37	62,2	16	14	30	46,7	67	55,2	6	11	17	64,7
Catégorie B	15	30	45	66,7	6	23	29	79,3	74	71,6	2	15	17	88,2
Catégorie C	4	8	12	66,7	1		1		13	61,5	3	6	9	66,7
Ensemble	33	61	94	64,9	23	37	60	61,7	154	63,6	11	32	43	74,4

► Source : annuaires AGORA, POPPEE ITARF, POPPEE BIB au 1^{er} février 2016 et au 1^{er} février 2017.

► Les données relatives à la mobilité interne au sein des établissements (ex : des services centraux vers un IUT) ne sont que partielles, car les mobilités au sein d'une même composante (services centraux, IUT, services communs par exemple) ne peuvent pas être identifiées dans les annuaires.

► Définition : il s'agit des agents entrés dans leur grade par la voie des concours (externe, interne) ou d'une promotion (tableau d'avancement, liste d'aptitude).

Tableau 1.77 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX ENTRANTS du scolaire vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	3	5	8	62,5	3	4	7	57,1	15	60,0
Catégorie B	2	17	19	89,5	6	10	16	62,5	35	77,1
Catégorie C		6	6	100,0	1	1	2	50,0	8	87,5
Ensemble	5	28	33	84,8	10	15	25	60,0	58	74,1

Tableau 1.78 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement supérieur vers l'enseignement scolaire

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX SORTANTS du supérieur vers le scolaire	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	4	13	17	76,5	4	9	13	69,2	30	73,3
Catégorie B	6	28	34	82,4	1	8	9	88,9	43	83,7
Catégorie C	3	12	15	80,0	1	7	8	87,5	23	82,6
Ensemble	13	53	66	80,3	6	24	30	80,0	96	80,2

Les données relatives à la mobilité doivent être exploitées avec précaution, car 13 % des flux sont incertains en raison de l'absence dans les bases d'éléments d'information sur l'établissement d'origine ou d'accueil des agents ou sur l'imputation budgétaire de rattachement.

Néanmoins, en 2016, l'ensemble des flux liés à la mobilité représente 3,5 % des effectifs BIATSS en activité dans l'enseignement supérieur. La part de la mobilité intra-académique parmi l'ensemble des flux est de 56,5 %.

Tableau 1.79 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion provenant d'un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX ENTRANTS d'un autre ministère vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	1	1	2	50,0			0		2	50,0
Catégorie B		2	2	100,0			0		2	100,0
Catégorie C			0				0		0	
Ensemble	1	3	4	75,0	0	0	0		4	75,0

Tableau 1.80 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement supérieur vers un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX SORTANTS du supérieur vers un autre ministère	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A		1	1	100,0		1	1	100,0	2	100,0
Catégorie B			0		1		1	0,0	1	
Catégorie C			0				0		0	
Ensemble	0	1	1	100,0	1	1	2	50,0	3	66,7

Catégorie statutaire	Flux en provenance ou vers un établissement pour lequel un des programmes budgétaires et/ou l'établissement n'est pas renseigné			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A	5	6	11	54,5
Catégorie B		7	7	100,0
Catégorie C	4		4	0,0
Ensemble	9	13	22	59,1

Tableau 1.81 - Le taux de mobilité des BIATSS

Catégorie statutaire	Taux de mobilité (en %)			Taux de mobilité dans le supérieur (en %)		
	H	F	Total	H	F	Total
Catégorie A	3,5	5,4	4,6	3,0	4,6	3,9
Catégorie B	2,9	5,1	4,4	2,3	3,9	3,4
Catégorie C	1,6	2,6	2,3	1,4	2,2	1,9
Ensemble	2,7	4,0	3,5	2,2	3,3	2,9

► Le taux de mobilité est calculé en rapportant l'ensemble des flux d'agents titulaires BIATSS ayant effectué une mobilité géographique (hors les effectifs pour lesquels le programme budgétaire ou l'établissement d'origine ou d'arrivée ne sont pas renseignés dans les bases) à l'effectif des titulaires BIATSS dans l'enseignement supérieur; pour ce calcul, on prend en compte à la fois les mobilités consécutives à une mutation ou à la réussite d'un concours. Par ailleurs, les volumes relatifs à la mobilité interne au sein des établissements, de par leur caractère parcellaire, ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce taux.

► Le taux de mobilité dans l'enseignement supérieur est calculé en rapportant le nombre d'agents titulaires BIATSS en fonction dans l'enseignement supérieur, en année N-1, ayant effectué une mobilité géographique au sein de l'enseignement supérieur ou vers l'enseignement scolaire ou un autre ministère à l'effectif des titulaires BIATSS dans l'enseignement supérieur; pour ce calcul, on prend en compte à la fois les mobilités consécutives à une mutation ou à la réussite d'un concours. Par ailleurs, les volumes relatifs à la mobilité interne au sein des établissements, de par leur caractère parcellaire, ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce taux.

3. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2016

► Nombre de promovables enseignants-chercheurs (hors HU), de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe

Tableau 1.82

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promouvables (a)			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Droit et Science politique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	131	48	179	26,8
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	283	151	434	34,8
		PR de 1 ^{re} classe	284	171	455	37,6
	MCF	Maître de conférences hors classe	320	261	581	44,9
Sciences économiques et de gestion	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	110	33	143	23,1
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	238	79	317	24,9
		PR de 1 ^{re} classe	209	102	311	32,8
	MCF	Maître de conférences hors classe	315	295	610	48,4
Langues et Littératures	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	120	72	192	37,5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	279	284	563	50,4
		PR de 1 ^{re} classe	300	323	623	51,8
	MCF	Maître de conférences hors classe	442	753	1 195	63,0
Sciences humaines	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	194	48	242	19,8
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	456	198	654	30,3
		PR de 1 ^{re} classe	522	324	846	38,3
	MCF	Maître de conférences hors classe	536	466	1 002	46,5
Mathématiques et Informatique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	267	55	322	17,1
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	633	118	751	15,7
		PR de 1 ^{re} classe	585	105	690	15,2
	MCF	Maître de conférences hors classe	695	242	937	25,8
Physique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	142	12	154	7,8
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	286	42	328	12,8
		PR de 1 ^{re} classe	218	57	275	20,7
	MCF	Maître de conférences hors classe	223	92	315	29,2
Chimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	123	24	147	16,3
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	289	87	376	23,1
		PR de 1 ^{re} classe	244	100	344	29,1
	MCF	Maître de conférences hors classe	198	194	392	49,5
Sciences de la terre	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	64	5	69	7,2
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	122	22	144	15,3
		PR de 1 ^{re} classe	111	33	144	22,9
	MCF	Maître de conférences hors classe	107	69	176	39,2
Sciences de l'ingénieur	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	302	32	334	9,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	746	101	847	11,9
		PR de 1 ^{re} classe	605	114	719	15,9
	MCF	Maître de conférences hors classe	738	232	970	23,9
Biologie et Biochimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	131	24	155	15,5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	325	121	446	27,1
		PR de 1 ^{re} classe	248	149	397	37,5
	MCF	Maître de conférences hors classe	326	400	726	55,1
Pharmacie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	43	19	62	30,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	66	50	116	43,1
		PR de 1 ^{re} classe	68	62	130	47,7
	MCF	Maître de conférences hors classe	76	116	192	60,4

Promotions en 2016											
Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand./ promouv b/a (en %)	ratio promu/ promouv c/a (en %)	ratio promu./ cand. c/b (en %)	
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)				
42	16	58	27,6	14	10	24	41,7	32,4	13,4	41,4	
61	33	94	35,1	28	18	46	39,1	21,7	10,6	48,9	
83	47	130	36,2	35	21	56	37,5	28,6	12,3	43,1	
57	68	125	54,4	34	47	81	58,0	21,5	13,9	64,8	
44	8	52	15,4	20	2	22	9,1	36,4	15,4	42,3	
81	17	98	17,3	32	6	38	15,8	30,9	12,0	38,8	
87	33	120	27,5	23	13	36	36,1	38,6	11,6	30,0	
98	107	205	52,2	48	55	103	53,4	33,6	16,9	50,2	
51	32	83	38,6	20	9	29	31,0	43,2	15,1	34,9	
97	82	179	45,8	36	29	65	44,6	31,8	11,5	36,3	
127	135	262	51,5	34	54	88	61,4	42,1	14,1	33,6	
94	190	284	66,9	46	113	159	71,1	23,8	13,3	56,0	
81	17	98	17,3	31	4	35	11,4	40,5	14,5	35,7	
169	50	219	22,8	68	26	94	27,7	33,5	14,4	42,9	
211	109	320	34,1	81	47	128	36,7	37,8	15,1	40,0	
146	122	268	45,5	81	79	160	49,4	26,7	16,0	59,7	
112	19	131	14,5	35	6	41	14,6	40,7	12,7	31,3	
206	27	233	11,6	71	16	87	18,4	31,0	11,6	37,3	
244	38	282	13,5	78	11	89	12,4	40,9	12,9	31,6	
184	83	267	31,1	86	43	129	33,3	28,5	13,8	48,3	
47	4	51	7,8	20	1	21	4,8	33,1	13,6	41,2	
81	11	92	12,0	30	5	35	14,3	28,0	10,7	38,0	
106	21	127	16,5	39	10	49	20,4	46,2	17,8	38,6	
61	20	81	24,7	29	14	43	32,6	25,7	13,7	53,1	
36	4	40	10,0	17	2	19	10,5	27,2	12,9	47,5	
79	14	93	15,1	34	4	38	10,5	24,7	10,1	40,9	
100	35	135	25,9	39	14	53	26,4	39,2	15,4	39,3	
68	80	148	54,1	34	40	74	54,1	37,8	18,9	50,0	
17	1	18	5,6	10		10		26,1	14,5	55,6	
37	4	41	9,8	16	3	19	15,8	28,5	13,2	46,3	
46	10	56	17,9	18	4	22	18,2	38,9	15,3	39,3	
36	18	54	33,3	17	13	30	43,3	30,7	17,0	55,6	
107	9	116	7,8	39	6	45	13,3	34,7	13,5	38,8	
234	23	257	8,9	96	11	107	10,3	30,3	12,6	41,6	
260	52	312	16,7	90	21	111	18,9	43,4	15,4	35,6	
218	78	296	26,4	113	44	157	28,0	30,5	16,2	53,0	
45	6	51	11,8	19	2	21	9,5	32,9	13,5	41,2	
89	29	118	24,6	37	13	50	26,0	26,5	11,2	42,4	
98	47	145	32,4	36	20	56	35,7	36,5	14,1	38,6	
95	125	220	56,8	50	66	116	56,9	30,3	16,0	52,7	
19	5	24	20,8	9	2	11	18,2	38,7	17,7	45,8	
19	8	27	29,6	8	2	10	20,0	23,3	8,6	37,0	
23	23	46	50,0	10	13	23	56,5	35,4	17,7	50,0	
16	27	43	62,8	6	15	21	71,4	22,4	10,9	48,8	

Tableau 1.82 (suite)

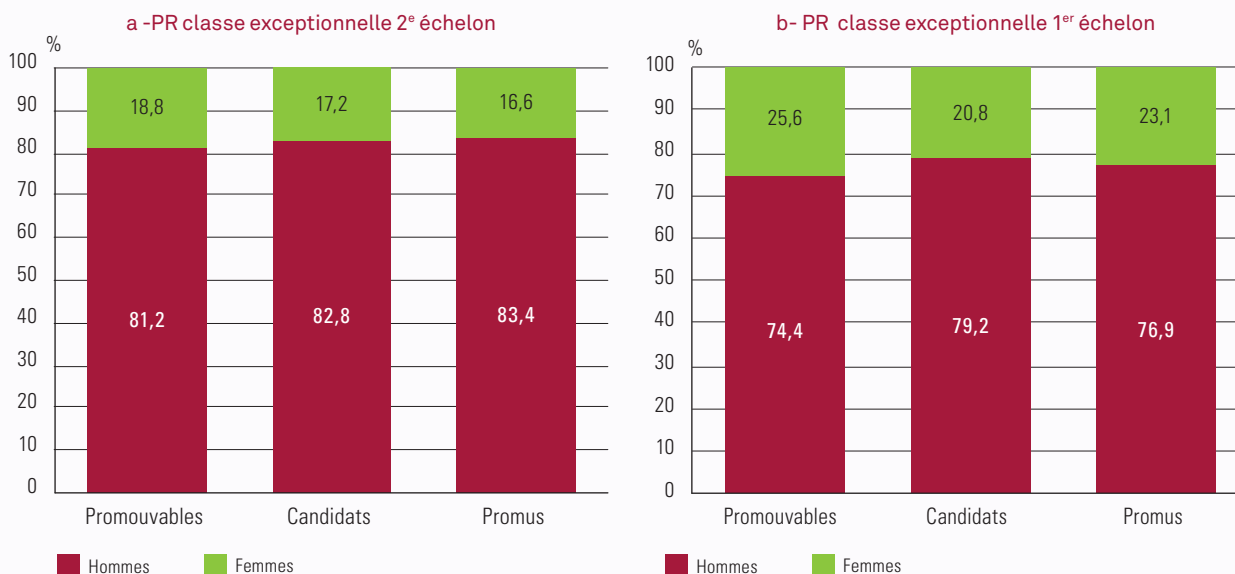
Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promouvables (a)			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Inter-disciplinaire	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	45	14	59	23,7
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	102	65	167	38,9
		PR de 1 ^{re} classe	141	64	205	31,2
	MCF	Maître de conférences hors classe	231	165	396	41,7
Théologie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	2	2	4	50,0
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	4	1	5	20,0
		PR de 1 ^{re} classe	10	2	12	16,7
	MCF	Maître de conférences hors classe	2	2	4	50,0
Total général enseignants-chercheurs	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	1 674	388	2 062	18,8
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	3 829	1 319	5 148	25,6
		PR de 1 ^{re} classe	3 545	1 606	5 151	31,2
	MCF	Maître de conférences hors classe	4 209	3 287	7 496	43,9
	Total PR et MCF			13 257	6 600	19 857

► Source : application ELECTRA.

Pour être promu, les promouvables de chaque grade doivent faire acte de candidature et ils ne sont qu'un tiers à se porter candidats avec des différences selon le grade d'accès et le groupe de disciplines. Ils sont 28,4 % à candidater dans le corps des MCF et dans les divers grades de professeur, le taux de candidature varie de 29,6 % à 39,7 %. La part des femmes promues varie d'un groupe

de discipline à l'autre et décroît, en général, avec la progression des avancements de grade, de la hors classe des MCF (48,8 %) au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des professeurs (16,6 %). Toutefois, on constate que le taux des femmes promues (35,4 %), qui a augmenté par rapport à 2015 (34,5 %) et 2014 (33,6 %) est supérieur de 2 points à celui des femmes promouvables (33,2 %).

Figure 1.52 - Répartition par sexe des enseignants-chercheurs promouvables, candidats et promu, par grade



Promotions en 2016											
Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand./ promouv b/a (en %)	ratio promu/ promouv c/a (en %)	ratio promu./ cand. c/b (en %)	
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)				
26	8	34	23,5	7	4	11	36,4	57,6	18,6	32,4	
52	20	72	27,8	17	9	26	34,6	43,1	15,6	36,1	
75	31	106	29,2	28	12	40	30,0	51,7	19,5	37,7	
85	51	136	37,5	44	32	76	42,1	34,3	19,2	55,9	
1	1	2	50,0					50,0			
3		3						60,0			
5	1	6	16,7	1	1	2	50,0	50,0	16,7	33,3	
1		1						25,0			
628	130	758	17,2	241	48	289	16,6	36,8	14,0	38,1	
1 208	318	1 526	20,8	473	142	615	23,1	29,6	11,9	40,3	
1 465	582	2 047	28,4	512	241	753	32,0	39,7	14,6	36,8	
1 159	969	2 128	45,5	588	561	1 149	48,8	28,4	15,3	54,0	
4 460	1 999	6 459	30,9	1 814	992	2 806	35,4	32,5	14,1	43,4	

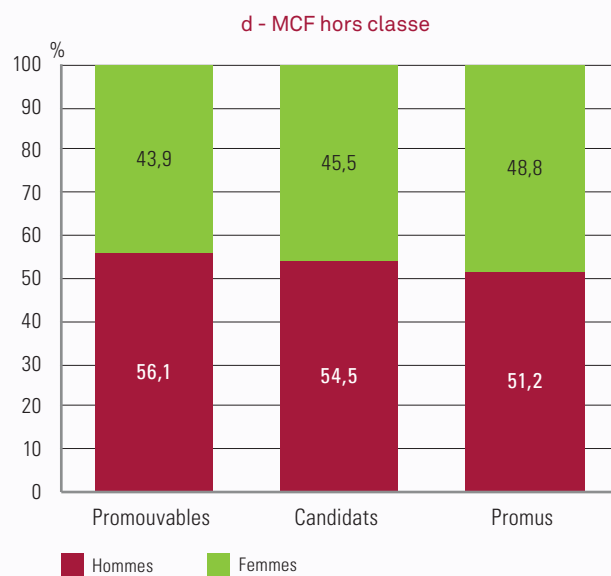
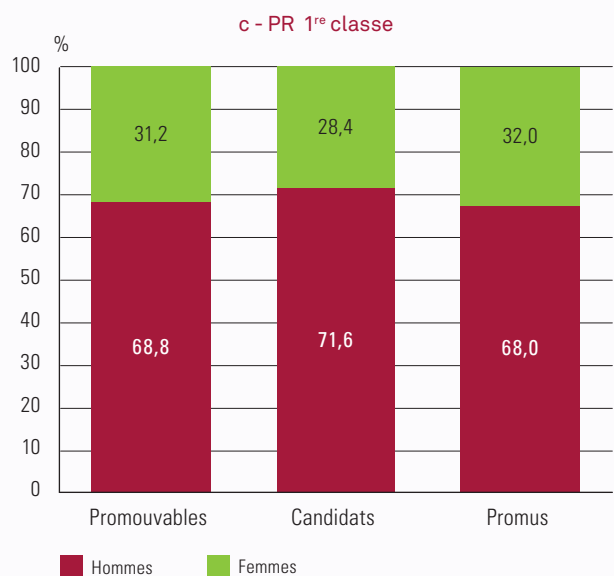
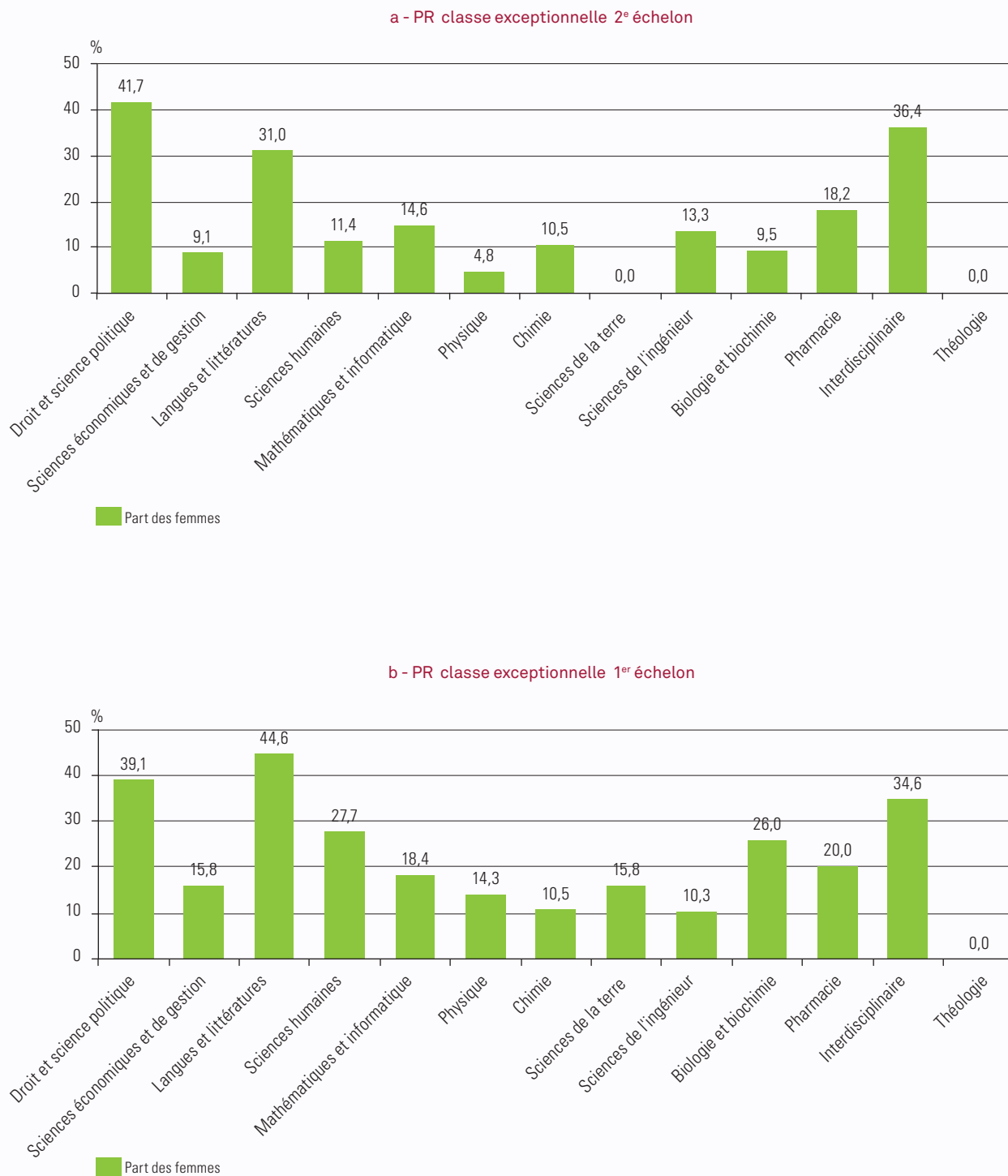
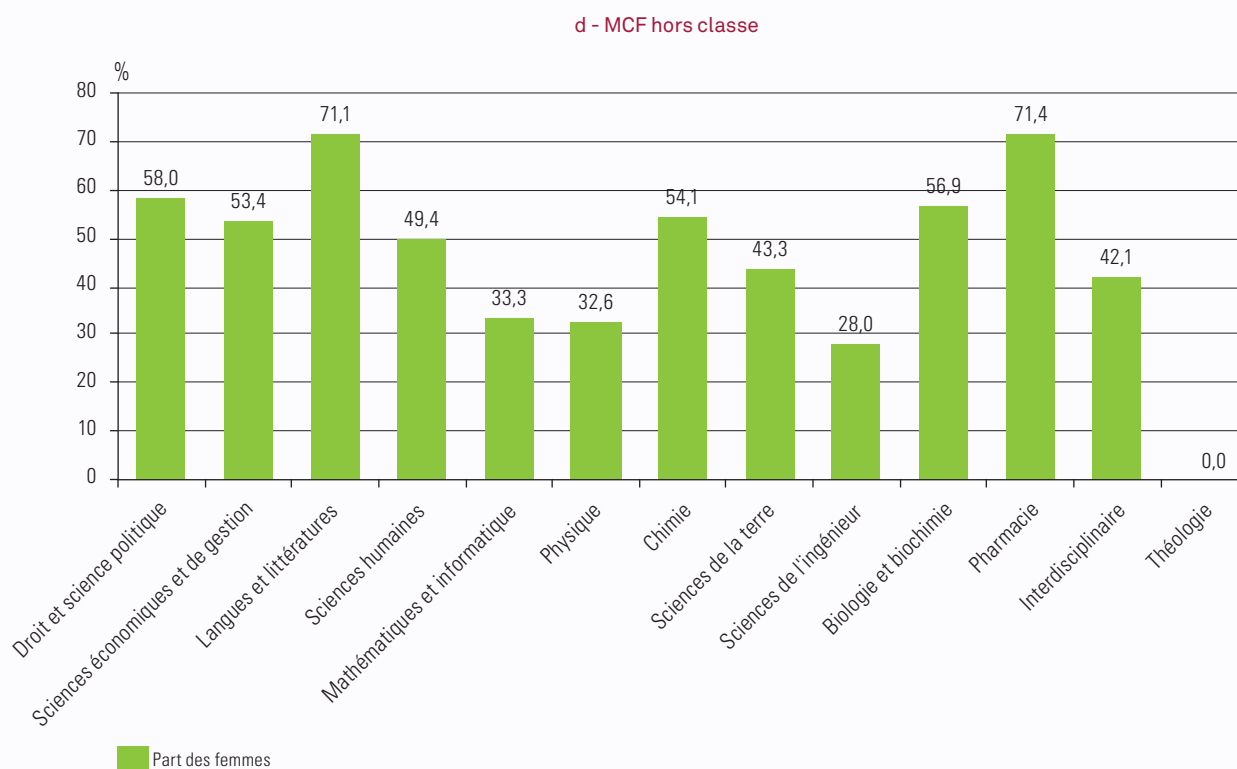
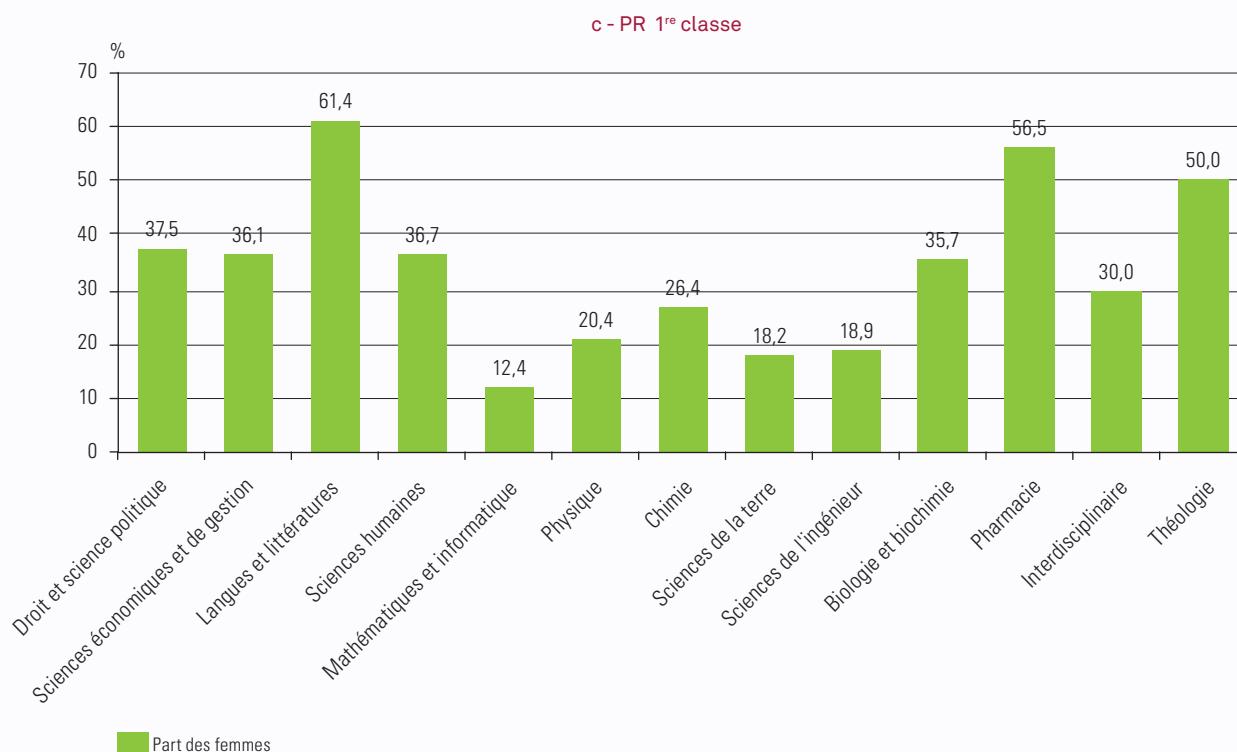


Figure 1.53 - Taux de féminisation des promus par grade et groupes de disciplines CNU





► Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe

Tableau 1.83

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promotions en 2016								
			Promouvables				Promus				ratio promus/promouvables (en %)
			Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	
Médecine	PUPH	PUPH classe exceptionnelle 2 ^e échelon	410	53	463	11,4	88	6	94	6,4	20,3
		PUPH classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 081	215	1 296	16,6	145	29	174	16,7	13,4
		PUPH de 1 ^{re} classe	1 139	326	1 465	22,3	174	37	211	17,5	14,4
	MCPH	Maître de conférences - PH- hors classe	49	52	101	51,5	13	17	30	56,7	29,7
		Maître de conférences - PH- 1 ^{re} classe	214	157	371	42,3	49	49	98	50,0	26,4
Odontologie	PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle 2 ^e échelon	9	8	17	47,1	2	2	4	50,0	23,5
		PUPHO classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	22	14	36	38,9	3	3	6	50,0	16,7
		PUPHO de 1 ^{re} classe	22	24	46	52,2	4	2	6	33,3	13,0
	MCPHO	MCPHO hors classe	53	14	67	20,9	8	5	13	38,5	19,4
		MCPHO 1 ^{re} classe	39	42	81	51,9	12	9	21	42,9	25,9
Pharmacie	PUPHP	PUPHP classe exceptionnelle 2 ^e échelon	18	8	26	30,8	4		4		15,4
		PUPHP classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	34	15	49	30,6	5	1	6	16,7	12,2
		PUPHP de 1 ^{re} classe	41	22	63	34,9	6	2	8	25,0	12,7
	MCPHP	MCPHP hors classe	6	17	23	73,9		3	3	100,0	13,0
		MCPHP 1 ^{re} classe	14	22	36	61,1	5	4	9	44,4	25,0
Total général enseignants-chercheurs HU	PUPH	PUPH de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	437	69	506	13,6	94	8	102	7,8	20,2
		PUPH de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 137	244	1 381	17,7	153	33	186	17,7	13,5
		PUPH de 1 ^{re} classe	1 202	372	1 574	23,6	184	41	225	18,2	14,3
	MCPH	MCPH hors classe	108	83	191	43,5	21	25	46	54,3	24,1
		MCPH 1 ^{re} classe	267	221	488	45,3	66	62	128	48,4	26,2
	Total PUPH et MCPH			3 151	989	4 140	23,9	518	169	687	24,6

► Source : bases Gesup et données du département DGRH-A2-3.

Un enseignant promuable sur 4 est promu en 1^{re} classe et en hors classe des maîtres de conférences hospitalo-universitaires (HU). Dans les grades de professeur HU, la proportion varie de 13,5 à 20 %.

Dans le corps des PUPH, le taux de féminisation des promus est faible, entre 8 et 18 %, mais il faut tenir compte des disciplines et des effectifs. Dans celui des MCPH, en revanche, il est proche des 50 % en 1^{re} classe et dépasse les 54 % en hors classe ; en outre, il est bien supérieur à celui des promouvables.

Figure 1.54 - Répartition par sexe des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus par grade



► Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe

Tableau 1.84

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le grade de...	Effectifs promus en 2016							Ensemble	Part des femmes (en %)
				Examen professionnel			Tableau d'avancement (choix)					
				Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total			
Filière administrative	A	AAE	Attaché d'administration hors classe				12	12	24	24	50,0	
			Attaché principal d'administration	16	30	46	4	15	19	65	69,2	
	B	Saenes	Saenes classe exceptionnelle	11	34	45	13	33	46	91	73,6	
			Saenes classe supérieure	5	51	56	8	70	78	134	90,3	
	C	Adjenes	Adjenes principal de 1 ^{re} classe				24	199	223	223	89,2	
			Adjenes principal de 2 ^e classe				38	338	376	376	89,9	
			Adjenes 1 ^{re} classe				12	119	131	131	90,8	
	Total des promotions de la filière				32	115	147	111	786	897	1 044	-
Part par sexe/Total des promotions par modalité (en %)				21,8	78,2	-	12,4	87,6	-	-	-	
Filière des bibliothèques	A	CGBIB	Conservateur général des bibliothèques				5	7	12	12	58,3	
			Conservateur en chef des bibliothèques				9	26	35	35	74,3	
	B	Bibas	Bibas classe exceptionnelle	6	25	31	3	24	27	58	84,5	
			Bibas classe supérieure	2	12	14	6	6	12	26	69,2	
	C	MAGB	MAGB principal de 1 ^{re} classe				13	27	40	40	67,5	
			MAGB principal de 2 ^e classe				12	22	34	34	64,7	
			MAGB 1 ^{re} classe				25	47	72	72	65,3	
	Total des promotions de la filière				8	37	45	73	159	232	277	-
Part par sexe/Total des promotions par modalité (en %)				17,8	82,2	-	31,5	68,5	-	-	-	
Filière des ITRF	A	IGR	Ingénieur de recherche hors classe	26	15	41			0	41	36,6	
			Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe				71	39	110	110	35,5	
		IGE	Ingénieur d'études hors classe				24	22	46	46	47,8	
			Ingénieur d'études 1 ^{re} classe				167	145	312	312	46,5	
	B	TECH	TECHRF classe exceptionnelle	63	57	120	45	67	112	232	53,4	
			TECHRF classe supérieure	118	148	266	97	138	235	501	57,1	
	C	ATRF	ATRF principal de 1 ^{re} classe				149	196	345	345	56,8	
			ATRF principal de 2 ^e classe	35	58	93	79	102	181	274	58,4	
ATRF 1 ^{re} classe						159	293	452	452	64,8		
Total des promotions de la filière				242	278	520	791	1 002	1 793	2 313	-	
Part par sexe/Total des promotions par modalité (en %)				46,5	53,5	-	44,1	55,9	-	-	-	
Filière sociale et de santé	A	MED	Médecin de l'EN 1 ^{re} classe						0	0	-	
			Infirmier (Infenes) hors classe					10	10	10	100,0	
		Infirmier (Infenes) classe supérieure					14	14	14	14	100,0	
	B	ASSAE	Assistant principal de service social AE					14	14	14	100,0	
	Total des promotions de la filière				0	0	0	0	38	38	38	-
Part par sexe/Total des promotions par modalité (en %)				-	-	-	0,0	100,0	-	-	-	
Filière technique	C	ATEC	ATEC principal de 1 ^{re} classe				1		1	1	0,0	
			ATEC principal de 2 ^e classe				2	6	8	8	75,0	
			ATEC 1 ^{re} classe					1	1	1	100,0	
	Total des promotions de la filière				0	0	0	3	7	10	10	-
Part par sexe/Total des promotions par modalité (en %)				-	-	-	30,0	70,0	-	-	-	
Ensemble des promotions de grade				282	430	712	978	1 992	2 970	3 682	65,8	
Part par sexe/Total des promotions de grade (en %)				39,6	60,4	-	32,9	67,1	-	-	-	

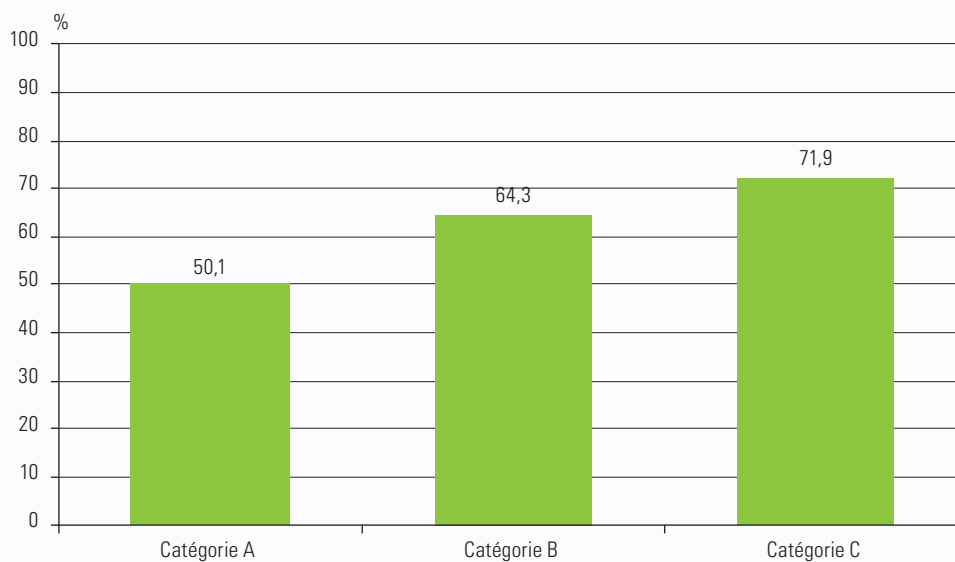
► Source : bases et annuaires des personnels (février et juin 2017) et bureaux de gestion.

Sur les 3 682 agents BIATSS promus en 2016 dans un grade supérieur au sein de l'enseignement supérieur, 2 313 agents (62,8%) relèvent de la filière « ITRF » et 1 044 (28,4%) de la filière « administrative ». 18,2% des promus appartiennent à la catégorie A, 28,7% à la catégorie B et 53,1% à la catégorie C, alors qu'ils représentent dans

l'ensemble des effectifs BIATSS respectivement 30,7%, 26,7% et 42,6%.

Le taux de féminisation des agents promus en 2016 est de 65,8%, soit 2,7 points de plus que la part des femmes dans la population des agents titulaires BIATSS (63,1%).

Figure 1.55 - Le taux de féminisation des agents titulaires BIATSS promus selon la catégorie statutaire



► Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe

Tableau 1.85

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Concours interne			Liste d'aptitude			Ensemble	Part des femmes (en %)	
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total			
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	6	10	16	11	30	41	57	70,2	
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	4	78	82	9	53	62	144	91,0	
	C	Adjoint administratif (Adjenes)	9	145	154			0	154	94,2	
	Total de la filière			19	233	252	20	83	103	355	89,0
	Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			7,5	92,5	-	19,4	80,6	-	-	-
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	1	3	4		5	5	9	88,9	
		Bibliothécaire	0	5	5	3	9	12	17	82,4	
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	3	19	22	3	23	26	48	87,5	
	C	Magasinier des bibliothèques	2	3	5			0	5	60,0	
	Total de la filière			6	30	36	6	37	43	79	84,8
Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			16,7	83,3	-	14,0	86,0	-	-	-	
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	23	17	40	9	10	19	59	45,8	
		Ingénieur d'études	41	68	109	44	46	90	199	57,3	
		Assistant-ingénieur	60	84	144	43	37	80	224	54,0	
	B	Technicien de recherche et formation	82	206	288	79	125	204	492	67,3	
	C	Adjoint technique de recherche et formation	52	130	182			0	182	71,4	
Total de la filière			258	505	763	175	218	393	1 156	62,5	
Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			33,8	66,2	-	44,5	55,5	-	-	-	
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE		3	3			0	3	100,0	
	B	Assistant de service social AE		1	1			0	1	100,0	
	Total de la filière			0	4	4	0	0	4	100,0	
Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			0,0	100,0	-	-	-	-	-	-	
Ensemble des promotions internes des BIATSS selon la modalité d'accès			283	772	1 055	201	338	539	1 594	69,6	
Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			26,8	73,2	-	37,3	62,7	-	-	-	

► Source : bases et annuaires des personnels (février et juin 2017) et bureaux de gestion.

Alors que les femmes représentent 63,1 % des effectifs BIATSS, leur part dans les changements de corps liés aux promotions internes (concours interne ou liste d'aptitude) en 2016 est de 69,6%. Toutefois, la part des femmes dans les promotions internes de la filière ITRF est plus faible

(62,5%) et celle-ci est même inférieure à 60% pour les corps de catégorie A (comprise entre 46 et 57%). Il est cependant à noter que cette part pour la filière ITRF est supérieure au taux de féminisation de l'ensemble des agents titulaires de la filière ITRF (55,3%).

Figure 1.56 - La répartition par sexe des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la modalité d'accès et la catégorie statutaire

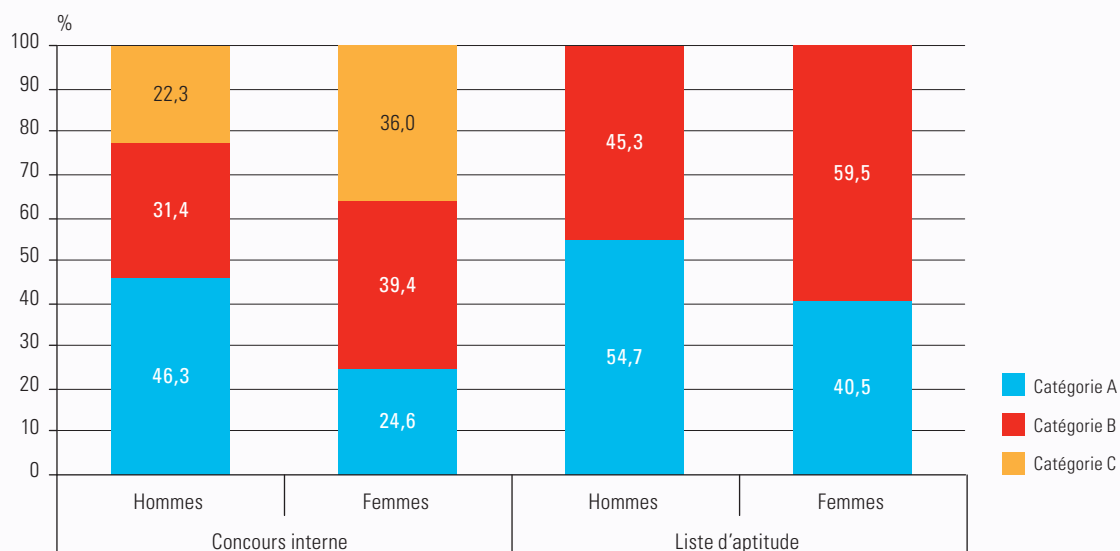
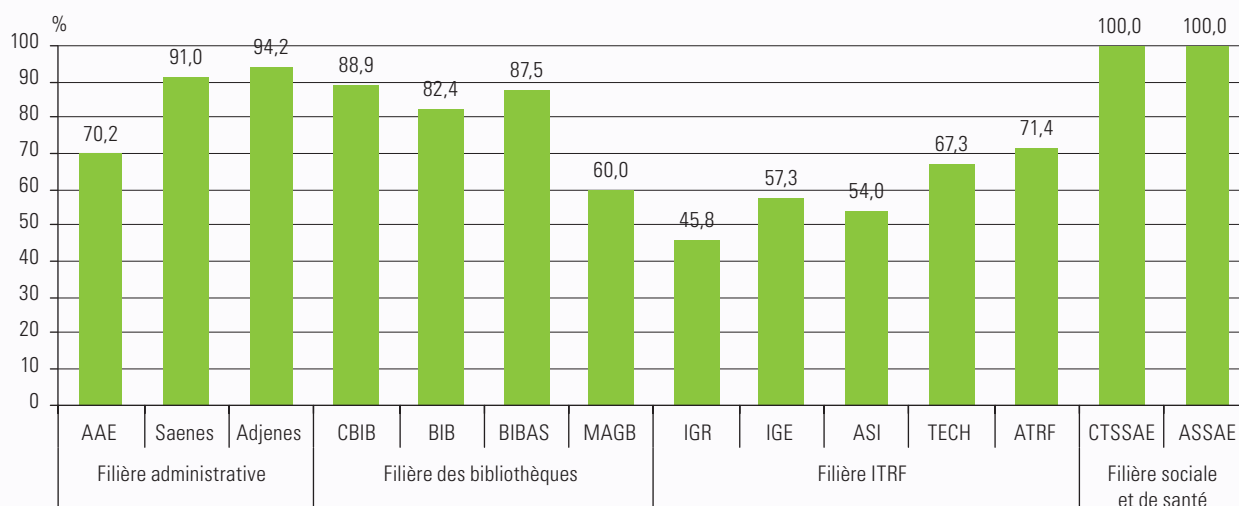


Figure 1.57 - Le taux de féminisation des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la filière et le corps



4. Les autres flux entrants en 2016

► Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 1.86 - Personnels BIATSS

Catégorie statutaire	Libellé court du corps/ Position administrative occupée avant le retour en activité/Sexe	Congé parental			Détachement		
		H	F	S/Total	H	F	S/Total
Catégorie A	AAE		1	1	1	4	5
	AC EPCSCP			0		1	1
	AENESR			0	3	5	8
	ASI		5	5	2	1	3
	BIB		2	2		1	1
	CBIB		4	4	3	3	6
	DGS-SGEPES			0	1	1	2
	DIR Crous			0	1		1
	IGE		3	3	6	10	16
	IGR			0	5	4	9
	Infenes			0			0
Total de la catégorie A		0	15	15	22	30	52
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		0,0	100,0	-	42,3	57,7	-
Catégorie B	Bibas		6	6	1		1
	Saenes		2	2	1	6	7
	TECH	3	7	10	1	4	5
Total de la catégorie B		3	15	18	3	10	13
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		16,7	83,3	-	23,1	76,9	-
Catégorie C	Adjenes		17	17	1	2	3
	ATRF	1	15	16	1	4	5
	MAGB		2	2		1	1
Total de la catégorie C		1	34	35	2	7	9
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		2,9	97,1	-	22,2	77,8	-
Ensemble des effectifs		4	64	68	27	47	74
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		5,9	94,1	-	36,5	63,5	-

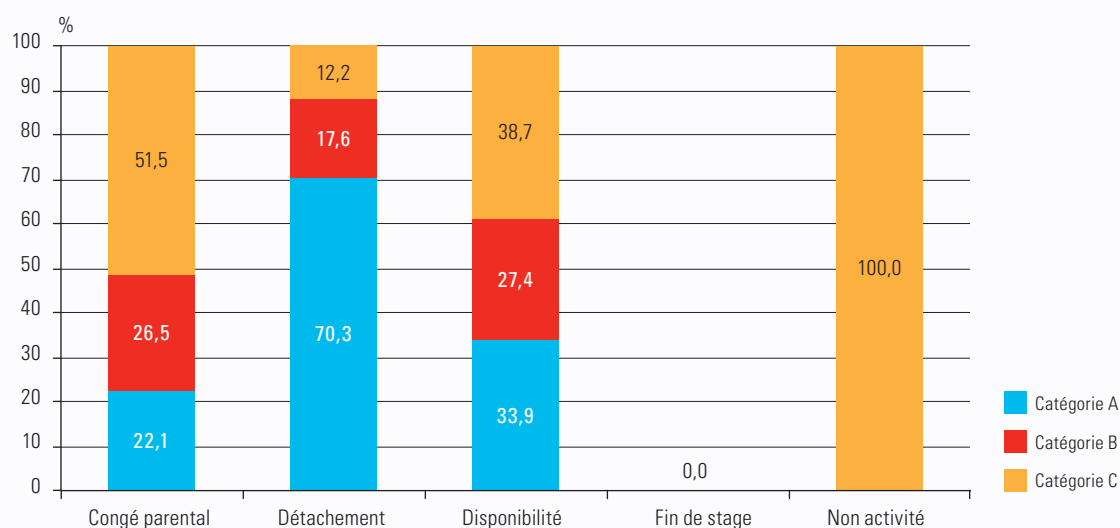
► Source : bases et annuaires des personnels.

► Les effectifs de la catégorie de personnels « enseignants » ont été neutralisés de cet indicateur, car les modes d'accès aux différents corps/grades sont inexistantes ou mal renseignés dans les bases de gestion.

En 2016, 205 agents BIATSS (répartis entre les 3 catégories statutaires) ont réintégré la position administrative « d'activité » au sein de l'enseignement supérieur. 36,1 % reviennent après un détachement (63,5 % de femmes), 33,2 % après un congé parental (94,1 % de femmes) et 30,2 % après une disponibilité (66,1 % de femmes).

Disponibilité			Fin de stage			Non-activité			Total général			Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble	
	1	1			0			0	1	6	7	85,7
		0			0			0	0	1	1	100,0
		0			0			0	3	5	8	62,5
2	5	7			0			0	4	11	15	73,3
1	1	2			0			0	1	4	5	80,0
		0			0			0	3	7	10	70,0
		0			0			0	1	1	2	50,0
		0			0			0	1	0	1	0,0
3	3	6			0			0	9	16	25	64,0
1	3	4			0			0	6	7	13	53,8
	1	1			0			0	0	1	1	100,0
7	14	21	0	0	0	0	0	0	29	59	88	67,0
33,3	66,7	-	-	-	-	-	-	-	33,0	67,0	-	-
1	3	4			0			0	2	9	11	81,8
2	5	7			0			0	3	13	16	81,3
2	4	6			0			0	6	15	21	71,4
5	12	17	0	0	0	0	0	0	11	37	48	77,1
29,4	70,6	-	-	-	-	-	-	-	22,9	77,1	-	-
	6	6			0			0	1	25	26	96,2
8	8	16			0	1		1	11	27	38	71,1
1	1	2			0			0	1	4	5	80,0
9	15	24	0	0	0	1	0	1	13	56	69	81,2
37,5	62,5	-	-	-	-	100,0	0,0	-	18,8	81,2	-	-
21	41	62	0	0	0	1	0	1	53	152	205	74,1
33,9	66,1	-	-	-	-	100,0	0,0	-	25,9	74,1	-	-

Figure 1.58 - Les effectifs des agents titulaires revenant en position administrative « d'activité » selon la catégorie statutaire et la position administrative précédemment occupée



5. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2016

Les départs à la retraite

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)

Figure 1.59 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la catégorie statutaire

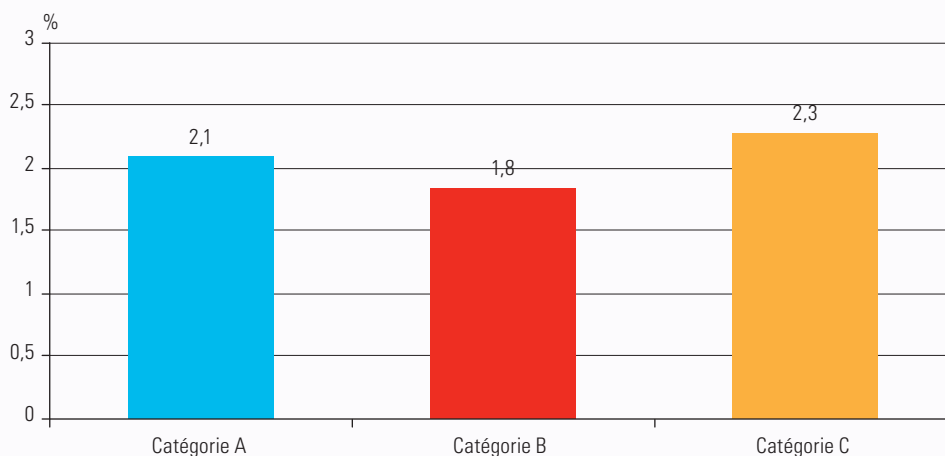


Figure 1.60 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la filière et la catégorie statutaire

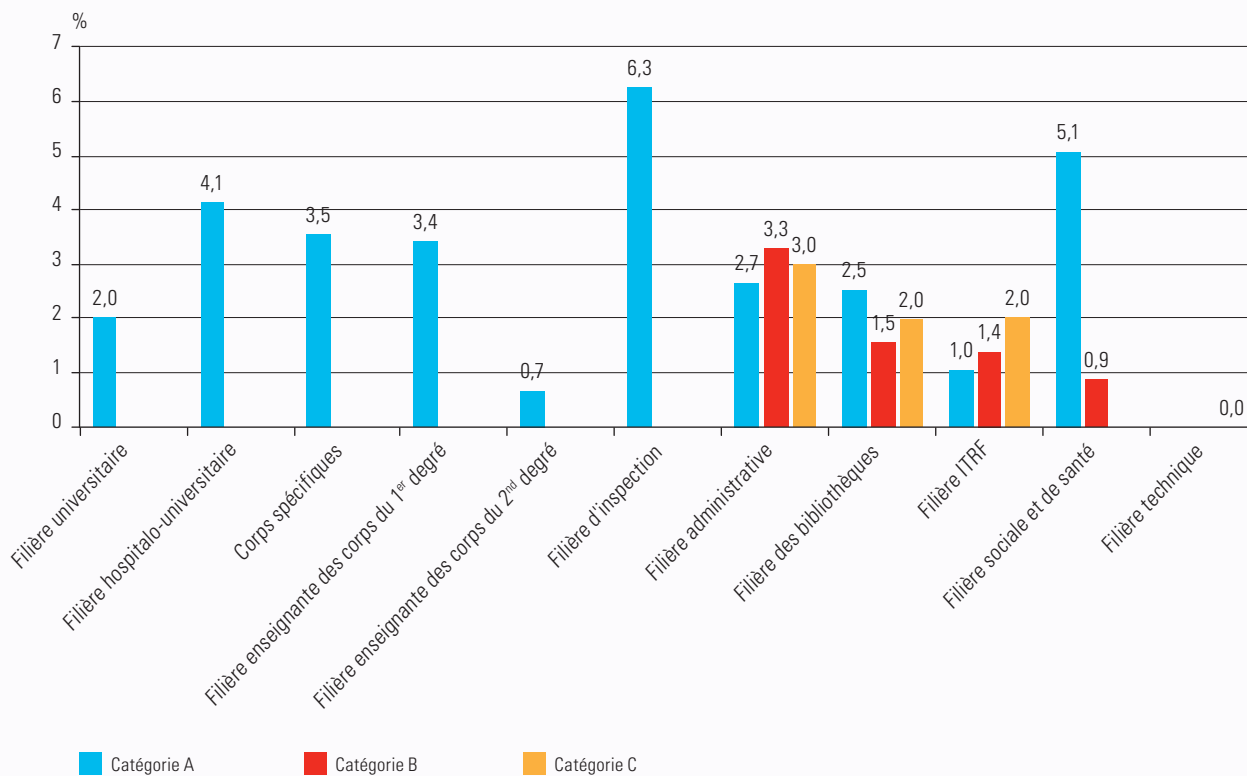


Tableau 1.87

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite/ Effectifs (en %)	
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	15 158	527	3,5	
		Maître de conférences des universités	33 654	456	1,4	
		Maître de conférences des universités	23	4	17,4	
	Total de la filière universitaire			48 835	987	2,0
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			64,8	62,6	-
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 177	199	4,8	
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	127	3	2,4	
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	176	3	1,7	
		Professeur des universités de médecine générale	36		0,0	
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 434	27	1,9	
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	373	2	0,5	
		Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.	152	35	23,0	
		Maître de conférences des univ. de médecine générale	15		0,0	
	Total de la filière hospitalo-universitaire			6 490	269	4,1
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			8,6	17,1	-
	Corps spécifiques	Astronome	103	6	5,8	
		Physicien	39		0,0	
		Astronome adjoint	115	2	1,7	
		Physicien adjoint	68		0,0	
		Directeur d'études de l'EHESS	118	6	5,1	
		Maître de conférences de l'EHESS	68	2	2,9	
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	136	7	5,1	
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	96	7	7,3	
		Professeur du Cnam	52	2	3,8	
		Professeur du Collège de France	39	4	10,3	
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	75	1	1,3	
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	149	1	0,7	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{er} cat.	8		0,0	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	4		0,0	
	Sous-directeur de laboratoire des ENS	2		0,0		
	Total des corps spécifiques			1 072	38	3,5
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			1,4	2,4	-
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	322	11	3,4		
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			322	11	3,4	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,4	0,7	-	
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur de l'Ensam	146	1	0,7		
Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			146	1	0,7	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,2	0,1	-	
Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	7		0,0		
	Inspecteur de l'Éducation nationale	9	1	11,1		
Total de la filière d'inspection			16	1	6,3	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,1	-	
Filière administrative	Administrateur civil	7		0,0		
	Directeur général des services (SGEPES)	94		0,0		
	Directeur général de Crous	27		0,0		
	Agent comptable d'EPCSCP	104		0,0		
	Agent comptable de Crous	27		0,0		
	Administrateur ENESR	182		0,0		
	Attaché d'administration de l'État	2 186	70	3,2		
Total de la filière administrative			2 627	70	2,7	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			3,5	4,4	-	

Tableau 1.87 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite/Effectifs (en %)	
Catégorie A	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	96	9	9,4	
		Conservateur des bibliothèques	768	16	2,1	
		Bibliothécaire	523	10	1,9	
	Total de la filière des bibliothèques			1 387	35	2,5
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			1,8	2,2	-
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	2 458	30	1,2	
		Ingénieur d'études	7 911	79	1,0	
		Assistant ingénieur	3 756	38	1,0	
	Total de la filière ITRF			14 125	147	1,0
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			18,7	9,3	-
	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	50	4	8,0	
		Infirmier (Infenes)	286	13	4,5	
	Total de la filière sociale et de santé			336	17	5,1
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,4	1,1	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie A			75 356	1 576	2,1
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	3 654	121	3,3	
		Total de la filière administrative			3 654	121
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			22,7	40,9	-
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 434	22	1,5	
		Total de la filière des bibliothèques			1 434	22
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			8,9	7,4	-
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	10 778	151	1,4	
		Total de la filière ITRF			10 778	151
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			67,0	51,0	-
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	223	2	0,9	
		Infirmier (cat. B)	3		0,0	
	Total de la filière sociale et de santé			226	2	0,9
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			1,4	0,7	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie B			16 092	296	1,8
	Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjenes)	7 470	223	3,0
Total de la filière administrative			7 470	223	3,0	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)			29,1	38,1	-	
Filière des bibliothèques		Magasinier des bibliothèques	1 730	34	2,0	
		Total de la filière des bibliothèques			1 730	34
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)			6,7	5,8	-	
Filière ITRF		Adjoint technique de recherche et formation	16 369	328	2,0	
		Total de la filière ITRF			16 369	328
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)			63,7	56,1	-	
Filière technique		Adjoint technique des établissements	109		0,0	
		Total de la filière technique			109	0
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)			0,4	0,0	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie C			25 678	585	2,3	
Ensemble des effectifs			117 126	2 457	2,1	

► Source : bases et annuaires des personnels.

► Les départs à la retraite des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur n'étant pas disponibles, les effectifs correspondants ont donc également été neutralisés. Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégrés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite.

En catégorie A, avec un taux de départs en retraite, en 2016, de 2,1 % des effectifs, ce sont les filières hospitalo-universitaire et les corps spécifiques (4,1 % et 3,5%) ou encore les filières administrative et sociale et de santé (2,7 % et 5,1 %) où les taux sont les plus élevés. En catégorie B, chez les BIATSS, avec 1,8 % de départs en retraite, c'est la filière administrative (3,3 %) dont le taux est le plus fort. Quant à la catégorie C (2,3 % d'effectifs à la retraite), c'est la filière administrative (3 %) la plus concernée.

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe

Tableau 1.88

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)		
Personnels enseignants	Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	411	116	527	22,0		
			Maître de conférences des universités	278	178	456	39,0		
			Assistant de l'enseignement supérieur	1	3	4	75,0		
		Total des départs à la retraite de la filière				690	297	987	30,1
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				73,4	80,9	75,5	-
		Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	181	18	199	9,0		
			Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	2	1	3	33,3		
			Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	3		3	0,0		
			Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	12	15	27	55,6		
			Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	1	1	2	50,0		
			Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.	16	19	35	54,3		
		Total des départs à la retraite de la filière				215	54	269	20,1
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				22,9	14,7	20,6	-
		Corps spécifiques	Astronome	6		6	0,0		
			Astronome adjoint	1	1	2	50,0		
			Directeur d'études de l'EHESS	4	2	6	33,3		
			Maître de conférences de l'EHESS	2		2	0,0		
			Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	3	4	7	57,1		
			Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	4	3	7	42,9		
			Professeur du Cnam	2		2	0,0		
			Professeur du Collège de France	4		4	0,0		
			Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	1		1	0,0		
			Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	1		1	0,0		
			Total des départs à la retraite de la filière				28	10	38
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				3,0	2,7	2,9	-
		Filière enseignante du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	6	5	11	45,5		
		Total des départs à la retraite de la filière				6	5	11	45,5
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				0,6	1,4	0,8	-
		Filière enseignante du 2 nd degré	Professeur de l'Ensam	1		1	0,0		
		Total des départs à la retraite de la filière				1	0	1	0,0
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				0,1	0,0	0,1	-
		Filière d'inspection	Inspecteur de l'Éducation nationale			1	100,0		
		Total des départs à la retraite de la filière				0	1	1	100,0
Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				0,0	0,3	0,1	-		
Sous-total des départs à la retraite des personnels enseignants				940	367	1 307	28,1		
Personnels BIATSS	Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	18	52	70	74,3		
		Total des départs à la retraite de la filière				18	52	70	74,3
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)				19,1	29,7	26,0	-
		Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	6	3	9	33,3		
			Conservateur des bibliothèques	1	15	16	93,8		
			Bibliothécaire	2	8	10	80,0		
		Total des départs à la retraite de la filière				9	26	35	74,3
Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)				9,6	14,9	13,0	-		

Tableau 1.88 (suite)

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)			
Personnels BIATSS	Catégorie A	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	16	14	30	46,7			
			Ingénieur d'études	34	45	79	57,0			
			Assistant-ingénieur	17	21	38	55,3			
		Total des départs à la retraite de la filière				67	80	147	54,4	
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)				71,3	45,7	54,6	-	
		Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE		4	4	100,0			
			Infirmier (Infenes)		13	13	100,0			
			Total des départs à la retraite de la filière				0	17	17	100,0
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)				0,0	9,7	6,3	-	
	Sous-total des départs à la retraite de la catégorie A				94	175	269	-		
	Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	12	109	121	90,1			
			Total des départs à la retraite de la filière				12	109	121	90,1
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)				14,3	51,4	40,9	-
		Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	7	15	22	68,2			
			Total des départs à la retraite de la filière				7	15	22	68,2
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)				8,3	7,1	7,4	-	
		Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	65	86	151	57,0			
			Total des départs à la retraite de la filière				65	86	151	57,0
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)				77,4	40,6	51,0	-
		Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE		2	2	100,0			
			Total des départs à la retraite de la filière				0	2	2	100,0
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)				0,0	0,9	0,7	-
		Sous-total des départs à la retraite de la catégorie B				84	212	296	-	
		Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjenes)	16	207	223	92,8		
				Total des départs à la retraite de la filière				16	207	223
	Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)				9,8	49,1	38,1	-		
	Filière des bibliothèques		Magasinier des bibliothèques	18	16	34	47,1			
			Total des départs à la retraite de la filière				18	16	34	47,1
	Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)				11,0	3,8	5,8	-		
	Filière ITRF		Adjoint technique de recherche et formation	129	199	328	60,7			
Total des départs à la retraite de la filière				129	199	328	60,7			
Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)				79,1	47,2	56,1	-			
Sous-total des départs à la retraite de la catégorie C				163	422	585	72,1			
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS				341	809	1150	70,3			
Total ensemble des départs à la retraite				1 281	1 176	2 457	47,9			

► Source : bases et annuaires des personnels.

► Les départs à la retraite des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

En 2016, les effectifs de départs en retraite sont composés pour 53 % de personnels enseignants (1,9 % des effectifs titulaires) et 47 % de personnels BIATSS (également 1,9 % des effectifs titulaires). Ils relèvent pour 64,1 % de la catégorie A, 12 % de la catégorie B et 23,8 % de la catégorie C.

Plus de 2 départs à la retraite sur 3 chez les personnels BIATSS sont des femmes alors que la proportion est plutôt de 1 sur 4 pour les personnels enseignants.

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge

Figure 1.61 - Le poids de l'ensemble des départs à la retraite par âge pour chaque catégorie statutaire

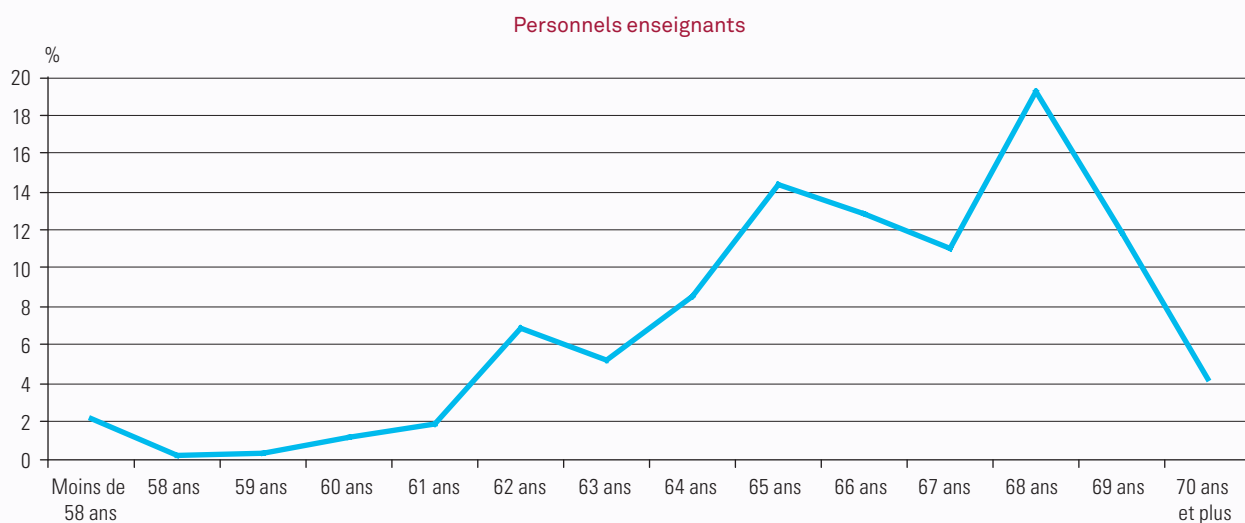


Figure 1.62

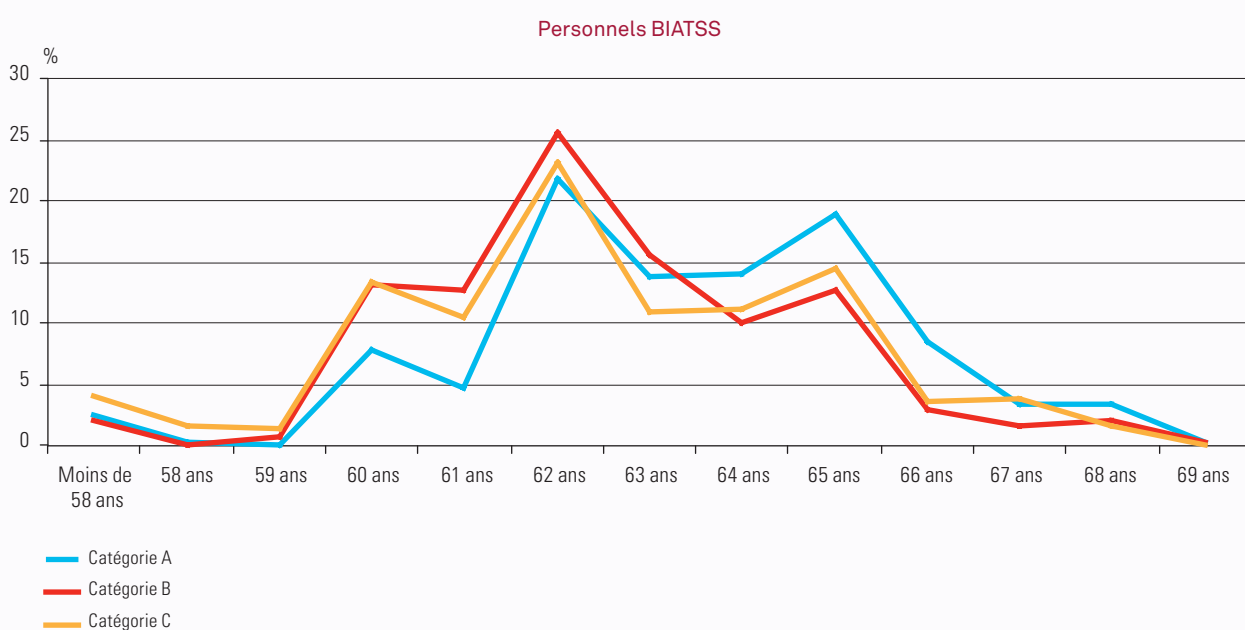


Tableau 1.89

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire/Âge	Moins 58 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Personnels enseignants	Catégorie A	28	3	5	15	24	90	68	112	187	168	145	251	156	55	1 307
	Part par âge (en %)	2,1	0,2	0,4	1,1	1,8	6,9	5,2	8,6	14,3	12,9	11,1	19,2	11,9	4,2	100,0
	Part de la catégorie statutaire/ Départs à la retraite des personnels enseignants (en %)	2,1	0,2	0,4	1,1	1,8	6,9	5,2	8,6	14,3	12,9	11,1	19,2	11,9	4,2	100,0
	Part de la catégorie statutaire/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	43,1	23,1	33,3	9,7	17,5	24,9	31,6	45,5	51,8	76,0	80,1	91,3	98,7	100,0	53,2
Personnels BIATSS	Catégorie A	7	1		21	13	59	37	38	51	23	9	9	1		269
	Part par âge (en %)	2,6	0,4	0,0	7,8	4,8	21,9	13,8	14,1	19,0	8,6	3,3	3,3	0,4	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire/ Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	18,9	10,0	0,0	15,1	11,5	21,8	25,2	28,4	29,3	43,4	25,0	37,5	50,0	-	23,4
	Part de la catégorie statutaire/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	10,8	7,7	0,0	13,6	9,5	16,3	17,2	15,4	14,1	10,4	5,0	3,3	0,6	0,0	10,9
	Catégorie B	6		2	39	38	76	46	30	38	9	5	6	1		296
	Part par âge (en %)	2,0	0,0	0,7	13,2	12,8	25,7	15,5	10,1	12,8	3,0	1,7	2,0	0,3	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire/ Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	16,2	0,0	20,0	28,1	33,6	28,0	31,3	22,4	21,8	17,0	13,9	25,0	50,0	-	25,7
	Part de la catégorie statutaire/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	9,2	0,0	13,3	25,3	27,7	21,1	21,4	12,2	10,5	4,1	2,8	2,2	0,6	0,0	12,0
	Catégorie C	24	9	8	79	62	136	64	66	85	21	22	9			585
	Part par âge (en %)	4,1	1,5	1,4	13,5	10,6	23,2	10,9	11,3	14,5	3,6	3,8	1,5	0,0	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire/ Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	64,9	90,0	80,0	56,8	54,9	50,2	43,5	49,3	48,9	39,6	61,1	37,5	0,0	-	50,9
	Part de la catégorie statutaire/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	36,9	69,2	53,3	51,3	45,3	37,7	29,8	26,8	23,5	9,5	12,2	3,3	0,0	0,0	23,8
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS		37	10	10	139	113	271	147	134	174	53	36	24	2	0	1 150
Part par âge (en %)		3,2	0,9	0,9	12,1	9,8	23,6	12,8	11,7	15,1	4,6	3,1	2,1	0,2	0,0	100,0
Part des BIATSS/Ensemble des départs à la retraite (en %)		56,9	76,9	66,7	90,3	82,5	75,1	68,4	54,5	48,2	24,0	19,9	8,7	1,3	0,0	46,8
Ensemble des départs à la retraite		65	13	15	154	137	361	215	246	361	221	181	275	158	55	2 457
Part par âge de l'ensemble des départs à la retraite (en %)		2,6	0,5	0,6	6,3	5,6	14,7	8,8	10,0	14,7	9,0	7,4	11,2	6,4	2,2	100,0

► Source : bases et annuaires des personnels.

► Les départs à la retraite des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Chez les personnels enseignants, le pic des retraites se situe à l'âge de 68 ans (19,2 %) puis de 65 ans (14,3 %), alors que chez les personnels BIATSS, toutes catégories statutaires confondues, il se situe à 62 ans (23,6 %) puis à 65 ans (15,1 %).

Sur l'ensemble des départs à la retraite, les effectifs des 62 ans et moins relèvent essentiellement des personnels BIATSS (près de 4 sur 5) ; à l'inverse, ceux des 65 ans et plus sont pour la majorité des personnels enseignants (plus de 3 sur 4).

► Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge

Figure 1.63 - Le poids des départs à la retraite par âge de chaque filière

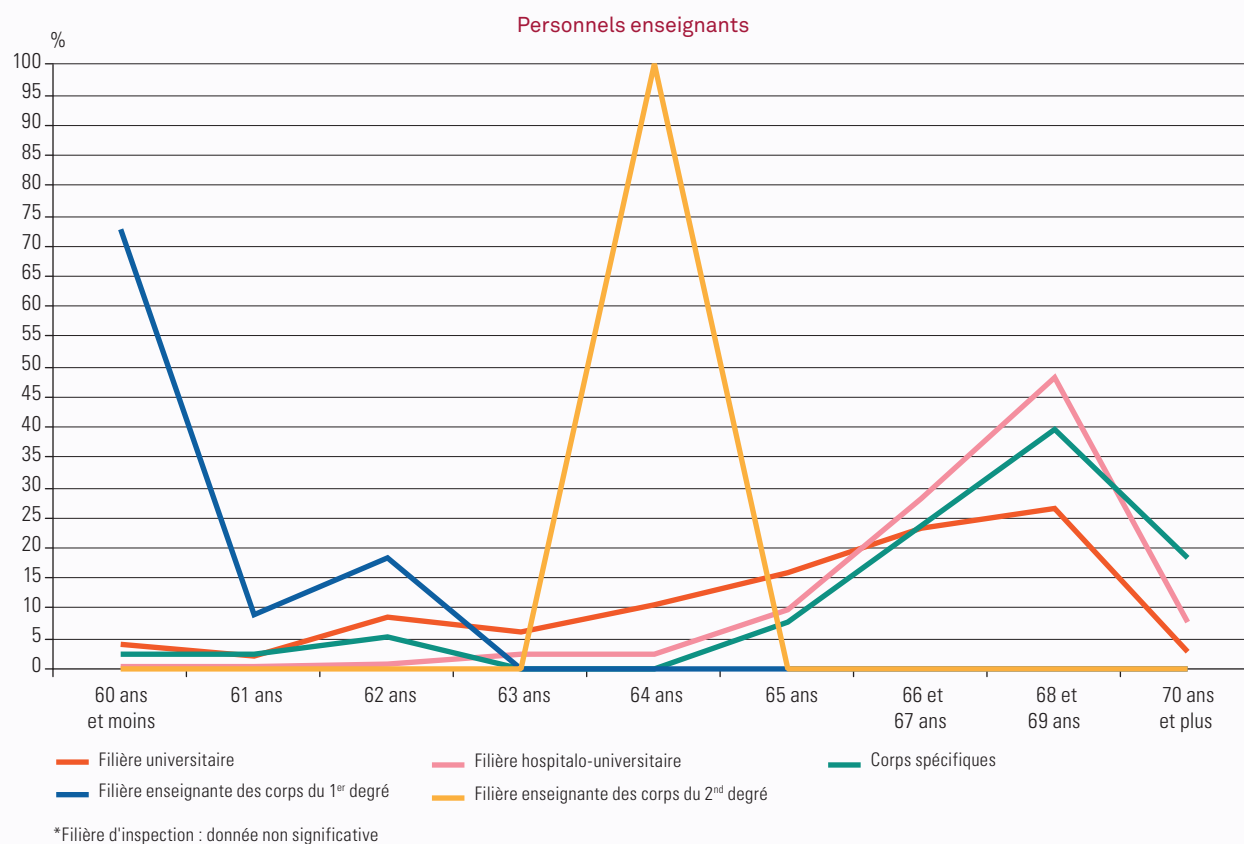


Figure 1.64

Personnels BIATSS

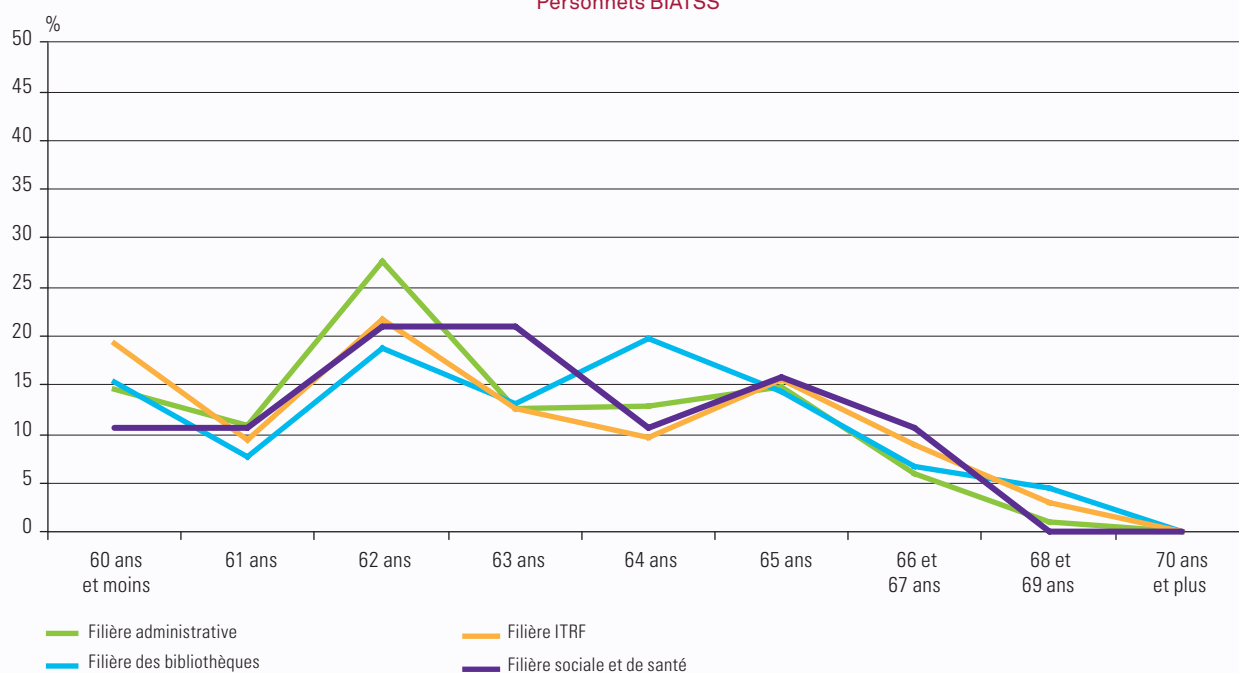


Tableau 1.90

Catégorie de personnel	Filière	Libellé du corps/Âge	60 ans et moins	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 et 67 ans	68 et 69 ans	70 ans et plus	Total	
Personnels enseignants	Filière universitaire	Professeur des universités	9	8	31	26	48	75	107	198	25	527	
		Maître de conférences des universités	32	13	50	36	57	82	120	64	2	456	
		Assistant de l'enseignement supérieur			2			1	1				4
		Total de la filière	41	21	83	62	105	158	228	262	27	987	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	4,2	2,1	8,4	6,3	10,6	16,0	23,1	26,5	2,7	100,0	
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier			2	3	1	11	48	115	19		199
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD									2	1	3
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques							1	2			3
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier				1	2	4	13	6	1		27
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD							1	1			2
		Maître de conf. des univ.-PH des disciplines pharma.	1	1		2	3	9	12	7			35
		Total de la filière	1	1	2	6	6	26	76	130	21	269	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	0,4	0,4	0,7	2,2	2,2	9,7	28,3	48,3	7,8	100,0	
	Corps spécifiques	Astronome			1				1	1	2	1	6
		Astronome adjoint									2		2
		Directeur d'études de l'EHESS								1	4	1	6
		Maître de conférences de l'EHESS								1	1		2
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	1		1					1	4		7
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO							2	4	1		7
		Professeur du Cnam		1								1	2
		Professeur du Collège de France										4	4
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle									1		1
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle								1			1
		Total de la filière	1	1	2	0	0	3	9	15	7	38	
	Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	2,6	2,6	5,3	0,0	0,0	7,9	23,7	39,5	18,4	100,0		
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	8	1	2								11
		Total de la filière	8	1	2	0	0	0	0	0	0	0	11
Part/Départs à la retraite de la filière (en %)		72,7	9,1	18,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur de l'Ensam					1						1	
	Total de la filière	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	
	Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Filière d'inspection	Inspecteur de l'Éducation nationale			1								1	
	Total de la filière	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
	Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Sous-total des départs à la retraite des personnels enseignants			51	24	90	68	112	187	313	407	55	1 307	

Catégorie de personnel	Filière	Libellé du corps/Âge	60 ans et moins	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 et 67 ans	68 et 69 ans	70 ans et plus	Total	
Personnels BIATSS	Filière administrative	Attaché d'administration de l'Etat	8	4	16	9	11	14	8			70	
		Secrétaire administratif (Saenes)	17	18	38	17	11	13	6	1		121	
		Adjoint administratif (Adjenes)	35	23	60	26	31	34	11	3		223	
		Total de la filière	60	45	114	52	53	61	25	4	0	414	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	14,5	10,9	27,5	12,6	12,8	14,7	6,0	1,0	0,0	100,0	
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques			1	1	7						9
		Conservateur des bibliothèques	1		5	3	1	2	1	3			16
		Bibliothécaire	1	1	3		2	2	1				10
		Bibliothécaire assistant spécialisé	6		5	4	3	3	1				22
		Magasinier des bibliothèques	6	6	3	4	5	6	3	1			34
		Total de la filière	14	7	17	12	18	13	6	4	0	0	91
	Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	15,4	7,7	18,7	13,2	19,8	14,3	6,6	4,4	0,0	0,0	100,0	
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	1	1	6	3	4	8	6	1			30
		Ingénieur d'études	10	4	17	10	5	19	9	5			79
		Assistant ingénieur	6	1	8	7	6	4	5	1			38
		Technicien de recherche et formation	24	20	32	25	16	21	7	6			151
		Adjoint technique de recherche et formation	79	33	73	34	30	45	29	5			328
Total de la filière		120	59	136	79	61	97	56	18	0	0	626	
Part/Départs à la retraite de la filière (en %)		19,2	9,4	21,7	12,6	9,7	15,5	8,9	2,9	0,0	0,0	100,0	
Personnels BIATSS	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE			1	1	1	1				4	
		Infirmier (Infenes)	2	2	2	3	1	1	2			13	
		Assistant de service social AE			1			1				2	
		Total de la filière	2	2	4	4	2	3	2	0	0	19	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	10,5	10,5	21,1	21,1	10,5	15,8	10,5	0,0	0,0	100,0	
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS			196	113	271	147	134	174	89	26	0	1 150	
Ensemble des départs à la retraite			247	137	361	215	246	361	402	433	55	2 457	

► Source : bases et annuaires des personnels.

► Les départs à la retraite des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

En 2016, dans la plupart des filières chez les personnels BIATSS, les taux les plus importants de départs en retraite sont à 62 ans (notamment 27,5% dans la filière administrative et 21,7% dans celle des ITRF) et à 65 ans (14,7% dans la filière administrative et 15,5% dans celle des ITRF).

A l'exclusion des professeurs des écoles dont le pic des départs en retraite est de 60 ans, les personnels enseignants partent majoritairement en retraite à partir de 65 ans.

Les autres départs définitifs

► Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe

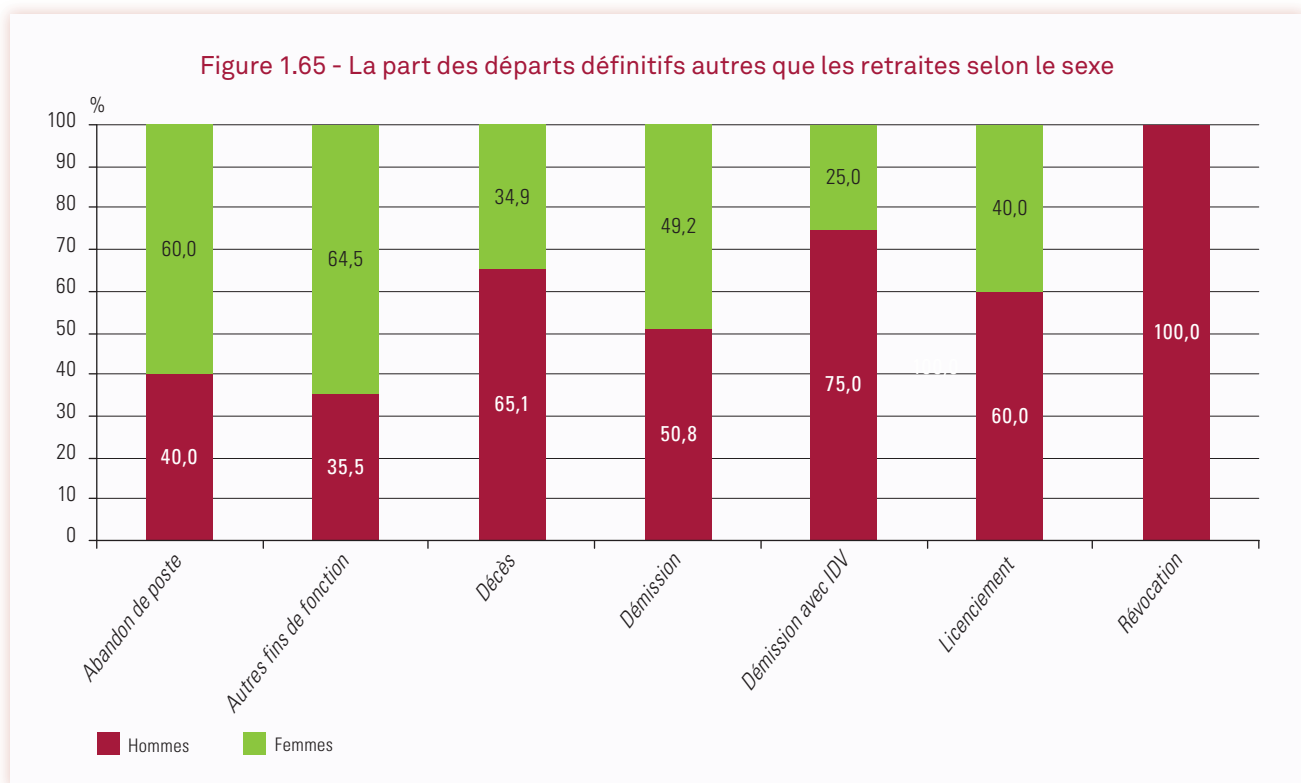


Tableau 1.91

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire/Autre départ définitif*/Sexe	Abandon de poste			Autres fins de fonction			Décès		
		H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T
Personnels enseignants	Catégorie A			0			0	41	7	48
	Part cat. stat./sous-tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	-	-	-	85,4	14,6	-
Personnels BIATSS	Catégorie A			0	18	31	49	4	10	14
	Part cat. stat./sous-tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	36,7	63,3	-	28,6	71,4	-
	Catégorie B		2	2	6	18	24	9	3	12
	Part cat. stat./sous-tot. motif de départ définitif (en %)	0,0	100,0	-	25,0	75,0	-	75,0	25,0	-
	Catégorie C	2	1	3	133	236	369	17	18	35
	Part cat. stat./sous-tot. motif de départ définitif (en %)	66,7	33,3	-	36,0	64,0	-	48,6	51,4	-
Sous-total des autres départs définitifs des personnels BIATSS		2	3	5	157	285	442	30	31	61
Part par sexe/sous-total motif de départ définitif des personnels BIATSS (en %)		40,0	60,0	-	35,5	64,5	-	49,2	50,8	-
Ensemble des départs définitifs autre que la retraite		2	3	5	157	285	442	71	38	109
Part par sexe/sous-total motif de départ définitif (en %)		40,0	60,0	-	35,5	64,5	-	65,1	34,9	-
Part/Total général des motifs de départ définitif autre que la retraite (en %)		0,3	0,5	-	25,1	45,6	-	11,4	6,1	-

► Source : bases et annuaires des personnels.

► * IDV = indemnité de départ volontaire.

► Par autres départs définitifs, on entend les motifs de cessation de fonction autres que ceux liés aux départs à la retraite.

► Par autres fins de fonction, on entend principalement les départs vers d'autres administrations.

► Les autres départs définitifs des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Les autres départs définitifs (en dehors des retraites) concernent majoritairement les personnels BIATSS (plus de 4 sur 5). Les décès (17,4 %) plus les démissions (10%) représentent près de 30% de ces départs.

La part des femmes dans les départs définitifs (57,3 %) est plus importante chez les BIATSS (62,8 %) que chez les enseignants (27,6 %).

Démission			Démission avec IDV*			Licenciement			Révocation			Total général			Part des femmes (en %)
H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	Total	
27	18	45			0	3	2	5			0	71	27	98	27,6
60,0	40,0	-	-	-	-	60,0	40,0	-	-	-	-	72,4	27,6	-	-
		0		1	1			0			0	22	42	64	65,6
-	-	-	0,0	100,0	-	-	-	-	-	-	-	34,4	65,6	-	-
2	3	5	1		1			0			0	18	26	44	59,1
40,0	60,0	-	100,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	40,9	59,1	-	-
1	8	9	2		2			0	1		1	156	263	419	62,8
11,1	88,9	-	100,0	0,0	-	-	-	-	100,0	0,0	-	37,2	62,8	-	-
3	11	14	3	1	4	0	0	0	1	0	1	196	331	527	62,8
21,4	78,6	-	75,0	25,0	-	-	-	-	100,0	0,0	-	37,2	62,8	-	-
30	29	59	3	1	4	3	2	5	1	0	1	267	358	625	57,3
50,8	49,2	-	75,0	25,0	-	60,0	40,0	-	100,0	0,0	-	42,7	57,3	-	-
4,8	4,6	-	0,5	0,2	-	0,5	0,3	-	0,2	0,0	-	42,7	57,3	-	-

6. Les autres départs en 2016 - Départs temporaires

► Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe

Figure 1.66 - Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année selon la position administrative (en %)

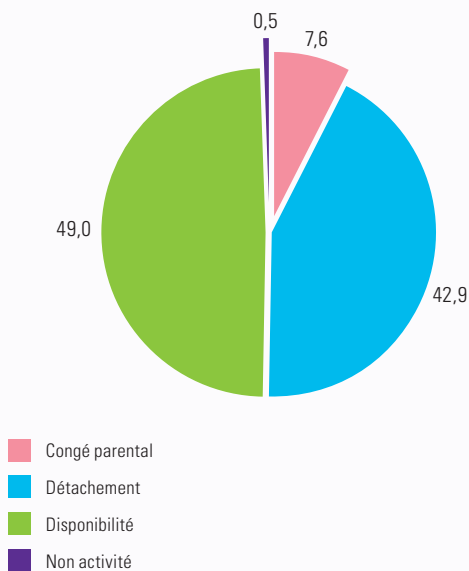


Figure 1.67 - Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année par position administrative selon la catégorie statutaire

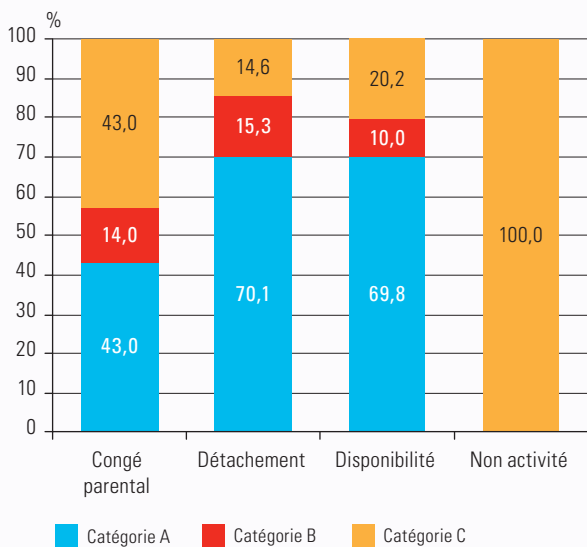


Tableau 1.92

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé court du corps	
Personnels enseignants	Catégorie A	AST	
		DIRH	
		IA-IPR	
		MCF	
		MCFH	
		MCFP	
		MCPH	
		MCPHO	
		MCPHP	
		PHY	
		PR	
		PUPH	
		Total de la catégorie A	
		Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)	
Personnels BIATSS	Catégorie A	AAE	
		Adm. civil	
		ASI	
		BIB	
		CBIB	
		CGBIB	
		CTSSAE	
		IGE	
		IGR	
		Infenes	
		Total de la catégorie A	
		Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)	
		Catégorie B	ASSAE
			Bibas
Saenes			
TECH			
Total de la catégorie B			
Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)			
Catégorie C	Adjenes		
	ATEC		
	ATRF		
	MAGB		
Total de la catégorie C			
Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)			
Total des personnels BIATSS			
Ensemble des effectifs			
Part des effectifs par sexe/Position administrative (en %)			

► Source : bases et annuaires des personnels. Année 2016 pour les personnels BIATSS et 2015/2016 pour les personnels enseignants.

Congé parental			Détachement			Disponibilité			Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)
H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	Total	
		0			0	1		1			0	1	0	1	0,0
		0			0	1		1			0	1	0	1	0,0
		0	1		1			0			0	1	0	1	0,0
4	23	27	112	59	171	133	149	282			0	249	231	480	48,1
		0	1		1		1	1			0	1	1	2	50,0
		0	1	1	2			0			0	1	1	2	50,0
	1	1	2	1	3	4	5	9			0	6	7	13	53,8
		0			0	2	3	5			0	2	3	5	60,0
		0			0		1	1			0	0	1	1	100,0
		0	1		1			0			0	1	0	1	0,0
		0	59	7	66	34	11	45			0	93	18	111	16,2
		0	1		1	11		11			0	12	0	12	0,0
4	24	28	178	68	246	186	170	356	0	0	0	368	262	630	41,6
44,4	26,4	28,0	61,4	25,0	43,8	68,6	45,8	55,5	-	-	-	64,2	35,5	48,1	-
	2	2	12	9	21	3	7	10			0	15	18	33	54,5
		0	1	1	2			0			0	1	1	2	50,0
	3	3	8	7	15	8	12	20			0	16	22	38	57,9
	2	2	1	1	2		3	3			0	1	6	7	85,7
	2	2	5	6	11	2	4	6			0	7	12	19	63,2
		0		2	2			0			0	0	2	2	100,0
	1	1			0		2	2			0	0	3	3	100,0
2	2	4	24	40	64	14	22	36			0	40	64	104	61,5
	1	1	17	14	31	6	8	14			0	23	23	46	50,0
		0			0		1	1			0	0	1	1	100,0
2	13	15	68	80	148	33	59	92	0	0	0	103	152	255	59,6
22,2	14,3	15,0	23,4	29,4	26,3	12,2	15,9	14,3	-	-	-	18,0	20,6	19,5	-
	1	1		2	2		4	4			0	0	7	7	100,0
	1	1		3	3		7	7			0	0	11	11	100,0
	3	3	6	31	37	1	16	17			0	7	50	57	87,7
1	8	9	18	26	44	17	19	36			0	36	53	89	59,6
1	13	14	24	62	86	18	46	64	0	0	0	43	121	164	73,8
11,1	14,3	14,0	8,3	22,8	15,3	6,6	12,4	10,0	0,0	0,0	0,0	7,5	16,4	12,5	-
1	16	17	5	34	39	6	39	45	1	2	3	13	91	104	87,5
		0	1		1		1	1			0	1	1	2	50,0
	23	23	14	26	40	26	52	78	2	2	4	42	103	145	71,0
1	2	3		2	2	2	4	6			0	3	8	11	72,7
2	41	43	20	62	82	34	96	130	3	4	7	59	203	262	77,5
22,2	45,1	43,0	6,9	22,8	14,6	12,5	25,9	20,2	100,0	100,0	100,0	10,3	27,5	20,0	-
5	67	72	112	204	316	85	201	286	3	4	7	205	476	681	69,9
9	91	100	290	272	562	271	371	642	3	4	7	573	738	1 311	-
9,0	91,0	-	51,6	48,4	-	42,2	57,8	-	42,9	57,1	-	43,7	56,3	-	-

Au cours de l'année 2016, dans l'enseignement supérieur, parmi les agents titulaires qui ont été placés dans une position administrative autre que celle d'activité, les détachements concernent 70 % d'agents de catégorie A, 15 % de catégorie B et 15 % de catégorie C. Les départs en disponibilité se répartissent de la façon suivante : 70 %

de catégorie A, 10 % de catégorie B et 20 % de catégorie C. Ces deux positions, qui représentent 92 % de l'ensemble des départs temporaires, concernent à 53 % les femmes.

Les départs temporaires des personnels BIATSS représentent 52 % de l'ensemble des départs.

C. Parité dans les recrutements en 2016

► Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade

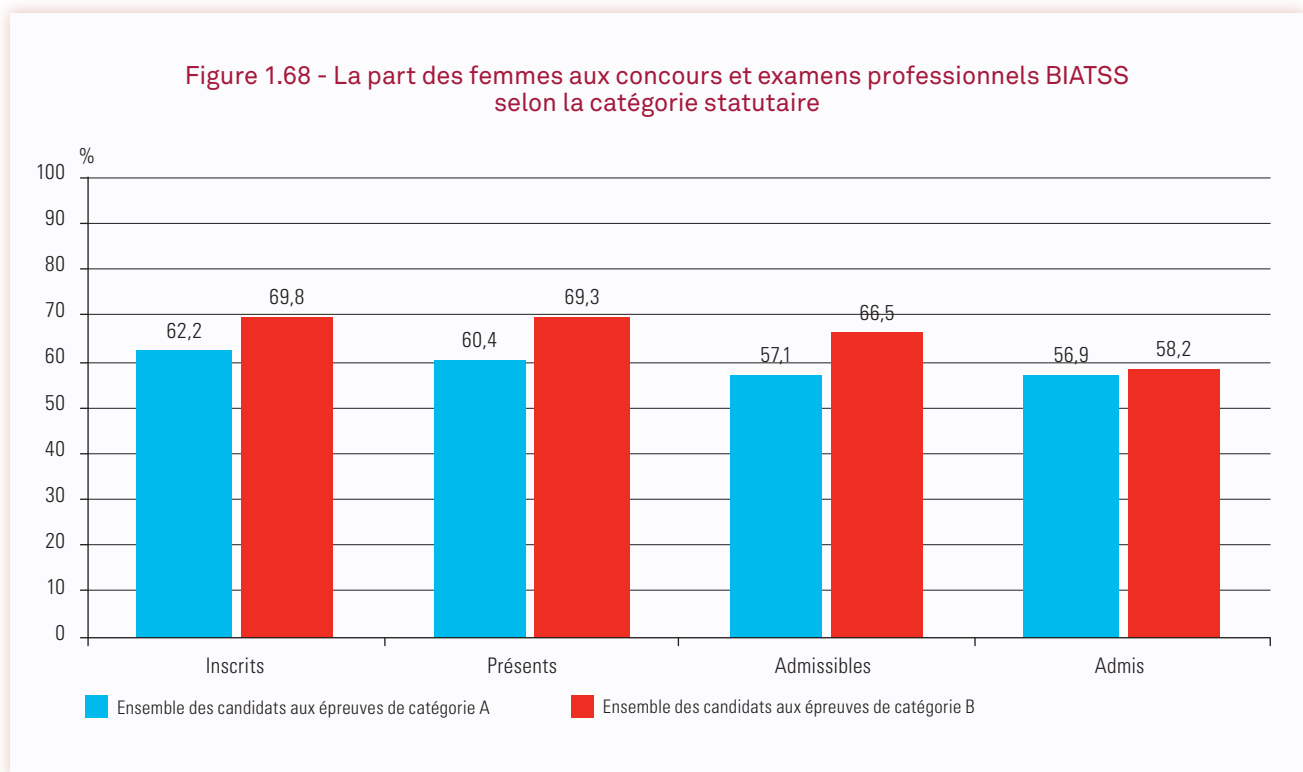


Figure 1.69 - Ratio des admis aux concours par catégorie statutaire et par sexe

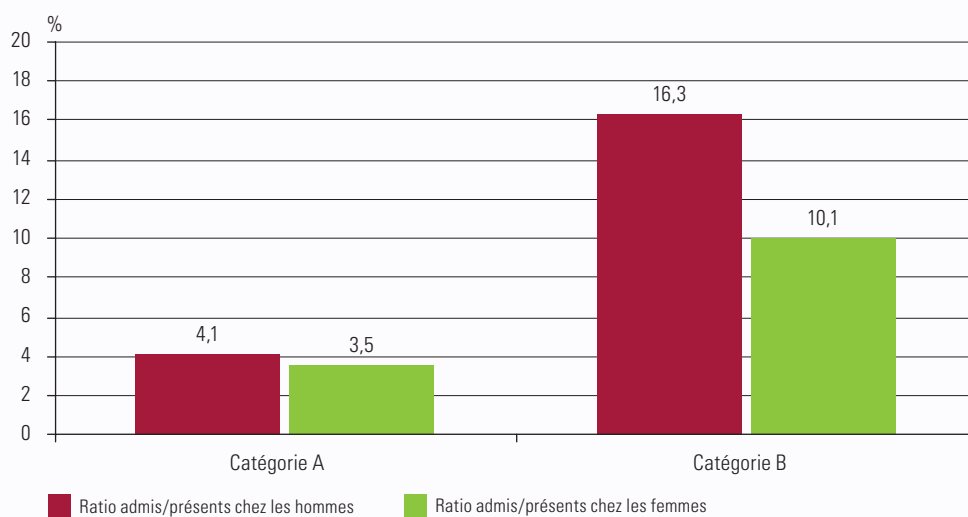


Tableau 1.93

Cat. statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Inscrits				Présents			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
A	Assistant-ingénieur	concours externe	2 956	5 047	8 003	63,1	1 600	2 419	4 019	60,2
	Assistant-ingénieur	concours interne	1 764	3 896	5 660	68,8	1 753	3 895	5 648	69,0
	Assistant-ingénieur	troisième concours								
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	1 165	4 385	5 550	79,0	695	2 762	3 457	79,9
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	336	558	894	62,4	290	489	779	62,8
	Bibliothécaire	concours externe	643	1 488	2 131	69,8	290	584	874	66,8
	Bibliothécaire	concours interne	156	424	580	73,1	93	246	339	72,6
	Chartiste	concours externe	7	18	25	72,0	4	13	17	76,5
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	317	549	866	63,4	126	187	313	59,7
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	123	208	331	62,8	59	82	141	58,2
	CTSSAE	concours interne	14	125	139	89,9	4	41	45	91,1
	Ingénieur d'études	concours externe	6 459	7 850	14 309	54,9	6 440	7 814	14 254	54,8
	Ingénieur d'études	concours interne	1 349	2 295	3 644	63,0	1 343	2 260	3 603	62,7
	Ingénieur d'études	troisième concours								
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	1 270	765	2 035	37,6	1 253	751	2 004	37,5
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	322	302	624	48,4	321	301	622	48,4
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	52	31	83	37,3	51	31	82	37,8
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe								
Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	111	59	170	34,7	100	51	151	33,8	
Médecin de l'éducation nationale	concours unique	3	51	54	94,4	2	36	38	94,7	
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie A			17 047	28 051	45 098	62,2	14 424	21 962	36 386	60,4
B	Bibas classe normale	concours externe	998	2 489	3 487	71,4	388	902	1 290	69,9
	Bibas classe normale	concours interne	188	456	644	70,8	121	282	403	70,0
	Bibas classe supérieure	concours externe	78	300	378	79,4	23	102	125	81,6
	Bibas classe supérieure	concours interne	41	135	176	76,7	26	82	108	75,9
	Bibas classe supérieure	examen professionnel	8	38	46	82,6	7	29	36	80,6
	Bibas classe exceptionnelle	examen professionnel	35	164	199	82,4	24	119	143	83,2
	TECHRF classe normale	concours externe	1 735	3 439	5 174	66,5	1 220	2 335	3 555	65,7
	TECHRF classe normale	concours interne	660	2 387	3 047	78,3	655	2 377	3 032	78,4
	TECHRF classe supérieure	concours externe	22	1	23	4,3	14	0	14	0,0
	TECHRF classe supérieure	concours interne	9	54	63	85,7	9	54	63	85,7
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	369	472	841	56,1	364	465	829	56,1
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	242	215	457	47,0	233	211	444	47,5
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie B			4 385	10 150	14 535	69,8	3 084	6 958	10 042	69,3

► Source : DGRH-D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

► Ce tableau n'intègre pas les données des recrutements réservés liés à la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 relative notamment à l'accès à l'emploi du titulaire des agents contractuels. Ces informations figurent dans la partie « agents contractuels BIATSS » du bilan social.

En 2016, les femmes sont les plus nombreuses parmi les personnes présentes aux concours et examens professionnels des filières BIATSS, 60,4 % dans les corps de catégorie A et 69,3 % dans la catégorie B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C), ainsi que parmi les candidats admis (56,9 % en catégorie A et 58,2 % en catégorie B).

Cependant le ratio admis/présent des femmes (3,5 %) est inférieur de 0,3 point pour les concours et examens professionnels BIATSS de catégorie A, comparé au ratio moyen global de 3,8 % et inférieur de 1,9 point pour ceux de catégorie B (10,1 % comparé au ratio moyen global de 12 %).

Admissibles				Admis				Ratio admis/présents (en %)	Ratio admis/présents chez les femmes (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)		
539	659	1 198	55,0	64	71	135	52,6	3,4	2,9
740	1249	1 989	62,8	69	88	157	56,1	2,8	2,3
54	187	241	77,6	25	55	80	68,8	2,3	2,0
				93	149	242	61,6	31,1	30,5
18	43	61	70,5	5	11	16	68,8	1,8	1,9
8	27	35	77,1	2	6	8	75,0	2,4	2,4
				1	9	10	90,0	58,8	69,2
18	21	39	53,8	5	9	14	64,3	4,5	4,8
7	11	18	61,1	1	5	6	83,3	4,3	6,1
				2	19	21	90,5	46,7	46,3
2 513	3 118	5 631	55,4	160	180	340	52,9	2,4	2,3
468	924	1 392	66,4	48	72	120	60,0	3,3	3,2
455	229	684	33,5	51	25	76	32,9	3,8	3,3
122	124	246	50,4	22	17	39	43,6	6,3	5,6
10	9	19	47,4	3	1	4	25,0	4,9	3,2
				39	29	68	42,6	45,0	56,9
				1	33	34	97,1	89,5	91,7
4 952	6 601	11 553	57,1	591	779	1 370	56,9	3,8	3,5
11	58	69	84,1	2	16	18	88,9	1,4	1,8
14	47	61	77,0	1	16	17	94,1	4,2	5,7
5	18	23	78,3	3	3	6	50,0	4,8	2,9
1	14	15	93,3	1	3	4	75,0	3,7	3,7
4	25	29	86,2	2	14	16	87,5	44,4	48,3
14	79	93	84,9	7	29	36	80,6	25,2	24,4
551	709	1 260	56,3	164	183	347	52,7	9,8	7,8
278	796	1 074	74,1	102	204	306	66,7	10,1	8,6
6	0	6	0,0	2	0	2	0,0	14,3	-
3	18	21	85,7	1	3	4	75,0	6,3	5,6
				139	164	303	54,1	36,6	35,3
				79	66	145	45,5	32,7	31,3
887	1 764	2 651	66,5	503	701	1 204	58,2	12,0	10,1

► La composition des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade

Tableau 1.94

Catégorie statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Composition du jury			
			Hommes	Femmes	Ensemble	% de femmes
A	Assistant-ingénieur	concours externe	569	576	1 145	50,3
	Assistant-ingénieur	concours interne	588	599	1 187	50,5
	Assistant-ingénieur	exam. pro. réservé	278	280	558	50,2
	Assistant-ingénieur	troisième concours				
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	40	44	84	52,4
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	40	44	84	52,4
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	23	28	51	54,9
	Bibliothécaire	concours externe	25	35	60	58,3
	Bibliothécaire	concours interne	25	35	60	58,3
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	25	35	60	58,3
	Chartiste	concours externe	5	4	9	44,4
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	32	41	73	56,2
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	32	41	73	56,2
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	32	41	73	56,2
	CTSSAE	concours interne	5	6	11	54,5
	Ingénieur d'études	concours externe	1 286	1 290	2 576	50,1
	Ingénieur d'études	concours interne	542	562	1 104	50,9
	Ingénieur d'études	troisième concours				
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	508	522	1 030	50,7
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	394	381	775	49,2
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	240	238	478	49,8
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro. réservé	28	28	56	50,0
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	41	39	80	48,8
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe				
	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	17	17	34	50,0
	Médecin de l'éducation nationale	concours unique	6	6	12	50,0
Médecin de l'éducation nationale	concours réservé	6	6	12	50,0	
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie A			4 787	4 898	9 685	50,6
B	Bibas classe normale	concours externe	28	32	60	53,3
	Bibas classe normale	concours interne	28	32	60	53,3
	Bibas classe normale	exam. pro. réservé	28	32	60	53,3
	Bibas classe supérieure	concours externe	10	14	24	58,3
	Bibas classe supérieure	concours interne	10	14	24	58,3
	Bibas classe supérieure	examen professionnel	3	4	7	57,1
	Bibas classe exceptionnelle	examen professionnel	5	7	12	58,3
	TECHRF classe normale	concours externe	408	412	820	50,2
	TECHRF classe normale	concours interne	359	372	731	50,9
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	153	160	313	51,1
	TECHRF classe supérieure	concours externe	3	3	6	50,0
	TECHRF classe supérieure	concours interne	15	17	32	53,1
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	30	37	67	55,2
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	20	19	39	48,7
	Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie B			1 100	1 155	2 255

► Source : DGRH-D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

Les femmes représentent, en 2016, en moyenne, un membre sur deux des jurys de concours et examens professionnels BIATSS, 50,6 % des membres en catégorie A et 51,2 % en catégorie B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C).

► La composition des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur

Tableau 1.95 - La composition des sections du CNU, réparties par groupes de disciplines et ventilées par corps et sexe

Groupes de disciplines des sections CNU	Corps									
	PR et assimilés					MCF et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%		Sexe		Ensemble	%	
	Homme	Femme		Homme	Femme	Homme	Femme		Homme	Femme
Droit et science politique	73	47	120	60,8	39,2	52	67	119	43,7	56,3
Sciences économiques et de gestion	53	31	84	63,1	36,9	41	43	84	48,8	51,2
Langues et littératures	125	158	283	44,2	55,8	120	167	287	41,8	58,2
Sciences humaines	158	115	273	57,9	42,1	123	152	275	44,7	55,3
Mathématiques et informatique	96	47	143	67,1	32,9	77	65	142	54,2	45,8
Physique	75	33	108	69,4	30,6	77	31	108	71,3	28,7
Chimie	80	40	120	66,7	33,3	60	59	119	50,4	49,6
Sciences de la terre	61	35	96	63,5	36,5	56	39	95	58,9	41,1
Sciences de l'ingénieur	131	49	180	72,8	27,2	116	64	180	64,4	35,6
Biologie et biochimie	117	85	202	57,9	42,1	96	108	204	47,1	52,9
Pharmacie	34	17	51	66,7	33,3	21	28	49	42,9	57,1
Médecine	250	106	356	70,2	29,8	98	112	210	46,7	53,3
Odontologie	20	9	29	69,0	31,0	18	10	28	64,3	35,7
Interdisciplinaire	75	42	117	64,1	35,9	60	62	122	49,2	50,8
Théologie	12	1	13	92,3	7,7	8	4	12	66,7	33,3
Total général	1 360	815	2 175	62,5	37,5	1 023	1 011	2 034	50,3	49,7

► Source : base Galaxie.

► Les sections du CNU, dont la composition résulte des élections de 2015, comprennent des membres élus et des membres nommés, avec des membres titulaires et des suppléants.

Les sections du Conseil national des universités établissent les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités. Les candidats inscrits sur ces listes peuvent ensuite être recrutés par concours ouvert par les établissements d'enseignement supérieur.

La part des femmes dans les sections de CNU est très variable selon qu'elles appartiennent aux corps des professeurs des universités et assimilés ou aux corps des maîtres de conférences et assimilés. Elle est de

37,5% dans le corps des PR (25,8% de femmes dans le corps des PR) et de près de 50% dans le corps des maîtres de conférences (43,9% de femmes dans le corps des MCF).

Elle varie également d'un groupe de discipline à l'autre : en « Langues et Littératures », le taux de féminisation atteint presque 56% dans le corps des PR et dépasse 58% dans le corps des MCF, alors qu'en « Sciences de l'ingénieur » il n'atteint que 27% dans le corps des PR et un peu plus 35% dans celui des MCF.

Tableau 1.96 - La composition des jurys de concours de l'agrégation, ventilés par sexe

Concours agrégation 2015-2016	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit public	4	2	6	66,7	33,3
Histoire du droit	3	3	6	50,0	50,0
Total agrégations	7	5	12	58,3	41,7

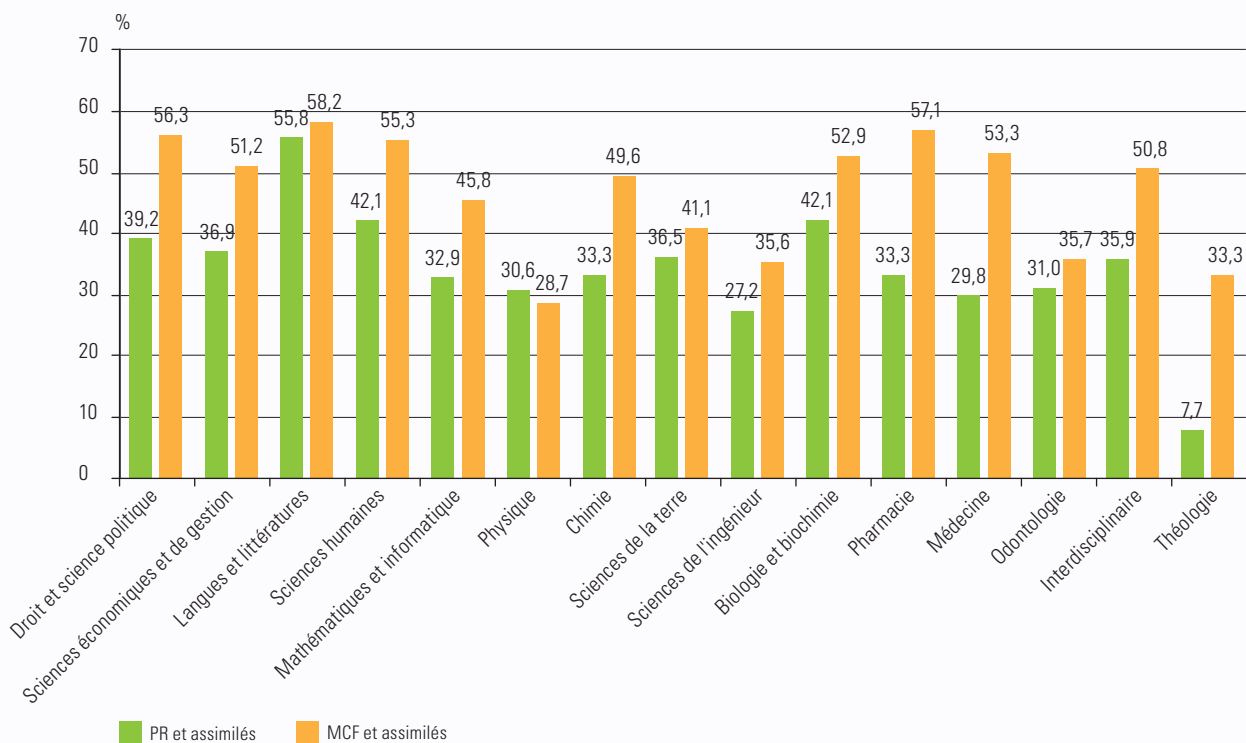
► Source : données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH-A2-1).

► Le concours interne de l'agrégation a été supprimé à compter de la session 2015.

Les jurys de concours d'agrégation de l'enseignement supérieur (uniquement dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion) ne sont composés que de

professeurs des universités et corps assimilés. La part des femmes varie selon les concours de 33 à 50%.

Figure 1.70 - Le taux de féminisation des sections du CNU selon le corps et le groupe de disciplines



► La présidence des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade

Tableau 1.97

Catégorie statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Présidence du jury			% de femmes
			Hommes	Femmes	Ensemble	
A	Assistant-ingénieur	concours externe	101	77	178	43,3
	Assistant-ingénieur	concours interne	97	86	183	47,0
	Assistant-ingénieur	exam. pro. réservé	51	36	87	41,4
	Assistant-ingénieur	troisième concours				
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	1		1	0,0
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	1		1	0,0
	Attaché principal d'administration	examen professionnel		1	1	100,0
	Bibliothécaire	concours externe		1	1	100,0
	Bibliothécaire	concours interne		1	1	100,0
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé		1	1	100,0
	Chartiste	concours externe	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	1		1	0,0
	CTSSAE	concours interne		1	1	100,0
	Ingénieur d'études	concours externe	248	150	398	37,7
	Ingénieur d'études	concours interne	106	63	169	37,3
	Ingénieur d'études	troisième concours				
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	99	61	160	38,1
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	83	35	118	29,7
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	46	27	73	37,0
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro. réservé	4	4	8	50,0
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	7	4	11	36,4
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe				
	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	1		1	0,0
Médecin	concours unique	1		1	0,0	
Médecin réservé	concours réservé	1		1	0,0	
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie A			851	548	1 399	39,2
B	Bibas classe normale	concours externe		1	1	100,0
	Bibas classe normale	concours interne		1	1	100,0
	Bibas classe normale	exam. pro. réservé		1	1	100,0
	Bibas classe supérieure	concours externe	1		1	0,0
	Bibas classe supérieure	concours interne	1		1	0,0
	Bibas classe supérieure	examen professionnel		1	1	100,0
	Bibas classe exceptionnelle	examen professionnel	1		1	0,0
	TECHRF classe normale	concours externe	65	52	117	44,4
	TECHRF classe normale	concours interne	67	37	104	35,6
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	26	25	51	49,0
	TECHRF classe supérieure	concours externe		1	1	100,0
	TECHRF classe supérieure	concours interne	1	4	5	80,0
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel		1	1	100,0
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel		1	1	100,0
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie B			162	125	287	43,6

► Source : DGRH-D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

La part des femmes dans les présidences de jurys de concours et examens professionnels BIATSS en 2016 est de 39,2% en catégorie A, notamment en raison de la faiblesse relative de leurs effectifs dans les corps des IGR (36,7% des effectifs) par rapport aux corps de catégorie B ou C de la filière ITRF. En catégorie B, cette part est de 43,6%.

La part des femmes dans les présidences de jurys de concours et examens professionnels BIATSS est inférieure à celle des femmes membres de jury.

► La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur

Tableau 1.98 - La présidence des sections du CNU ventilée par groupes de disciplines

Groupes de disciplines des sections du CNU	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit et science politique	1	3	4	25,0	75,0
Sciences économiques et de gestion	2	1	3	66,7	33,3
Langues et littératures	4	5	9	44,4	55,6
Sciences humaines	4	5	9	44,4	55,6
Mathématiques et informatique	2	1	3	66,7	33,3
Physique	2	1	3	66,7	33,3
Chimie	2	1	3	66,7	33,3
Sciences de la terre	2	2	4	50,0	50,0
Sciences de l'ingénieur	4		4	100,0	-
Biologie et biochimie	5	1	6	83,3	16,7
Pharmacie	5	1	6	83,3	16,7
Médecine	11	2	13	84,6	15,4
Odontologie	2	1	3	66,7	33,3
Interdisciplinaire	3	2	5	60,0	40,0
Total général	49	26	75	65,3	34,7

► Source : données du département DGRH-A2-2 à partir des élections CNU 2015.

Deux tiers des sections de CNU sont présidées par des hommes à l'issue des élections de 2015. Les présidences des sections de « Droit et science politique », de « Langues et littératures » et de « Sciences humaines » sont elles à majorité féminines. Si les femmes représentent 37,5 % des effectifs des sections du CNU (dans le corps des PR et corps assimilés), elles sont un peu moins de 35 % présidentes de section.

Tableau 1.99 - La présidence des jurys des concours de l'agrégation

Concours agrégation 2015-2016	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	en %	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit public		1	1		100
Histoire du droit	1		1	100	
Total agrégations	1	1	2	50	50

► Source : données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH-A2-1).

► Le concours interne de l'agrégation a été supprimé à compter de la session 2015.

En 2016, on constate la parité au niveau de la présidence de jury des concours d'agrégation.

2. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS LA RECHERCHE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - EPST)

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans la recherche	164
B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires	182

Ce chapitre présente les effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité parmi les personnels de la recherche en fonction dans les EPST (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre...), ainsi que les recrutements, les avancements, les fins de fonction comme les départs à la retraite au cours de l'année 2016.

- ▶ L'effectif total dans les EPST (agents titulaires et non titulaires) en 2016 est de 56 724 agents, contre 57 471 en 2015.
- ▶ Les agents titulaires dans les EPST représentent 74,6 % des effectifs (74 % en 2015). Ainsi, on dénombre 17 017 chercheurs (16 999 en 2015) et 25 295 personnels ITA (25 551 en 2015), soit 42 312 agents titulaires (42 550 en 2015). La part des chercheurs représente 40 % des effectifs de titulaires. Au sein des agents titulaires, les femmes représentent 46,6 %. La part des femmes parmi les personnels chercheurs est 36,4 % tandis que celle chez les personnels ITA est de 53,6 %. Parmi ces personnels, 78,2 % (77,5 % en 2015) relèvent de la catégorie A, la part des femmes de catégorie A étant de 42,6 % (+0,3 point par rapport à 2015).
- ▶ Les agents non titulaires représentent 25,4 % des effectifs des EPST en 2016 (contre 26 % en 2015). Parmi eux, la part des femmes est de 48 % (48,4 % en 2015) ; pour les personnels chercheurs, elle est de 41,8 % et chez les personnels ITA, elle est de 53,8 %.
- ▶ Le recrutement des agents titulaires (hors recrutements réservés) : 764 chercheurs (directeurs de recherche et chargés de recherche) ont été recrutés en 2016 (dont 36,5 % de femmes) contre 808 en 2015 et 778 ITA (dont 56,7 % de femmes) contre 761 en 2015.
- ▶ Aux recrutements classiques précités, s'ajoutent les recrutements réservés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012. La session 2016 s'est traduite par la titularisation de 44 agents contractuels ITA (65 postes offerts). Sur les 187 agents contractuels titularisés depuis 2013, 68,4 % l'ont été dans le corps des ingénieurs d'études relevant de la catégorie A.
- ▶ Au sein des personnels en situation de handicap : 59 agents contractuels (45,8 % de femmes contre 53,1 % en 2015) ont été titularisés en 2016 dont 51 ITA. Les deux tiers (la moitié en 2015) de l'ensemble de ces agents relèvent de la catégorie A.
- ▶ Parmi les personnels ITA, le taux de féminisation des agents promus dans un grade supérieur est de 52,7 % (53,7 % en 2015), soit un taux quasi similaire à la part des femmes titulaires dans cette population (53,6 %). Pour les chercheurs, la part des femmes promues est de 34,7 % (29,6 % en 2015), soit un taux inférieur de 1,7 point à celui relatif à cette population de titulaires.
- ▶ Le nombre de départs à la retraite en 2016, toutes filières confondues, est de 945 (998 en 2015), soit 2,2 % des effectifs titulaires des EPST.

A. Caractéristiques générales des effectifs/ viviers des agents en activité dans la recherche

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Tableau 2.1 - Effectifs des personnels rémunérés des Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels chercheurs	Agent titulaire*	10 831	6 186	17 017	16 815	36,4	71,0
	Agent non titulaire**	4 049	2 907	6 956	6 981	41,8	29,0
	Total des Personnels chercheurs	14 880	9 093	23 973	23 795	37,9	-
Personnels ITA	Agent titulaire*	11 744	13 551	25 295	24 507	53,6	77,2
	Agent non titulaire**	3 442	4 014	7 456	7 097	53,8	22,8
	Total des Personnels ITA	15 186	17 565	32 751	31 604	53,6	-
Ensemble des agents titulaires		22 575	19 737	42 312	41 322	46,6	74,6
Ensemble des agents non titulaires		7 491	6 921	14 412	14 077	48,0	25,4
Ensemble des effectifs des EPST		30 066	26 658	56 724	55 399	47,0	-

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Effectifs physiques rémunérés au 31/12/2016.

► La notion « d'ETP » n'étant pas dans le champ de l'enquête réalisée auprès des EPST, celle-ci est remplacée par celle de « l'ETPT ».

► ITA : personnels ingénieurs, techniciens et administratifs.

► * Agents titulaires : fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires, contrats Pacte, titulaires d'autres organismes accueillis sur contrat.

► ** Agents non titulaires : contractuels (dont 3 408 contractuels doctorants : 1 937 hommes et 1 471 femmes), contrats aidés : apprentis, contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) soit 272 personnels ITA (141 hommes et 131 femmes), vacataires, volontaires civils ou militaires ; non compris les stagiaires.

Dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), près de 3 agents sur quatre sont des personnels titulaires. Les femmes, qui représentent 47 % de l'ensemble des effectifs, sont moins bien représentées chez les personnels chercheurs (37,9 %) que chez les personnels ITA (53,6 %).

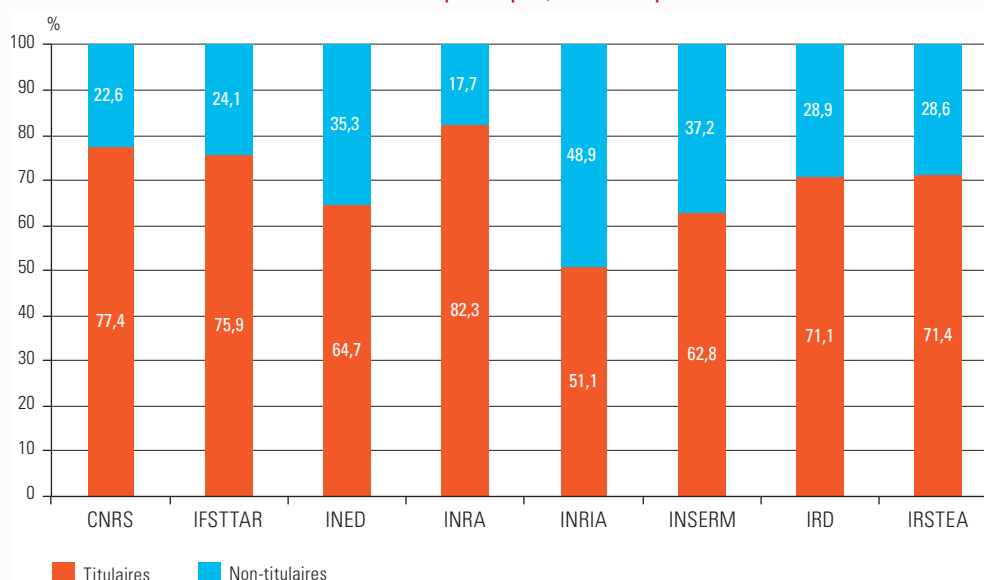
► Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par EPST

Tableau 2.2

EPST	Chercheurs			Personnels ITA			Total général		
	Titulaires	Non-titulaires	Sous total	Titulaires	Non-titulaires	Sous-total	Titulaires	Non-titulaires	Total
CNRS	11 153	3 975	15 128	13 457	3 212	16 669	24 610	7 187	31 797
IFSTTAR	300	124	424	517	136	653	817	260	1 077
INED	51	33	84	103	51	154	154	84	238
INRA	1 851	594	2 445	6 244	1 151	7 395	8 095	1 745	9 840
INRIA	587	619	1 206	638	555	1 193	1 225	1 174	2 399
INSERM	2 149	1 404	3 553	2 999	1 643	4 642	5 148	3 047	8 195
IRD	706	67	773	695	502	1 197	1 401	569	1 970
IRSTEA	220	140	360	642	206	848	862	346	1 208
Ensemble des agents rémunérés	17 017	6 956	23 973	25 295	7 456	32 751	42 312	14 412	56 724

► Source : MESRI-SIES : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Effectifs physiques rémunérés au 31/12/2016.

Figure 2.1 - Les effectifs des agents en activité dans les EPST
selon leur statut Fonction publique, ventilés par établissement

Part de chaque EPST dans l'ensemble (en %)			Part par statut au sein de chacun des EPST (en %)	
Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires
58,2	49,9	56,1	77,4	22,6
1,9	1,8	1,9	75,9	24,1
0,4	0,6	0,4	64,7	35,3
19,1	12,1	17,3	82,3	17,7
2,9	8,1	4,2	51,1	48,9
12,2	21,1	14,4	62,8	37,2
3,3	3,9	3,5	71,1	28,9
2,0	2,4	2,1	71,4	28,6
100,0	100,0	100,0	74,6	25,4

Sur l'ensemble des EPST, plus d'un agent (titulaire ou non titulaire) sur 2 (56,1 %) est rémunéré par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) représentent également des effectifs importants. Les 5 autres établissements représentent un peu plus de 12 % des effectifs.

La part des agents titulaires est fortement majoritaire dans tous les EPST (près de 2 agents sur 3 à même plus de 3 sur 4), excepté à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) où la part des agents titulaires (51 %) est légèrement supérieure à celle des agents non titulaires.

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline

Par sexe

► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par filière et ventilés par sexe

Tableau 2.3

Filière	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)
Chercheurs	10 831	6 186	17 017	16 815	36,4
Part/Ensemble des effectifs (en %)	48,0	31,3	40,2	40,7	-
Ingénieurs	8 154	7 904	16 058	15 553	49,2
Techniciens	3 590	5 647	9 237	8 955	61,1
Total des personnels IT	11 744	13 551	25 295	24 507	53,6
Part/Ensemble des effectifs (en %)	52,0	68,7	59,8	59,3	-
Ensemble des effectifs des EPST	22 575	19 737	42 312	41 322	46,6

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Effectifs physiques au 31/12/2016.

► La filière des chercheurs comprend les directeurs de recherche (DR) et les chargés de recherche (CR); la filière des ingénieurs regroupe les ingénieurs de recherche (IR), les ingénieurs d'études (IE) et les assistants-ingénieurs (AI); la filière des techniciens comprend les techniciens de la recherche (T) et les adjoints techniques de la recherche (AT).

Dans les EPST, 40% des personnels titulaires sont des personnels chercheurs et 60% des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (dont 63,5% d'ingénieurs au sein des ITA).

Si 46,6% des effectifs totaux sont des femmes, elles ne représentent que 36,4% des chercheurs alors qu'elles atteignent un taux de 49,2% chez les ingénieurs et 61,1% chez les techniciens.

Figure 2.2 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la filière

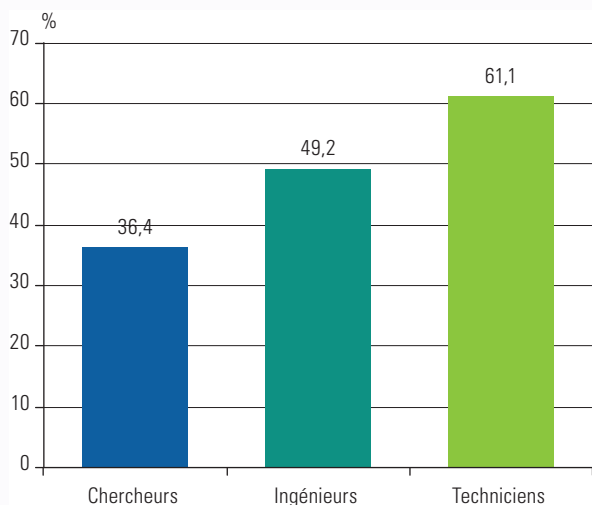
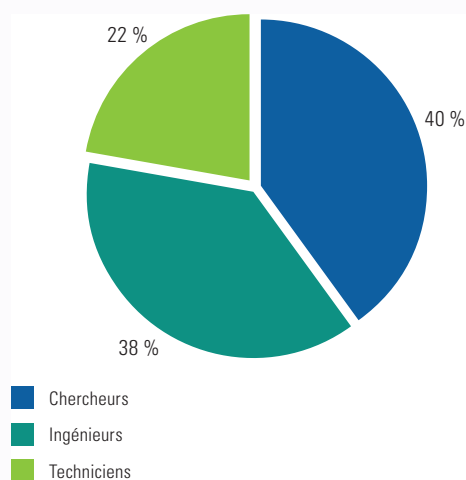


Figure 2.3 - Le poids des filières au sein des EPST



► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière, corps et sexe

Tableau 2.4

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)	Poids de la filière/Cat statutaire (en %)
A	Filière des chercheurs	Directeur de recherche	5 093	2 198	7 291	7 173	30,1	22,0
		Chargé de recherche	5 738	3 988	9 726	9 641	41,0	29,4
	Filière des ingénieurs	Ingénieur de recherche	3 251	1 864	5 115	4 992	36,4	15,5
		Ingénieur d'études	2 910	3 170	6 080	5 888	52,1	18,4
		Assistant ingénieur	1 993	2 870	4 863	4 673	59,0	14,7
Total des effectifs en catégorie A			18 985	14 090	33 075	32 367	42,6	100,0
Part de la catégorie statutaire/Ensemble des effectifs (en %)			84,1	71,4	78,2	78,3	-	-
B	Filière des techniciens	Technicien de la recherche	2 791	4 917	7 708	7 429	63,8	100,0
Total des effectifs en catégorie B			2 791	4 917	7 708	7 429	63,8	-
Part de la catégorie statutaire/Ensemble des effectifs (en %)			12,4	24,9	18,2	18,0	-	-
C	Filière des techniciens	Adjoint technique de la recherche	799	730	1 529	1 526	47,7	100,0
Total des effectifs en catégorie C			799	730	1 529	1 526	47,7	-
Part de la catégorie statutaire/Ensemble des effectifs (en %)			3,5	3,7	3,6	3,7	-	-
Ensemble des effectifs des EPST			22 575	19 737	42 312	41 322	46,6	-

► Source : MESRI-SIES : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Effectifs physiques au 31/12/2016.

Dans la recherche, 78,2% des personnels titulaires sont de catégorie A, 18,2% de catégorie B et 3,6% de catégorie C. Au sein de la catégorie A, les personnels de la filière des chercheurs représentent plus de la moitié des agents (51,4%).

Chez les personnels ITA, 63,5% relèvent de la catégorie A, 30,5% de la catégorie B et 6% de la catégorie C.

Si la part des femmes sur l'ensemble des effectifs des EPST est de 46,6%, on note que c'est en catégorie B qu'elle est la plus élevée (63,8%) et en catégorie A qu'elle est la plus faible (42,6%), notamment dans les corps de directeur de recherche (30,1%) et d'ingénieur de recherche (36,4%).

Figure 2.4 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire (en %)

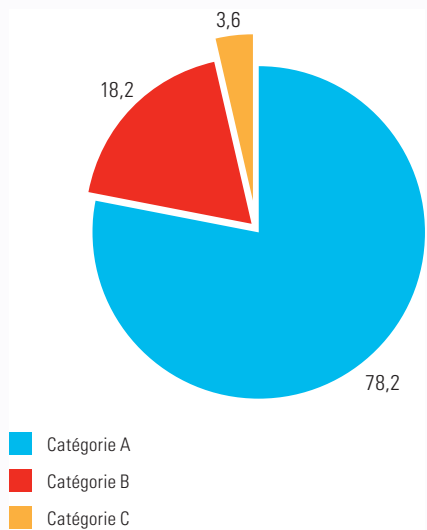


Figure 2.5 - Le poids des effectifs des filières « chercheurs » et « ingénieurs » au sein de la catégorie A (en %)

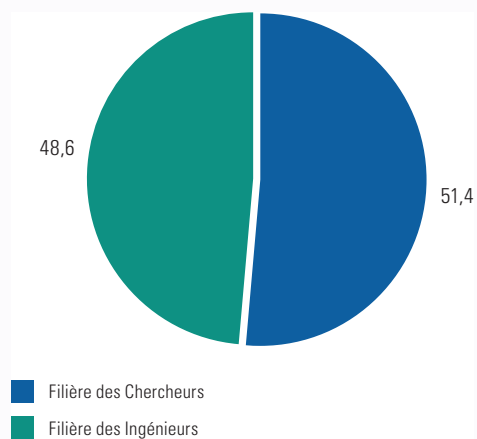
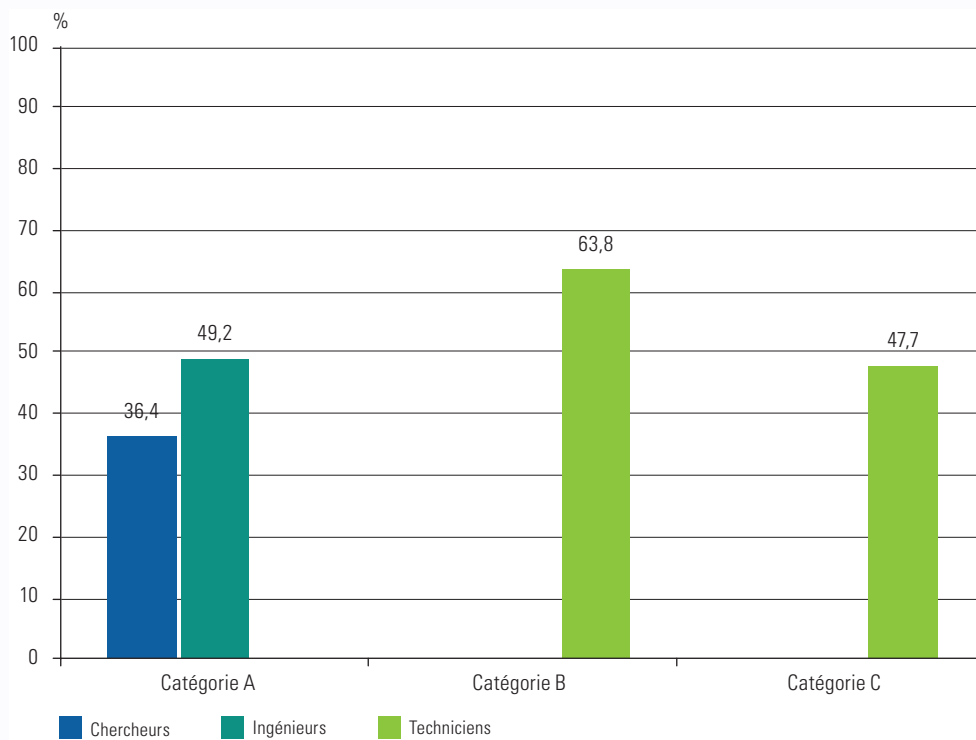


Figure 2.6 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la filière



► Effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe

Tableau 2.5

Titulaires et contractuels assimilés au corps/ Discipline d'activité exercée	Directeurs de recherche et assimilés	Chargés de recherche et assimilés	Ingénieurs de recherche et assimilés	Doctorants rémunérés	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des effectifs de la discipline/ensemble (en %)	Part des femmes (en %)
Mathématiques	758	1 315	843	681	2 822	775	3 597	11,7	21,5
Sciences physiques	864	1 526	828	324	2 736	806	3 542	11,5	22,8
Chimie	734	1 282	474	360	1 847	1 003	2 850	9,2	35,2
Sciences de l'ingénieur : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	150	292	361	104	688	219	907	2,9	24,1
Sciences de l'ingénieur : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	397	578	279	243	1 089	408	1 497	4,9	27,3
Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	738	1 242	812	271	2 053	1 010	3 063	9,9	33,0
Sciences de l'agriculture et alimentation	34	63	0	26	61	62	123	0,4	50,4
Sciences de la vie et biologie fondamentale	2 570	4 918	1 808	1 121	5 464	4 953	10 417	33,8	47,5
Sciences médicales et odontologie	132	242	52	92	242	276	518	1,7	53,3
Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques	443	769	165	130	801	706	1 507	4,9	46,8
Sciences humaines : philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	415	907	244	43	764	845	1 609	5,2	52,5
Gestion de la R&D : fonction de gestion et d'encadrement des activités de R&D exclusivement	119	77	980	13	584	605	1 189	3,9	50,9
Non renseigné	0	0	0	0	0	0	0		
Ensemble des effectifs de recherche	7 354	13 211	6 846	3 408	19 151	11 668	30 819	100,0	37,9
Part du corps (et contractuels assimilés)/ Ensemble des effectifs de recherche (en %)	23,9	42,9	22,2	11,1	-	-	-	-	-

► Source : MESRI-SIES : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Effectifs au 31/12/2016

► Personnels de niveau DR, CR, IR et doctorants, tous statuts et contrats confondus.

La répartition des effectifs de chercheurs est très variable d'une discipline à l'autre, les « Sciences de la vie et biologie fondamentale » (10 417 agents soit 33,8 % des chercheurs) étant de très loin la discipline la mieux représentée, devant celles des « Mathématiques » (11,7 %), des « Sciences physiques » (11,5 %) puis des « Sciences des milieux naturels ou de l'univers » (9,9 %). La discipline des « Sciences de l'agriculture et alimentation » ne regroupe que 0,4 % des effectifs de chercheurs.

Les femmes sont majoritaires en « Sciences médicales et odontologie », en « Sciences humaines », en « Gestion de la recherche et du développement » et en « Sciences de l'agriculture et alimentation » ; elles sont bien représentées avec un taux de 46 % - 47 % en « Sciences de la vie et biologie fondamentale » et en « Sciences sociales » ; elles le sont beaucoup moins en « Mathématiques » ou en « Sciences de l'ingénieur » avec des taux à peine supérieurs à 20 %.

Figure 2.7 - Le poids de chaque discipline au sein des personnels de la recherche (en %)

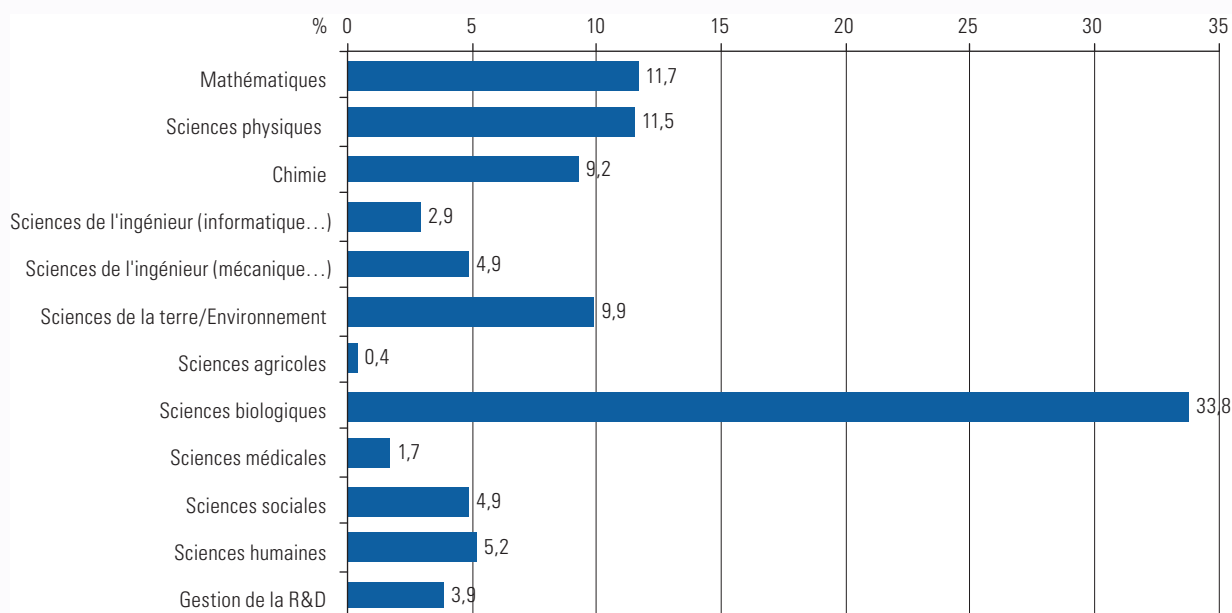
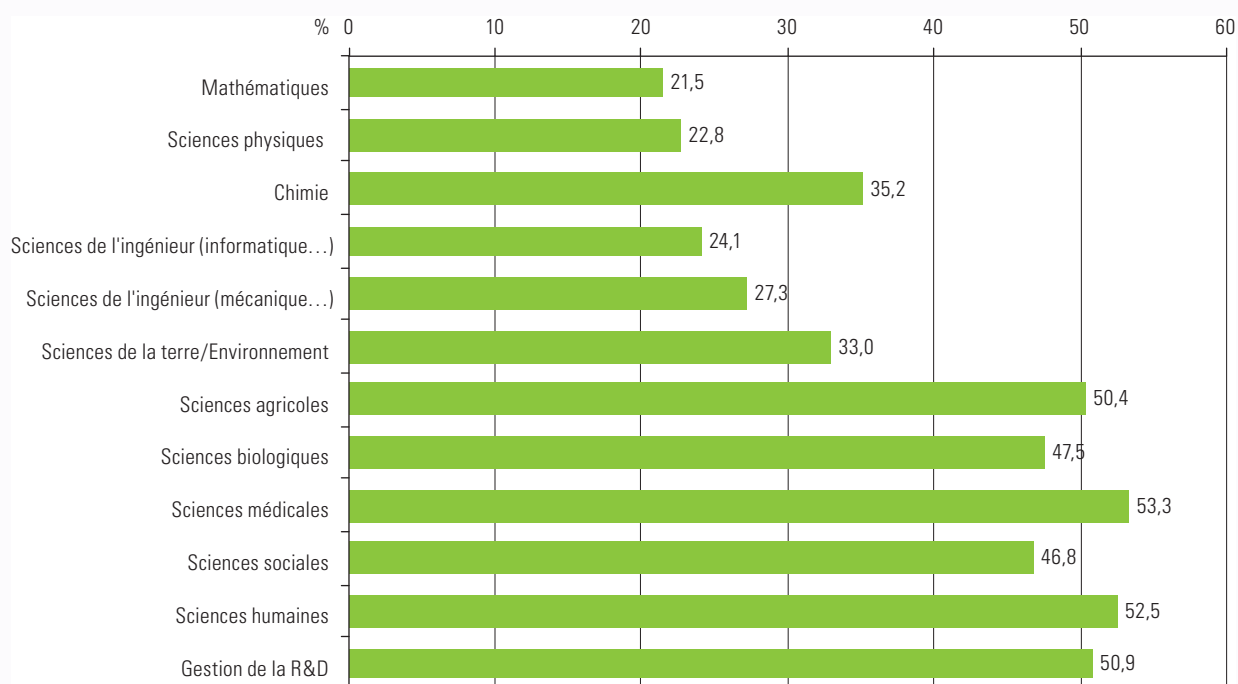


Figure 2.8 - Le taux de féminisation des disciplines de recherche (en %)



► Effectifs des personnels de soutien à la recherche répartis par branche d'activité professionnelle (BAP) et par sexe

Tableau 2.6

Branche d'activité professionnelle	Ensemble des permanents/ non-permanents de niveau IE, AI, AT, techniciens			Part des effectifs de la BAP/ ensemble des effectifs (en %)	Part des femmes (en %)	Permanents/ non-permanents de niveau IR		Ensemble des permanents/ non-permanents de niveau IR, IE, AI, AT, techniciens	
	Hommes	Femmes	Ensemble			Effectifs	%	Effectifs	%
A. Sciences du vivant	2 963	4 403	7 366	29,5	59,8	1 721	25,7	9 087	28,7
B. Sciences chimiques et sciences des matériaux	641	674	1 315	5,3	51,3	571	8,5	1 886	5,9
C. Sciences de l'ingénieur et de l'instrumentation scientifique	2 029	286	2 315	9,3	12,4	1 281	19,1	3 596	11,3
D. Sciences humaines et sociales	315	418	733	2,9	57,0	346	5,2	1 079	3,4
E. Informatique, statistique et calcul scientifique	2 087	602	2 689	10,8	22,4	1 743	26,0	4 432	14,0
F. Documentation, culture, communication, édition, TICE	343	1 051	1 394	5,6	75,4	230	3,4	1 624	5,1
G. Patrimoine, logistique, prévention et restauration	975	330	1 305	5,2	25,3	80	1,2	1 385	4,4
J. Gestion et pilotage	1 132	6 747	7 879	31,5	85,6	731	10,9	8 610	27,2
Non renseigné	165	72	237			40		277	
Ensemble des effectifs de soutien à la recherche	10 650	14 583	25 233	100,0	57,8	6 743	100,0	31 976	100,0

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Effectifs physiques au 31/12/2016.

► Les personnels de soutien à la recherche sont des personnels de niveau IE, AI, AT et techniciens hors emplois de formation, vacataires et volontaires.

La branche d'activité professionnelle «Gestion et pilotage» (BAP J) concentre à elle seule 31,5% des effectifs permanents et non permanents des personnels de soutien à la recherche, hors ingénieurs de recherche (27,2% avec les IR et assimilés inclus) ; vient ensuite la branche d'activité professionnelle «Sciences du vivant» (BAP A) avec 29,5% (28,7% avec les IR).

La part des femmes (hors effectifs IR) d'une branche d'activité professionnelle à l'autre est très variable ; c'est

encore dans la BAP J que le taux de féminisation est le plus important (85,6%). Celui de la branche d'activité professionnelle «Documentation, culture, communication, édition, TICE» est aussi très supérieur (75,4%) à la part moyenne des femmes (57,8%) parmi les personnels de soutien à la recherche. Le taux de féminisation le plus bas concerne la BAP C «Sciences de l'ingénieur et de l'instrumentation scientifique», avec seulement 12,4% des effectifs.

Figure 2.9 - Le poids des effectifs de chaque BAP au sein des personnels de soutien à la recherche (en %) permanents/non-permanents de niveau IE, AI, AT, techniciens

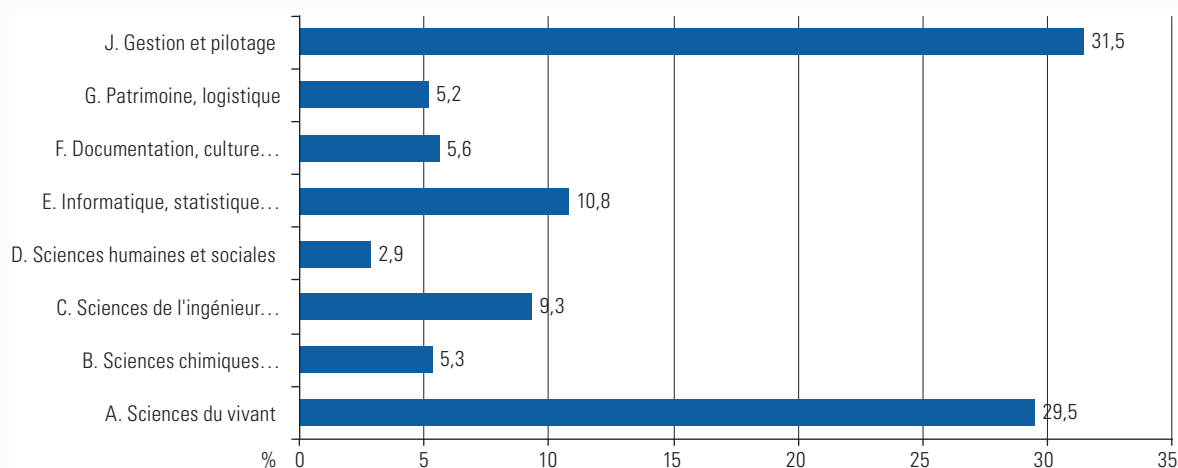
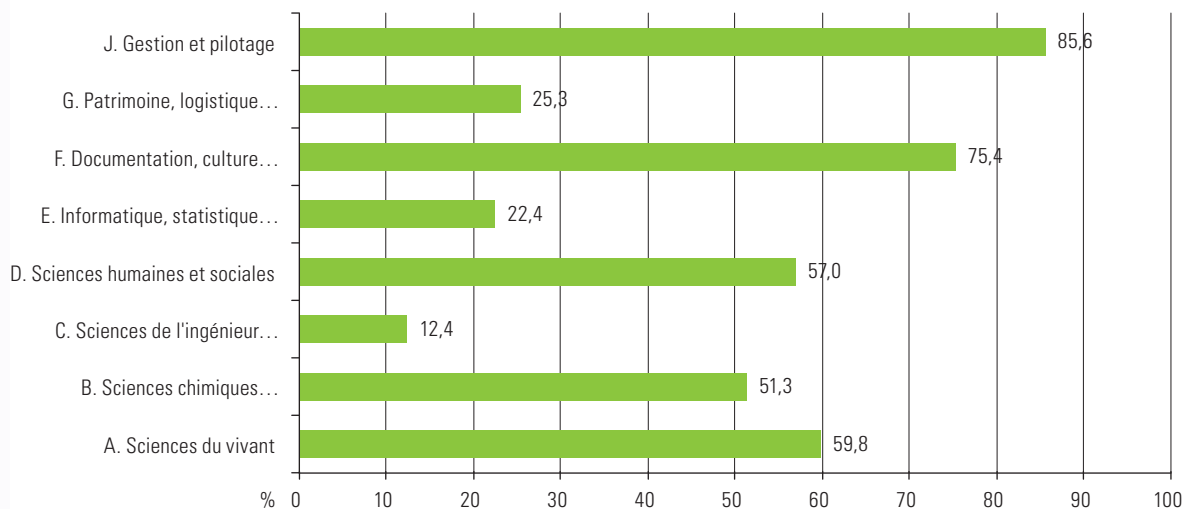


Figure 2.10 - Le taux de féminisation des BAP des personnels de soutien à la recherche (en %) permanents/non-permanents de niveau IE, AI, AT, techniciens



Par sexe et par âge

► L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges

Tableau 2.7

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels chercheurs	47 ans 8 mois	47 ans 4 mois	47 ans 7 mois
Personnels ITA	46 ans 1 mois	45 ans 9 mois	45 ans 11 mois
Ensemble des effectifs	46 ans 10 mois	46 ans 3 mois	46 ans 7 mois

► Source : MESRI-SIES (enquêtes R&D, données 2015 semi-définitives au 31/12/2015).

Tableau 2.8

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels chercheurs	46 ans 9 mois	46 ans 5 mois	46 ans 7 mois
Personnels ITA	45 ans 9 mois	45 ans 7 mois	45 ans 8 mois
Ensemble des effectifs	46 ans 2 mois	45 ans 10 mois	46 ans

► Source : MESRI-SIES (enquêtes R&D, données 2015 semi-définitives au 31/12/2015).

L'âge moyen chez les personnels chercheurs (47 ans 7 mois) est supérieur à celui des personnels ITA (45 ans 11 mois) ; ce constat se vérifie pour les femmes comme pour les hommes.

Par ailleurs, l'âge moyen des hommes est supérieur de 4 mois à celui des femmes aussi bien pour les personnels chercheurs que pour les ITA.

L'âge médian est également supérieur chez les personnels chercheurs (46 ans 7 mois contre 45 ans 8 mois pour les ITA).

Figure 2.11 - Pyramide des âges des chercheurs et ITA

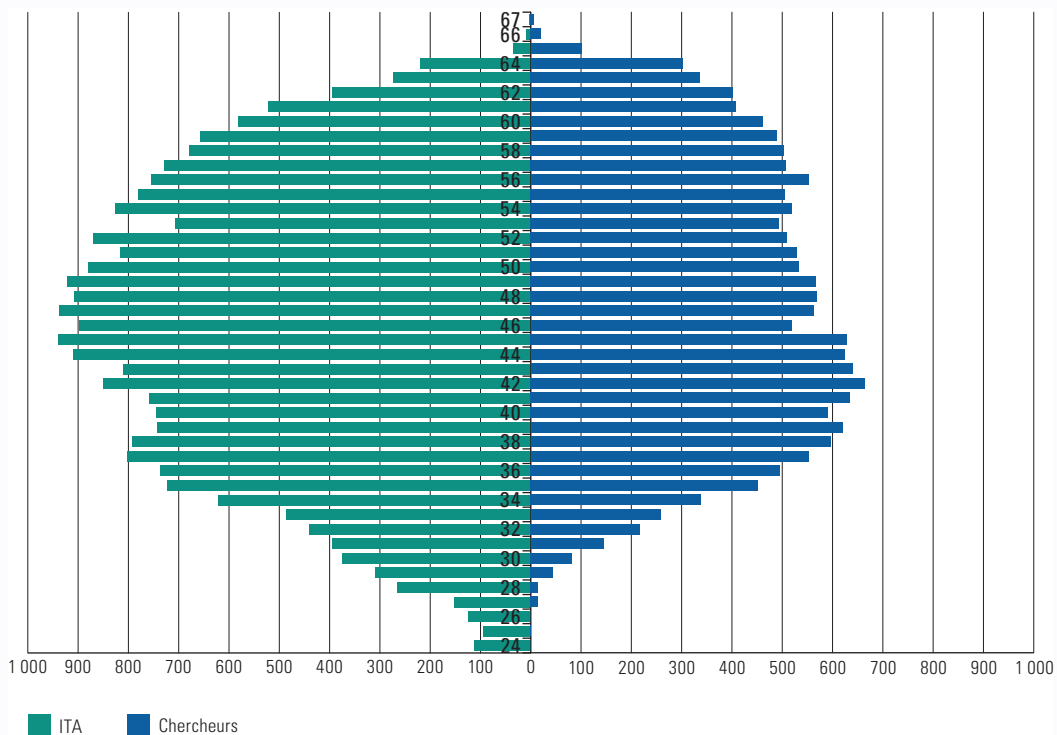


Figure 2.12 - Pyramide des âges des personnels chercheurs selon le sexe

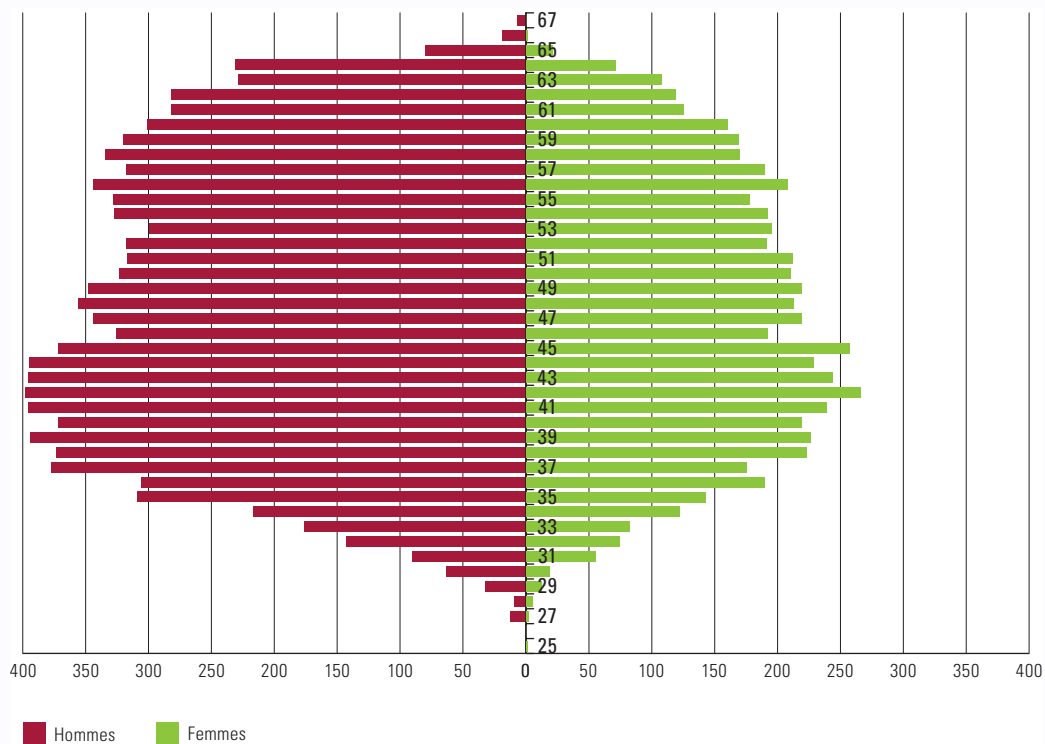
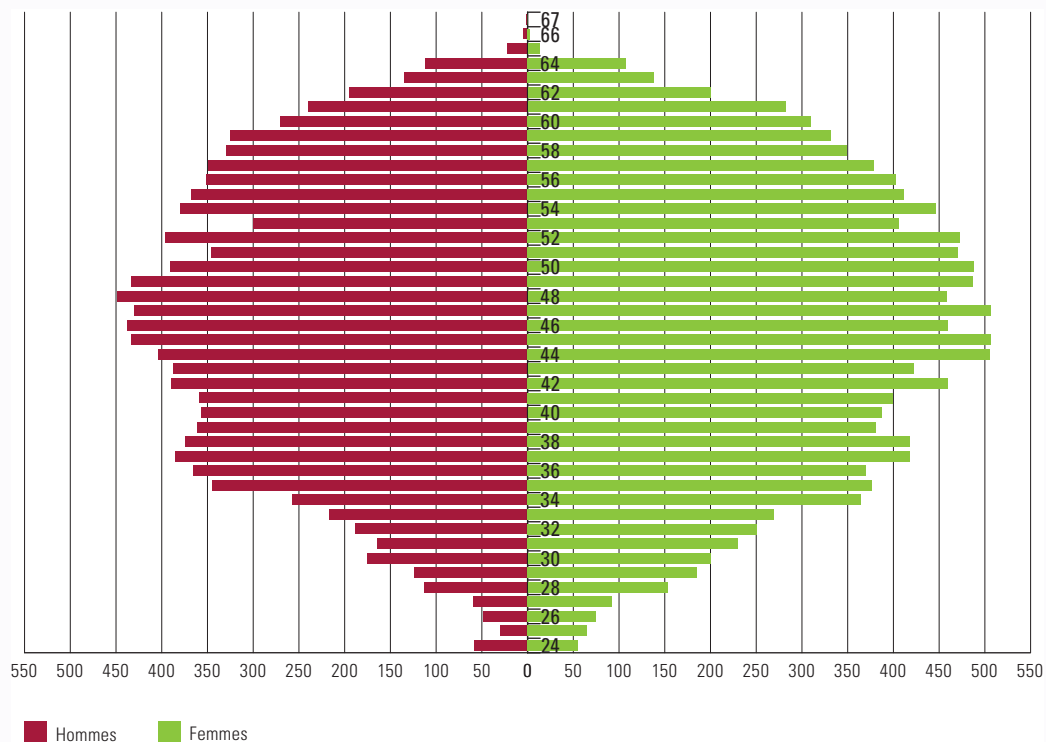


Figure 2.13 - Pyramide des âges des personnels ITA selon le sexe



3. Présentation des effectifs des agents non titulaires

ANT - chercheurs et ITA

► Effectifs rémunérés des agents non titulaires des EPST répartis par fonction correspondant à un corps et ventilés par type de contrat et sexe

Tableau 2.9

Contrat/Fonction exercée correspondant à un corps	CDI			Contrat doctoral, CDD doctorant, apprentis, CUI-CAE			Vacataires, volontaires civils ou militaires		
	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total
Directeur de recherche	8	5	13						
Chargé de recherche	21	21	42						
Docteurant rémunéré pour conduire une thèse				1 937	1 471	3 408			
Ingénieur de recherche	61	47	108	0	0	0	42	61	103
Autres corps de titulaires : IE, AI, technicien, AT	23	85	108	141	131	272	124	276	400
Ensemble des agents non titulaires des EPST	113	158	271	2 078	1 602	3 680	166	337	503
Part par sexe (en %)	41,7	58,3	100	56,5	43,5	100	33,0	67,0	100
Part par type de contrat (en %)	1,5	2,3	1,9	27,7	23,1	25,5	2,2	4,9	3,5

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Effectifs physiques au 31/12/2016.

► CUI-CAE : Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi; BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995.

► Le contrat doctoral relève du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche. Par ailleurs, des CDD doctorants peuvent être recrutés au titre de l'article 4 de la loi 84-16 modifiée du 11 janvier 1984.

CDD chercheurs, autres CDD (y c. CDD BOE)			Ensemble des agents non titulaires des EPST				Part des femmes (en %)	Total des ETPT
H	F	S/Total	H	F	Ensemble			
33	17	50	41	22	63	34,9	62	
2 050	1 393	3 443	2 071	1 414	3 485	40,6	3 549	
			1 937	1 471	3 408	43,2	3 369	
917	603	1 520	1 020	711	1 731	41,1	1 699	
2 134	2 811	4 945	2 422	3 303	5 725	57,7	5 397	
5 134	4 824	9 958	7 491	6 921	14 412	48,0	14 077	
51,6	48,4	100	52,0	48,0	100	-	-	
68,5	69,7	69,1	100	100	100	-	-	

Les effectifs de l'ensemble des EPST comprennent 14 412 agents non titulaires (14 077 ETPT) dont 48 % de femmes. 9 958 agents sont en CDD (hors formation), soit 69,1 % de l'ensemble des non titulaires et 3 680 bénéficient d'un contrat doctoral, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat aidé. Les CDI ne concernent que 271 agents (1,9 %).

Les chercheurs non titulaires représentent 48,3 % des effectifs de non titulaires (doctorants inclus), les contractuels exerçant les fonctions de chargé de recherche représentant 50,1 % de ces effectifs, devant les contractuels doctorants (49 %).

Figure 2.14 - Les agents non titulaires des EPST par type de contrat selon le sexe

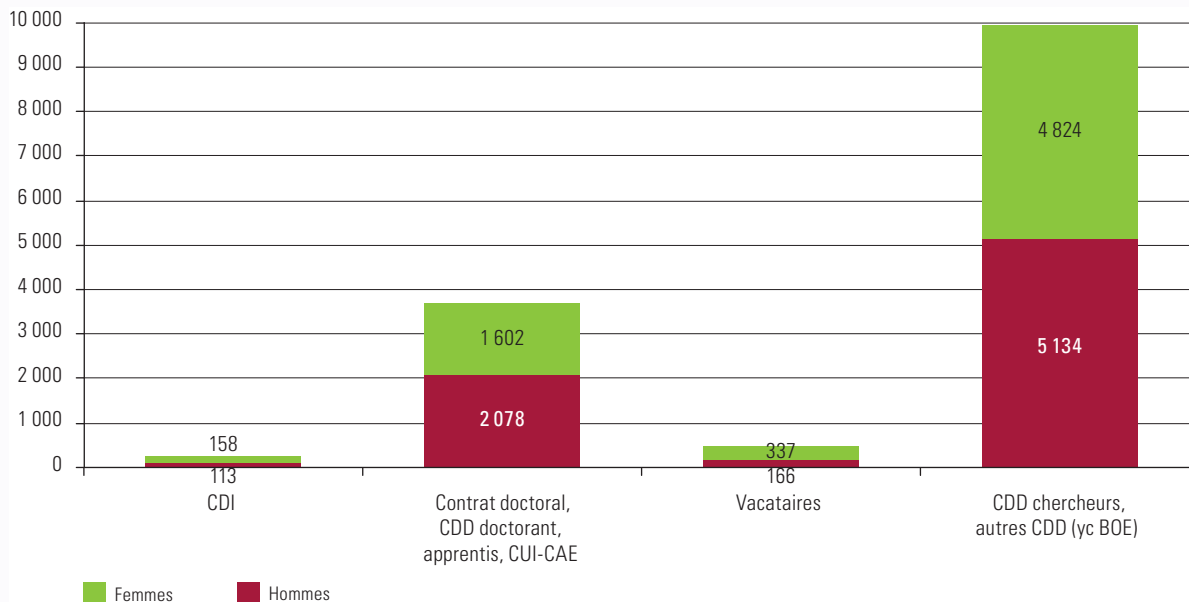


Figure 2.15 - Les agents non titulaires des EPST selon le corps correspondant à la fonction exercée (en %)

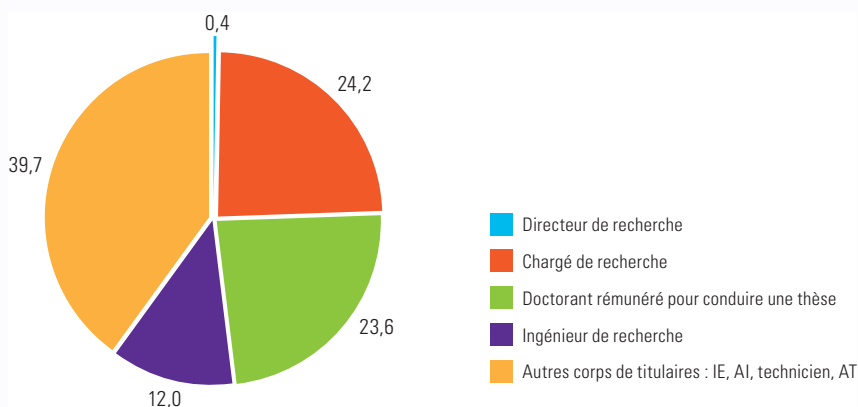
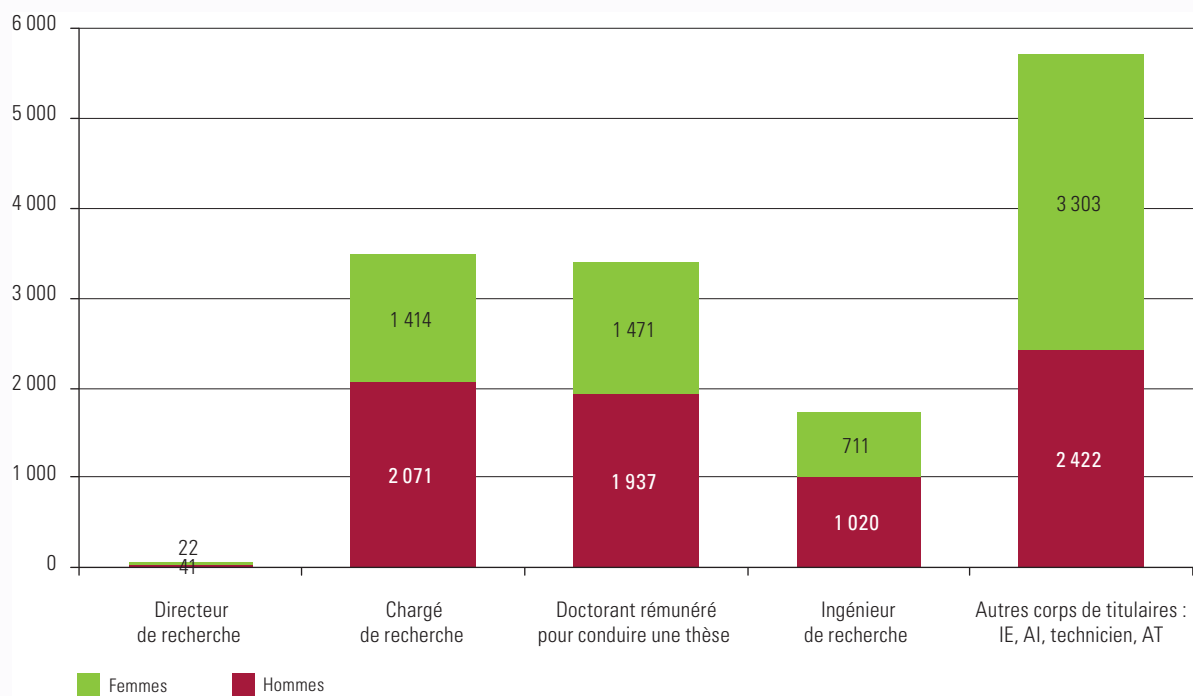


Figure 2.16 - Les agents non titulaires des EPST par corps selon le sexe



► Effectifs des agents non titulaires des EPST titularisés à l'issue des recrutements réservés de 2013 à 2016 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012

Tableau 2.10

Libellé du corps	Recrutements réservés des EPST en 2016				
	Volumes de postes offerts	Nombre de candidatures	Nombre de lauréats	Taux de rendement des recrutements réservés : ratio lauréats/postes (en %)	% de chaque corps parmi les nommés
Ingénieur de recherche	0	0	0	-	0,0
Ingénieur d'études	32	56	29	90,6	65,9
Assistant-ingénieur	18	16	14	77,8	31,8
Technicien de la recherche	13	1	1	7,7	2,3
Adjoint technique de la recherche	2	0	0	0,0	0,0
Ensemble	65	73	44	67,7	100,0

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.

Tableau 2.11

Libellé du corps	Ensemble des recrutements réservés des EPST de 2013 à 2016					
	Volumes de postes offerts	Nombre de candidatures	Nombre de lauréats	Taux de rendement moyen (2013-2016) des recrutements réservés : ratio lauréats/postes (en %)	% de chaque corps parmi les nommés	Taux de pression : ratio candidats/postes
Ingénieur de recherche	11	8	4	36,4	2,1	0,7
Ingénieur d'études	151	361	128	84,8	68,4	2,4
Assistant-ingénieur	82	112	54	65,9	28,9	1,4
Technicien de la recherche	48	8	1	2,1	0,5	0,2
Adjoint technique de la recherche	13	2	0	0,0	0,0	0,2
Ensemble	305	491	187	61,3	100,0	1,6

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Année civile 2016.

► Note : le même agent peut candidater plusieurs années d'affilée.

Dans le cadre des dispositions de résorption de la précarité prévues par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la Fonction publique, 44 agents non titulaires ont été titularisés en 2016, lors de la quatrième session de recrutements réservés (65 postes offerts), soit un taux de rendement de près de 68 %.

Depuis la mise en œuvre du dispositif précité en 2013, 187 agents contractuels ont accédé à l'emploi public de titulaire au sein des EPST, le taux de rendement étant de 61,3 % pour 305 postes d'ITA offerts aux recrutements réservés.

La quasi-totalité des agents titularisés relève de la catégorie A, le corps des IGE représentant 68,4 % des effectifs titularisés.

Figure 2.17 - Comparaison du taux de rendement des recrutements réservés 2016 au regard du taux moyen 2013-2016 selon le corps (en %)

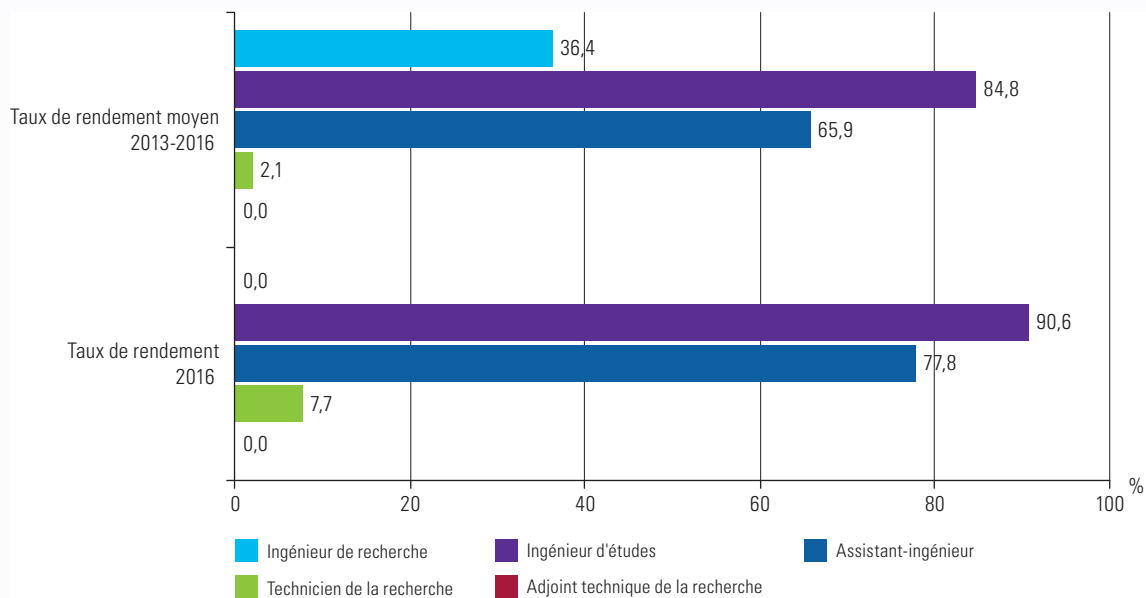
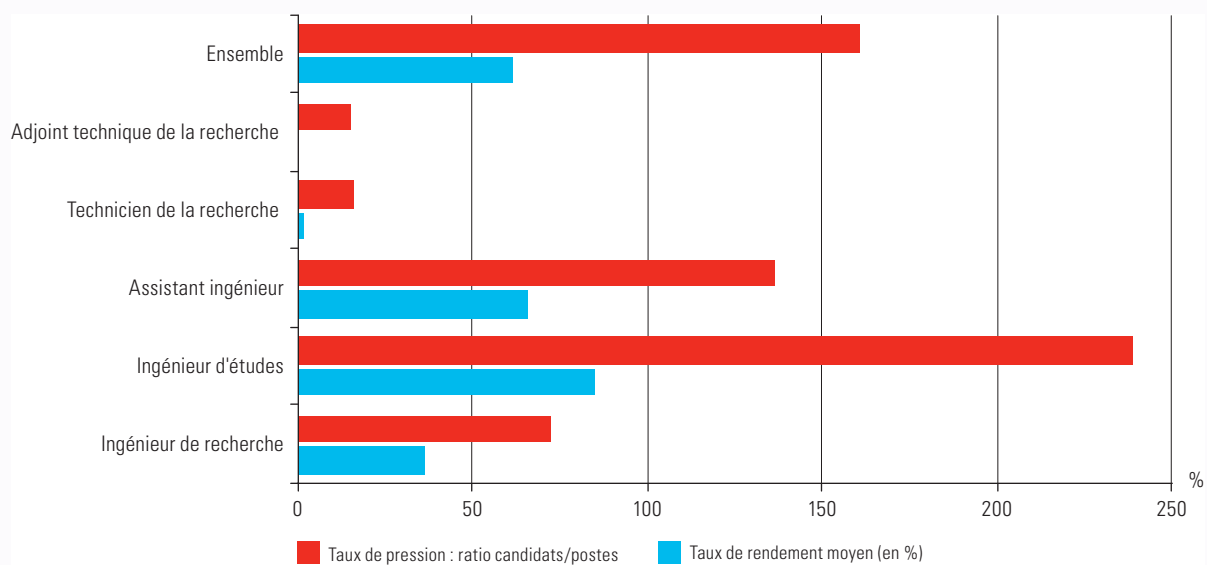


Figure 2.18 - Taux de rendement moyen et taux de pression sur les recrutements réservés 2013-2016 selon le corps (en %)



Les effectifs d'apprentis ITA

► Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis selon l'âge et le sexe

Tableau 2.12

Âge	Hommes	Femmes	Ensemble	Part (en %)
18 ans	10	7	17	10,2
19 ans	8	7	15	9,0
20 ans	24	12	36	21,7
21 ans	20	19	39	23,5
22 ans	10	14	24	14,5
23 ans	7	5	12	7,2
24 ans	3	9	12	7,2
25 ans	6	1	7	4,2
26 ans et plus	2	2	4	2,4
Ensemble des effectifs	90	76	166	100,0
Part par sexe (en %)	54,2	45,8	100,0	-

► Source : DARES, base de données issues du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats.
► Année civile 2016.

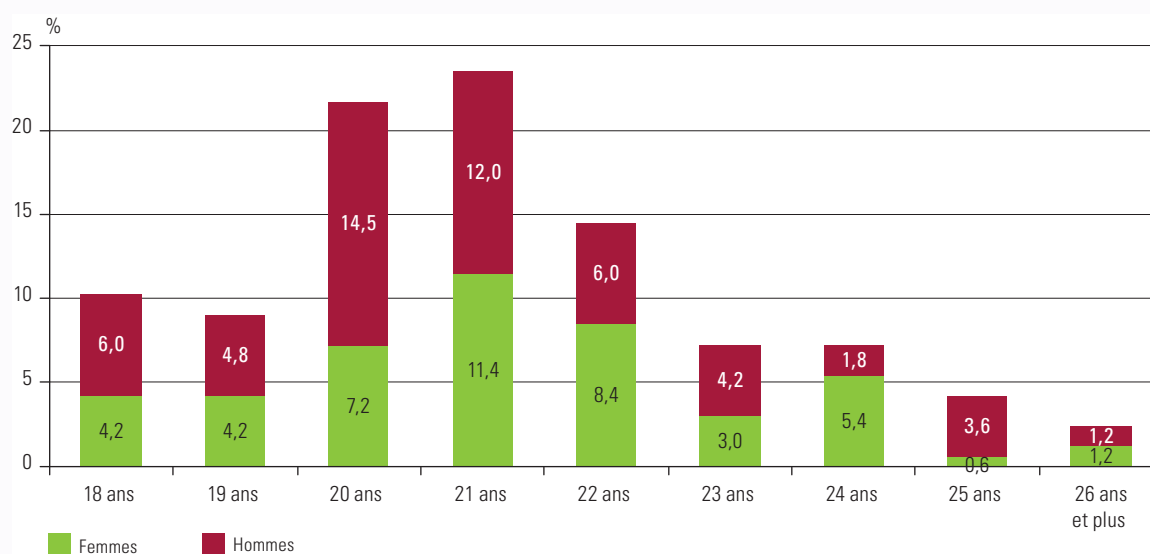
Les apprenties femmes, recrutées en 2016, sont moins représentées que les apprentis hommes (45,8 % contre 54,2 %) dans les EPST.

et plus sont le plus souvent en situation de handicap et bénéficient à ce titre d'une dérogation en matière de limite d'âge lors du recrutement.

Les apprentis âgés de 21 ans sont les plus nombreux (23,5 % de la population). Les apprentis âgés de 26 ans

Par ailleurs, il est précisé que les apprentis ne sont pas pris en compte dans le plafond d'emplois.

Figure 2.19 - Les apprentis ITA dans les EPST répartis selon l'âge et le sexe
Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage en 2016



► Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis par niveau de diplôme

Tableau 2.13

Niveau de diplôme	Effectifs	Part (en %)
Niveau V	4	2,4
Niveau IV	8	4,8
Niveau III	38	22,9
Niveau II	69	41,6
Niveau I	47	28,3
Ensemble des effectifs	166	100,0

Les apprentis recrutés en 2016 préparent majoritairement des diplômes des niveaux I et II.

► Source : DARES, base de données issues du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats.

► Année civile 2016.

► Niveau V : CAP (certificat d'aptitude professionnelle), BEP (brevet d'études professionnelles), MC5 (mention complémentaire niveau 5).

► Niveau IV : baccalauréat général, technologique ou professionnel, BP (brevet professionnel), BT (brevet de technicien), MC4 (mention complémentaire niveau 4).

► Niveau III : diplômés de niveau baccalauréat + 2 : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), BM (brevet de maîtrise)...

► Niveau II : diplômés de niveau baccalauréat + 3 : licence générale et professionnelle, DCG (diplôme de comptabilité et gestion)...

► Niveau I : diplômés de niveau baccalauréat + 5 et supérieur : master, doctorat, DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion), DEC (diplôme d'expertise comptable), diplômés des grandes écoles...

4. Les travailleurs handicapés au sein de la recherche

► Recrutement de travailleurs handicapés dans les EPST, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par sexe

Tableau 2.14

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Recrutements au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 (CDD BOE titularisés)					Part du corps sur l'ensemble des recrutements « BOE » (en %)
		Effectif par sexe		Ensemble	%		
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
A	Directeur de recherche	0	0	0	-	-	0,0
	Chargé de recherche	5	3	8	62,5	37,5	13,6
	S/Total des chercheurs	5	3	8	62,5	37,5	13,6
	Ingénieur de recherche	3	6	9	33,3	66,7	15,3
	Ingénieur d'études	9	5	14	64,3	35,7	23,7
	Assistant-ingénieur	6	2	8	75,0	25,0	13,6
	S/Total des ingénieurs	18	13	31	58,1	41,9	52,5
S/Total des titularisations des BOE de la catégorie A		23	16	39	59,0	41,0	66,1
Poids de la catégorie/Total général (%)		71,9	59,3	66,1	-	-	-
B	Technicien de la recherche	6	11	17	35,3	64,7	28,8
Poids de la catégorie/Total général (%)		18,8	40,7	28,8	-	-	-
C	Adjoint technique de la recherche	3	0	3	100,0	0,0	5,1
Poids de la catégorie/Total général (%)		9,4	0,0	5,1	-	-	-
Ensemble		32	27	59	54,2	45,8	-

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Année civile 2016.

► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions demandées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont apporté la preuve de leurs compétences. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné.

Sur l'ensemble des recrutements de personnes en situation de handicap, recensés en 2016, les deux tiers l'ont été en catégorie A (39) et 29% en catégorie B (17). Les femmes sont minoritaires avec 45,8% des recrutés.

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2016

► Nombre de chercheurs recrutés sur concours répartis par corps et ventilés par origine de recrutement et sexe

Tableau 2.15

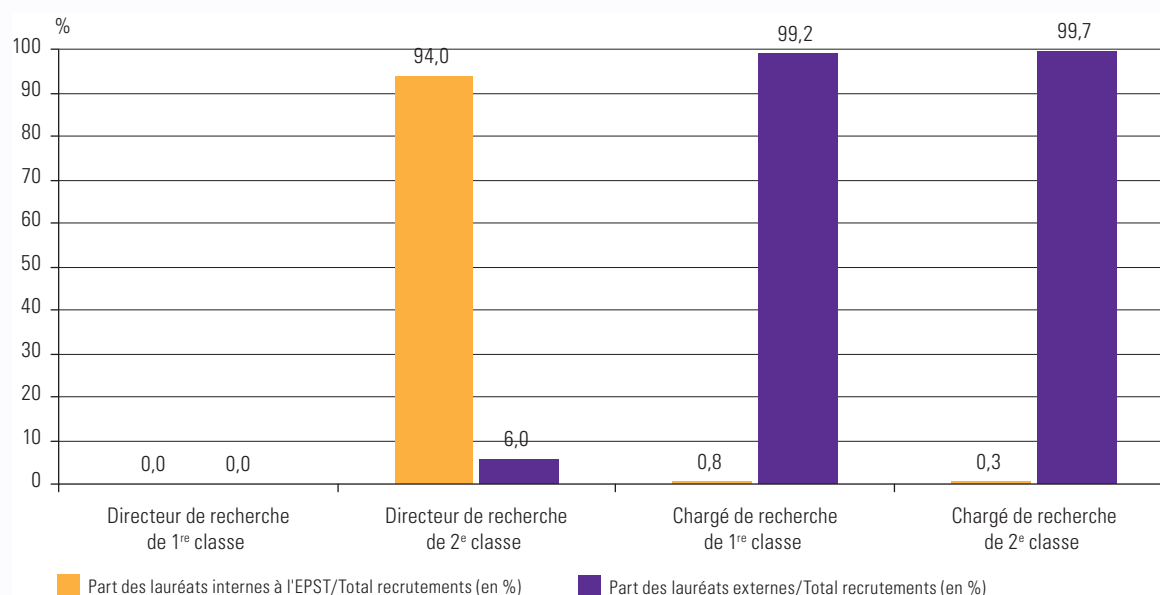
Grade/Origine des lauréats	Lauréats déjà titulaires de l'organisme				Part des lauréats internes/Total recrut (en %)
	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	
Directeur de recherche de 1 ^{re} classe	0	0	0	-	-
Directeur de recherche de 2 ^e classe	218	111	329	33,7	94,0
Total des recrutements du corps	218	111	329	33,7	94,0
Chargé de recherche de 1 ^{re} classe	0	1	1	100,0	0,8
Chargé de recherche de 2 ^e classe	0	1	1	100,0	0,3
Total des recrutements du corps	0	2	2	100,0	0,5
Ensemble des recrutements de chercheurs	218	113	331	34,1	43,3
Part par sexe (en %)	65,9	34,1	-	-	-

► Source : MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2016.
► Année civile 2016.

Les femmes représentent 36,5 % des 764 recrutements de chercheurs sur concours dans les EPST, une part similaire à celle des femmes dans les effectifs des titulaires de cette filière. Celle-ci est de 39,1 % chez les chargés de recherche, qui représentent 54,2 % de l'ensemble des recrutements par concours.

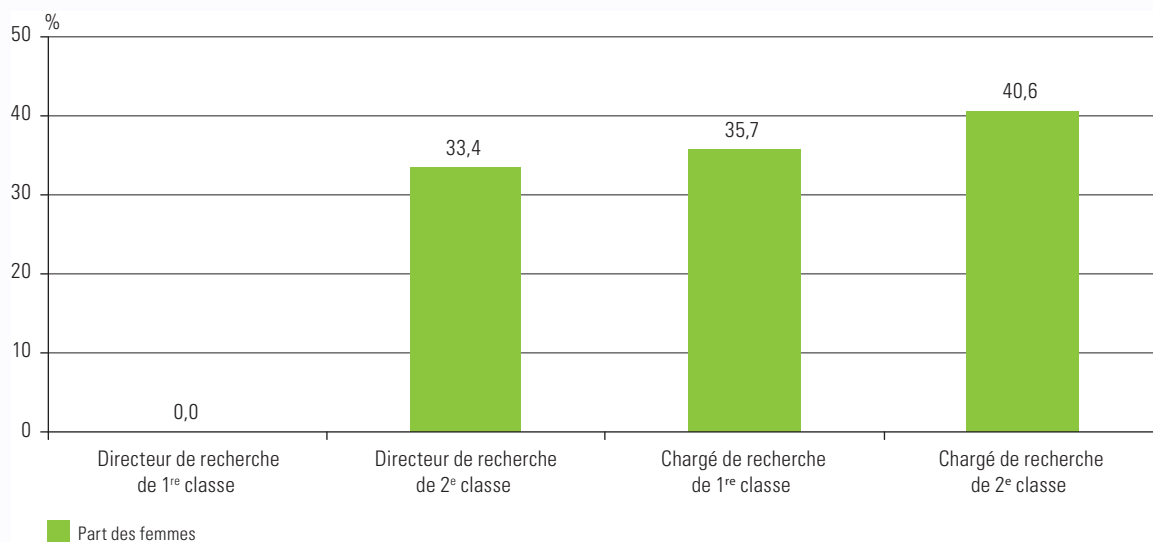
Par ailleurs, 43,3 % des lauréats sont déjà titulaires des EPST qui les recrutent, pour 56,7 % de lauréats externes.

Figure 2.20 - L'origine des lauréats des concours de chercheurs selon le corps/grade



Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations				Part des lauréats externes/Total recrut (en %)	Ensemble des recrutements par concours			
Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)		Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
0	0	0	-	-	0	0	0	-
15	6	21	28,6	6,0	233	117	350	33,4
15	6	21	28,6	6,0	233	117	350	33,4
81	44	125	35,2	99,2	81	45	126	35,7
171	116	287	40,4	99,7	171	117	288	40,6
252	160	412	38,8	99,5	252	162	414	39,1
267	166	433	38,3	56,7	485	279	764	36,5
61,7	38,3	-	-	-	63,5	36,5	-	-

Figure 2.21 - Le taux de féminisation des recrutements des chercheurs selon le corps/grade



► Nombre de personnels ITA recrutés par concours, répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité et origine de recrutement et sexe

Tableau 2.16

Catégorie statutaire	Modalité et origine de recrutement/ Sexe/Libellé du corps	Concours interne									
		Lauréats déjà titulaires de l'organisme			Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations			Total des recrutements par concours interne			Part des femmes (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
A	Ingénieur de recherche	23	20	43	1	0	1	24	20	44	45,5
	Ingénieur d'études	26	37	63	0	2	2	26	39	65	60,0
	Assistant ingénieur	33	62	95	1	4	5	34	66	100	66,0
Ensemble de la catégorie A		82	119	201	2	6	8	84	125	209	59,8
Part par sexe (en %)		40,8	59,2	-	25,0	75,0	100	40,2	59,8	100	-
B	Technicien de la recherche	24	35	59	3	5	8	27	40	67	59,7
Part par sexe (en %)		40,7	59,3	-	37,5	62,5	100	40,3	59,7	100	-
C	Adjoint technique de la recherche	0	0	0	0	6	6	0	6	6	100,0
Part par sexe (en %)		-	-	-	0,0	100,0	100	0,0	100,0	100	-
Ensemble des recrutements d'ITA par concours		106	154	260	5	17	22	111	171	282	60,6
Part par sexe (en %)		40,8	59,2	100	22,7	77,3	100	39,4	60,6	100	-

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.
► Année civile 2016.

Sur les 778 ITA nommés en 2016 suite à un concours, 56,7 % sont des femmes ; cette part est légèrement supérieure au poids des femmes dans la population ITA titulaire (53,6 %). Cette part varie entre 40,1 % pour les ingénieurs de recherche et 61,1 % pour les adjoints techniques et les techniciens de la recherche.

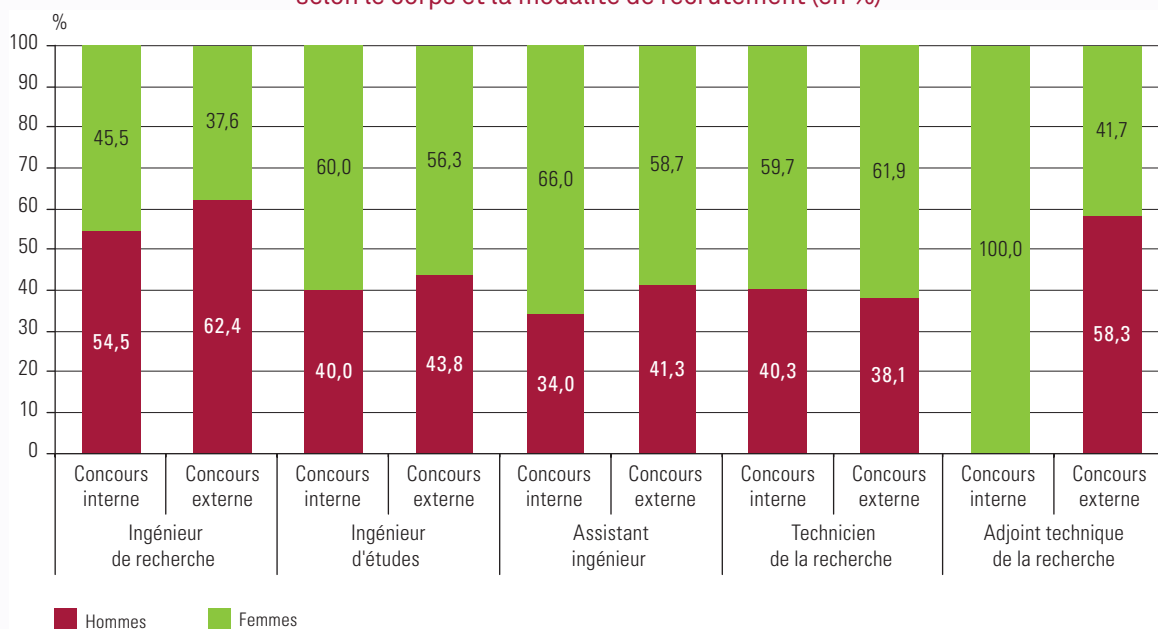
72,9 % des recrutements par concours sont réalisés dans la catégorie A alors que le poids de cette catégorie au sein de la population ITA titulaires est de 63,5 %.

L'analyse par modalité de concours montre que les concours internes représentent 36,2 % de l'ensemble des recrutements ITA par concours.

Par ailleurs, 37 % des lauréats sont déjà titulaires des EPST qui les recrutent, pour 63 % de lauréats externes.

Concours externe										Ensemble des recrutements de personnels ITA par concours				Part des lauréats déjà titulaires/ Total recrut (en %)
Lauréats déjà titulaires de l'organisme			Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations			Total des recrutements par concours externe			Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total						
1	2	3	57	33	90	58	35	93	37,6	82	55	137	40,1	33,6
7	5	12	56	76	132	63	81	144	56,3	89	120	209	57,4	35,9
5	4	9	45	67	112	50	71	121	58,7	84	137	221	62,0	47,1
13	11	24	158	176	334	171	187	358	52,2	255	312	567	55,0	39,7
54,2	45,8	-	47,3	52,7	100	47,8	52,2	-	-	45,0	55,0	100	-	-
2	2	4	46	76	122	48	78	126	61,9	75	118	193	61,1	32,6
50,0	50,0	-	37,7	62,3	100	38,1	61,9	-	-	38,9	61,1	100	-	-
0	0	0	7	5	12	7	5	12	41,7	7	11	18	61,1	0,0
-	-	-	58,3	41,7	100	58,3	41,7	-	-	38,9	61,1	100	-	-
15	13	28	211	257	468	226	270	496	54,4	337	441	778	56,7	37,0
53,6	46,4	100	45,1	54,9	100	45,6	54,4	100	-	43,3	56,7	100	-	-

Figure 2.22 - La répartition par sexe des recrutements d'ITA selon le corps et la modalité de recrutement (en %)



► Recrutements externes de chercheurs et d'ingénieurs de recherche titulaires, répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe

Tableau 2.17

Discipline d'activité exercée	Directeurs de recherche	Chargés de recherche	Ingénieurs de recherche	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des recrutements de la discipline/ Ensemble des recrutements (en %)	Part des femmes (en %)
Mathématiques et informatique (conception de logiciel)	2	71	14	68	19	87	15,6	21,8
Sciences physiques	1	44	15	40	20	60	10,8	33,3
Chimie	1	36	7	30	14	44	7,9	31,8
Sciences de l'ingénieur : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	2	3	6	10	1	11	2,0	9,1
Sciences de l'ingénieur : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	2	15	1	15	3	18	3,2	16,7
Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	1	29	17	30	17	47	8,4	36,2
Sciences de l'agriculture et alimentation	0	0	0	0	0	0	0,0	-
Sciences de la vie et biologie fondamentale	8	143	29	108	72	180	32,3	40,0
Sciences médicales et odontologie	0	9	0	6	3	9	1,6	33,3
Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques	1	34	2	18	19	37	6,6	51,4
Sciences humaines : philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	3	40	5	23	25	48	8,6	52,1
Gestion de la R&D : fonction de gestion et d'encadrement des activités de R&D exclusivement	1	0	16	4	13	17	3,0	76,5
Ensemble des recrutements de chercheurs et d'ingénieurs titulaires	22	424	112	352	206	558	100,00	36,9
Part de chaque corps/ Ensemble des recrutements (en %)	3,9	76,0	20,1	-	-	-	-	-

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Année civile 2016.

Sur les 558 recrutements externes de chercheurs titulaires et ingénieurs de recherche titulaires en 2016, 36,9% sont des femmes. Leur part est très variable d'une discipline à l'autre ; si elle est comprise entre 51 et 52% pour les «Sciences sociales» et les «Sciences humaines», elle fluctue entre 21% et 33% en «Mathématiques et informatique», «Chimie» et «Sciences physiques» et entre 9% et 17% pour les «Sciences de l'ingénieur».

76% de ces recrutements concernent les chargés de recherche et 3,9% les directeurs de recherche.

Plus de 32% de l'ensemble de ces recrutements sont réalisés dans la discipline des «Sciences de la vie et biologie fondamentale» ce qui est assez proche du poids des effectifs de chercheurs de cette discipline. En revanche, si les effectifs de chercheurs en «Sciences sociales» et «Sciences humaines» avoisinent les 10%, les recrutements dans ces 2 disciplines représentent 15% de l'ensemble.

Figure 2.23 - Le poids de chaque discipline dans les recrutements externes de chercheurs titulaires (en %)

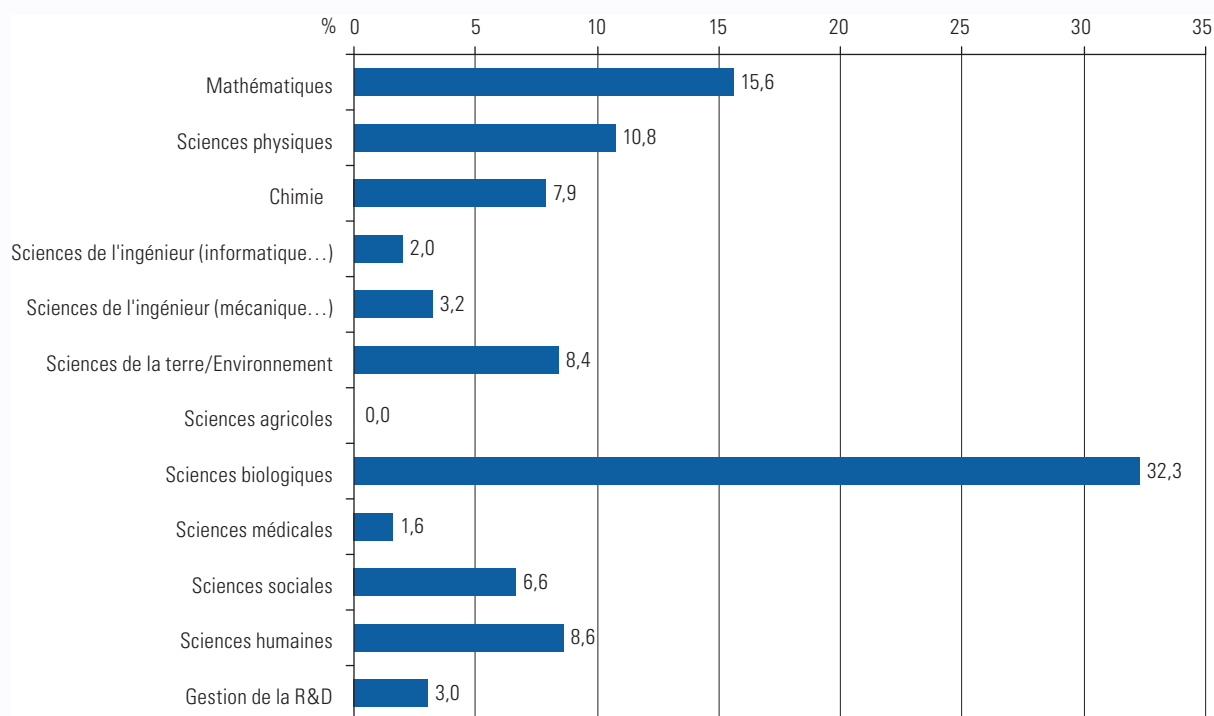
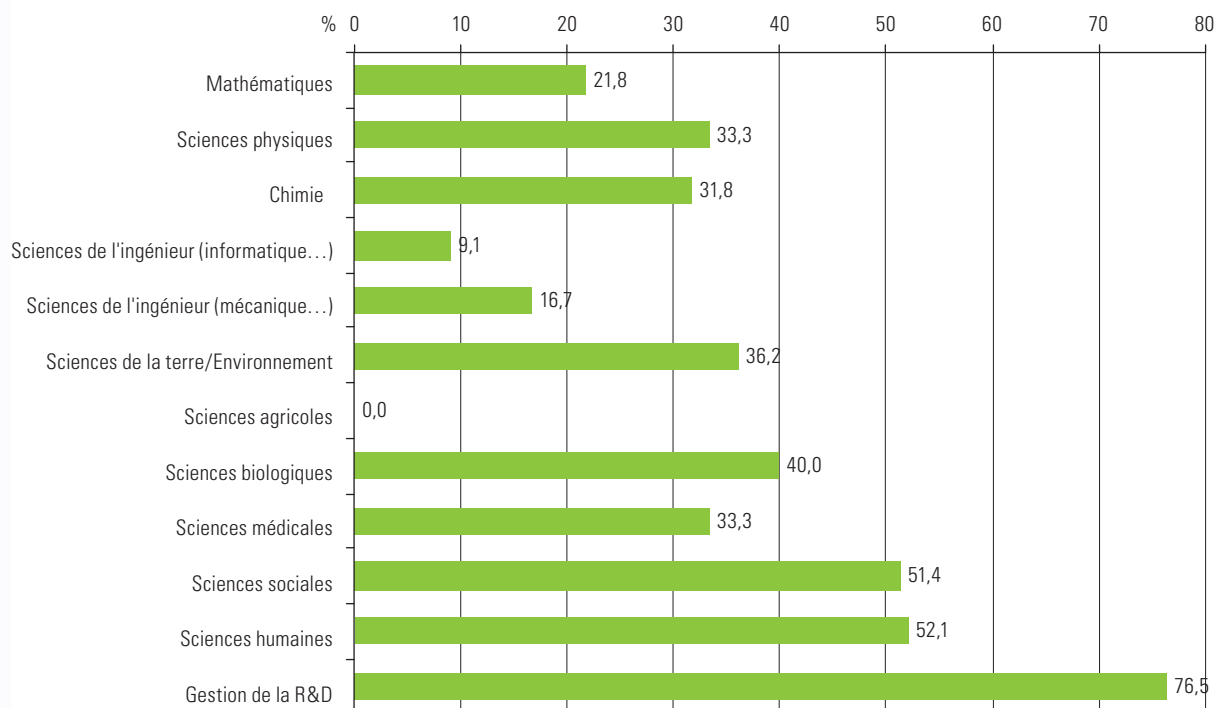


Figure 2.24 - Le taux de féminisation des recrutements par disciplines de recherche (en %)



2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2016

► Nombre de chercheurs promus dans un grade supérieur répartis par corps et ventilés par sexe

Tableau 2.18

Promotion dans le grade de ...	Effectif par sexe		Ensemble	Répartition (en %)		Part de chaque grade sur l'ensemble des promotions (en %)
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Directeur de recherche de classe exceptionnelle	64	21	85	75,3	24,7	12,9
Directeur de recherche de 1 ^{re} classe	172	76	248	69,4	30,6	37,7
Chargé de recherche de 1 ^{re} classe	194	131	325	59,7	40,3	49,4
Ensemble des promotions des chercheurs	430	228	658	65,3	34,7	100,0

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.
► Année civile 2016.

Sur les 658 chercheurs promus dans un grade supérieur, 49,4% l'ont été dans le grade de chargé de recherche de 1^{re} classe.

Tous grades confondus, le taux de féminisation des chercheurs promus est de 34,7%, moins que la part des femmes dans la population des chercheurs titulaires (36,4%).

► Nombre de personnels ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe

Tableau 2.19 - Effectifs promus dans un grade en 2016

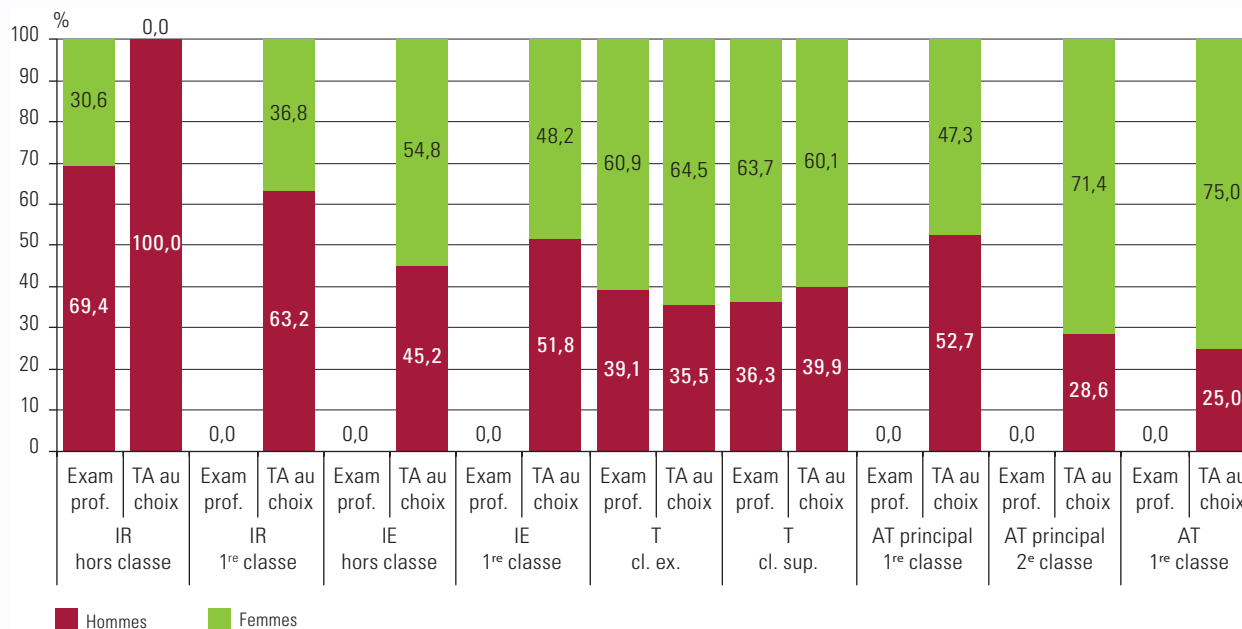
Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le grade de ...	Examen professionnel			Tableau d'avancement (choix)		
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
A	IR	Ingénieur de recherche hors classe	50	22	72	3	0	3
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe				129	75	204
	IE	Ingénieur d'études hors classe				28	34	62
		Ingénieur d'études 1 ^{re} classe				132	123	255
B	T	Technicien de la recherche de classe exceptionnelle	50	78	128	55	100	155
		Technicien de la recherche de classe supérieure	53	93	146	89	134	223
C	AT	Adjoint technique de la recherche principal de 1 ^{re} classe				39	35	74
		Adjoint technique de la recherche principal de 2 ^e classe	0	0	0	2	5	7
		Adjoint technique de la recherche de 1 ^{re} classe				1	3	4
Ensemble des promotions d'ITA au grade supérieur			153	193	346	478	509	987
Part par sexe (en %)			44,2	55,8	-	48,4	51,6	-

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.
► Année civile 2016.

Sur les 1 333 agents ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps au sein des EPST, 48,9% (652 agents) appartiennent au corps de catégorie B des techniciens de la recherche alors que le poids de ce corps dans les effectifs de titulaires ITA est de 30,5%. 44,7% des promotions concernent la catégorie A.

Le taux de féminisation des agents ITA promus est de 52,7%, soit un taux légèrement inférieur à celui de la part des femmes dans la population des agents titulaires ITA (53,6%).

Figure 2.25 - La répartition par sexe des promotions au grade supérieur des ITA selon le corps et la modalité d'accès (en %)



Ensemble des promotions d'ITA au grade supérieur			Part des femmes (en %)	Part de chaque grade (en %)
Hommes	Femmes	Ensemble		
53	22	75	29,3	5,6
129	75	204	36,8	15,3
28	34	62	54,8	4,7
132	123	255	48,2	19,1
105	178	283	62,9	21,2
142	227	369	61,5	27,7
39	35	74	47,3	5,6
2	5	7	71,4	0,5
1	3	4	75,0	0,3
631	702	1 333	52,7	100,0
47,3	52,7	-	-	-

► Nombre de personnels ITA ayant bénéficié d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par catégorie statutaire, corps, grade et sexe

Tableau 2.20 - Effectifs promus dans un corps en 2016

Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le corps supérieur au grade de...	Concours interne			Liste d'aptitude		
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
A	IR	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	23	20	43	21	19	40
	IE	Ingénieur d'études 2 ^e classe	26	37	63	31	28	59
	AI	Assistant-ingénieur	33	62	95	26	51	77
B	T	Technicien de la recherche de classe supérieure			0			
		Technicien de la recherche de classe normale	24	35	59	31	48	79
C	AT	Adjoint technique de la recherche principal de 2 ^e classe	0	0	0			
Ensemble des promotions d'ITA dans le corps supérieur			106	154	260	109	146	255
Part par sexe (en %)			40,8	59,2	-	42,7	57,3	-

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Année civile 2016.

Alors que les femmes représentent 53,6 % des effectifs ITA titulaires, leur part dans les changements de corps liés aux promotions internes par concours interne ou liste d'aptitude est de 58,3 %. C'est dans le corps des ingénieurs de recherche que cette part est la plus faible (45,5 %).

Par ailleurs, le nombre de promotions internes se répartit à parts égales entre les concours internes et les listes d'aptitude.

Ensemble des promotions d'ITA dans le corps supérieur			Part des femmes (en %)	Part de chaque grade (en %)
Hommes	Femmes	Ensemble		
44	39	83	45,5	16,1
57	65	122	53,3	23,7
59	113	172	65,7	33,4
0	0	0	-	0,0
55	83	138	60,1	26,8
0	0	0	-	0,0
215	300	515	58,3	100,0
41,7	58,3	-	-	-

Figure 2.26 - La répartition par sexe des promotions au corps supérieur des ITA selon le corps et la modalité d'accès (en %)



3. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2016

Les départs à la retraite

► Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)

Tableau 2.21

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	Effectifs au 31/12/2016	Départs à la retraite en 2016	Ratio : Départs à la retraite / Effectifs (en %)
A	Filière des chercheurs	Directeur de recherche	7 291	233	3,2
		Chargé de recherche	9 726	126	1,3
		Ensemble des chercheurs	17 017	359	2,1
	Filière des ingénieurs	Ingénieur de recherche	5 115	90	1,8
		Ingénieur d'études	6 080	122	2,0
		Assistant-ingénieur	4 863	118	2,4
Total des effectifs en catégorie A			33 075	689	2,1
Part des effectifs de la catégorie statutaire/Ensemble (en %)			78,2	72,9	-
B	Filière des techniciens	Technicien de la recherche	7 708	209	2,7
Total des effectifs en catégorie B			7 708	209	2,7
Part des effectifs de la catégorie statutaire/Ensemble (en %)			18,2	22,1	-
C	Filière des techniciens	Adjoint technique de la recherche	1 529	47	3,1
Total des effectifs en catégorie C			1 529	47	3,1
Part des effectifs de la catégorie statutaire/Ensemble (en %)			3,6	5,0	-
Ensemble des ITA			25 295	586	2,3
Ensemble des effectifs des EPST			42 312	945	2,2

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Année civile 2016.

► Sont comptés les seuls agents rémunérés au moment de leur départ.

En 2016, les 945 titulaires partis à la retraite dans les EPST représentent 2,2 % des effectifs. 72,9 % des départs à la retraite concernent la catégorie A (dont 52,1 % de chercheurs). Les chercheurs ont un taux de départ à la retraite un peu plus faible que les ITA (2,1 % contre 2,3 % des effectifs).

Figure 2.27 - Le poids des trois catégories statutaires dans les départs à la retraite (en %)

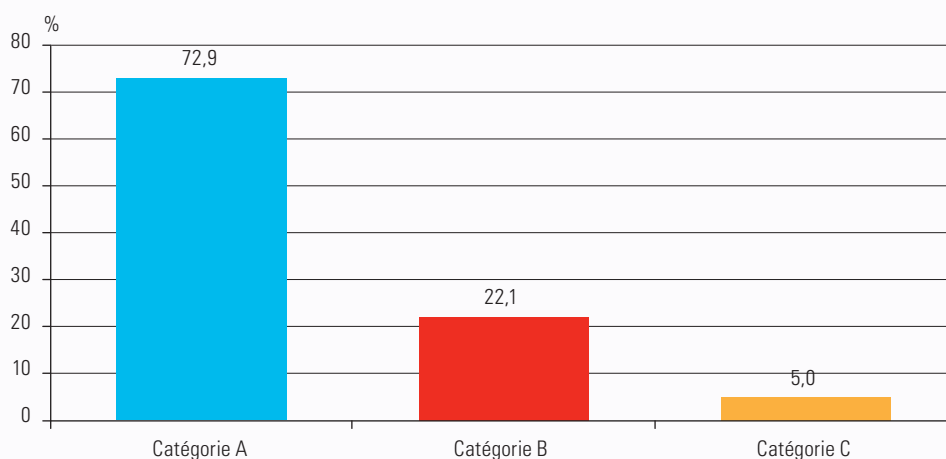
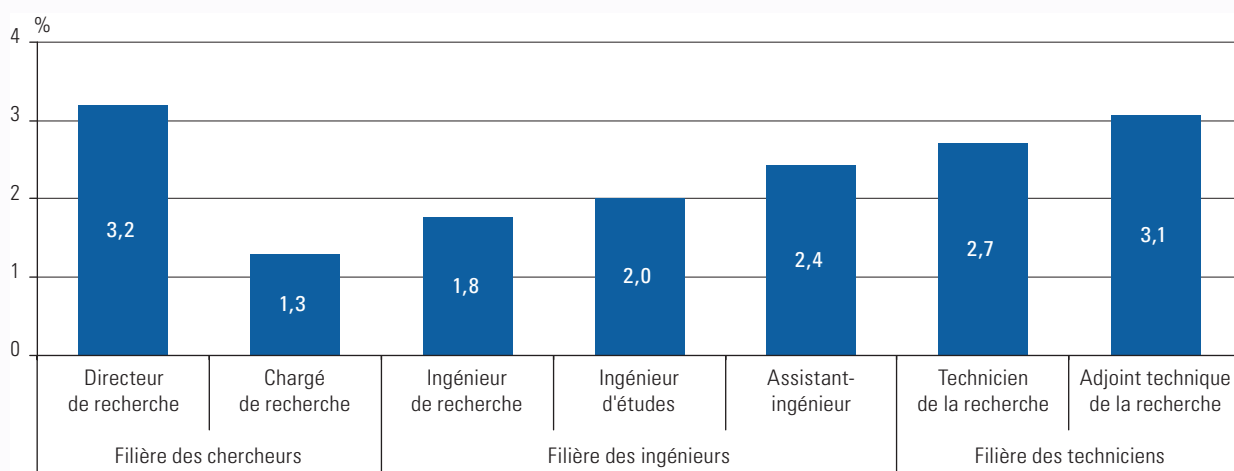


Figure 2.28 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la filière et le corps (en %)



► Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe - Âge moyen de départ à la retraite

Tableau 2.22

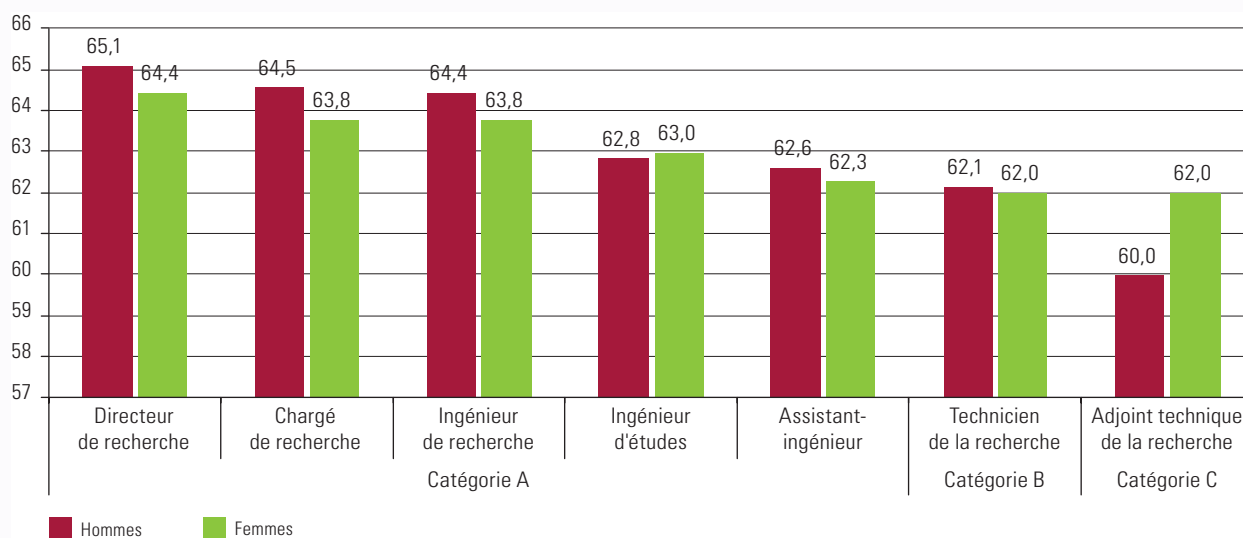
Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Nombre de départs à la retraite			Âge moyen de départ à la retraite		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Chercheurs	Catégorie A	Directeur de recherche	178	55	233	65,1	64,4	64,9
		Chargé de recherche	80	46	126	64,5	63,8	64,3
		Part de la filière (cat. statutaire)/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	49,7	23,7	38,0	-	-	-
Départs à la retraite des personnels chercheurs			258	101	359	64,9	64,1	64,7
Personnels ITA	Catégorie A	Ingénieur de recherche	65	25	90	64,4	63,8	64,2
		Ingénieur d'études	54	68	122	62,8	63,0	62,9
		Assistant-ingénieur	35	83	118	62,6	62,3	62,4
		Part de la filière (cat. statutaire)/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	29,7	41,3	34,9	-	-	-
	Sous-total des autres départs définitifs de la catégorie A		154	176	330	63,5	62,8	63,1
	Catégorie B	Technicien de la recherche	82	127	209	62,1	62,0	62,0
		Part de la filière (cat. statutaire)/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	15,8	29,8	22,1	-	-	-
Catégorie C	Adjoint technique de la recherche	25	22	47	60,0	62,0	60,9	
	Part de la filière (cat. statutaire)/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	4,8	5,2	5,0	-	-	-	
Départs à la retraite des personnels ITA			261	325	586	62,7	62,4	62,5
Ensemble des départs à la retraite de titulaires			519	426	945	63,8	62,8	63,4

- Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.
- Année civile 2016.
- Sont comptés les seuls agents rémunérés au moment de leur départ.

Les 945 titulaires partis à la retraite dans les EPST, en 2016, sont composés pour 38 % de personnels chercheurs et 62 % de personnels ITA. Ils relèvent pour 72,9 % de la catégorie A, 22,1 % de la catégorie B et 5 % de la catégorie C. Plus d'un ITA titulaire sur deux partant en retraite est une femme (55,5 %) ; leur proportion est nettement plus faible (28,1 %) pour les personnels chercheurs.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 63,4 ans, cet âge étant légèrement supérieur pour les hommes (63,8 ans). Les chercheurs partent à la retraite en moyenne à un âge plus élevé (64,7 ans) alors que les ITA partent à 62,5 ans (62,7 ans pour les hommes). Par ailleurs, l'âge moyen de départ s'élève en fonction du niveau hiérarchique des corps (adjoint technique : 60,9 ans, ingénieur de recherche : 64,2 ans, directeur de recherche : 64,9 ans).

Figure 2.29 - L'âge moyen de départ en retraite selon la catégorie statutaire, le corps et le sexe



Les autres départs définitifs

► Répartition des départs définitifs de titulaires autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et corps et ventilés par sexe

Tableau 2.23

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Hommes	Femmes	Ensemble des autres départs définitifs	
Chercheurs	Catégorie A	Directeur de recherche	10	2	12	
		Chargé de recherche	19	5	24	
		Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	29,6	13,2	23,8	
Sous-total des autres départs définitifs des chercheurs			29	7	36	
Personnels ITA	Catégorie A	Ingénieur de recherche	9	5	14	
		Ingénieur d'études	17	11	28	
		Assistant-ingénieur	13	8	21	
		Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	39,8	45,3	41,7	
	Sous-total des autres départs définitifs de la catégorie A			39	24	63
	Catégorie B	Technicien de la recherche	23	16	39	
		Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	23,5	30,2	25,8	
Catégorie C	Adjoint technique de la recherche	7	6	13		
	Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	7,1	11,3	8,6		
Sous-total des autres départs définitifs des personnels ITA			69	46	115	
Ensemble des départs définitifs de titulaires autres que les retraites			98	53	151	

► Source : MESRI-SIES : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2016.

► Année civile 2016.

► Les autres départs définitifs comprennent les décès, les abandons de postes, les licenciements, les démissions, les radiations des cadres, les non reprises après congé ou disponibilité, les fins d'accueil en détachement et les intégrations statutaires d'un autre organisme.

Parmi les autres départs définitifs de titulaires (en dehors des retraites), 76,2% sont des personnels ITA, dont 40% de femmes.

Si la part des femmes dans l'ensemble des autres départs définitifs est de 35,1%, elle n'est que de 19,4% chez les personnels chercheurs.

En outre, 65,6% des autres départs définitifs concernent des agents de catégorie A.

3. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Effectifs rémunérés en 2016	198
B. Masse salariale et rémunérations en 2016	200
C. Régimes indemnitaires des agents titulaires	209

Ce chapitre présente les effectifs rémunérés, la répartition des dépenses de masse salariale dans les établissements d'enseignement supérieur, les indices moyens des agents titulaires, la rémunération nette mensuelle des agents titulaires, ainsi que les régimes indemnitaires.

- ▶ Dans les établissements dotés des responsabilités et compétences élargies (dits RCE), 86,4 % des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits d'État (86,5 % en 2015, 86,8 % en 2014, 87 % en 2013, 87,7 % en 2012) et 13,6 % intégralement sur ressources propres des établissements.
- ▶ Les dépenses de masse salariale s'élèvent à plus de 9,6 milliards d'euros en 2016 (contre presque 9,5 milliards en 2015, plus de 9,3 milliards en 2014, 9,2 milliards en 2013) dont plus de 5,3 milliards pour les rémunérations d'activité (traitement brut plus primes).
- ▶ En 2016, 5 240 agents des établissements d'enseignement supérieur ont bénéficié de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (contre 13 711 en 2015, 17 804 en 2014, 10 425 en 2013), pour un montant moyen versé par bénéficiaire de 1 335 € (947 € en 2015, 857 € en 2014, 874 € en 2013). Le nombre de bénéficiaires de la GIPA a diminué fortement en 2016 suite à la hausse de la valeur du point d'indice et de la mise en place du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).
- ▶ Pour les enseignants-chercheurs, les deux primes les plus importantes versées sont la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), qui représentent respectivement 33,8 % et 33 % des montants de primes et indemnités versées aux personnels enseignants.
- ▶ Pour les BIATSS, la part des rémunérations accessoires représente 20,7 % de la rémunération des agents pour la catégorie A, 15,9 % pour la catégorie B et 13,2 % pour la catégorie C.

A. Effectifs rémunérés en 2016

► Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire

Tableau 3.1

Catégorie d'emplois LOLF	Statut Fonction publique	Catégorie statutaire	Plafond État		Ressources propres		Total du nombre d'agents	Total du nombre d'ETPT	Part des ETPT du plafond État/Effectifs de la cat. d'emplois (en %)
			Nombre d'agents	ETP travaillé	Nombre d'agents	ETP travaillé			
Enseignants du 1 ^{er} degré	Titulaire	Catégorie A	353	330			353	330	100,0
		Catégorie B	1	1			1	1	
	Total des effectifs		354	331	0	0	354	331	
	Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Enseignants du 2 nd degré	Titulaire	Catégorie A	12 610	12 204			12 610	12 204	96,1
		Non-titulaire	1 280	1 057	641	542	1 921	1 600	
	Total des effectifs		13 890	13 261	641	542	14 531	13 804	
	Part des non-titulaires (en %)		9,2	8,0	100,0	100,0	13,2	11,6	
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	Titulaire	Catégorie A	2 746	2 746			2 746	2 746	100,0
	Total des effectifs		2 746	2 746	0	0	2 746	2 746	
	Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Enseignants chercheurs et assimilés	Titulaire	Catégorie A	54 516	54 258			54 516	54 258	90,0
		Non-titulaire	22 333	20 523	8 363	8 270	30 696	28 793	
	Total des effectifs		76 849	74 781	8 363	8 270	85 212	83 051	
	Part des non-titulaires (en %)		29,1	27,4	100,0	100,0	36,0	34,7	
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants*	Titulaire	Catégorie A	355	316			355	316	69,0
		Catégorie B	86	80			86	80	
	Non-titulaire	-	106	104	263	225	369	328	
	Total des effectifs		547	500	263	225	810	724	
Part des non-titulaires (en %)		19,4	20,7	100,0	100,0	45,6	45,3		
Personnels d'encadrement*	Titulaire	Catégorie A	2 387	2 358			2 387	2 358	100,0
		Non titulaire	2	2			2	2	
	Total des effectifs		2 389	2 360	0	0	2 389	2 360	
	Part des non-titulaires (en %)		0,1	0,1	-	-	0,1	0,1	
Personnels administratif, technique et de service	Titulaire	Catégorie A	11 791	11 521			11 791	11 521	78,2
		Catégorie B	12 797	12 429			12 797	12 429	
		Catégorie C	21 378	20 615			21 378	20 615	
	Non-titulaire	-	9 065	8 603	15 855	14 779	24 920	23 382	
		Total des effectifs		55 031	53 168	15 855	14 779	70 886	
	Part des non-titulaires (en %)		16,5	16,2	100,0	100,0	35,2	34,4	
Personnels des bibliothèques et des musées	Titulaire	Catégorie A	1 180	1 145			1 180	1 145	100,0
		Catégorie B	1 352	1 285			1 352	1 285	
		Catégorie C	1 622	1 550			1 622	1 550	
	Non-titulaire	-					0	0	
		Total des effectifs		4 154	3 980	0	0	4 154	
	Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	-	-	0,0	0,0	
Ensemble des effectifs			155 960	151 127	25 122	23 816	181 082	174 943	86,4
Part des non-titulaires (en %)			21,0	20,0	100,0	100,0	32,0	30,9	

► Source : base OREMS-RCE - Extraction des données relatives à la paye du mois de décembre 2016 dans les établissements RCE.

► * La catégorie d'emplois « Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants » regroupe essentiellement les corps de la filière sociale et de santé des personnels BIATSS tandis que celle des « Personnels d'encadrement » comprend principalement les ingénieurs de recherche et les emplois fonctionnels.

► Cet indicateur ne prend en compte que les données des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (92,5 % des effectifs en 2016), les informations liées à la paye des agents dans les établissements d'enseignement supérieur « non RCE » ou du réseau des œuvres universitaires et scolaires n'étant pas ou insuffisamment disponibles.

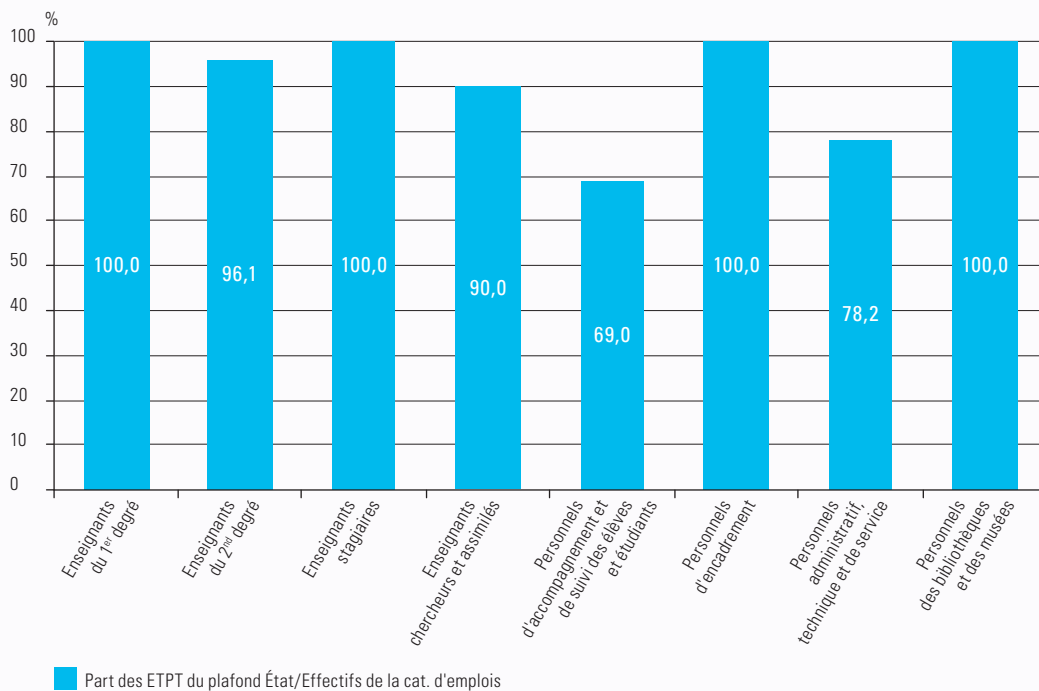
► Les agents titulaires (76) imputés à tort sous « ressources propres » sont rattachés automatiquement par convention au plafond « État ».

Les agents (37) sans imputation sur un des plafonds d'emplois sont rattachés également au plafond d'emplois « État ».

► Concernant les agents non titulaires BIATSS, ceux-ci sont en général rattachés, par défaut, à la catégorie « Personnels administratif, technique et de service ».

Dans les établissements RCE, 86,4 % des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits d'État et 13,6 % intégralement sur les ressources propres des établissements (ces personnels sont exclusivement des agents non titulaires). 63 % des ETPT rémunérés sur ressources propres sont des personnels non titulaires exerçant des fonctions correspondantes aux corps des BIATSS.

Figure 3.1 - Le poids des effectifs rémunérés dans les établissements « RCE » imputés sous le plafond d'emplois État selon la catégorie d'emplois



B. Masse salariale et rémunérations en 2016

► Répartition des dépenses de masse salariale dans les établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération

Tableau 3.2

Catégorie de dépenses	Élément de rémunération	Total (en euros)	%
Rémunération d'activité	Traitement brut	4 577 158 351	85,2
	Cours complémentaires	167 386 236	3,1
	Prime de participation à la recherche scientifique (PPRS)	142 493 921	2,7
	Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)	78 049 662	1,5
	Indemnité de résidence	57 021 144	1,1
	Supplément familial de traitement (SFT)	55 823 593	1,0
	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	52 204 330	1,0
	Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)	47 980 542	0,9
	Autres rémunérations d'activité*	193 719 626	3,6
	Total de la rémunération d'activité	5 371 837 405	100,0
Prestations sociales	Remboursement domicile-travail	12 866 231	53,0
	Traitement brut versé en cas de CLD	10 625 436	43,7
	Prestations en espèces d'assurance maladie	256 497	1,1
	Allocations familiales	171 024	0,7
	Prestations assurance invalidité	145 383	0,6
	Autres prestations sociales	226 979	0,9
	Total des prestations sociales	24 291 550	100,0
Charges et cotisations patronales	Contributions pension civile	3 398 333 408	79,7
	Cotisations maladie déplafonnées	445 622 473	10,4
	Cotisations patronales allocations familiales	237 779 819	5,6
	Cotisations patronales versement transport	91 563 097	2,1
	Cotisations patronales RAFP	30 569 075	0,7
	Cotisations patronales FNAL déplafonnées	22 960 253	0,5
	Autres charges et cotisations patronales	39 400 318	0,9
	Total des charges et cotisations patronales	4 266 228 442	100,0
Total des dépenses de masse salariale	9 662 357 397	-	

► Source : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale - P150).

Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires ne sont pas disponibles.

► Le tableau fait apparaître les éléments de rémunération principaux (supérieurs à 0,4 % de chaque catégorie de dépenses) ; les autres éléments de rémunération sont regroupés ensemble.

► * La ligne intitulée « autres rémunérations d'activité » comprend notamment : la PFR, la prime de fonction informatique, la prime de responsabilités pédagogiques, la garantie indiciaire du pouvoir d'achat, l'indemnité de sujétions spéciales, la prime d'intéressement, l'abattement lié au transfert primes/point.

En 2016, la masse salariale consacrée à la rémunération des agents titulaires affectés dans l'enseignement supérieur est de plus de 9,6 milliards d'euros.

Plus de 5,3 milliards d'euros sont consacrés aux rémunérations d'activité, dont 4,5 milliards pour le traitement brut.

44,1 % des dépenses de masse salariale concernent les charges et cotisations patronales qui incluent en premier lieu les cotisations versées par l'État au titre de la pension civile (3,4 milliards d'euros).

► Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière et corps/grade et ventilés par sexe

Tableau 3.3

En 2016

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Hommes - Indice moyen	Hommes - Traitement indiciaire annuel moyen en €
Catégorie A	Filière universitaire	PR	PR classe exceptionnelle	1 272	71 101
		PR	PR de 1 ^{re} classe	1 088	60 816
		PR	PR de 2 ^e classe	875	48 910
		MCF	Maître de conférences hors classe	870	48 630
		MCF	Maître de conférences de classe normale	699	39 072
		AS ENSUP	Assistant de l'enseignement supérieur	661	36 948
	Filière hospitalo-universitaire	PUPH-PUPHP	PUPH classe exceptionnelle	1 274	71 213
		PUPH-PUPHP	PUPH de 1 ^{re} classe	1 081	60 425
		PUPH-PUPHP	PUPH de 2 ^e classe	871	48 686
		PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle	1 281	71 604
		PUPHO	PUPHO de 1 ^{re} classe	1 018	56 903
		PUPHO	PUPHO de 2 ^e classe	795	44 438
		MCPH-MCPHO-MCPHP	Maitre de conférences - PH-PHO-PHP hors classe	880	49 189
		MCPH-MCPHO-MCPHP	Maitre de conférences - PH-PHO-PHP 1 ^{re} classe	686	38 345
		MCPH-MCPHO-MCPHP	Maitre de conférences - PH-PHO-PHP 2 ^e classe	538	30 073
	Corps spécifiques	AST	Astronome classe exceptionnelle	1 276	71 324
		AST	Astronome de 1 ^{re} classe	1 072	59 921
		AST	Astronome de 2 ^e classe	880	49 189
		ASAD	Astronome adjoint hors classe	829	46 339
		ASAD	Astronome adjoint de classe normale	688	38 457
		PHY	Physicien classe exceptionnelle	1 256	70 207
		PHY	Physicien de 1 ^{re} classe	1 079	60 313
		PHY	Physicien de 2 ^e classe	839	46 897
		PHAD	Physicien adjoint hors classe	821	45 891
		PHAD	Physicien adjoint de classe normale	678	37 898
		DIRH	DIRH classe exceptionnelle	1 269	70 933
		DIRH	DIRH de 1 ^{re} classe	1 105	61 766
		DIRH	DIRH de 2 ^e classe	890	49 748
		MCFH	MCFH hors classe	905	50 587
		MCFH	MCFH de classe normale	685	38 289
		DIRP	DIRP classe exceptionnelle	1 268	70 877
		DIRP	DIRP de 1 ^{re} classe	1 112	62 157
		DIRP	DIRP de 2 ^e classe	858	47 960
	Corps spécifiques	MCFP	MCFP hors classe	868	48 519
		MCFP	MCFP de classe normale	662	37 004
		PRCM	PRCM classe exceptionnelle	1 273	71 157
		PRCM	PRCM de classe normale	1 118	62 493
		PRCF	Professeur du Collège de France	1 289	72 051
		PRMU	PRMU classe exceptionnelle	1 244	69 508
		PRMU	PRMU de 1 ^{re} classe	1 094	61 134
		PRMU	PRMU de 2 ^e classe	886	49 512
		MCMU	MCMU hors classe	866	48 388
		MCMU	MCMU de classe normale	668	37 355
		PREC 1CT	Professeur de l'ECP de 1 ^{re} catégorie	1 131	63 219
		PREC 2CT	Professeur de l'ECP de 2 ^e catégorie	963	53 829
		Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	P ÉCOLE	Professeur des écoles hors classe	744
	P ÉCOLE		Professeur des écoles classe normale	582	32 532

Femmes - Indice moyen	Femmes - Traitement indiciaire annuel moyen en €	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Traitement indiciaire annuel moyen en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
1 261	70 486	1 270	70 989
1 076	60 145	1 085	60 648
866	48 407	872	48 742
860	48 071	866	48 407
697	38 960	698	39 016
673	37 619	665	37 171
1 264	70 654	1 273	71 157
1 061	59 307	1 077	60 201
843	47 121	865	48 351
1 258	70 318	1 273	71 157
1 027	57 406	1 022	57 127
855	47 792	817	45 668
876	48 966	878	49 077
683	38 178	684	38 233
540	30 184	539	30 128
1 199	67 020	1 255	70 151
1 008	56 344	1 054	58 915
799	44 662	871	48 686
895	50 028	856	47 848
667	37 283	681	38 066
	0	1 256	70 207
1 039	58 077	1 070	59 810
881	49 245	863	48 239
	0	821	45 891
682	38 122	679	37 954
1 237	69 144	1 257	70 262
1 069	59 754	1 098	61 375
883	49 357	887	49 581
821	45 891	879	49 133
695	38 848	689	38 513
1 269	70 933	1 268	70 877
1 063	59 418	1 096	61 263
904	50 531	873	48 798
851	47 568	856	47 848
676	37 786	671	37 507
1 269	70 933	1 272	71 101
821	45 891	1 105	61 766
1 299	72 610	1 290	72 107
1 259	70 397	1 247	69 703
1 017	56 840	1 068	59 698
807	45 127	854	47 736
876	48 960	870	48 630
672	37 578	670	37 451
	0	1 131	63 219
821	45 891	892	49 860
731	40 861	738	41 252
583	32 588	583	32 588

Tableau 3.3 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Hommes - Indice moyen	Hommes - Traitement individuelle annuel moyen en €	
Catégorie A	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	PRAG	Professeur agrégé hors classe	915	51 146	
		PRAG	Professeur agrégé classe normale	706	39 463	
		PREN	Professeur hors classe de l'Ensam	846	47 289	
		PREN	Professeur de classe normale de l'Ensam	726	40 581	
		PRCE	Professeur certifié bi-admissible	594	33 203	
		PRCE	Professeur certifié hors classe	748	41 811	
		PRCE	Professeur certifié classe normale	552	30 855	
		PEPS	Professeur d'EPS bi-admissible	593	33 147	
		PEPS	Professeur d'EPS hors classe	752	42 034	
		PEPS	Professeur d'EPS classe normale	563	31 470	
		PLP	Prof. de lycée pro. bi-admissible	573	32 029	
		PLP	Prof. de lycée pro. hors classe	744	41 587	
		PLP	Prof. de lycée pro. 2 ^e grade classe normale	545	30 464	
		PLP	Prof. de lycée pro. classe normale	556	31 079	
		CE EPS	Chargé d'enseig. d'EPS cl. exceptionnelle	723	40 413	
		PROF. CH. SUP.	Professeur de chaire supérieure	963	53 829	
		PEGC	PEGC classe exceptionnelle	741	41 420	
		Filière éducation-orientation	CPE	CPE hors classe	729	40 749
			CPE	CPE classe normale	557	31 135
	Filière d'inspection	IA-IPR	IA-IPR hors classe	1 058	59 139	
		IA-IPR	IA-IPR classe normale	947	52 934	
		IEN	IEN hors classe	981	54 835	
		IEN	IEN classe normale	711	39 743	
	Filière administrative	AAE	Attaché d'administration hors classe	803	44 903	
		AAE	Directeur de service	752	42 034	
		AAE	Attaché principal d'administration	664	37 142	
		AAE	Attaché d'administration	535	29 916	
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 1	799	44 662	
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 2	662	37 004	
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 1	822	45 947	
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	744	41 587	
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	673	37 619	
		Adm. civil	Administrateur général		0	
		Adm. civil	Administrateur hors classe	916	51 202	
		Adm. civil	Administrateur civil	658	36 780	
		AENESR	Administrateur ENESR avec échelon spécial	963	53 829	
		AENESR	Administrateur ENESR sans échelon spécial	757	42 314	
		DGS-SGEPES	DGS-SGEPES groupe 1	933	52 152	
		DGS-SGEPES	DGS-SGEPES groupe 2	834	46 618	
		DGS-SGEPES	DGS-SGEPES groupe 3	794	44 382	
		DIR Crous	Directeur général de Crous groupe 1	994	55 562	
		DIR Crous	Directeur général de Crous groupe 2	906	50 643	
		Filière des bibliothèques	BIB	Bibliothécaire	509	28 455
	CBIB		Conservateur en chef des bibliothèques	838	46 835	
	CBIB		Conservateur des bibliothèques	583	32 562	
	CGBIB		Conservateur général des bibliothèques	1 073	59 972	
	Filière ITRF	ASI	Assistant-ingénieur	475	26 554	
		IGE	Ingénieur d'études hors classe	762	42 596	
		IGE	Ingénieur d'études 1 ^{re} classe	615	34 351	
		IGE	Ingénieur d'études 2 ^e classe	512	28 626	
		IGR	Ingénieur de recherche hors classe	849	47 474	
		IGR	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	763	42 661	
		IGR	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	605	33 840	

Femmes - Indice moyen	Femmes - Traitement indiciaire annuel moyen en €	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Traitement indiciaire annuel moyen en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
905	50 587	911	50 922
695	38 848	701	39 184
791	44 214	841	47 009
725	40 525	726	40 581
574	32 085	583	32 588
741	41 420	745	41 643
534	29 849	541	30 240
580	32 420	586	32 756
760	42 482	754	42 146
559	31 246	562	31 414
601	33 594	589	32 923
745	41 643	744	41 587
557	31 135	549	30 687
542	30 296	549	30 687
	0	723	40 413
	0	963	53 829
703	39 296	722	40 358
735	41 084	733	40 972
562	31 414	559	31 246
1 031	57 630	1 045	58 412
	0	947	52 934
1 026	57 350	998	55 785
	0	711	39 743
774	43 266	787	44 016
700	39 154	726	40 594
674	37 676	671	37 491
533	29 787	534	29 829
757	42 314	771	43 097
675	37 730	666	37 227
839	46 897	827	46 227
782	43 711	759	42 426
722	40 358	687	38 401
	0		0
968	54 108	951	53 158
759	42 426	708	39 575
931	52 040	942	52 655
752	42 034	755	42 202
955	53 382	943	52 711
828	46 283	832	46 506
764	42 705	778	43 488
1 058	59 139	999	55 841
882	49 301	898	50 195
514	28 724	513	28 660
836	46 753	837	46 775
584	32 652	584	32 622
1 067	59 667	1 070	59 804
459	25 665	467	26 116
763	42 643	763	42 621
615	34 361	615	34 356
497	27 808	504	28 193
844	47 182	848	47 389
753	42 115	760	42 461
596	33 297	602	33 631

Tableau 3.3 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Hommes - Indice moyen	Hommes - Traitement indiciaire annuel moyen en €
Catégorie A	Filière sociale et de santé	CTSSAE	Conseiller technique de service social AE	570	31 833
		Infenes	Infirmier (Infenes) hors classe	614	34 321
		Infenes	Infirmier (Infenes) classe supérieure	549	30 676
		Infenes	Infirmier (Infenes) classe normale	469	26 197
Catégorie B	Filière administrative	Saenes	Saenes classe exceptionnelle	501	28 031
		Saenes	Saenes classe supérieure	439	24 543
		Saenes	Saenes classe normale	394	22 015
	Filière des bibliothèques	Bibas	Bibas classe exceptionnelle	498	27 834
		Bibas	Bibas classe supérieure	415	23 218
		Bibas	Bibas classe normale	390	21 775
	Filière ITRF	TECH	TECHRF classe exceptionnelle	495	27 683
		TECH	TECHRF classe supérieure	441	24 666
		TECH	TECHRF classe normale	393	21 952
	Filière sociale et de santé	ASSAE	Assistant principal de service social AE	555	31 004
		ASSAE	Assistant de service social AE	446	24 949
		INF cat. B	Infirmier classe supérieure (cat. B)	529	29 569
	Catégorie C	Filière administrative	Adjenes	Adjenes principal de 1 ^{re} classe	405
Adjenes			Adjenes principal de 2 ^e classe	368	20 587
Adjenes			Adjenes 1 ^{re} classe	333	18 637
Adjenes			Adjenes 2 ^e classe	327	18 250
Filière des bibliothèques		MAG	MAG des bibliothèques principal de 1 ^{re} classe	403	22 529
		MAG	MAG des bibliothèques principal de 2 ^e classe	367	20 509
		MAG	MAG des bibliothèques 1 ^{re} classe	339	18 941
		MAG	MAG des bibliothèques 2 ^e classe	326	18 241
Filière ITRF		ATRF	ATRF principal de 1 ^{re} classe	396	22 149
		ATRF	ATRF principal de 2 ^e classe	357	19 960
		ATRF	ATRF 1 ^{re} classe	350	19 581
		ATRF	ATRF 2 ^e classe	330	18 453
Filière technique		ATEC	ATEC des étab. d'enseig. principal de 1 ^{re} classe	405	22 652
		ATEC	ATEC des étab. d'enseig. principal de 2 ^e classe	378	21 141
		ATEC	ATEC des étab. d'enseig. 1 ^{re} classe	354	19 764
		ATEC	ATEC des étab. d'enseig. 2 ^e classe	335	18 700

► Source : service de l'encadrement et annuaires des personnels pour les BIATSS ; OREMS-RCE et POLCA pour les personnels enseignants (pour certains corps, comme les MCPHP ou les PUPHP, ceux-ci sont intégrés à des corps assimilés en l'absence d'une nomenclature « paye » pour ces corps).
 ► Ce tableau porte sur les rémunérations brutes des agents titulaires incluant les charges salariales et hors charges patronales.

Femmes - Indice moyen	Femmes - Traitement indiciaire annuel moyen en €	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Traitement indiciaire annuel moyen en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
565	31 568	565	31 578
608	33 965	608	33 971
534	29 864	535	29 902
453	25 312	453	25 334
500	27 960	500	27 972
433	24 219	434	24 271
392	21 932	393	21 944
483	27 012	487	27 205
402	22 471	405	22 624
378	21 109	381	21 277
497	27 780	496	27 734
431	24 112	436	24 360
384	21 485	388	21 686
546	30 530	546	30 541
406	22 691	407	22 762
539	30 100	535	29 923
413	23 067	412	23 037
365	20 379	365	20 400
333	18 611	333	18 614
326	18 235	326	18 237
396	22 139	399	22 301
359	20 065	362	20 229
336	18 807	337	18 860
326	18 217	326	18 226
388	21 665	392	21 890
351	19 626	354	19 763
346	19 349	348	19 442
329	18 393	329	18 413
	0	405	22 652
388	21 697	382	21 367
356	19 901	355	19 828
338	18 876	336	18 788

► Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires répartie par catégorie statutaire et ventilés par sexe

Tableau 3.4

En 2016

Catégorie de dépense		Catégorie A					
		Personnels enseignants			Personnels BIATSS		
		Hommes	Femmes	Moyenne	Hommes	Femmes	Moyenne
Rémunération d'activité	Rémunérations principales mensuelles brutes (en euros)	3 980	3 586	3 827	2 726	2 598	2 657
	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en euros)	457	374	424	771	629	695
	Total	4 437	3 960	4 251	3 497	3 226	3 352
Cotisations salariales	Cotisations salariales mensuelles brutes (en euros)	802	716	769	606	559	580
	Total	802	716	769	606	559	580
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		3 635	3 244	3 482	2 891	2 668	2 771

Catégorie de dépense		Catégorie B			Catégorie C		
		Hommes	Femmes	Moyenne	Hommes	Femmes	Moyenne
Rémunération d'activité	Rémunérations principales mensuelles brutes (en euros)	2 003	1 924	1 952	1 679	1 611	1 631
	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en euros)	406	350	370	258	243	247
	Total	2 410	2 274	2 322	1 936	1 853	1 878
Cotisations salariales	Cotisations salariales mensuelles brutes (en euros)	427	402	411	347	329	337
	Total	427	402	411	347	329	337
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		1 983	1 871	1 911	1 589	1 525	1 542

► Source : OREMS-RCE.

► Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur RCE. Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires et aux établissements non RCE (absence du genre) ne sont pas disponibles.

► La rémunération nette est calculée :

- à partir des rémunérations brutes constatées divisées par le nombre d'ETP « emplois » recensés au sein de chaque catégorie statutaire ;

- en appliquant un taux de cotisations salariales moyen déterminé en fonction du poids relatif des rémunérations accessoires dans la rémunération d'activité.

► La rémunération principale comprend les éléments qui ne sont pas liés aux fonctions exercées par l'agent (traitement brut, SFT, indemnité de résidence...).

Les rémunérations accessoires englobent toutes les autres éléments liés à la rémunération d'activité (indemnités liées aux fonctions exercées, heures supplémentaires et complémentaires, vacances, l'abattement lié au transfert primes/point...).

► Les données ne tiennent pas compte des prestations sociales (et notamment du remboursement de transport domicile-travail) et des majorations/indexations outre-mer.

► Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 3.5

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Hommes - Nombre de bénéficiaires	Hommes - Montant brut moyen versé par bénéficiaire (en euros)	Femmes - Nombre de bénéficiaires	Femmes - Montant brut moyen versé par bénéficiaire (en euros)	Ensemble des bénéficiaires	Montant brut moyen versé par bénéficiaire (en euros)
Personnels enseignants	Catégorie A	2 804	1 462	1 503	1 394	4 307	1 438
	Total des bénéficiaires enseignants	2 804	1 462	1 503	1 394	4 307	1 438
Personnels BIATSS	Catégorie A	281	1 157	291	1 061	572	1 108
	Catégorie B	76	733	121	641	197	676
	Catégorie C	50	147	114	227	164	203
	Total des bénéficiaires BIATSS	407	954	526	784	933	858
Ensemble des bénéficiaires		3 211	1 397	2 029	1 236	5 240	1 335

► Source : OREMS-RCE.

► Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur RCE. Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires et aux établissements non RCE (absence du genre) ne sont pas disponibles.

Le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 a instauré une indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » aux agents dont le traitement indiciaire a augmenté dans des proportions moins fortes que l'inflation au cours des quatre dernières années.

En 2016, 5 240 agents ont bénéficié de cette indemnité dont 93,1 % relèvent de la catégorie A (82,2% de person-

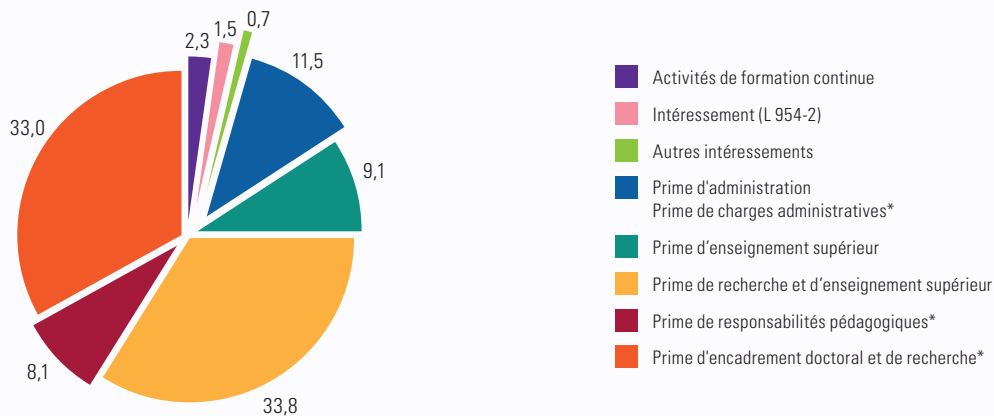
nels enseignants). Les montants moyens versés varient de 203 euros pour les agents de catégorie C à 1 438 euros pour les personnels enseignants. Le nombre de bénéficiaires de la GIPA a diminué fortement en 2016 suite à la hausse de la valeur du point d'indice et de la mise en place du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

C. Régimes indemnitaires des agents titulaires

► Primes et indemnités versées aux agents titulaires

Primes et indemnités versées aux agents titulaires enseignants, réparties par sexe

Figure 3.2 - Répartition des principales primes versées aux enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE (en %) - Année 2016



► *Possibilité de convertir tout ou partie de la prime en décharges de service.

Plus de 180 M€ de primes et indemnités ont été versées en 2016 aux personnels enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE. Cependant, certaines primes pouvant être converties en décharges de service, ce total ne rend pas compte du montant des primes attribuées aux enseignants avant ces conversions.

Les deux primes les plus importantes sont la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) qui représentent respectivement 33,8% (soit 61 M€) et 33% (soit 59,6 M€) du montant total précité.

La prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est versée à tous les enseignants chercheurs et personnels assimilés qui assurent l'intégralité de leurs obligations statutaires de service (décret n° 89-775 du 23/10/1989 modifié). Près de 48 000 enseignants chercheurs et assimilés la perçoivent pour un montant annuel de 1 252,45 € (au 01/07/2016).

La prime d'enseignement supérieur (PES) est versée aux enseignants du premier et du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur (décret n° 89-776 du 23/10/1989 modifié). Plus de 13 000 enseignants en bénéficient et son montant annuel est également de 1 252,45 €.

Tableau 3.6 - Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) en brut annuel

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	11 167	4 891	4 630	4 986
Maîtres de conférences	4 523	4 071	3 928	4 139
Professeurs des universités	6 644	5 450	5 318	5 489
Filière hospitalo-universitaire	628	4 995	4 501	5 140
Maîtres de conférences	85	3 790	3 743	3 835
Professeurs des universités	543	5 183	4 816	5 267
Corps spécifiques	234	7 875	6 089	8 637
Maîtres de conférences et assimilés	39	3 581	3 458	3 686
Professeurs des universités et assimilés	195	8 734	7 000	9 364
Total général	12 029	4 955	4 656	5 063

► Source : OREMS-RCE/Année 2016.

► La PEDR peut être convertie en décharges de service; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

La prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) est attribuée, pour une période de 4 ans renouvelable, aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui exercent soit une activité scientifique jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation, soit une activité d'encadrement doctoral, soit sont lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international (décret n° 2009-581 du 8 juillet 2009). **Cette prime peut être convertie tout ou partie en décharges de services, ce qui diminue dans ce cas le montant versé par les établissements.**

Tableau 3.7 - Prime de responsabilités pédagogiques (PRP) en brut annuel

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	6 765	1 333	1 324	1 339
Maîtres de conférences	4 862	1 333	1 317	1 346
Professeurs des universités	1 903	1 333	1 353	1 324
Filière hospitalo-universitaire	355	1 260	1 400	1 204
Maîtres de conférences	92	1 329	1 650	1 048
Professeurs des universités	263	1 236	1 218	1 241
Corps spécifiques	NS	NS	NS	NS
Maîtres de conférences et assimilés	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités et assimilés	NS	NS	NS	NS
Filière enseignante du 2nd degré	2 876	1 773	1 663	1 853
Total général	10 019	1 456	1 428	1 475

► Source : OREMS-RCE/Année 2016.

► La PRP peut être convertie en décharges de service; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

► NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

La prime de responsabilités pédagogiques (PRP) est attribuée à tous les enseignants (enseignants chercheurs et personnels assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent des responsabilités pédagogiques en plus de leurs obligations statutaires de service (décret n°99-855 du 4/10/1999).

Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de services.

Tableau 3.8 - Dispositifs d'intéressement (L. 954-2) en brut annuel

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	866	2 442	2 354	2 491
Maîtres de conférences	539	2 335	2 239	2 399
Professeurs des universités	327	2 620	2 626	2 617
Filière hospitalo-universitaire	NS	NS	NS	NS
Maîtres de conférences	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités	NS	NS	NS	NS
Corps spécifiques	178	1 271	1 159	1 329
Maîtres de conférences et assimilés	64	1 098	1 098	1 098
Professeurs des universités et assimilés	114	1 367	1 217	1 423
Filière enseignante du 1 ^{er} et 2 nd degré	164	1 873	1 737	2 034
Total général	1 229	2 239	2 084	2 332

► Source : OREMS-RCE/Année 2016. 29 établissements RCE sur 106 ont mis en place un régime d'intéressement.

► NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

Des dispositifs d'intéressement peuvent être versés aux personnels des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche au titre du décret n° 2010-619 du 7 juin 2010, pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de service, au titre de l'article R. 611-14-1 du code de la propriété intellectuelle ou encore au titre du décret n° 96-858 du 2 octobre 1996, pour la participation directe à la création d'un logiciel, à la création ou à la découverte d'une obtention végétale ou à des travaux valorisés. De plus, les établissements publics d'enseignement supérieur ayant accédé aux RCE, ont développé des dispositifs d'intéressement sur le fondement de l'article L. 954-2 du code de l'éducation.

Tableau 3.9 - Indemnités pour activités de formation continue (en brut annuel)

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	974	3 174	2 915	3 351
Maîtres de conférences	750	2 937	2 771	3 069
Professeurs des universités	224	3 967	3 664	4 088
Filière hospitalo-universitaire	NS	NS	NS	NS
Maîtres de conférences	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités	NS	NS	NS	NS
Corps spécifiques	-	-	-	-
Maîtres de conférences et assimilés	-	-	-	-
Professeurs des universités et assimilés	-	-	-	-
Filière enseignante du 1 ^{er} et 2 nd degré	374	2 538	2 196	2 706
Total général	1 358	2 994	2 742	3 151

► Source : OREMS-RCE/Année 2016.

► NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

Des indemnités pour activités de formation continue sont également attribuées aux enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés (articles D. 714-55 à D. 714-72 du code de l'éducation et arrêté du 18 octobre 1985 modifié).

Tableau 3.10 - Prime d'administration (PA) et prime de charges administratives (PCA) en brut annuel

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	4 086	3 952	3 179	4 311
Maîtres de conférences	1 743	3 324	2 843	3 667
Professeurs des universités	2 343	4 420	3 608	4 681
Filière hospitalo-universitaire	393	4 065	3 188	4 315
Maîtres de conférences	45	2 277	2 076	2 528
Professeurs des universités	348	4 296	3 636	4 439
Corps spécifiques	20	7 618	2 241	8 963
Maîtres de conférences et assimilés	-	-	-	-
Professeurs des universités et assimilés	20	7 618	2 241	8 963
Filière enseignante du 1^{er} et 2nd degré	729	3 403	3 027	3 589
Total général	5 228	3 898	3 155	4 235

► Source : OREMS-RCE/Année 2016.

► La PCA peut être convertie en décharges de service; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

► La part de ces 2 primes dans la répartition totale des primes (11,5 %) ne doit pas être comparée avec celle des précédents bilans sociaux, qui ne prenaient pas en compte la totalité des primes versées à ce titre.

La prime d'administration (PA) est attribuée aux enseignants-chercheurs et assimilés qui exercent des fonctions de présidents d'universités et d'INP, de directeurs des ENS, des INSA, d'instituts ou d'écoles internes aux universités ou des responsabilités administratives auprès du ministère... et pour la durée de leurs fonctions. Son montant annuel varie de 7 334,70 € [pour le 2^e groupe, avec majoration de 25 % lorsque l'établissement bénéficie des responsabilités et compétences élargies (RCE)] à 18 417,68 € [pour le 1^{er} groupe, avec majoration de 50 % lorsque l'établissement bénéficie des RCE].

La prime de charges administratives (PCA) peut être versée aux enseignants (enseignants chercheurs et assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent une responsabilité administrative ou prennent la responsabilité d'une mission temporaire. Les montants individuels sont arrêtés par le chef d'établissement. **Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de services (limitée à deux tiers pour les enseignants chercheurs directeurs d'UFR ayant une décharge statutaire).**

Primes et indemnités versées aux agents titulaires BIATSS, réparties par sexe

Tableau 3.11 - Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur - Année 2016

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les établissements RCE (en €)			Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les étab. non RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans le supérieur (en €)
			Hommes	Femmes	Montant moyen indemnitaire		
Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	8 184	7 696	7 853	8 919	7 921
		Attaché d'administration hors classe	19 186	14 609	17 067	15 113	16 641
		Directeur de service	11 020	15 650	13 168	11 622	12 850
		Attaché principal d'administration	9 195	8 697	8 861	10 144	8 924
		Attaché d'administration	6 445	6 473	6 464	7 203	6 515
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	12 549	12 795	12 702	12 158	12 569
		Conservateur des bibliothèques	7 489	7 505	7 500	6 869	7 429
		Conservateur en chef des bib.	8 745	8 447	8 521	7 817	8 437
		Conservateur des bibliothèques	6 946	6 879	6 901	6 258	6 831
		Bibliothécaire	5 306	5 538	5 483	4 175	5 373
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	8 849	9 152	8 960	8 425	8 924
		Ingénieur de recherche hors classe	11 248	11 799	11 402	11 720	11 430
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	9 266	10 104	9 575	8 800	9 516
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	7 976	8 244	8 079	6 904	8 012
		Ingénieur d'études	5 484	5 693	5 591	4 807	5 538
		Ingénieur d'études hors classe	6 738	6 421	6 566	5 155	6 453
		Ingénieur d'études 1 ^{re} classe	5 501	5 818	5 654	4 768	5 580
		Ingénieur d'études 2 ^e classe	5 437	5 636	5 540	4 805	5 493
	Filière sociale et de santé	Assistant ingénieur	4 515	4 571	4 543	3 632	4 482
		Conseiller technique de service social AE	NS	5 921	5 921	NS	5 921
Infirmier (Infenes)		4 745	4 617	4 622	3 988	4 609	
Infirmier hors classe		NS	4 500	4 514	NS	4 514	
Infirmier classe supérieure		4 945	4 729	4 741	NS	4 720	
Infirmier classe normale	NS	4 579	4 570	NS	4 557		
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	4 405	4 388	4 391	4 246	4 384
		Saenes classe exceptionnelle	4 648	4 541	4 557	4 678	4 562
		Saenes classe supérieure	4 505	4 525	4 522	4 308	4 512
		Saenes classe normale	4 286	4 294	4 293	4 140	4 284
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	4 300	4 389	4 368	4 050	4 347
		Bibas classe exceptionnelle	4 278	4 478	4 428	3 858	4 397
		Bibas classe supérieure	4 458	4 425	4 431	3 737	4 386
	Filière ITRF	Bibas classe normale	4 152	4 182	4 173	4 611	4 211
		Technicien de recherche et formation	3 904	3 931	3 919	3 144	3 866
		TECHRF classe exceptionnelle	4 172	4 235	4 205	3 541	4 162
		TECHRF classe supérieure	3 950	4 037	3 997	3 180	3 946
	Filière sociale et de santé	TECHRF classe normale	3 818	3 837	3 829	3 045	3 773
		Assistant de service social AE	NS	4 346	4 346	NS	4 376
		Assistant principal de SSAE	NS	4 446	4 446	NS	4 446
Assistant de service social AE		NS	4 231	4 231	NS	4 297	
Infirmier B		NS	4 442	4 376	NS	4 376	
Infirmier classe supérieure	NS	NS	4 593	NS	4 593		
Infirmier classe normale	NS	NS	NS	NS	NS		

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les établissements RCE (en €)			Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les étab. non RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans le supérieur (en €)
			Hommes	Femmes	Montant moyen indemnitaire		
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjenes)	2 876	2 845	2 848	2 829	2 847
		Adjenes principal de 1 ^{re} classe	3 023	2 902	2 910	3 070	2 916
		Adjenes principal de 2 ^e classe	2 910	2 853	2 859	2 973	2 863
		Adjenes 1 ^{re} classe	2 823	2 824	2 824	2 698	2 819
		Adjenes 2 ^e classe	2 882	2 809	2 816	2 428	2 807
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	2 900	2 934	2 921	2 611	2 902
		MAG des bib. principal de 1 ^{re} classe	2 870	2 991	2 937	2 693	2 924
		MAG des bib. principal de 2 ^e classe	2 900	2 911	2 907	2 820	2 902
		MAG des bib. 1 ^{re} classe	2 879	2 943	2 918	2 821	2 911
		MAG des bib. 2 ^e classe	2 938	2 929	2 932	2 175	2 882
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	2 714	2 696	2 703	2 465	2 685
		ATRF principal de 1 ^{re} classe	2 782	2 789	2 786	2 693	2 778
		ATRF principal de 2 ^e classe	2 723	2 737	2 732	2 608	2 720
		ATRF 1 ^{re} classe	2 697	2 686	2 691	2 326	2 660
		ATRF 2 ^e classe	2 683	2 642	2 655	2 223	2 635
	Filière technique	Adjoint technique des étab. d'enseig.	2 732	2 561	2 650	3 211	2 686
		ATEC principal de 1 ^{re} classe	NS	NS	NS	NS	NS
		ATEC principal de 2 ^e classe	2 838	2 757	2 803	NS	2 870
		ATEC 1 ^{re} classe	2 734	2 560	2 647	3 025	2 676
		ATEC 2 ^e classe	2 562	2 392	2 474	NS	2 474

► Source : OREMS-RCE et POLCA (le genre n'est pas disponible dans cette application).

► Périmètre de l'indicateur : Les établissements d'enseignement supérieur. NS : non significatif

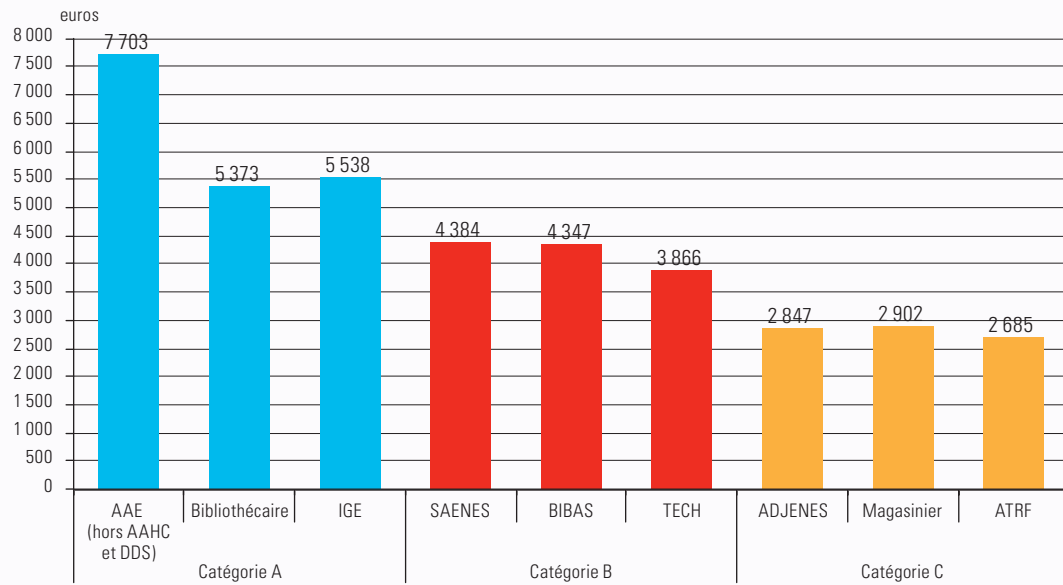
► Pour chaque corps, une sélection des éléments de rémunération a été effectuée afin de retenir uniquement les indemnités principales attachées au corps étudié (IFSE, IFTS, IAT, PPRS...). C'est-à-dire celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée.

► Ainsi les autres primes : celles liées directement aux fonctions exercées, les indemnités ponctuelles, ou encore, les indemnités accessoires ne sont donc pas retenues. À titre d'exemple : vacances, prime informatique, indemnité exceptionnelle, indemnité de caisse et de responsabilité, transports, prime de rendement, jury, CET, résidence, suppl. familial, etc. Pour les données des établissements non RCE, les moyennes indemnitaires sont calculées en fonction des ETP « emplois » recensés dans un grade et dans une affectation. Les ETP considérés correspondent à une moyenne annuelle des ETP présents au cours de l'année (cumul mensuel des ETP/12). Le taux moyen indemnitaire correspond au montant total versé en 2016 d'une indemnité, rapporté à l'ensemble des ETP emplois recensés pour une même affectation et un même corps/grade. Pour les données des établissements RCE, ne sont pris en compte dans le calcul de la moyenne que les agents percevant l'indemnité en question.

Dans l'enseignement supérieur, la comparaison de l'attribution indemnitaire moyenne aux agents BIATSS appartenant aux deux filières les plus nombreuses, permet de constater sur l'année 2016, qu'à niveau de corps équivalent, un agent de la filière « ITRF » perçoit moins qu'un agent de la filière « administrative ».

Ainsi, un ingénieur d'études (IGE) perçoit un montant moyen indemnitaire brut annuel inférieur de 28 % à celui d'un attaché d'administration (hors les grades d'AAHC et de DDS, ces deux grades ayant un indice sommital supérieur à celui des IGE hors classe), soit 5 538 € contre 7 703 €, un technicien de recherche et de formation (TECH), 12 % de moins qu'un secrétaire administratif (SAENES), soit 3 866 € contre 4 384 €, et enfin, un adjoint technique de recherche et formation (ATRF), près de 6 % de moins qu'un adjoint administratif (ADJENES), soit 2 685 € contre 2 847 €.

Figure 3.3 - Comparaison des montants moyens indemnitaires perçus dans l'enseignement supérieur à niveau de corps équivalent selon la catégorie statutaire



► La part moyenne mensuelle des primes et indemnités dans la rémunération globale des agents titulaires (ratio)

Tableau 3.12 - Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur - Année 2016

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Part du régime indemnitaire dans la rémunération des agents (en %)
Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration hors classe	37,81
		Directeur de service	31,66
		Attaché principal d'administration	23,80
		Attaché d'administration	21,84
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	21,02
		Conservateur en chef des bibliothèques	18,04
		Conservateur des bibliothèques	20,94
		Bibliothécaire	18,75
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche hors classe	24,12
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	22,41
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	23,82
		Ingénieur d'études hors classe	15,14
		Ingénieur d'études 1 ^{re} classe	16,24
		Ingénieur d'études 2 ^e classe	19,48
	Filière sociale et de santé	Assistant-ingénieur	17,16
		Conseiller technique de service social AE	18,75
		Infirmier hors classe	13,29
Infirmier classe supérieure		15,79	
		Infirmier classe normale	17,99
Catégorie B	Filière administrative	Saenes classe exceptionnelle	16,31
		Saenes classe supérieure	18,59
		Saenes classe normale	19,52
	Filière des bibliothèques	Bibas classe exceptionnelle	16,16
		Bibas classe supérieure	19,39
		Bibas classe normale	19,79
	Filière ITRF	TECHRF classe exceptionnelle	15,01
		TECHRF classe supérieure	16,20
		TECHRF classe normale	17,40
	Filière sociale et de santé	Assistant principal de SSAE	14,56
Assistant de service social AE		18,88	
Catégorie C	Filière administrative	Adjenes principal de 1 ^{re} classe	12,66
		Adjenes principal de 2 ^e classe	14,04
		Adjenes 1 ^{re} classe	15,14
		Adjenes 2 ^e classe	15,39
	Filière des bibliothèques	MAG des bib. principal de 1 ^{re} classe	13,11
		MAG des bib. principal de 2 ^e classe	14,35
		MAG des bib. 1 ^{re} classe	15,44
		MAG des bib. 2 ^e classe	15,81
	Filière ITRF	ATRF principal de 1 ^{re} classe	12,69
		ATRF principal de 2 ^e classe	13,76
		ATRF 1 ^{re} classe	13,68
		ATRF 2 ^e classe	14,31
	Filière technique	ATEC principal de 1 ^{re} classe	NS
		ATEC principal de 2 ^e classe	13,43
ATEC 1 ^{re} classe		13,50	
ATEC 2 ^e classe		13,17	

► Source : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre de l'indicateur : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale et réseau des œuvres universitaires et scolaires). NS : non significatif.

► Cet indicateur est réalisé à partir du « Montant moyen indemnitaire perçu au sein du MESR », calculé à partir des indemnités principales attachées à chacun des corps/grades (IFSE, IFTS, IAT, PPRS, ...), c'est-à-dire celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée, rapporté à la valeur en € de « l'indice moyen des agents (IM) ».

4. LES MÉTIERS AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

A. Les répertoires des métiers	218
B. Les formations	220
C. Les agents formés	230
D. Les dépenses de formation	230
E. La formation chez les enseignants	232

Ce chapitre présente les référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur : REME et Référéns. Il développe également les thèmes de la formation des personnels : type de formation, nombre d'agents formés et dépenses de formation.

En 2016, comme les années précédentes, environ un agent sur deux parmi les personnels BIATSS (51,3 %) a suivi une formation statutaire ou professionnelle.

- ▶ La formation professionnelle continue représente 87 % de l'ensemble des formations.
- ▶ 38 % des personnels formés sont des agents de catégorie A, 24 % de catégorie B et 38 % de catégorie C.
- ▶ En moyenne, près de 3 stagiaires sur 4 sont des femmes sauf en catégorie A (59 %).
- ▶ En 2016, environ 8,9 % des personnels enseignants titulaires ont participé à des actions de formation.
- ▶ Pour l'année 2016/2017, 647 semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) ont été accordés par les établissements (632 pour l'année 2015/2016 – nombre moyen sur 5 ans : 663) et 253 semestres par les sections du Conseil national des universités (contre 262 pour l'année universitaire précédente).

A. Les répertoires des métiers

► Les répertoires des métiers

► *Source : DGRH - Mission d'analyse des relations sociales.*

Cet indicateur présente 2 référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur : REME et Référéns.

1. REME

Le référentiel des métiers décrit l'ensemble des emplois-types propres à l'Éducation nationale et à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

La richesse de ce référentiel témoigne de la diversité des activités réalisées dans les services, les établissements et de la richesse des compétences mises en œuvre. Sans occulter les spécificités de chaque structure et de chaque poste, ce référentiel met en évidence des socles communs. Il permet de disposer d'un langage précis, partagé, qui facilitera le dialogue et la mise en œuvre d'actions de gestion des ressources humaines adaptées aux besoins de chaque métier.

Ce référentiel est par ailleurs un outil fondamental pour mieux analyser et mieux anticiper les évolutions de métier et renforcer ainsi la dimension prévisionnelle de la gestion des ressources humaines au sein des départements ministériels, services déconcentrés et établissements publics.

Le référentiel répond à plusieurs objectifs. C'est en même temps :

- **un outil de communication** : le référentiel donne une visibilité sur les métiers existants et leurs caractéristiques, tant pour les agents que pour les personnes extérieures susceptibles de rejoindre le ministère. Il aide à faire connaître et à promouvoir les métiers à l'extérieur du ministère. La référence effectuée, à chaque fois que cela est possible, au RIME (répertoire interministériel des métiers de l'État) permet de voir les passerelles possibles entre ministères ;
- **une aide au processus de recrutement** : l'emploi-type n'est pas un descriptif de poste ou une photographie exacte de toutes les situations professionnelles existantes au ministère et les agents n'y retrouveront pas le reflet complet de leur activité quotidienne. En revanche, les responsables hiérarchiques s'y réfèrent pour définir les profils des agents recherchés pour leur équipe. Les fiches métiers permettent également d'identifier des viviers de recrutement (interne ou externe) ;
- **un appui pour la définition de parcours professionnels** : le référentiel permet d'étayer les actions de formation et de professionnalisation à travers la description des principales compétences requises pour un emploi-type. Ces éléments qualitatifs permettent de cerner les besoins de professionnalisation des agents qui entrent dans ces métiers et ainsi de construire des parcours dans une logique de progression professionnelle ;
- **un support aux démarches de mobilité professionnelle** : à travers la description des principales activités exercées et des compétences requises, toute personne ayant un projet de mobilité peut obtenir une vision plus précise du contenu d'un emploi et identifier, le cas échéant, des proximités entre le métier qu'elle exerce aujourd'hui et celui ou ceux auxquels elle peut aspirer.

Le référentiel est composé de 104 emplois-types, regroupés en 13 familles professionnelles

Les familles professionnelles correspondent soit aux domaines d'activités spécifiques des deux ministères (cf. les deux premières de la liste en infra) soit aux domaines supports :

- éducation et formation tout au long de la vie ;
- enseignement supérieur-recherche ;
- management, pilotage et contrôle ;
- bibliothèques, documentation, archives et musées ;
- santé-social ;
- études et évaluation des politiques publiques ;
- ressources humaines ;
- gestion budgétaire, finances et comptable ;
- affaires juridiques ;
- administration générale ;

- logistique immobilière, technique et de services ;
- systèmes et réseaux d'information et de communication ;
- communication, édition.

2. RéFérens

Référens est un référentiel métier qui permet une représentation des métiers commune à l'ensemble des établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) et des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP). C'est un référentiel qui a pour finalité le recrutement des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF). Ce langage commun facilite également la description des emplois-types ainsi que les fiches de postes et favorise la mobilité entre les différentes structures.

Sa nomenclature

La cartographie des métiers se structure en Branches d'activités professionnelles (BAP), en Familles d'activités professionnelles (FAP) et en emplois-types (ET). Elle est calquée sur les corps et les grades (ingénieur de recherche, ingénieur d'études, assistant-ingénieur, technicien et adjoint technique) des ITRF. Elle présente en 2015 une structuration générale en 8 BAP, 40 FAP et 260 ET.

Les BAP sont les suivantes :

- BAP A – Science du vivant
- BAP B – Sciences chimiques et sciences des matériaux
- BAP C – Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
- BAP D – Sciences humaines et sociales
- BAP E – Informatique, statistique et calcul scientifique
- BAP F – Information, documentation, culture, communication, édition, TICE
- BAP G – Patrimoine, logistique, prévention et restauration
- BAP J – Gestion et pilotage

Actualisation de RéFérens

Afin de prendre en considération une actualisation des fiches métiers, la DGRH a mis en place un groupe de travail avec l'appui des DRH des universités et des EPST. La réflexion se fonde sur un système de «veille métiers» destinée à identifier les grands facteurs d'évolution susceptibles d'avoir un impact sur les métiers.

Les finalités RH retenues sont les suivantes : optimiser les recrutements, accompagner les mobilités et faciliter les parcours professionnels.

Ce travail a conduit à l'élaboration de Référens 3 qui entrera en vigueur lors de la session des recrutements 2017.

Sa nouvelle nomenclature

La nouvelle cartographie des métiers se structure en Branches d'activités professionnelles (BAP), en Familles d'activités professionnelles (FAP) et en Emplois-types (ET). Elle est calquée sur les corps et les grades (ingénieur de recherche, ingénieur d'études, assistant-ingénieur, technicien et adjoint technique) des ITRF. Elle présentera en 2017 une structuration générale en 8 BAP, 35 FAP et 242 ET.

Les BAP seront les suivantes :

- BAP A – Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement
- BAP B – Sciences chimiques et sciences des matériaux
- BAP C – Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
- BAP D – Sciences humaines et sociales
- BAP E – Informatique, statistiques et calcul scientifique
- BAP F – Culture, communication, production et diffusion des savoirs
- BAP G – Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention
- BAP J – Gestion et pilotage

3. RéFérens 3

Dans le cadre de l'actualisation du répertoire, 123 emplois-types ont changé d'intitulé, 62 emplois-types ont fusionné, 13 emplois-types ont été créés. 7 emplois-types sont en positionnement, ce qui veut dire qu'ils ne sont plus ouverts au recrutement. Aucun emploi-type n'a été supprimé.

Les épreuves aux concours

Des programmes ont été élaborés pour les épreuves d'admissibilité et les épreuves professionnelles d'admission des concours externes pour l'accès aux corps et grades des assistants-ingénieurs, des techniciens de recherche et de formation de classe normale et de classe supérieure et des adjoints techniques de recherche et de formation. Chaque programme a été mis au point en respectant le niveau de diplôme exigé pour se présenter au concours et permet de tester les candidats sur leurs capacités à exercer le métier à travers leurs connaissances et compétences relatives à l'emploi-type.

Les programmes sont consultables à partir d'un lien de téléchargement figurant sur chacune des fiches emplois-types concernées.

L'ensemble des programmes de chaque BAP est également consultable sur le site du ministère à l'adresse : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itr/f/programmes.

B. Les formations

► Formations statutaire et professionnelle des BIATSS - Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe

Par type de formation, les effectifs ayant suivi une formation par catégorie statutaire

Figure 4.1 - Formation statutaire

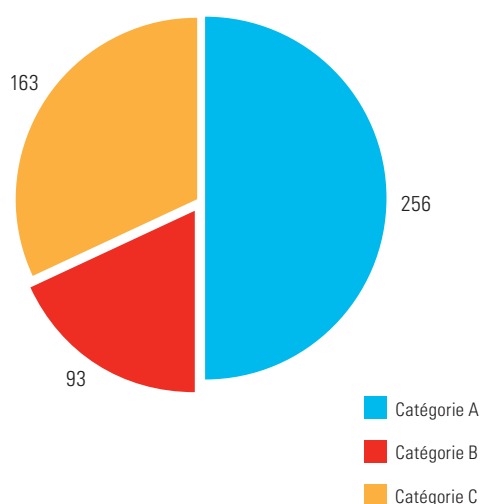
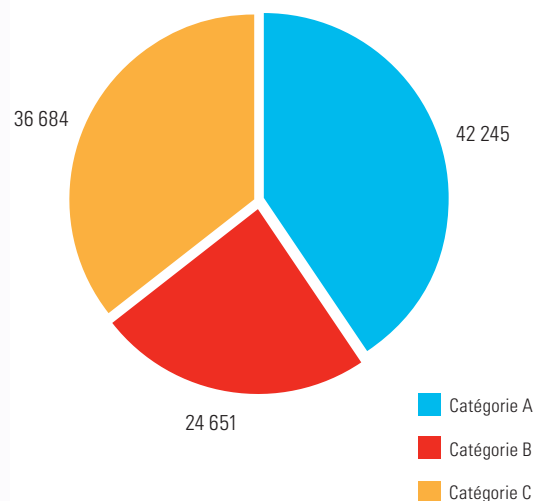
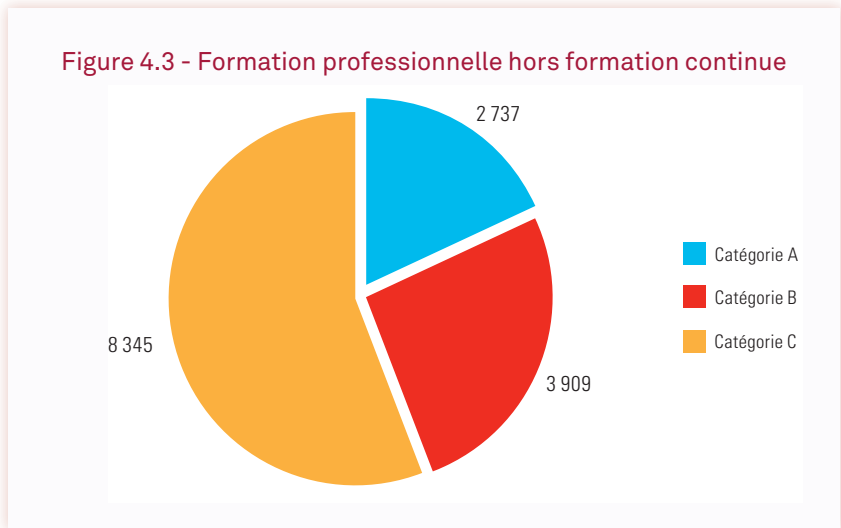


Figure 4.2 - Formation professionnelle continue





Par type de formation, le nombre de jours de formation par catégorie statutaire

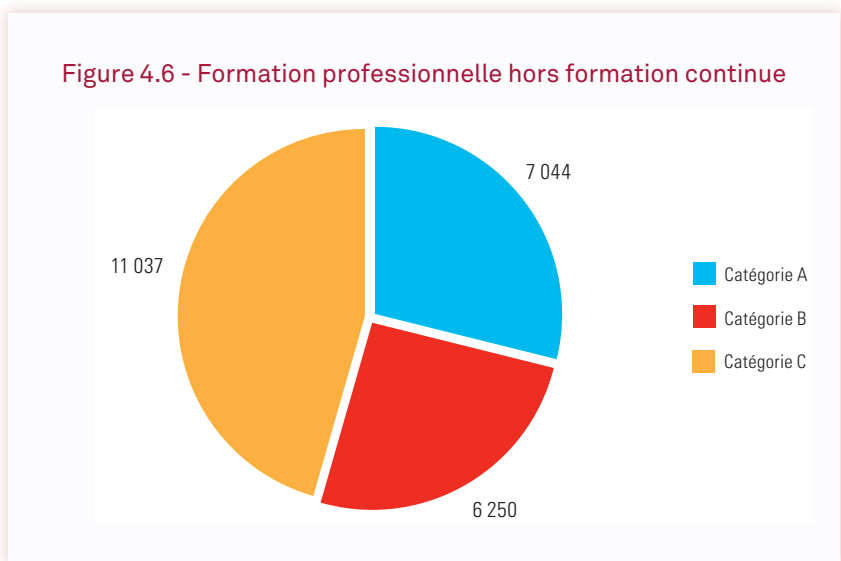
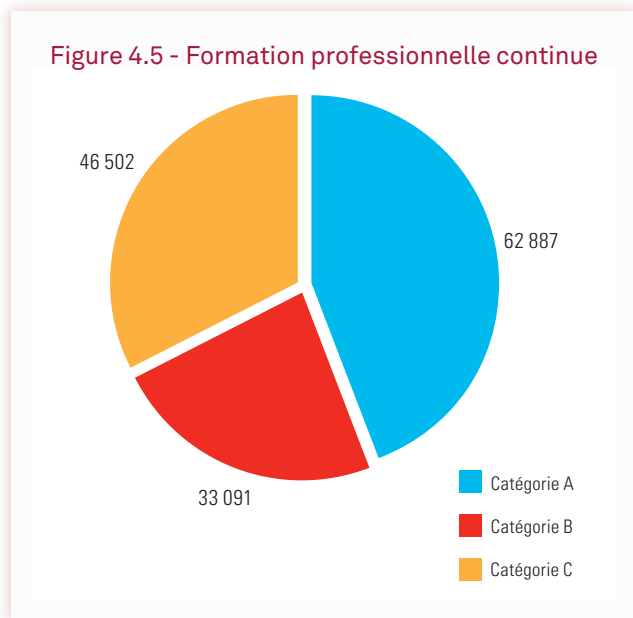
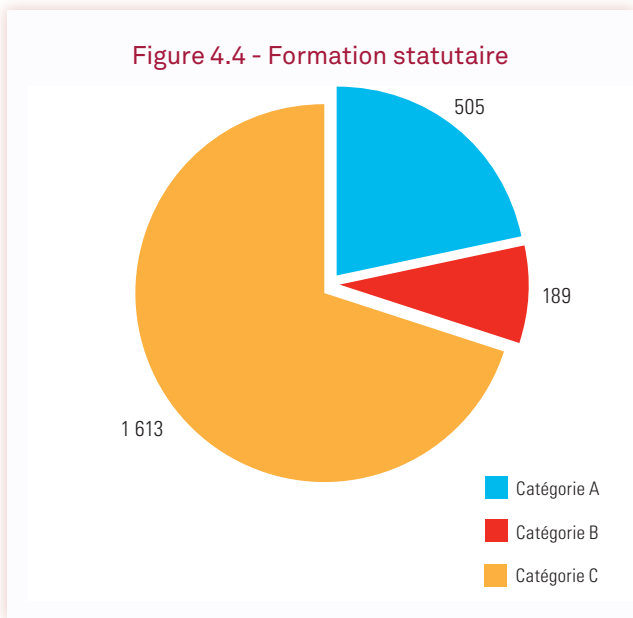


Tableau 4.1

Type de formation	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation statutaire hors PACTE	Effectif	149	107	256
	Nombre de jours	194	311	505
Formation statutaire : PACTE	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Total formation statutaire	Total effectif	149	107	256
	Total nb de jours	194	311	505
	% effectif/tot. g.	0,8	0,4	0,6
	% nbre de jours/tot. g.	0,7	0,7	0,7
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	12 029	18 646	30 675
	Nombre de jours	18 549	25 734	44 283
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	1 189	1 985	3 174
	Nombre de jours	1 981	3 173	5 154
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	3 503	4 893	8 396
	Nombre de jours	5 669	7 781	13 450
Total formation professionnelle continue	Total effectif	16 721	25 524	42 245
	Total nb de jours	26 199	36 688	62 887
	% effectif/tot. g.	94,4	92,8	93,4
	% nbre de jours/tot. g.	90,7	88,3	89,3
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	822	1 823	2 645
	Nombre de jours	1 497	2 886	4 383
Formation professionnelle : professionnalisation	Effectif	5	4	9
	Nombre de jours	7	34	41
Formation professionnelle : congé de formation	Effectif	4	14	18
	Nombre de jours indemnisés	780	1 513	2 293
	Jours non indemnisés	120	0	120
Formation professionnelle : valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Effectif	7	8	15
	Nombre de jours	41	13	54
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif	14	36	50
	Nombre de jours	43	110	153
Formation professionnelle : dont hors temps de travail	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	852	1 885	2 737
	Total nb de jours	2 488	4 556	7 044
	% effectif/tot. g.	4,8	6,9	6,1
	% nbre de jours/tot. g.	8,6	11,0	10,0
Ensemble des formations statutaire et professionnelle	Total effectif	17 722	27 516	45 238
	Part par sexe (%)	39,2	60,8	-
	Total nb de jours	28 881	41 555	70 436
	Part par sexe (%)	41,0	59,0	-

► Source : enquête LAGAF 2016 (taux de retour : environ 36 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 69 % des effectifs BIATSS).

► Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

► Les écarts avec les données sur la formation continue du tableau suivant proviennent de la totalisation d'arrondis effectuée à des niveaux d'agrégation différents.

La formation professionnelle continue représente 87 % de l'ensemble des formations alors que la formation statutaire représente moins de 1 %.

Toutes formations confondues, 38 % des stagiaires sont des personnels de catégorie A, 24 % des personnels de catégorie B et 38 % des personnels de catégorie C.

En moyenne, près de 3 stagiaires sur 4 sont des femmes, sauf en catégorie A où elles atteignent un taux de 59 %.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
40	53	93	47	72	119	236	232	468	49,6
89	100	189	70	105	175	353	516	869	59,4
0	0	0	22	22	44	22	22	44	50,0
0	0	0	410	1028	1 438	410	1 028	1 438	71,5
40	53	93	69	94	163	258	254	512	49,6
89	100	189	480	1 133	1 613	763	1 544	2 307	66,9
0,6	0,2	0,3	0,6	0,3	0,4	0,7	0,3	0,4	-
0,8	0,4	0,5	2,9	2,6	2,7	1,4	1,4	1,4	-
4 801	13 916	18 717	6 979	20 990	27 969	23 809	53 552	77 361	69,2
7 527	16 638	24 165	10 021	23 854	33 875	36 097	66 226	102 323	64,7
422	1 366	1 788	489	1 622	2 111	2 100	4 973	7 073	70,3
727	2 163	2 890	869	2 324	3 193	3 577	7 660	11 237	68,2
1 161	2 985	4 146	1 919	4 685	6 604	6 583	12 563	19 146	65,6
1 780	4 256	6 036	2 883	6 551	9 434	10 332	18 588	28 920	64,3
6 384	18 267	24 651	9 387	27 297	36 684	32 492	71 088	103 580	68,6
10 034	23 057	33 091	13 773	32 729	46 502	50 006	92 474	142 480	64,9
88,7	85,1	86,0	86,5	79,5	81,2	90,9	85,3	87,0	-
90,0	81,2	83,7	84,3	76,5	78,6	88,7	82,0	84,2	-
760	3 097	3 857	1 375	6 902	8 277	2 957	11 822	14 779	80,0
965	4 046	5 011	1 828	8 113	9 941	4 290	15 045	19 335	77,8
2	16	18	7	9	16	14	29	43	67,4
7	93	100	29	105	134	43	232	275	84,4
1	4	5	2	8	10	7	26	33	78,8
31	687	718	215	650	865	1 026	2 850	3 876	73,5
0	360	360	0	0	0	120	360	480	75,0
4	7	11	5	13	18	16	28	44	63,6
8	10	18	10	18	28	59	41	100	41,0
3	15	18	3	21	24	20	72	92	78,3
9	34	43	11	58	69	63	202	265	76,2
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
770	3 139	3 909	1 392	6 953	8 345	3 014	11 977	14 991	79,9
1 020	5 230	6 250	2 093	8 944	11 037	5 601	18 730	24 331	77,0
10,7	14,6	13,6	12,8	20,2	18,5	8,4	14,4	12,6	-
9,2	18,4	15,8	12,8	20,9	18,7	9,9	16,6	14,4	-
7 194	21 459	28 653	10 848	34 344	45 192	35 764	83 319	119 083	70,0
25,1	74,9	-	24,0	76,0	-	30,0	70,0	-	-
11 143	28 387	39 530	16 346	42 806	59 152	56 370	112 748	169 118	66,7
28,2	71,8	-	27,6	72,4	-	33,3	66,7	-	-

► Domaines de formation continue - Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 4.2

Domaine de formation	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Management	Effectif	1 521	2 437	3 958
	Nombre de jours	3 097	4 765	7 862
Ressources Humaines	Effectif	522	1 319	1 841
	Nombre de jours	724	2 047	2 771
Parcours individualisé de formation et de reconversion, de développement	Effectif	43	35	78
	Nombre de jours	81	202	283
Préparation aux épreuves de concours et des examens professionnels	Effectif	214	664	878
	Nombre de jours	252	655	907
Environnement professionnel	Effectif	2 149	3 442	5 591
	Nombre de jours	2 729	4 450	7 179
Hygiène, santé et sécurité au travail	Effectif	4 516	4 505	9 021
	Nombre de jours	5 672	4 899	10 571
Politiques publiques nationales	Effectif	80	186	266
	Nombre de jours	92	203	295
Achats publics	Effectif	145	223	368
	Nombre de jours	235	401	636
Économie, finance et gestion	Effectif	712	1 423	2 135
	Nombre de jours	793	1 575	2 368
Techniques juridiques	Effectif	80	236	316
	Nombre de jours	141	358	499
Communication et services aux usagers	Effectif	260	530	790
	Nombre de jours	414	848	1 262
Informatique et bureautique	Effectif	3 343	5 547	8 890
	Nombre de jours	5 153	6 508	11 661
Langues	Effectif	1 043	1 545	2 588
	Nombre de jours	2 857	3 697	6 554
Formations spécifiques aux missions des ministères	Effectif	1 790	2 926	4 716
	Nombre de jours	3 648	5 686	9 334
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	16 418	25 018	41 436
	Part par sexe (%)	39,6	60,4	-
	Total nbre de jours	25 888	36 294	62 182
	Part par sexe (%)	41,6	58,4	-

► Source : enquête LAGAF 2016 (taux de retour : environ 36 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 69 % des effectifs BIATSS).

► Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

► Les écarts avec les données sur la formation continue du tableau précédent proviennent de la totalisation d'arrondis effectuée à des niveaux d'agrégation différents.

Dans le cadre de la formation continue, les domaines privilégiés par les stagiaires sont ceux des formations « Informatique et bureautique » (25 %) et « Hygiène, santé et sécurité au travail » (23 %). Les formations relatives aux « Politiques publiques nationales », « Techniques juridiques » et les « Parcours individualisés de formation et de reconversion, de développement » sont peu suivies (0,2 à 0,7 %).

Les agents de catégorie A (40 %) sont les stagiaires les plus nombreux, suivis de ceux de catégorie C (36 %) puis ceux de catégorie B (24 %).

Les femmes sont largement majoritaires dans la plupart des domaines, excepté dans le domaine « Hygiène, santé et sécurité au travail » où la parité est respectée. La part des femmes varie également selon la catégorie : en catégorie A, elles représentent moins de 2 personnes sur 3.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
352	1 134	1 486	141	511	652	2 014	4 082	6 096	67,0
728	2 133	2 861	290	1 022	1 312	4 115	7 920	12 035	65,8
183	1 037	1 220	160	1 298	1 458	865	3 654	4 519	80,9
288	1 646	1 934	300	2 015	2 315	1 312	5 708	7 020	81,3
6	24	30	35	40	75	84	99	183	54,1
8	38	46	37	61	98	126	301	427	70,5
246	991	1 237	298	2 086	2 384	758	3 741	4 499	83,2
317	1 115	1 432	424	2 409	2 833	993	4 179	5 172	80,8
550	2 510	3 060	832	4 185	5 017	3 531	10 137	13 668	74,2
837	2 910	3 747	1 196	4 869	6 065	4 762	12 229	16 991	72,0
2 379	2 707	5 086	4 639	4 770	9 409	11 534	11 982	23 516	51,0
3 759	3 052	6 811	7 111	5 022	12 133	16 542	12 973	29 515	44,0
23	166	189	32	210	242	135	562	697	80,6
25	170	195	32	218	250	149	591	740	79,9
70	163	233	30	141	171	245	527	772	68,3
92	214	306	50	136	186	377	751	1 128	66,6
314	1 653	1 967	408	2 509	2 917	1 434	5 585	7 019	79,6
331	1 614	1 945	429	2 240	2 669	1 553	5 429	6 982	77,8
22	129	151	18	111	129	120	476	596	79,9
30	172	202	20	131	151	191	661	852	77,6
59	230	289	87	370	457	406	1 130	1 536	73,6
99	359	458	137	663	800	650	1 870	2 520	74,2
1 420	4 939	6 359	1 846	8 457	10 303	6 609	18 943	25 552	74,1
2 302	5 680	7 982	2 356	9 575	11 931	9 811	21 763	31 574	68,9
138	612	750	236	875	1 111	1 417	3 032	4 449	68,2
342	1 456	1 798	427	2 135	2 562	3 626	7 288	10 914	66,8
494	1 910	2 404	503	2 000	2 503	2 787	6 836	9 623	71,0
801	2 506	3 307	701	2 274	2 975	5 150	10 466	15 616	67,0
6 256	18 205	24 461	9 265	27 563	36 828	31 939	70 786	102 725	68,9
25,6	74,4	-	25,2	74,8	-	31,1	68,9	-	-
9 959	23 065	33 024	13 510	32 770	46 280	49 357	92 129	141 486	65,1
30,2	69,8	-	29,2	70,8	-	34,9	65,1	-	-

Figure 4.7 - La répartition par catégorie statutaire selon le sexe du nombre de stagiaires au titre de la formation continue et en jours

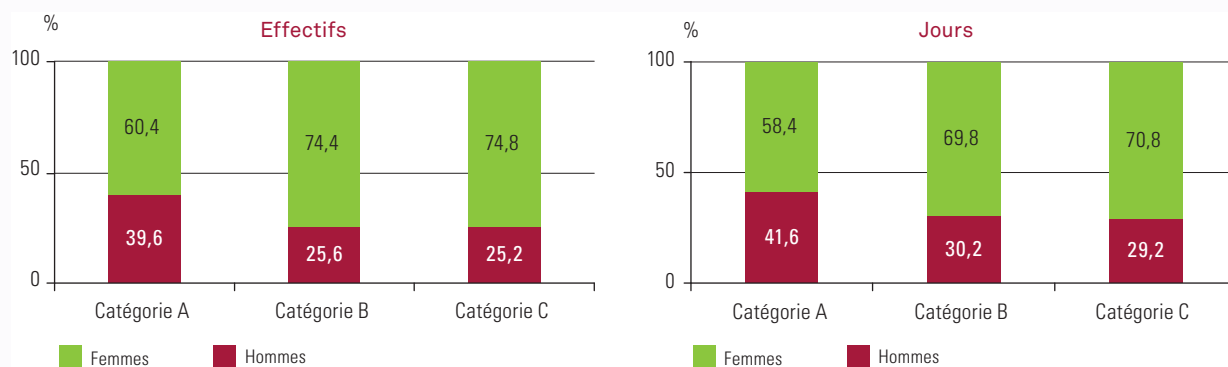
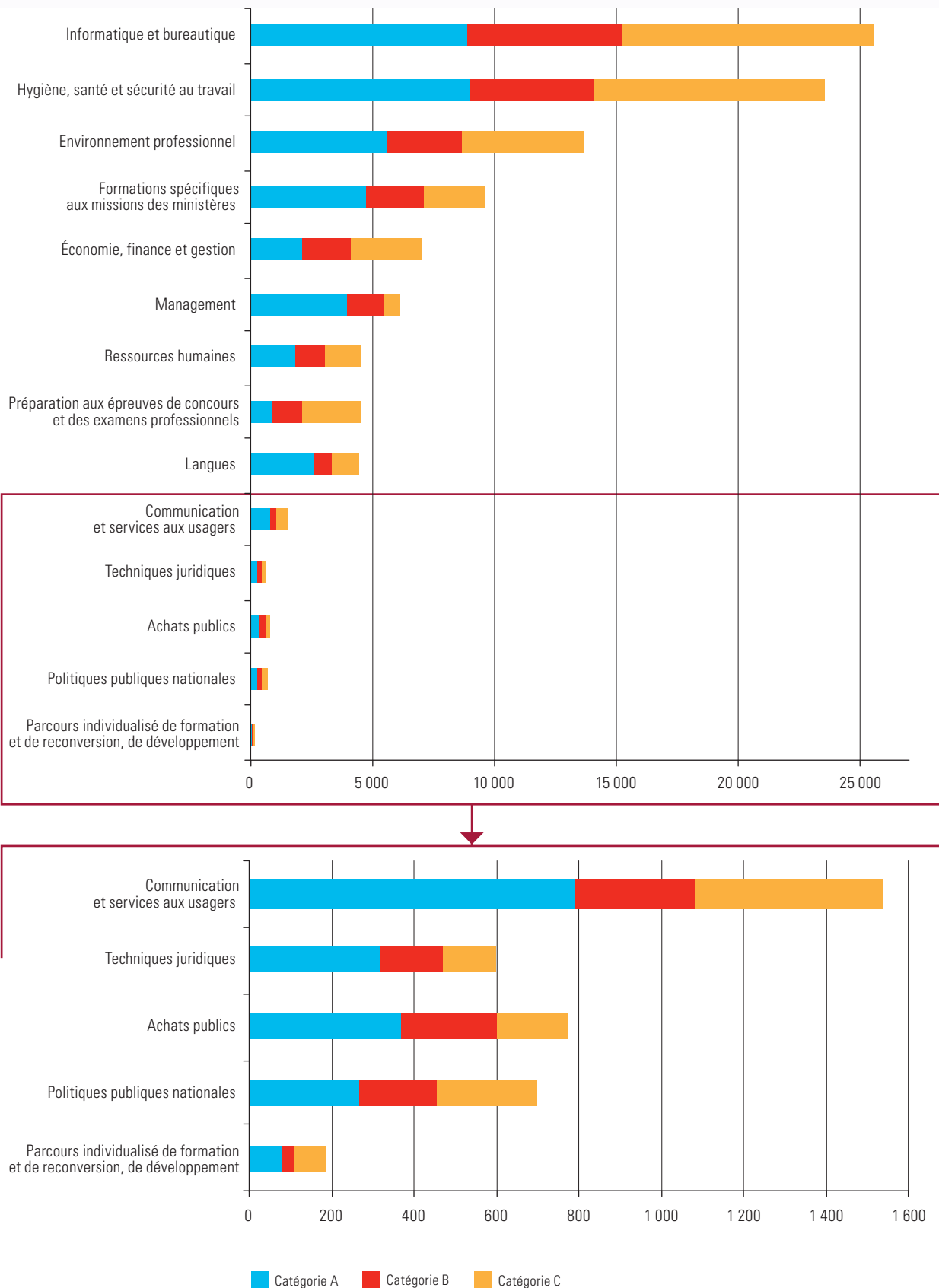


Figure 4.8 - Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation continue par catégorie statutaire



► Consommation au titre du droit individuel à la formation (DIF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe

Figure 4.9 - La répartition par catégorie statutaire et par sexe du nombre des stagiaires au titre du DIF et en équivalent jours

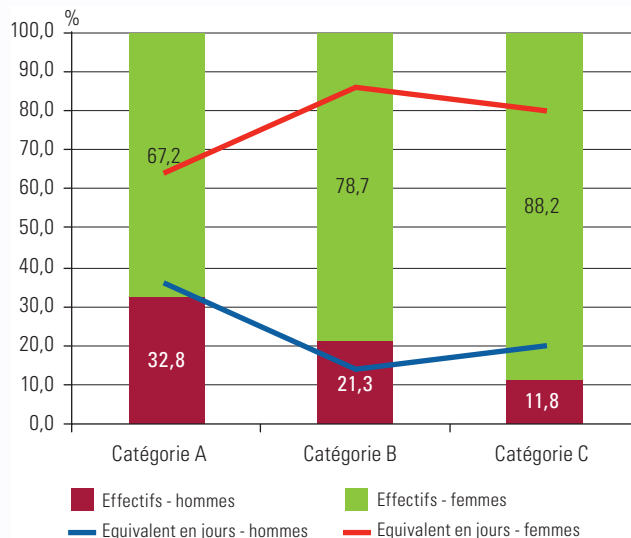


Figure 4.10 - Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation au titre du DIF par catégorie statutaire

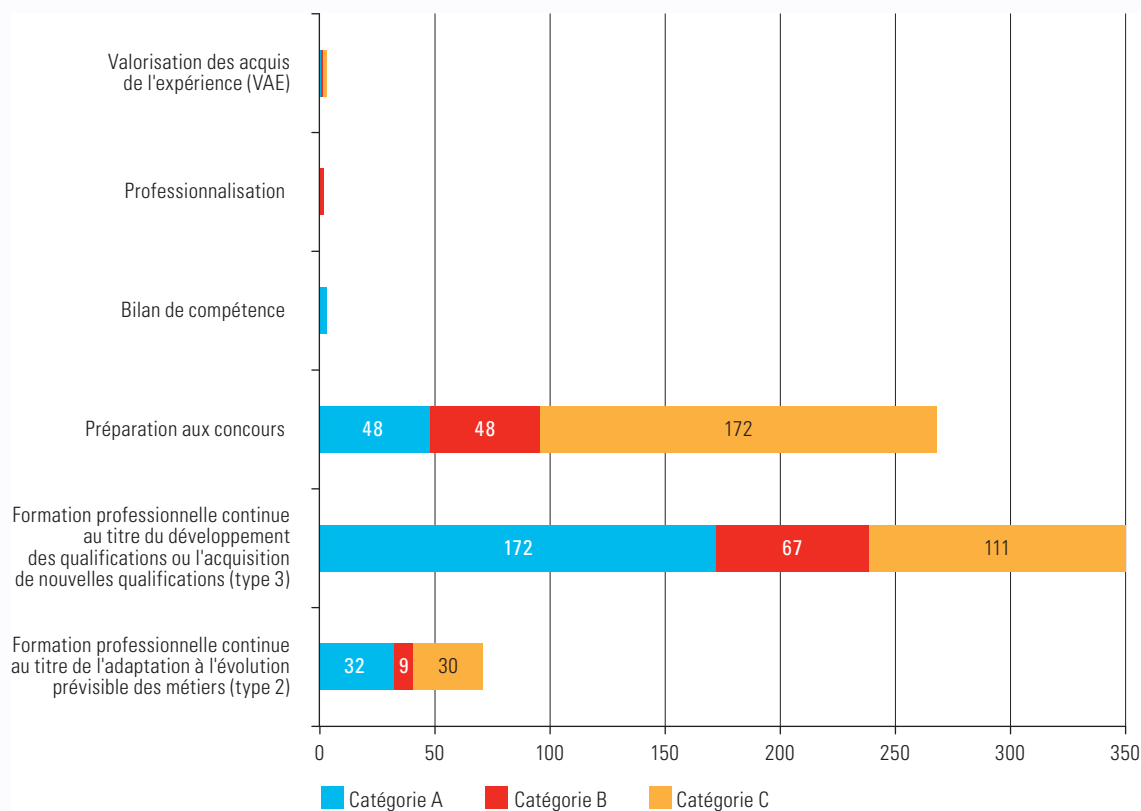


Tableau 4.3

Type de formation	Nbre de stagiaires et heures/jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Nombre de stagiaires	14	18	32
	Nombre d'heures sur le temps de travail	192	391	583
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	94	94
	Équivalent en jours	32,0	65,2	97,2
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Nombre de stagiaires	62	110	172
	Nombre d'heures sur le temps de travail	1 482	2 309	3 791
	Nombre d'heures hors temps de travail	120	94	214
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	267,0	400,5	667,5
Préparation aux concours	Nombre de stagiaires	8	40	48
	Nombre d'heures sur le temps de travail	150	523	673
	Nombre d'heures hors temps de travail	20	120	140
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	28,3	107,2	135,5
Bilan de compétences	Nombre de stagiaires	0	3	3
	Nombre d'heures sur le temps de travail	0	72	72
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	0,0	12,0	12,0
Professionalisation	Nombre de stagiaires	0	0	0
	Nombre d'heures sur le temps de travail	0	0	0
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	0,0	0,0	0,0
Valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Nombre de stagiaires	0	1	1
	Nombre d'heures sur le temps de travail	0	24	24
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	0,0	4,0	4,0
Ensemble des types de formation	Nombre de stagiaires	84	172	256
	Part par sexe (%)	32,8	67,2	-
	Nombre d'heures sur le temps de travail	1 824	3 319	5 143
	Nombre d'heures hors temps de travail	140	214	354
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	<i>0</i>	<i>94</i>	<i>94</i>
	Équivalent en jours	327,3	588,8	916,2
	Part par sexe (%)	35,7	64,3	-

► Source : enquête LAGAF 2016 (taux de retour : environ 36 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 69 % des effectifs BIATSS).

► Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

Au titre du droit individuel à la formation (DIF), on constate, en 2016, que 37 % des stagiaires sont des agents de catégorie A, 18 % de catégorie B et 45 % de catégorie C.

La moitié des stagiaires choisissent des formations au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications et 38 % des formations de préparation aux concours.

Quelle que soit la catégorie statutaire et le type de formation, les femmes sont largement majoritaires.

Les heures de formation effectuées par les stagiaires se déroulent très majoritairement sur le temps de travail

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
1	8	9	0	30	30	15	56	71	78,9
12	99	111	0	192	192	204	682	886	77,0
0	14	14	0	0	0	0	14	14	100,0
0	0	0	0	0	0	0	94	94	100,0
2,0	18,8	20,8	0,0	32,0	32,0	34,0	116,0	150,0	77,3
14	53	67	16	95	111	92	258	350	73,7
263	1 193	1 456	446	1 722	2 168	2 191	5 224	7 415	70,5
0	90	90	0	0	0	120	184	304	60,5
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
43,8	213,8	257,7	74,3	287,0	361,3	385,2	901,3	1 286,5	70,1
12	36	48	21	151	172	41	227	268	84,7
86	696	782	280	1 017	1 297	516	2 236	2 752	81,3
0	12	12	0	0	0	20	132	152	86,8
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14,3	118,0	132,3	46,7	169,5	216,2	89,3	394,7	484,0	81,5
0	0	0	0	0	0	0	3	3	100,0
0	0	0	0	0	0	0	72	72	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,0	12,0	100,0
0	2	2	0	0	0	0	2	2	100,0
0	108	108	0	0	0	0	108	108	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,0	18,0	18,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,0	18,0	100,0
0	1	1	0	1	1	0	3	3	100,0
0	20	20	0	6	6	0	50	50	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,0	3,3	3,3	0,0	1,0	1,0	0,0	8,3	8,3	100,0
27	100	127	37	277	314	148	549	697	78,8
21,3	78,7	-	11,8	88,2	-	21,2	78,8	-	-
361	2 116	2 477	726	2 937	3 663	2 911	8 372	11 283	74,2
0	116	116	0	0	0	140	330	470	70,2
0	0	0	0	0	0	0	94	94	100,0
60,2	372,0	432,2	121,0	489,5	610,5	508,5	1 450,3	1 958,8	74,0
13,9	86,1	-	19,8	80,2	-	26,0	74,0	-	-

C. Les agents formés

► Effectifs formés chez les BIATSS - Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation répartis par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 4.4

Type de formation	Catégorie A			Catégorie B		
	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
Agents ayant suivi au moins une formation ¹	9 790	12 433	22 223	3 189	7 632	10 821
<i>dont agents ayant suivi au moins une formation professionnelle²</i>	<i>9 165</i>	<i>11 997</i>	<i>21 162</i>	<i>3 018</i>	<i>7 408</i>	<i>10 426</i>
Part par sexe (%)	44,1	55,9	-	29,5	70,5	-

► Source : enquête LAGAF 2016 (taux de retour : environ 36 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 69 % des effectifs BIATSS).

► Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

1. Statutaire et/ou professionnelle.

2. Formation continue, préparation aux examens et concours, période de professionnalisation, congé de formation, VAE, bilan de compétences.

Sur l'année 2016, plus de 51 000 agents ont été formés, 43% de catégorie A, 21% de catégorie B et 36% de catégorie C.

65 % des agents formés sont des femmes.

D. Les dépenses de formation

► Dépenses pour les BIATSS par type de formation

Tableau 4.5

Type de formation	Dépenses hors rémunération des stagiaires ¹	dont indemnités décret de 1956	Indemnités des stagiaires liées à la formation ²	Total (1+2)
Formation statutaire	131 144 €	58 €	6 954 €	138 097 €
Formation continue	14 990 210 €	392 933 €	396 223 €	15 386 434 €
<i>dont DIF hors temps de travail</i>	<i>22 190 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>22 190 €</i>
Préparation aux examens et concours	1 745 638 €	48 192 €	8 840 €	1 754 478 €
<i>dont DIF hors temps de travail</i>	<i>2 701 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>2 701 €</i>
Période de professionnalisation	35 912 €	0 €	0 €	35 912 €
Congé de formation	22 926 €	0 €	0 €	22 926 €
Bilan de compétences	102 546 €	0 €	278 €	102 824 €
VAE	32 918 €	0 €	0 €	32 918 €
Total Formation professionnelle	16 930 150 €	441 125 €	405 341 €	17 335 491 €
Total général des dépenses	17 061 293 €	441 183 €	412 295 €	17 473 588 €

► Source : enquête LAGAF 2016 (taux de retour : environ 36 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 69 % des effectifs BIATSS).

► Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

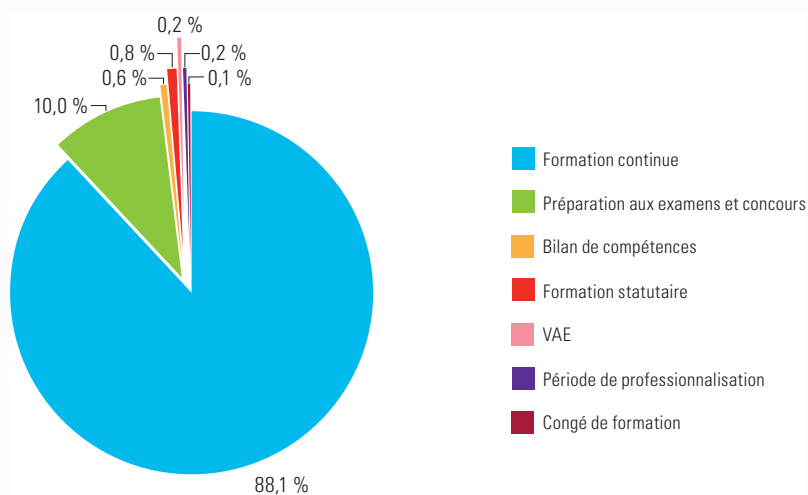
1. Statutaire et/ou professionnelle.

2. Formation continue, préparation aux examens et concours, période de professionnalisation, congé de formation, VAE, bilan de compétences.

La formation professionnelle continue représente 88 % des dépenses de formation. Viennent ensuite les dépenses de formation de préparation aux examens et concours qui représentent 10 % de l'ensemble des dépenses.

Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
4 951	13 193	18 144	17 930	33 258	51 188	65,0
4 786	12 873	17 659	16 969	32 278	49 247	65,5
27,3	72,7	-	35,0	65,0	-	-

Figure 4.11 - La part de la dépense de formation selon le type de formation



E. La formation chez les enseignants

► Effectifs formés chez les enseignants

Tableau 4.6

Filière	Statut Fonction publique	Corps	Effectifs
Filière universitaire et hospitalo-universitaire	Titulaire	Professeur des universités	853
		Maître de conférences des universités	3 085
	Non-titulaire	Enseignants non permanents	801
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Titulaire	Professeur agrégé	625
		Professeur certifié	532
		Professeur de lycée professionnel	27
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Titulaire	Professeur des écoles	14
Indéterminé*			1 059
Total effectifs			6 996

► Source : enquête LAGAF 2016 (taux de retour : environ 36 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 69 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

► *Effectifs recensés par les établissements sans précision d'appartenance de corps/grade, ni de statut titulaire/non titulaire.

En 2016, 8,9 % des personnels enseignants titulaires (y compris les « indéterminés ») ont participé à des formations.

► Évolution du nombre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés aux enseignants-chercheurs depuis l'année universitaire 2009-2010

Tableau 4.7

Année universitaire	CRCT établissements	CRCT CNU	Total
2009-2010	780	220	1 000
2010-2011	777	312	1 089
2011-2012	774	311	1 085
2012-2013	687	310	997
2013-2014	678	275	953
2014-2015	672	271	943
2015-2016	632	269	901
2016-2017	647	253	900

► Source : DGRH-A1-1 et DGRH-A2-2.

Jusqu'à l'année universitaire 2009/2010, le volume annuel total des contingents de CRCT était limité à 1 000 semestres répartis entre 780 semestres pour les établissements et 220 semestres pour les sections du Conseil national des universités (CNU). Depuis la parution du décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret du 6 juin 1984 relatif aux enseignants-chercheurs, le nombre de semestres de CRCT attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement et le contingent annuel de CRCT accordés sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40 % du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente.

Si le total des contingents de CRCT avait été supérieur lors des deux premières années (2010-2011 et 2011-2012) qui ont suivi la modification en avril 2009 du décret du 6 juin 1984, pour les années universitaires suivantes, il est revenu à un niveau inférieur aux années antérieures (997, 953, 943, 901 et 900 contre 1 000) en raison de la baisse constante du volume des contingents accordés par les établissements d'enseignement supérieur (647 en 2016-2017, contre 780 en 2009-2010). Cependant, pour l'année 2016-2017, une légère remontée du volume des contingents accordés par les établissements est constatée.

En outre, les contingents fixés pour les sections du CNU restent toujours supérieurs à ceux fixés avant la modification d'avril 2009.

► Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines

Tableau 4.8 - Année 2016-2017

Groupe CNU	Au titre du CNU	Au titre de l'établissement	Total	Taux du groupe/ Total en %
Droit et Science politique	18	15	33	3,7
Sciences économiques et de gestion	20	41	61	6,8
Langues et Littératures	30	129	159	17,7
Sciences humaines	35	140	175	19,4
Mathématiques et Informatique	35	111	146	16,2
Physique	13	37	50	5,6
Chimie	16	17	33	3,7
Sciences de la terre	7	32	39	4,3
Sciences de l'ingénieur	36	49	85	9,4
Biologie et Biochimie	24	35	59	6,6
Interdisciplinaire	12	37	49	5,4
Théologie	0	1	1	0,1
Pharmacie	7	3	10	1,1
Total	253	647	900	100,0

► Source : DGRH-A1-1 et DGRH-A2-2.

Le nombre de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement. Fixé par arrêté, le contingent annuel de CRCT accordé sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40 % du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente.

En 2016/2017, 647 semestres ont été accordés par les établissements et 253 semestres ont été accordés par les sections du CNU (40 % des 632 semestres accordés par les établissements en 2015/2016). Ce sont dans les disciplines littéraires et de sciences humaines que le nombre de CRCT attribué est le plus important, puis en mathématiques et informatique.

► Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années universitaires (de 2012-2013 à 2016-2017) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement

Tableau 4.9

Typologie	Nbre moyen de CRCT attribués	Part des CRCT attribués (en %)	Part des EC titulaires (en %)
Écoles d'ingénieurs	28	4,2	5,7
Établissements fusionnés	125,6	18,9	21,2
Grands établissements	19,8	3,0	2,9
Instituts d'études politiques	3	0,5	0,5
Univ. pluridisciplinaires et de santé	187,2	28,2	28,6
Univ. pluridisciplinaires hors santé	88,4	13,3	11,0
Univ. scientifiques	91,4	13,8	16,3
Univ. droit et économie	25,2	3,8	3,5
Univ. lettres et sciences humaines	94,4	14,2	10,2
Autres typologies d'établissement	0	0,0	0,1
Ensemble	663,0	100,0	100,0

► Sources : DGRH-A1-1.

► Au sein de la typologie « Établissements fusionnés », le calcul du nombre de CRCT tient compte de l'ensemble des CRCT attribués par les établissements individuellement, pour les années antérieures à la date de fusion.

Ce sont dans les universités pluridisciplinaires et de santé puis dans les établissements fusionnés que le nombre de semestres de CRCT accordés aux enseignants-chercheurs est le plus important. On constate que la part des CRCT attribués correspond à peu près à la part moyenne

des effectifs de ces établissements, à l'exception des universités tertiaires lettres et sciences humaines et les pluridisciplinaires hors santé où la part des CRCT accordés est supérieure à la part moyenne des effectifs.

Figure 4.12 - Part des CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement (en %)

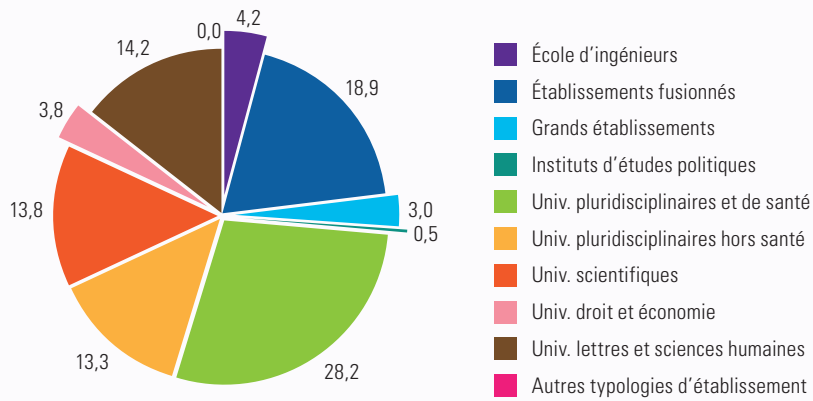
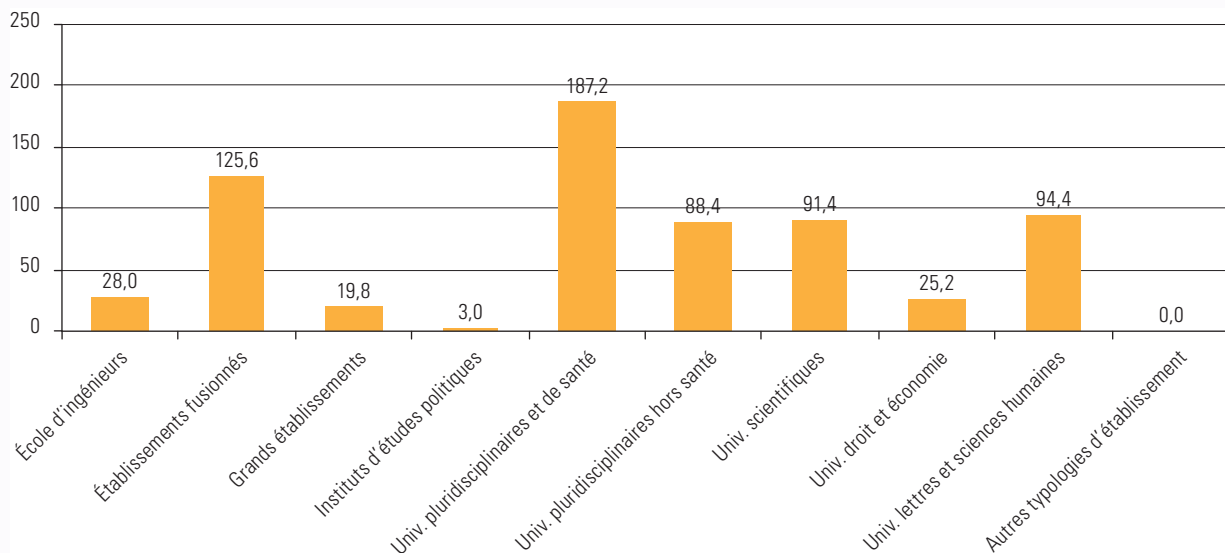


Figure 4.13 - Nombre moyen de CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement



5. CONGÉS, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

A. Les congés pour raison de santé	236
B. La médecine de prévention	238
C. Hygiène, sécurité et conditions de travail	239

Ce chapitre présente la démographie des médecins de prévention, le fonctionnement des instances d'hygiène, sécurité et conditions de travail, l'évolution du nombre d'accidents de service ou du travail ainsi que celui des maladies professionnelles. Des données sur les congés pour raison de santé sont également présentes.

- ▶ 89 % des établissements déclarent en 2016 (contre 79 % en 2015) avoir organisé une offre de service en matière de médecine de prévention.
- ▶ 98 % des établissements ont mis en place un CHSCT (97 % en 2015, 93,4 % en 2014, 92 % en 2013 et en 2012).
- ▶ Un conseiller de prévention est nommé dans 91 % des établissements.
- ▶ 90 % des établissements déclarent avoir un Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER).
- ▶ L'indice de fréquence des accidents de service ou du travail avec arrêt s'établit à 7,32 accidents pour 1 000 agents (contre 8,43 en 2015). Le taux de gravité reste à un niveau faible avec 0,15 journée d'arrêt pour 1 000 heures travaillées (contre 0,13 en 2015).
- ▶ 148 maladies professionnelles ont été reconnues (contre 89 en 2015 et 78 en 2014) et 91,2 % sont inscrites au tableau 57 « affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail » (contre 87,6 % en 2015 et 88,5 % en 2014).
- ▶ 31,6 % des agents ont pris au moins un jour de congé pour raison de santé en 2016, dont 26,1 % au titre des maladies ordinaires.

A. Les congés pour raison de santé

► Répartition des congés pour raison de santé par catégorie de personnel et selon le sexe

Tableau 5.1 - Proportion d'agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé pour raison de santé au cours de l'année 2016 (en %)

Catégorie de personnel	Sexe	Maladie ordinaire	Congé long (CLM et CLD)	Maladie professionnelle ou accident du travail	Congé maternité	Congé pour adoption	Congé de paternité et d'accueil de l'enfant ¹	Congé de solidarité familiale	Ensemble des congés
Personnels enseignants	Hommes	6,2	0,5	0,3		0,0	1,3	0,0	8,4
	Femmes	14,7	1,2	0,5	4,0	0,0	0,0	0,0	20,4
	Part de la modalité de congé/Effectifs enseignants	9,5	0,8	0,4	1,5	0,0	0,8	0,0	13,1
	Effectifs enseignants/ Total des effectifs	5,1	0,4	0,2	0,8	0,0	0,4	0,0	7,0
Personnels BIATSS	Hommes	36,2	2,2	2,6		0,0	2,1	0,0	43,0
	Femmes	50,5	2,9	2,2	3,0	0,0	0,0	0,0	58,6
	Part de la modalité de congé/Effectifs BIATSS	45,2	2,6	2,3	1,9	0,0	0,8	0,0	52,8
	Effectifs BIATSS/ Total des effectifs	21,0	1,2	1,1	0,9	0,0	0,4	0,0	24,6
Total	Total hommes	16,5	1,1	1,1	0,0	0,0	1,6	0,0	20,3
	Total femmes	35,6	2,2	1,5	3,4	0,0	0,0	0,0	42,7
	Ensemble des effectifs	26,1	1,6	1,3	1,7	0,0	0,8	0,0	31,6

► Source : enquête déclarative réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur - Bureau DGRH-C1-1. Les données manifestement erronées ont été neutralisées.

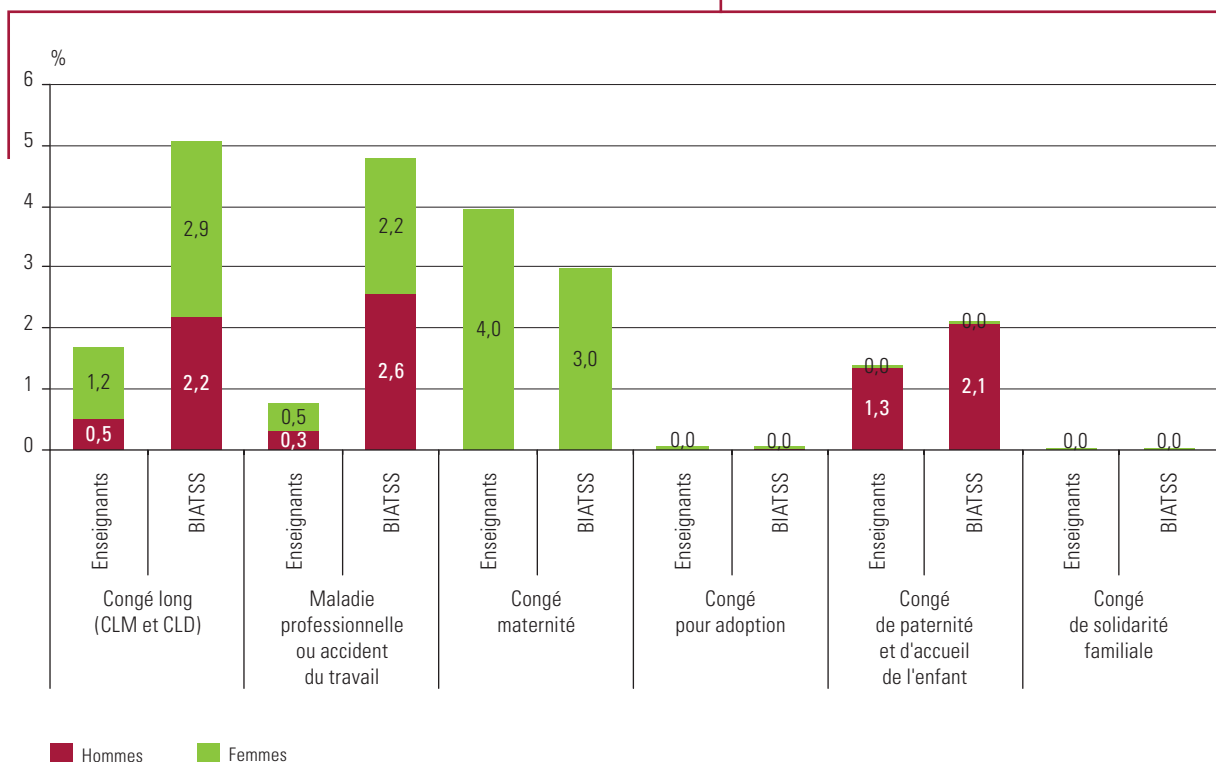
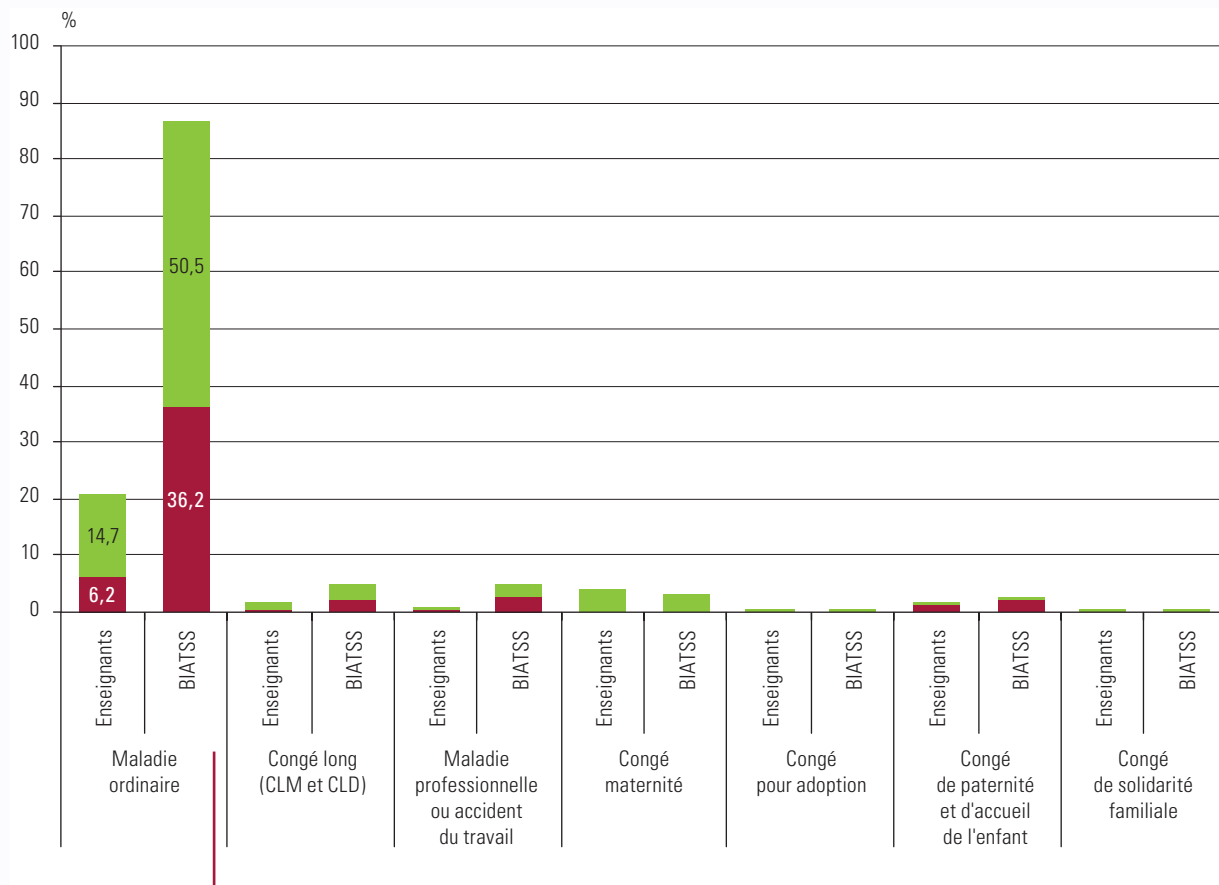
► Le taux de réponse à l'enquête par les établissements est de 83 % représentant près de 95 % des effectifs titulaires.

1. L'article 34 de la loi 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 prévoit que peuvent bénéficier du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, le père fonctionnaire de l'enfant ainsi que, le cas échéant, le conjoint fonctionnaire de la mère ou le fonctionnaire lié à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle.

Dans l'enseignement supérieur, la part des agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé pour raison de santé en 2016 est de 31,6 % (42,7 % pour les femmes), dont 26,1 % (35,6 % pour les femmes) au titre des congés pour maladie ordinaire. 3,4 % des femmes ont eu un congé maternité en 2016 et 1,6 % des hommes ont pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Les congés longs (CLM ou CLD) ont concerné 1,6 % des effectifs de l'enseignement supérieur et deux fois plus les femmes que les hommes.

52,8 % des BIATSS ont eu en 2016 au moins un congé pour raison de santé (dont 45,2 % au titre des congés pour les maladies ordinaires) contre 13,1 % des personnels enseignants (dont 9,5 % au titre des congés pour les maladies ordinaires). La part des congés des femmes est de 58,6 % chez les BIATSS et de 20,4 % parmi la population enseignante, la part des congés maternité représentant respectivement 3 % et 4 %.

Figure 5.1 - Répartition par sexe et par type des congés pour raison de santé



■ Hommes ■ Femmes

B. La médecine de prévention

► Nombre de médecins de prévention en 2016

► Source : bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2016.

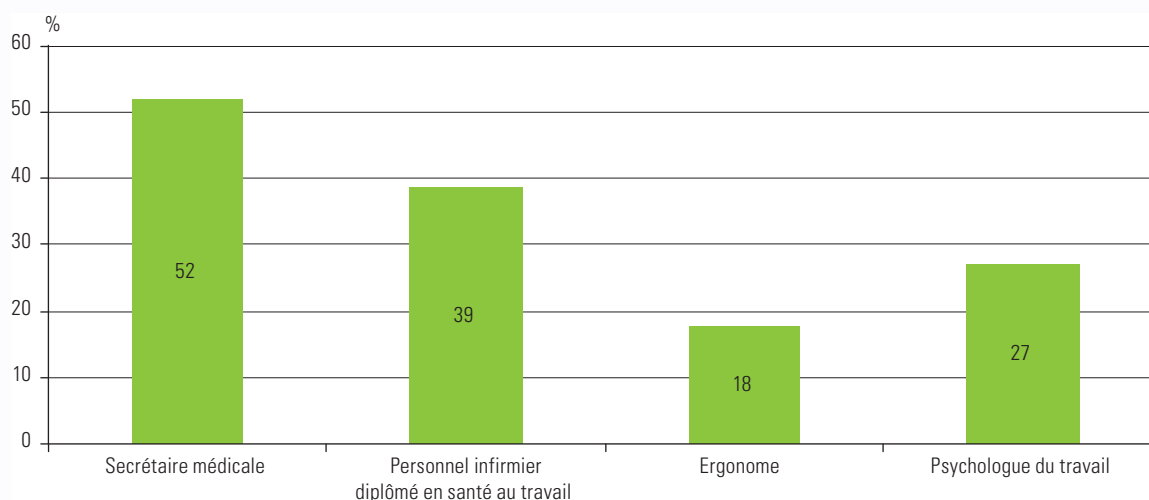
L'enquête 2016 a reçu 129 réponses sur 186 établissements interrogés, dont 58 universités, 42 grands établissements et écoles d'ingénieurs, 22 CROUS et 7 organismes de recherche. Le taux de réponse à l'enquête est de 69 % des établissements de l'ESR, ce qui représente 230 043 agents, soit 84 % du nombre d'agents de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Parmi les réponses obtenues sur la médecine de prévention :

- 115 établissements (soit 89 % contre 79 % en 2015 et 96 % en 2014) déclarent disposer d'un médecin de prévention ;
- les établissements disposent de 128,6 ETP de médecins (79,7 en 2015 et 104,4 en 2014), soit 1 ETP pour 1 788 agents (1 ETP pour 2 782 agents en 2015 et 1 ETP pour 1 851 agents en 2014) ; 4 collaborateurs médecins ont été recrutés en 2016 ;
- 33 établissements déclarent ne pas avoir de médecin de prévention (contre 27 en 2015 et 6 en 2014) ;
- la moitié des établissements a mis en place une équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention, dont la composition est présentée dans le diagramme suivant :

Parmi les établissements ayant mis en place une équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention, 52 % d'entre eux disposent d'au moins une secrétaire médicale.

Figure 5.2 - Composition du service de médecine de prévention en 2016 (en %)



C. Hygiène, sécurité et conditions de travail

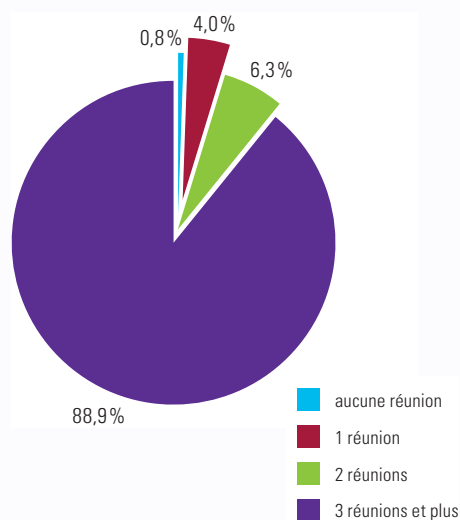
► Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements

Tableau 5.2

	Aucune réunion	1 réunion	2 réunions	3 réunions et plus
Nombre d'établissements	1	5	8	112
% des établissements	0,8	4,0	6,3	88,9

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2016. Un établissement n'a pas précisé le nombre de réunion annuelle de son CHSCT.

Figure 5.3 - Nombre de réunions annuelles des CHSCT (en %)



127 établissements (98 %) ont mis en place un CHSCT.

89 % des établissements réunissent leur CHSCT au moins trois fois par an.

Par ailleurs, 18 établissements (soit 14 % des établissements) ont mis en place des CHSCT spéciaux.

Enfin, le chef d'établissement préside le CHSCT dans 90 % des établissements (contre 88 % en 2015 et 82 % en 2013 et 2014).

► La formation des membres du CHSCT et des acteurs de prévention

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2016.

Formation des membres du CHSCT

L'enquête 2016 révèle que les formations des membres des CHSCT sont organisées dans la très grande majorité des établissements (95 % des établissements contre 89 % en 2015 et 84 % en 2014) et correspondent en moyenne à 3,9 jours de formation (contre 4,5 jours en 2015).

Formation des acteurs de la prévention

En 2016, la formation initiale a concerné :

- 62 % des conseillers de prévention (contre 73 % en 2015 et 58 % en 2014),
- 63 % des assistants de prévention (contre 83 % en 2015 et 69 % en 2014).

► Évolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention

Tableau 5.3

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
% d'établissements avec conseillers de prévention	81	85	93	94	94	87	92	92	93	94	91
Nombre d'assistants de prévention	2 884	2 685	4 215	4 609	4 600	4 811	6 000	4 613	6 100	5 747	7 520

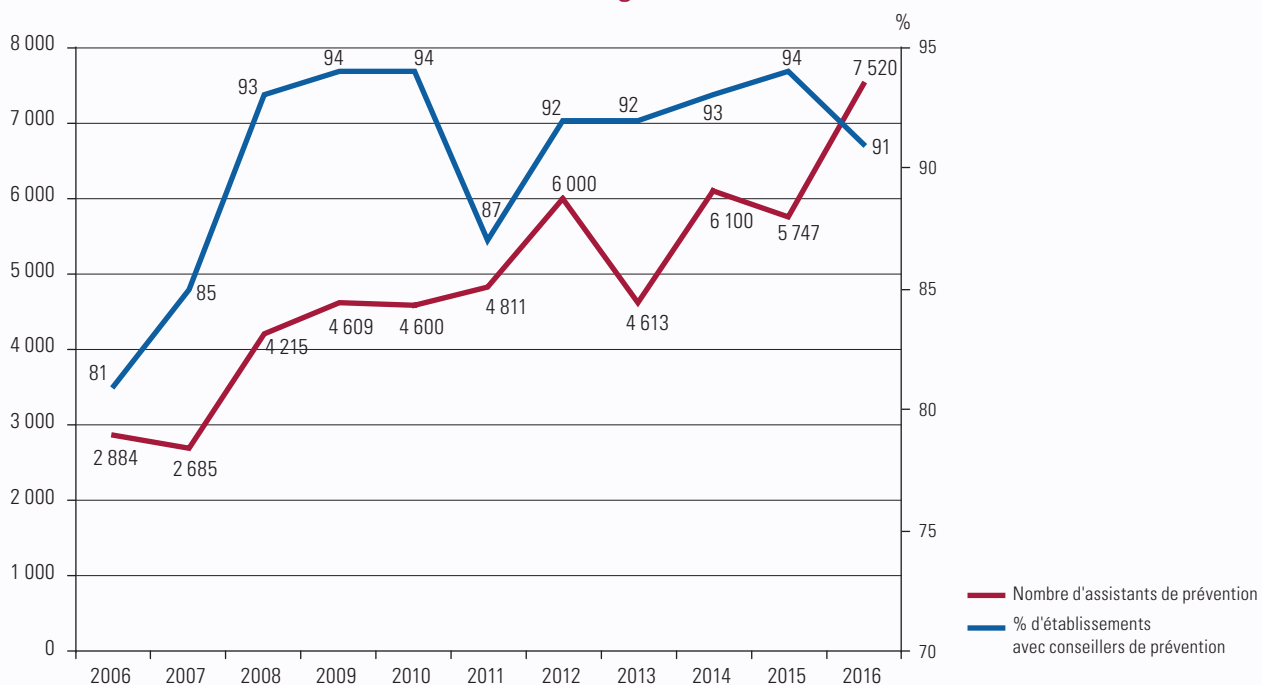
► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2016.

Un conseiller de prévention est nommé dans 91 % des établissements (94 % en 2015) et dirige un service hygiène et sécurité dans 46 % des établissements. Dans 75 % des cas, le conseiller est directement rattaché au chef d'établissement.

Les établissements possèdent un réseau conséquent d'assistants de prévention formés et répartis dans toutes les composantes. On compte un assistant de prévention en moyenne pour 30,6 agents (contre 1 pour 38,5 en 2015). 74 % des assistants de prévention consacrent moins de 20 % de leur temps de travail aux missions de prévention.

Le réseau des assistants a été réuni dans 65 % des établissements (contre 68 % en 2015).

Figure 5.4



► Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

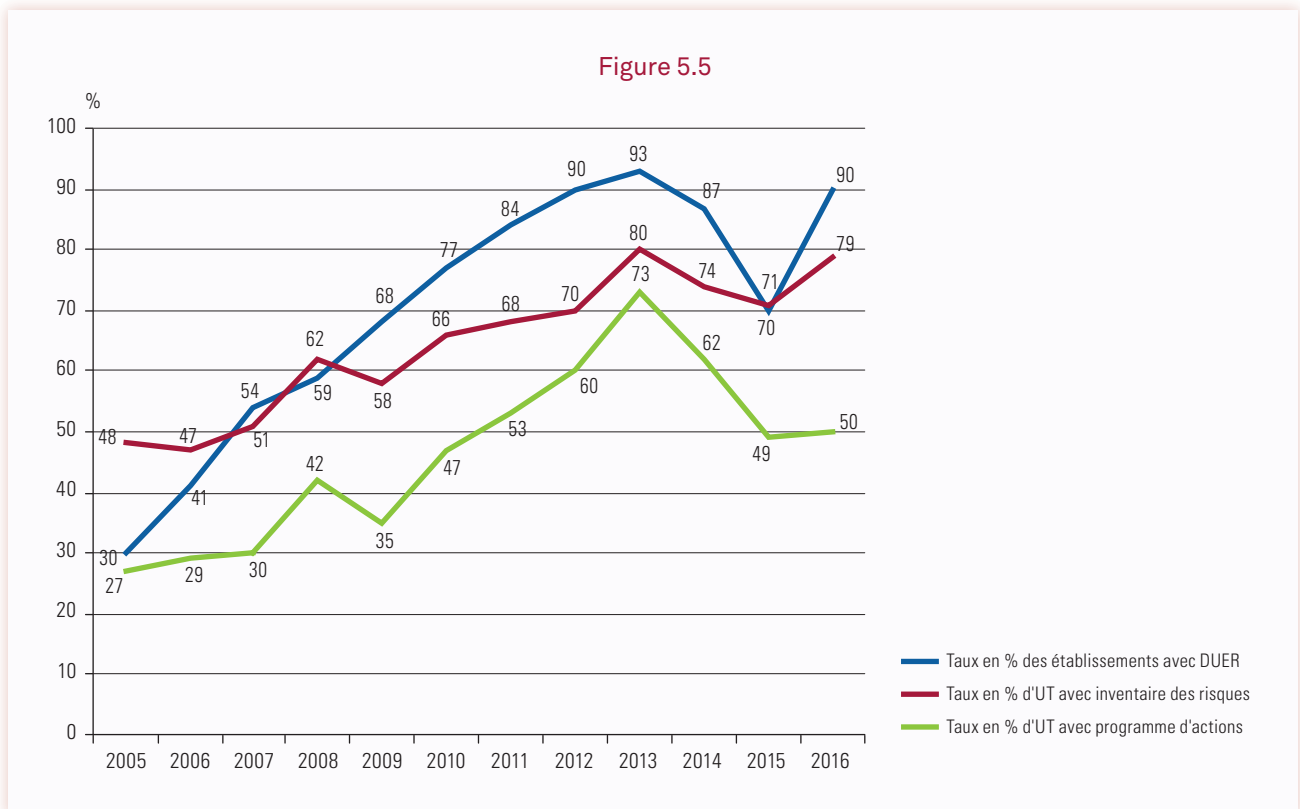
Tableau 5.4

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux en % des établissements avec DUER	30	41	54	59	68	77	84	90	93	87	70	90
Taux en % d'UT avec inventaire des risques	48	47	51	62	58	66	68	70	80	74	71	79
Taux en % d'UT avec programme d'actions	27	29	30	42	35	47	53	60	73	62	49	50

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2016.

Le taux de réalisation des documents uniques d'évaluation des risques a progressé de manière significative. La moitié des unités de travail (UT) disposent d'un programme annuel de prévention validé par le chef de service.

L'inventaire des risques psychosociaux (RPS) figure dans 27 % des UT dans lesquelles l'inventaire des risques a été réalisé.



► Taux de réalisation des documents réglementaires

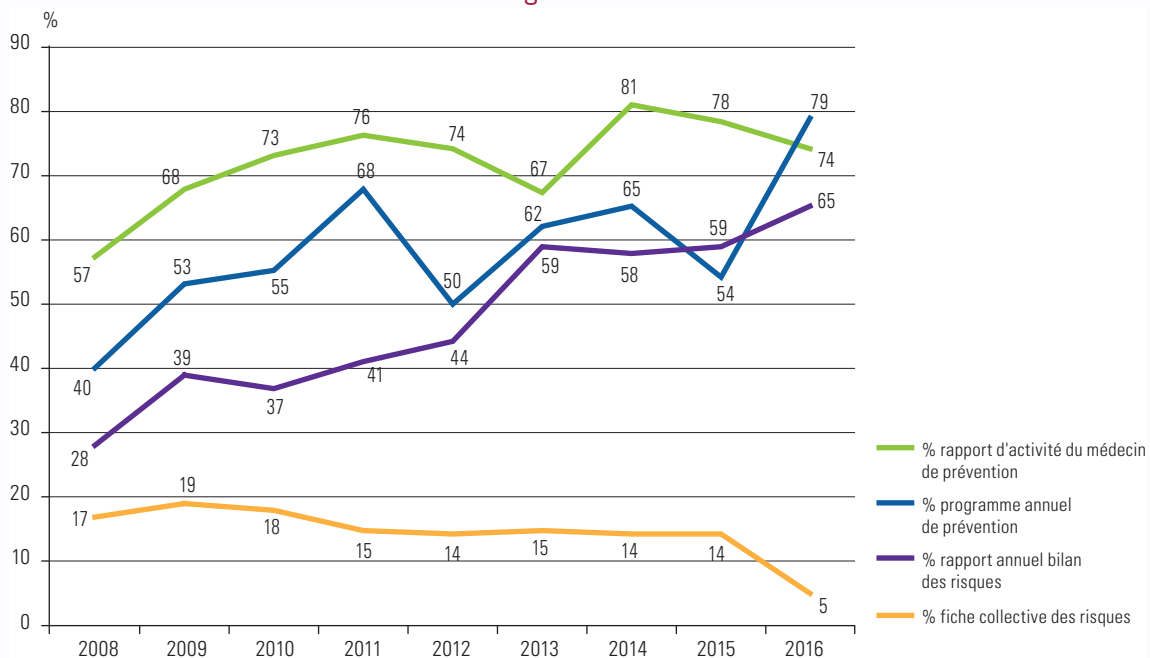
Tableau 5.5

Type de documents réalisés	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
% rapport d'activité du médecin de prévention	57	68	73	76	74	67	81	78	74
% programme annuel de prévention	40	53	55	68	50	62	65	54	79
% rapport annuel bilan des risques	28	39	37	41	44	59	58	59	65
% fiche collective des risques	17	19	18	15	14	15	14	14	5

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2016.

- 79 établissements (soit 61 % des établissements ayant répondu à l'enquête) ont intégré un volet santé et sécurité dans le règlement intérieur et 56 établissements (43 %) ont mis en place une instruction générale relative à la santé et à la sécurité au travail ;
- 43 % des établissements ont rédigé des conventions entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche pour répartir les responsabilités et les actions en matière de santé et sécurité au travail dans les unités mixtes de recherche (UMR).

Figure 5.6



► Évolution du nombre de recours au droit de retrait

Tableau 5.6

Nombre de situations	Cas d'invocation du droit de retrait	Reconnaissance de l'exercice du droit de retrait		
		Reconnu	Non Reconnu	En cours
1	Agression physique		1	
1	Fuite de vapeur dans une chaufferie	1		
3	Menaces de la part d'un collègue	1		2
4	RPS (non précisé)	3	1	0
1	Défaut de fonctionnement d'une sorbonne	1		
1	Rondes de sécurité au voisinage de caisses d'un parc zoologique		1	
1	Intervention policière sur le campus pendant une manifestation	1		
1	Exposition aux agents chimiques et non conformité de stockage	1		
1	Harcèlement présumé, non avéré par l'enquête		1	
1	Non précisé	1		
15	Total	9	4	2

► Source : bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2016.

► RPS : risques psychosociaux.

L'enquête 2016 a permis d'identifier 15 exercices du droit de retrait (absence de données en 2015 suite à un problème technique dans l'enquête, 13 en 2014 et 17 en 2013) dont 9 ont été reconnus, 2 sont en cours de reconnaissance et 4 n'ont pas été reconnus.

► Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident

Tableau 5.7

2016	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 620	68,0	1 546	64,9	3 166	66,5	50 321	69,2	-
Mission	132	5,5	63	2,6	195	4,1	2 174	3,0	1
Trajet	630	26,4	773	32,5	1 403	29,5	20 223	27,8	2
Total	2 382		2 382		4 764		72 718		3

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2016.

Tableau 5.8

2015	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 388	70,8	1 303	65,2	2 691	68,0	34 244	62,4	
Mission	74	3,8	62	3,1	136	3,4	1 546	2,8	
Trajet	499	25,4	634	31,7	1 133	28,6	19 132	34,8	2
Total	1 961		1 999		3 960	-	54 922	-	2

Tableau 5.9

2014	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 019	71,3	1 208	69,9	2 227	70,6	30 138	66,2	-
Mission	32	2,2	33	1,9	65	2,1	1 314	2,9	-
Trajet	378	26,5	486	28,1	864	27,4	14 077	30,9	2
Total	1 429		1 727		3 156	-	45 529	-	2

Les données brutes pour l'année 2016 sont en augmentation par rapport aux deux années précédentes, toutefois la fréquence des accidents avec arrêt de travail a légèrement diminué avec un indice de fréquence qui s'établit à 7,32 accidents pour 1 000 agents (contre 8,43 en 2015) et un taux de gravité qui reste à un niveau faible avec 0,15 journée d'arrêt pour 1 000 heures travaillées (contre 0,13 en 2015).

► Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent

Tableau 5.10

2016	Technique		Administratif		Personnel Enseignant, Enseignant-chercheur, chercheur		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Service/travail	2 095	75,9	526	50,0	545	57,3	3 166	66,5
Mission	42	1,5	82	7,8	71	7,5	195	4,1
Trajet	624	22,6	444	42,2	335	35,2	1 403	29,5
Total accidents	2 761	58,0	1 052	22,1	951	20,0	4 764	
Nombre d'agents	68 038	31,0	45 425	20,7	106 285	48,4	219 748	

Rappel 2015

Total accidents	2 308	58,3	897	22,7	755	19,1	3 960	-
Nombre d'agents	52 940	32,7	33 024	20,4	75 905	46,9	161 869	-

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2016.

Comme les années précédentes, la fréquence et la gravité des accidents sont plus importantes chez les personnels techniques qui représentent 31 % des effectifs de l'enquête et totalisent 58 % des accidents de service, de travail et de trajet.

► Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature

Tableau 5.11

2016		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 536	681	266	112	556	260	117	60	7	374	3 969
	%	38,7	17,2	6,7	2,8	14,0	6,6	2,9	1,5	0,2	9,4	100

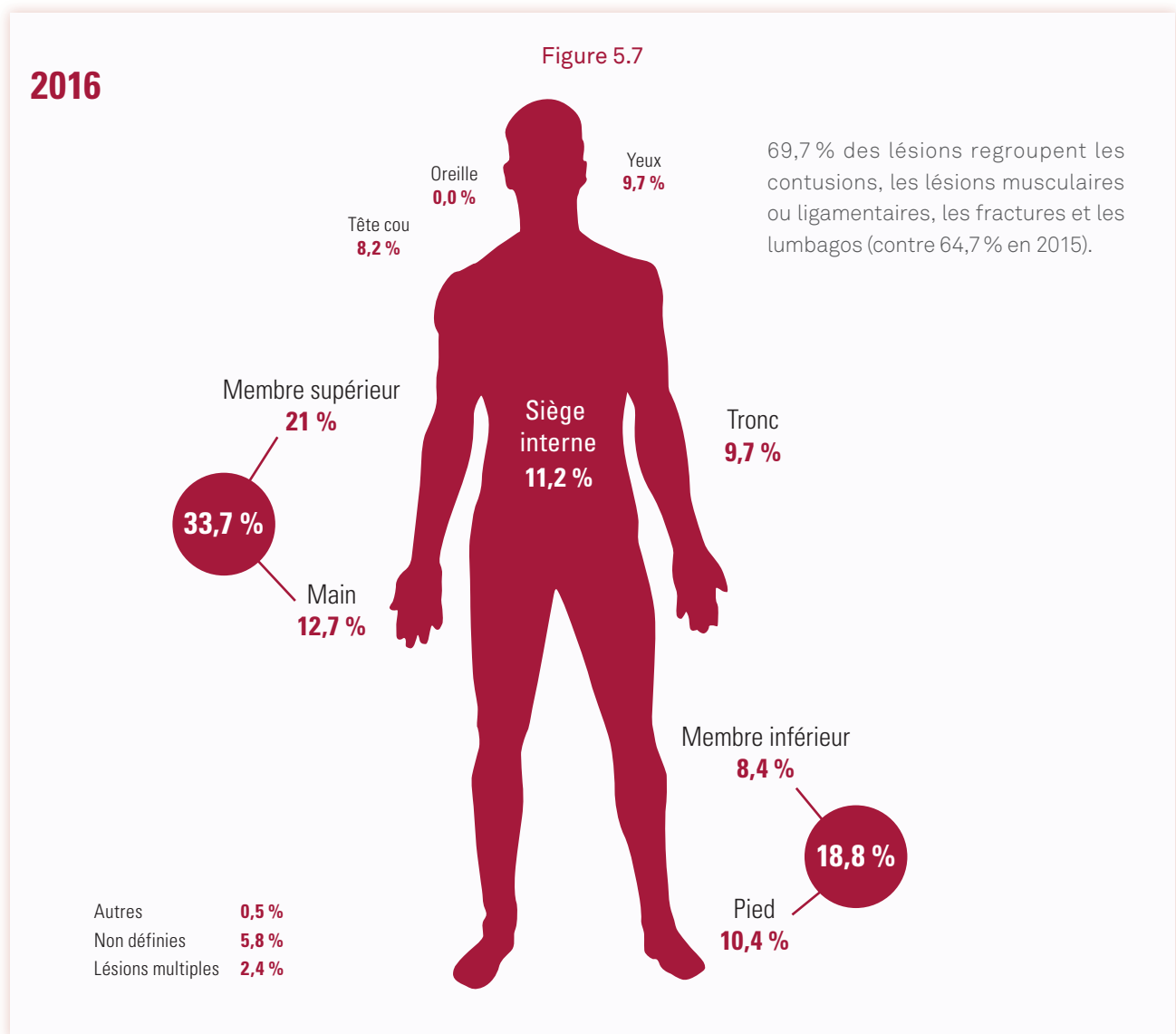
2015		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 065	648	260	94	552	269	99	51	19	380	3 437
	%	31,0	18,9	7,6	2,7	16,1	7,8	2,9	1,5	0,6	11,1	100

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2016.

► Le nombre d'accidents de service ou du travail par nature ne correspond pas dans cet indicateur au volume d'accidents mentionné dans l'indicateur précédent, les établissements ayant répondu à l'enquête n'ayant pas tous renseigné la rubrique « nature des accidents ».

► Répartition des accidents de service et du travail par nature des lésions

La répartition des sièges des lésions est présentée dans l'encadré ci-dessous :



► Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles

Tableau 5.12

Type de maladies et numéro des maladies professionnelles du régime général	MP 2016						MP 2015						
	Nbre mala- dies prof. déclarées			Nbre mala- dies prof. Reconnues		Nbre de jours d'arrêt		Nbre mala- dies prof. déclarées		Nbre mala- dies prof. Reconnues		Nbre de jours d'arrêt	
Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés	2	1	0,6%	0									
Affections provoquées par les rayonnements ionisants	6	1	0,6%	0				4	2,9%	2	2,2%		
Ulcérations et dermatites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome	10	1	0,6%	1	0,7%								
Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés	15	2	1,1%	1	0,7%	365	3,3%	1	0,7%				
Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)	19	1	0,6%	1	0,7%	0							
Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline	25	1	0,6%	0									
Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	30	5	2,8%	3	2,0%	0		3	2,1%	1	1,1%	12	0,2%
Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	30 bis	1	0,6%	0	0,0%			2	1,4%	1	1,1%		
Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	40							1	0,7%	1	1,1%		
Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	42	2	1,1%	0									
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	57	151	85,3%	135	91,2%	10 656	95,4%	114	81,4%	78	87,6%	5 640	94,1%
Rhinites et asthmes professionnels	66	7	4,0%	5	3,4%	48	0,4%	4	2,9%	4	4,5%	85	1,4%
Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	69							2	1,4%				
Lésions chroniques du ménisque	79	1	0,6%	0				1	0,7%				
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	97							1	0,7%				
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	98	3	1,7%	2	1,4%	97	0,9%	7	5,0%	2	2,2%	259	4,3%
Total		177		148		11 166		140		89		5 996	

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2016.

► Les lignes en gras correspondent aux maladies qui ont été reconnues en 2016.

En 2016 :

- 43 établissements (37 %) ont déclaré au moins une maladie professionnelle (37 % en 2014 et 2015) ;
- 177 maladies professionnelles ont été déclarées (140 en 2015 et 117 en 2014) ;
- 148 maladies professionnelles ont été reconnues (89 en 2015 et 78 en 2014) ;
- 91,2 % des maladies professionnelles reconnues sont inscrites au tableau 57 « affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail » (contre 87,6 % en 2015 et 88,5 % en 2014).

► Les formations en santé et sécurité au travail

► *Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2016.*

Les données de l'enquête 2016 sont trop parcellaires pour figurer dans le bilan social.

En 2015

94,4 % des établissements ont mis en place des formations en santé et sécurité au travail (contre 91 % en 2014). 3 480 formations ont été délivrées à 38 106 stagiaires (contre 4 057 formations pour 33 954 stagiaires en 2014) et sont essentiellement suivies par les personnels BIATSS.

Les formations les plus régulièrement organisées sont les suivantes :

- les premiers secours (24 %) ;
- le risque incendie (18 %) ;
- les acteurs de la prévention : conseillers de prévention, assistants de prévention, membres de CHSCT, directeurs de laboratoires... (13,5 %) ;
- le risque électrique (13 %) ;
- le risque en laboratoire : chimie, biologie, radioactivité, physique, CMR, gaz, laser, animaux... (10 %).

6. L'ACTION SOCIALE

Ce chapitre présente les dépenses d'actions sociales effectuées pour les agents titulaires et non titulaires dans l'enseignement supérieur. Éléments de la gestion des ressources humaines, l'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle ; elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de travail.

L'action sociale vise donc à améliorer les conditions de vie des personnels et de leur famille dans différents domaines (handicap, enfance et loisirs, famille, logement, restauration...) ainsi qu'à faire face à des situations difficiles.

Les prestations sociales qui ont été versées au bénéfice des agents relèvent soit de prestations interministérielles à réglementation commune soit de prestations d'initiative locale versées pour répondre aux besoins spécifiques localement repérés par les établissements.

► 17 497 922 € ont été consacrés aux différentes prestations sociales en 2016 et 1 685 041 € au titre des secours aux agents.

► Les dépenses selon le type d'actions sociales

Tableau 6.1 - Le nombre de bénéficiaires titulaires et non titulaires et le montant des prestations sociales en 2016

Type d'action	Nombre de bénéficiaires	Dépenses (en €)
Aide aux parents d'enfants handicapés	1 370	1 595 961
Aide aux vacances, loisirs, culture	30 466	3 519 121
Aide à l'enfance et aux études	6 182	2 139 395
Aide au logement	854	571 598
Environnement professionnel	1 687	518 727
Environnement privé	6 533	1 439 510
Restauration		7 713 609
Total	47 092	17 497 922

► Source : enquête déclarative sur les prestations sociales relevant de la réglementation interministérielle commune et d'initiatives locales, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur - Bureaux DGRH-C1-3 et C1-1.

► Le champ de l'enquête par « type d'actions sociales » ne permet pas de définir précisément celles relevant de la réglementation interministérielle et celles d'initiatives locales puisque ces dernières peuvent venir abonder ou compléter les prestations sociales à réglementation interministérielle.

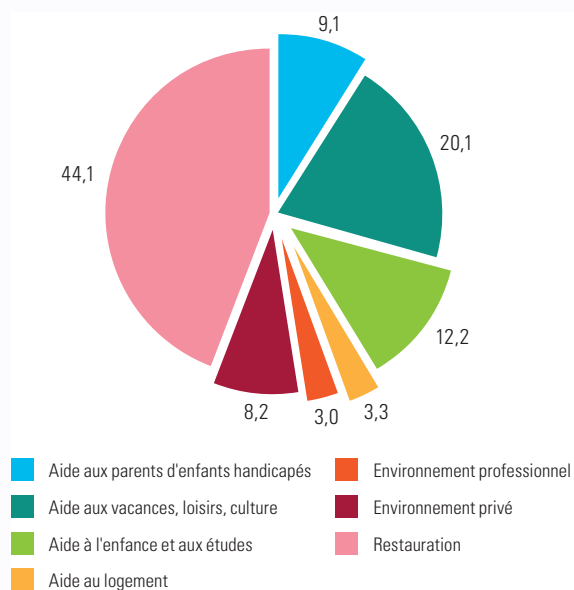
► Le taux de réponse à l'enquête est de 81 % représentant 93 % des effectifs titulaires et non titulaires.

► Présentation des différents type d'action sociale :

- les aides aux enfants handicapés, dont l'objectif est de faciliter l'intégration sociale, ne sont pas soumises à condition de ressources. Elles comprennent trois prestations : l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans, l'allocation aux étudiants handicapés de 20 à 27 ans et l'allocation pour les séjours en centres spécialisés ;
- l'aide aux vacances, loisirs et culture comprend l'aide aux séjours d'enfants dans le cadre des vacances individuelles ou en famille, l'aide aux séjours collectifs et l'aide à l'accès à des activités de loisirs culturels et sportifs ;
- l'aide à l'enfance et aux études comprend la garde des jeunes enfants notamment dans le cas d'horaires atypiques ou décalés ainsi que la réservation de places en crèches, l'aide aux études, l'aide aux séjours liés au développement éducatif et à l'insertion en milieu scolaire... ;
- l'aide au logement est destinée à aider les agents qui entrent dans un logement (notamment l'installation des personnes nouvellement nommées dans une académie). Elle permet de financer une partie des frais de caution, d'agence, de déménagement ou encore l'achat de l'équipement de première installation ;
- environnement professionnel : aide pour les difficultés liées à une situation spécifique, aide aux nouveaux arrivants, accompagnement de la sortie de carrière... etc. ;
- environnement privé : soutien aux agents en difficulté d'ordre familial (divorce, monoparentalité) ou de santé, aide juridique... etc. ;
- l'aide restauration est destinée, par le biais de subventions de fonctionnement et d'équipement, à la participation aux dépenses de fonctionnement et à l'achat et au renouvellement de matériels de cuisine des restaurants administratifs et inter-administratifs. L'établissement participe au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs, qui prend la forme d'un abattement sur le prix du repas.

17 497 922 € ont été consacrés aux dépenses de prestations sociales en 2016 dans l'enseignement supérieur, les dépenses concernant la « restauration » représentant 44,1 % de ces dépenses. Viennent ensuite « l'aide aux vacances, loisirs, culture » et « l'aide à l'enfance et aux études » avec respectivement 20,1 % et 12,2 % des dépenses.

Figure 6.1 - La répartition des dépenses de prestations sociales dans l'enseignement supérieur (en %)



► Les dépenses au titre des secours aux agents

Tableau 6.2 - Le nombre de bénéficiaires titulaires et non titulaires et le montant des secours (aides exceptionnelles) en 2016

Nombre d'agents bénéficiaires titulaires et non titulaires	2 559
Nombre de dossiers retenus	2 678
Montant total des secours attribués (en euros)	1 685 041 €
Montant maximum accordé (en euros)	5 000 €
Montant moyen accordé (en euros)*	629 €

► *Source : enquête déclarative sur les prestations sociales relevant de la réglementation interministérielle commune et d'initiatives locales, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur - Bureaux DGRH-C1-3 et C1-1.*

► Le taux de réponse à l'enquête est de 81 % représentant 93 % des effectifs titulaires et non titulaires.

► Méthode de calcul du montant moyen accordé : le montant moyen correspond au montant total des secours attribués divisé par le nombre de secours attribués.

Des secours (aides exceptionnelles non remboursables) sont proposés aux personnels en vue de répondre aux difficultés passagères qu'ils rencontrent. Le montant moyen des secours accordés aux agents dans l'enseignement supérieur en 2016 est de 629 €.

7. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ce chapitre présente les moyens humains accordés aux syndicats et les résultats des derniers scrutins du CTMESR et du CTU.

- ▶ 528,6 ETP correspondent au crédit temps syndical pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les décharges de service accordées en 2016 s'élèvent à 344,8 ETP.

► Les moyens humains accordés aux syndicats

Tableau 7.1 - Attribution des moyens syndicaux au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2016-2017

Dénomination des organisations syndicales	MESR* en ETP Décharges	Répartition par genre des décharges (en %)		MESR* en CTS (ETP) Conversion
		Hommes	Femmes	
CGT	87,93	49,3	50,7	101,67
SNPTES	65,09	54,4	45,6	98,17
Sgen-CFDT	47,98	51,4	48,6	93,60
FSU	58,80	57,7	42,3	71,46
Unsa	22,35	51,2	48,8	62,24
FNEC-FP-FO	32,39	60,0	40,0	37,22
Sud-éducation	16,29	64,3	35,7	36,70
CFTC	4,41	44,4	55,6	9,94
CFE-CGC**	5,16	51,9	48,1	6,57
CSEN**	1,90	42,9	57,1	5,20
FAEN	1,92	100,0	0,0	4,12
SPEG	0,63	40,0	60,0	1,70
STC		0,0	0,0	0,00
ASAMEN		0,0	0,0	0,00
UDAS		0,0	0,0	0,00
Total	344,8	53,7	46,3	528,6

► Source : DGRH - Mission d'analyse des relations sociales.

► CTS = Crédit temps syndical.

► Les décharges de service accordées dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les EPST ont été attribuées en 2016-2017 conformément aux dispositions du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (modifié), suite aux élections professionnelles de 2014.

► * Les décharges accordées dans les EPST et CNOUS sont intégrées pour la première fois dans ce bilan social et représentent un supplément de 92,5 ETP consommés par rapport à l'année universitaire 2015-2016.

► ** CFE-CGC et CSEN ont diminué le nombre de décharges au titre de l'enseignement supérieur au bénéfice de l'enseignement scolaire par rapport à 2015-2016.

Le crédit de temps syndical (article 16 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié) est fixé annuellement par arrêté interministériel. Pour l'année universitaire 2016-2017, c'est l'arrêté du 18 août 2016 publié au JORF n° 200 du 28 août 2016 qui détermine ce contingent attribué au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La répartition entre les organisations syndicales est effectuée sur la base des résultats aux élections 2014

du CTMESR (répartition au % des voix + répartition au % des sièges) qui s'ajoute au résultat des élections du CTMEN. Chaque organisation syndicale peut utiliser son contingent CTMEN et CTMESR à sa guise. Les dotations annuelles, pour chaque année scolaire et universitaire, sont notifiées aux syndicats avec demande d'un retour de leurs propositions nominatives très rapidement, dans les limites de leur dotation, afin de notifier les décisions ministérielles de décharge avant la rentrée universitaire.

► Les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2014

Cet indicateur présente la répartition des suffrages entre les organisations syndicales candidates et la répartition des sièges au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) et au Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU), issues des élec-

tions de décembre 2014. C'est la première fois depuis les accords de Bercy que le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche participe au renouvellement général des instances de concertation de la fonction publique. Les prochains scrutins pour le renouvellement des instances précitées se dérouleront en 2018.

Répartition des suffrages et du nombre de sièges au CTMESR

Le scrutin du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est déroulé le 4 décembre 2014 dans 207 établissements.

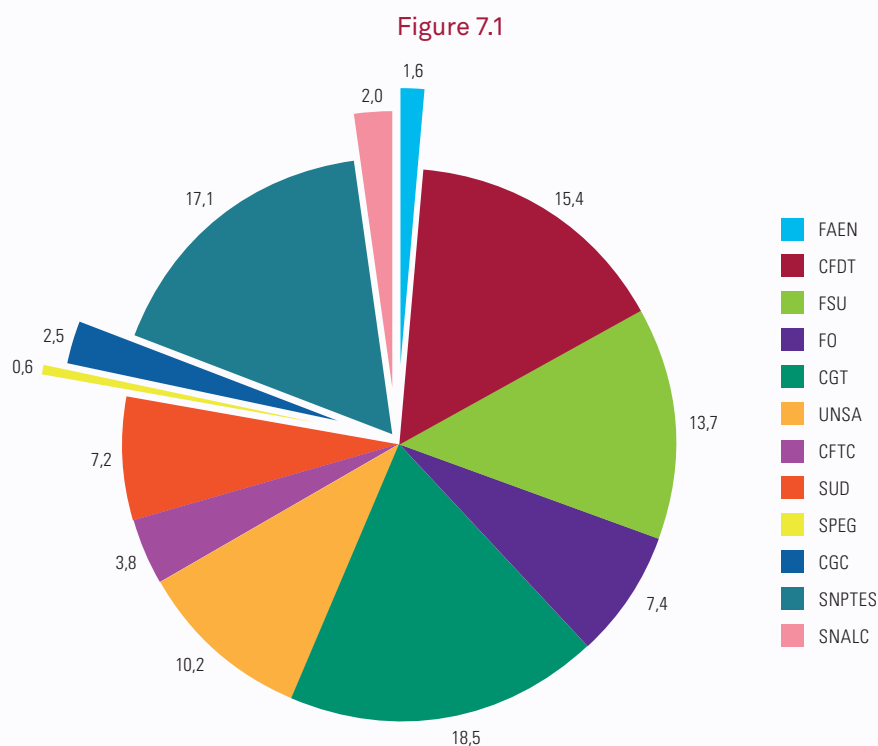
Ce scrutin s'est déroulé à l'urne, de 9 heures à 17 heures le 4 décembre, dans 193 établissements avec un dépouillement sur chaque site. Par ailleurs, les personnels de 14 établissements disposant d'un faible nombre d'électeurs, ainsi que les ITRF et les personnels de bibliothèque affectés dans les services relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, ont voté par correspondance avec un dépouillement en administration centrale.

Lors des précédentes élections en 2010, les modalités de vote étaient différentes. La répartition des sièges

des représentants du personnel entre les organisations syndicales s'était effectuée sur la base des résultats des élections aux commissions administratives paritaires, du comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire, du comité technique paritaire central du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et d'une consultation directe des personnels n'entrant dans aucune des catégories précédentes.

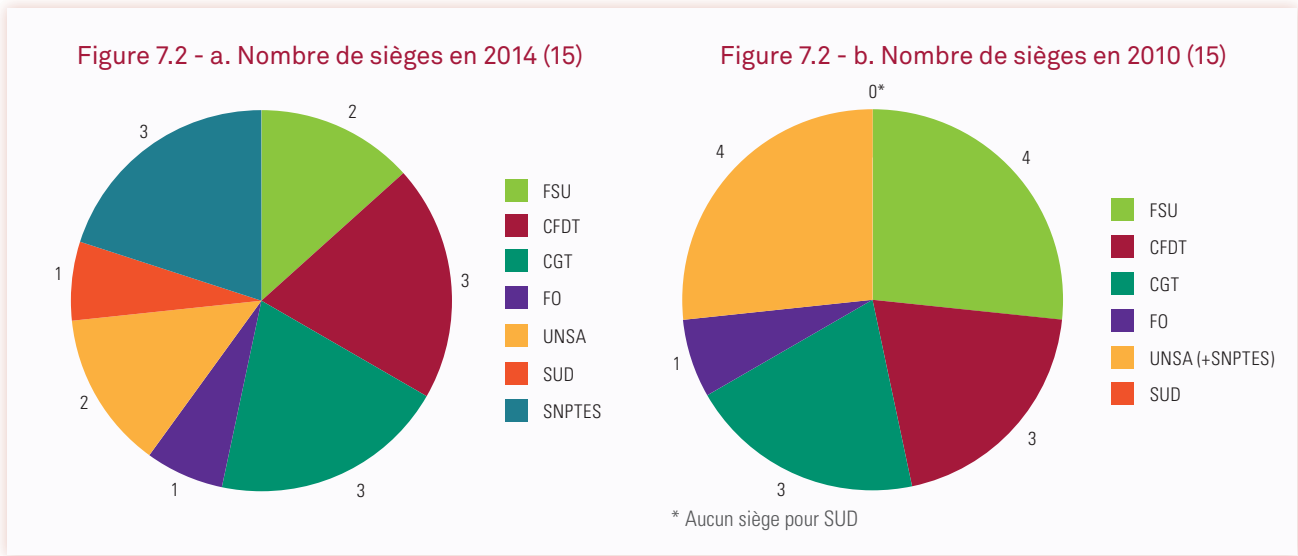
Le taux de participation s'élève à 34,5 % (91 550 votants pour 265 511 inscrits).

La répartition des suffrages entre les douze organisations syndicales candidates est la suivante :



► Source : DGRH-A1-2.

La répartition des sièges est la suivante :



Répartition des suffrages et du nombre de sièges au CTU

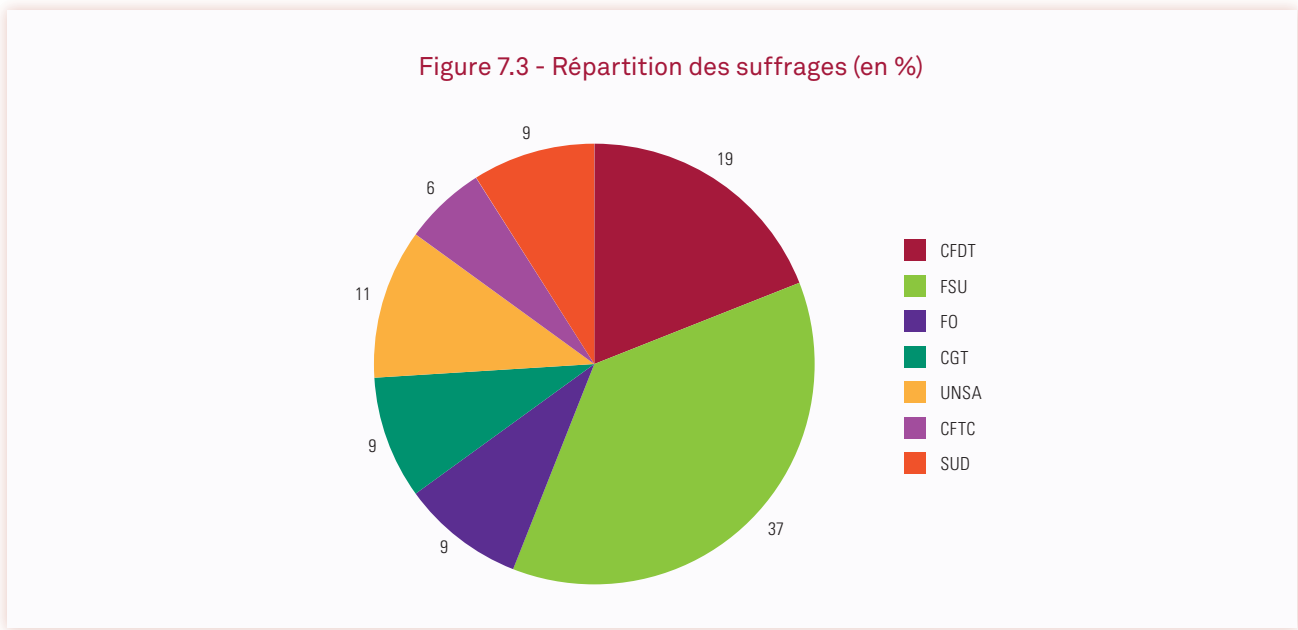
Le scrutin au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires (CTU) s'est déroulé le 4 décembre 2014 dans 146 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La nouvelle instance dispose de dix sièges de représentants du personnel conformément à la nouvelle réglementation relative aux comités techniques (15 lors de la précédente mandature).

La répartition des suffrages entre les sept organisations syndicales candidates est la suivante :

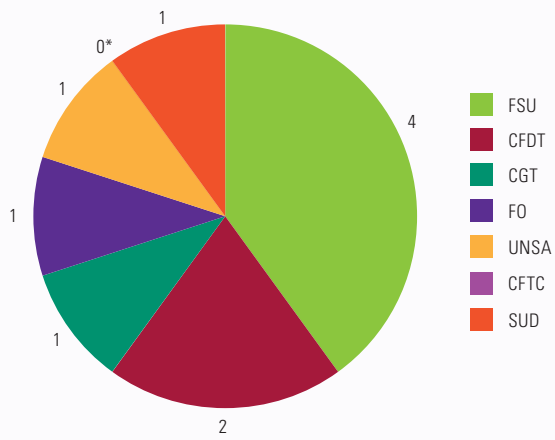
Ce scrutin s'est déroulé à l'urne, de 9 heures à 17 heures, dans 113 établissements avec un dépouillement sur chaque site. Par ailleurs, les enseignants-chercheurs de 33 établissements disposant d'un faible nombre d'électeurs ont voté par correspondance avec un dépouillement en administration centrale.

Le taux de participation s'élève à 25,5%. Pour mémoire, en 2010, il était de 28,33 %



La répartition des sièges est la suivante :

Figure 7.4 - a. Nombre de sièges en 2014 (10)

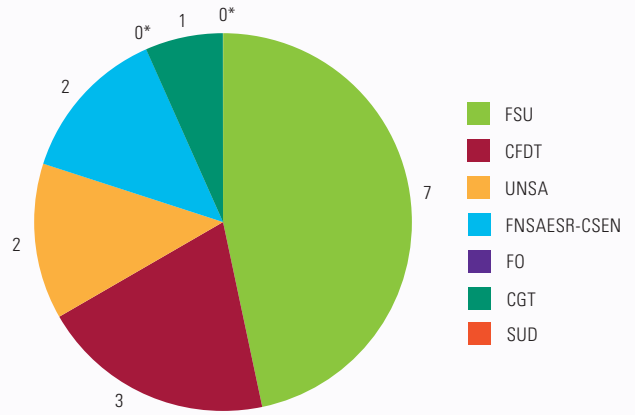


* Aucun siège pour la CFTC

► Source : DGRH-A1-2

► En 2014, le nombre total de sièges est passé de 15 à 10.

Figure 7.4 - b. Nombre de sièges en 2010 (15)



* Aucun siège pour FO et SUD

ANNEXES

► Annexe 1 : Pour en savoir plus

Les publications de la DGRH relatives aux personnels exerçant dans l'enseignement supérieur sont consultables sur le site internet du ministère aux adresses suivantes :

- sur la page « Bilans et statistiques » :
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html
- dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE à partir du lien suivant :
<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/bilan-social-mesr>

Les publications des bilans sociaux des EPST sont disponibles sur :

- CNRS : <http://bilansocial.dsi.cnrs.fr>
- IFSTTAR : www.ifsttar.fr/ressources-en-ligne/nos-documents-cles/rapports-dactivite
- INED : www.ined.fr/fr/institut/qui-sommes-nous/documents-de-reference
- INRA : <http://institut.inra.fr/Reperes/Documents/Bilan-social>
- INRIA : www.inria.fr/institut/inria-en-bref/bilan-social
- INSERM : <https://rh.inserm.fr/Pages/Bilan-social.aspx>
- IRD : <https://www.ird.fr/l-ird/rapports-d-activite-annuels/2016>
- IRSTEA : www.irstea.fr/nos-editions/rapports-annuels

► Annexe 2 : Établissements de l'enseignement supérieur par typologie servant à la réalisation du *Bilan social* 2016

Universités scientifiques
Université Lille 1 - Sciences technologies
Université Lyon 1 - Claude Bernard
Université Paris 05 - René Descartes
Université Paris 06 - Pierre et Marie Curie
Université Paris 11 - Paris Sud
Université Rennes 1
Université Toulouse 3 - Paul Sabatier

Universités droit et économie
Université Lyon 3 - Jean Moulin
Université Paris 01 - Panthéon Sorbonne
Université Paris 02 - Panthéon Assas
Université Paris 09 - Paris Dauphine
Université Toulouse 1 - Capitole

Institut d'études politiques
IEP d'Aix-en-Provence (Sciences Po Aix)
IEP de Bordeaux (Sciences Po Bordeaux)
IEP de Grenoble (Sciences Po Grenoble)
IEP de Lille (Sciences Po Lille)
IEP de Lyon (Sciences Po Lyon)
IEP de Paris (Sciences Po Paris)
IEP de Rennes (Sciences Po Rennes)
IEP de Toulouse (Sciences Po Toulouse)

Universités lettres et sciences humaines
Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)
Université Bordeaux 3 - Michel de Montaigne
Université Lille 3 - Charles-de Gaulle
Université Lyon 2 - Lumière
Université Montpellier 3 - Paul Valéry
Université Paris 03 - Sorbonne Nouvelle
Université Paris 04 - Paris Sorbonne
Université Paris 08 - Vincennes Saint-Denis
Université Paris 10 - Paris Ouest Nanterre La Défense
Université Rennes 2 - Haute Bretagne
Université Toulouse 2 - Le Mirail

Autres établissements
Académie de médecine
Académie des sciences d'outre-mer (ASOM)
Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)
Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
Bureau des longitudes
Casa de Velazquez
Centre informatique nationale de l'enseignement supérieur (CINES)
Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES)
École française d'Athènes (EFA)
École française de Rome (EFR)
École française d'Extrême-Orient (EFEO)
École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)
École nationale supérieure Louis Lumière (ENSL)
Établissement Public d'Aménagement universitaire de la région Ile-de-France
Institut d'administration des entreprises de Paris
Institut français d'archéologie orientale du Caire (IFAO)
Institut national d'histoire de l'art (INHA)
Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés de Suresnes (INSFREJHEA)
Maison des sciences de l'homme de Paris

Hors typologie d'établissement
Administration centrale - MESR
Chancellerie - Univ. de Paris
Chancellerie - Univ. de Toulouse
Chancellerie de l'académie de Lille

Établissements fusionnés
Université d'Aix-Marseille - AMU
Université de Bordeaux
Université de Lorraine
Université de Montpellier
Université de Strasbourg
Université Grenoble Alpes

Universités pluridisciplinaires et de santé
Université Clermont-Ferrand 1 - Auvergne
Université d'Amiens - Jules Verne
Université d'Angers
Université de Besançon - Franche-Comté
Université de Brest - Bretagne occidentale
Université de Caen - Basse-Normandie
Université de Dijon - Bourgogne
Université de la Guyane
Université de La Réunion
Université de Limoges
Université de Nantes
Université de Nice - Sophia-Antipolis
Université de Poitiers
Université de Reims - Champagne Ardenne
Université de Rouen
Université de Saint-Étienne - Jean Monnet
Université de Tours - François Rabelais
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Université des Antilles
Université Lille 2 - Droit et santé
Université Paris 07 - Denis Diderot
Université Paris 12 - Val de Marne
Université Paris 13 - Paris Nord

Œuvres universitaires et scolaires
CNOUS
CROUS d'Aix-Marseille
CROUS d'Amiens
CROUS d'Orléans-Tours
CROUS de Besançon
CROUS de Bordeaux
CROUS de Caen
CROUS de Clermont-Ferrand
CROUS de Corse
CROUS de Créteil
CROUS de Dijon
CROUS de Grenoble
CROUS de La Réunion
CROUS de Lille
CROUS de Limoges
CROUS de Lyon
CROUS de Montpellier
CROUS de Nancy-Metz
CROUS de Nantes
CROUS de Nice
CROUS de Paris
CROUS de Poitiers
CROUS de Reims
CROUS de Rennes
CROUS de Rouen
CROUS de Strasbourg
CROUS de Toulouse
CROUS de Versailles
CROUS des Antilles-Guyane

COMUE
COMUE Bourgogne - Franche-Comté
COMUE d'Aquitaine
COMUE HéSam
COMUE Institut polytechnique du Grand Paris
COMUE Languedoc-Roussillon Universités
COMUE Lille Nord de France
COMUE Normandie Université
COMUE Paris Est
COMUE Paris Sciences et Lettres
COMUE Paris Seine
COMUE Sorbonne Universités
COMUE Université Confédérale Léonard de Vinci
COMUE Université Côte d'Azur
COMUE Université de Bretagne Loire
COMUE Université de Champagne
COMUE Université de Lyon
COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées
COMUE Université Grenoble Alpes
COMUE Université Paris Lumières
COMUE Université Paris-Saclay
COMUE Université Sorbonne Paris Cité

Universités pluridisciplinaires hors santé
Centre universitaire de formation et de recherche - Mayotte
Institut national universitaire JF Champollion
Université Clermont-Ferrand 2 - Blaise Pascal
Université d'Artois
Université d'Avignon
Université de Bretagne-Sud
Université de Cergy-Pontoise
Université de Chambéry - Savoie
Université de Corse - Pasquale Paoli
Université de la Nouvelle-Calédonie
Université de la Polynésie Française - Tahiti
Université de La Rochelle
Université de Mulhouse - Haute Alsace
Université de Nîmes - Unîmes
Université de Pau - Pays de l'Adour
Université de Perpignan - Via Domitia
Université de Toulon - Sud Toulon Var
Université de Valenciennes - Hainaut-Cambrésis
Université d'Évry Val d'Essonne
Université d'Orléans
Université du Havre
Université du Littoral - Côte d'Opale
Université du Mans - Maine
Université Paris Est - Marne-la-Vallée

Grands établissements
Collège de France
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
École des hautes études en santé publique de Rennes (EHESP)
École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
École nationale des Chartes (ENC)
École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Lyon (ENSSIB)
École normale supérieure de Cachan
École normale supérieure de Lyon
École normale supérieure de Paris
École normale supérieure de Rennes
École pratique des hautes études (EPHE)
Institut de France
Institut de physique du globe de Paris (IPGP)
Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
Observatoire de la Côte d'Azur
Observatoire de Paris
Universcience

Écoles d'ingénieur
CentraleSupélec
École centrale de Lille
École centrale de Lyon
École centrale de Marseille
École centrale de Nantes
École d'ingénieurs SIGMA Clermont
École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB)
École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (ENISE)
École nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT)
École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges (ENSCI)
École nationale supérieure de chimie de Lille (ENSCL)
École nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM)
École nationale supérieure de chimie de Paris (Chimie ParisTech)
École nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR)
École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy (ENSEA)
École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers (ENSMA)
École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon (ENS2M)
École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix (ENSAIT)
École nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM)
École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise d'Évry (ENSIIE)
École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire (INSA CVL)
Institut national des sciences appliquées de Lyon
Institut national des sciences appliquées de Rennes
Institut national des sciences appliquées de Rouen
Institut national des sciences appliquées de Strasbourg
Institut national des sciences appliquées de Toulouse
Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon)
Institut polytechnique de Bordeaux (IPB)
Institut polytechnique de Grenoble (IPG)
Institut supérieur de mécanique de Paris (Supméca)
Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)
Université de technologie de Compiègne (UTC)
Université de technologie de Troyes (UTT)

Achévé d'imprimer en novembre 2018
sur les presses de l'atelier de reprographie du MENJ (Grenelle), 75007 Paris

BILAN SOCIAL

DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
2016-2017

2. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

- ▶ Chapitre 1 : Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur
- ▶ Chapitre 2 : Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans la recherche (établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST)
- ▶ Chapitre 3 : Rémunérations et régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur
- ▶ Chapitre 4 : Les métiers au sein de l'enseignement supérieur et la formation des personnels
- ▶ Chapitre 5 : Congés, santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur et la recherche
- ▶ Chapitre 6 : L'action sociale
- ▶ Chapitre 7 : Les relations professionnelles dans l'enseignement supérieur



Direction générale
des ressources humaines



Entièrement téléchargeable sur
www.education.gouv.fr/bilan-social

ISBN 978-2-11-152406-4

